

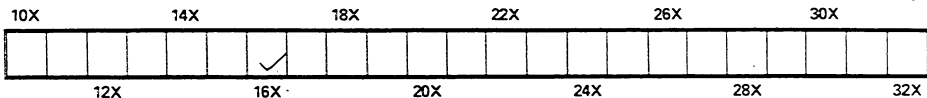
Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

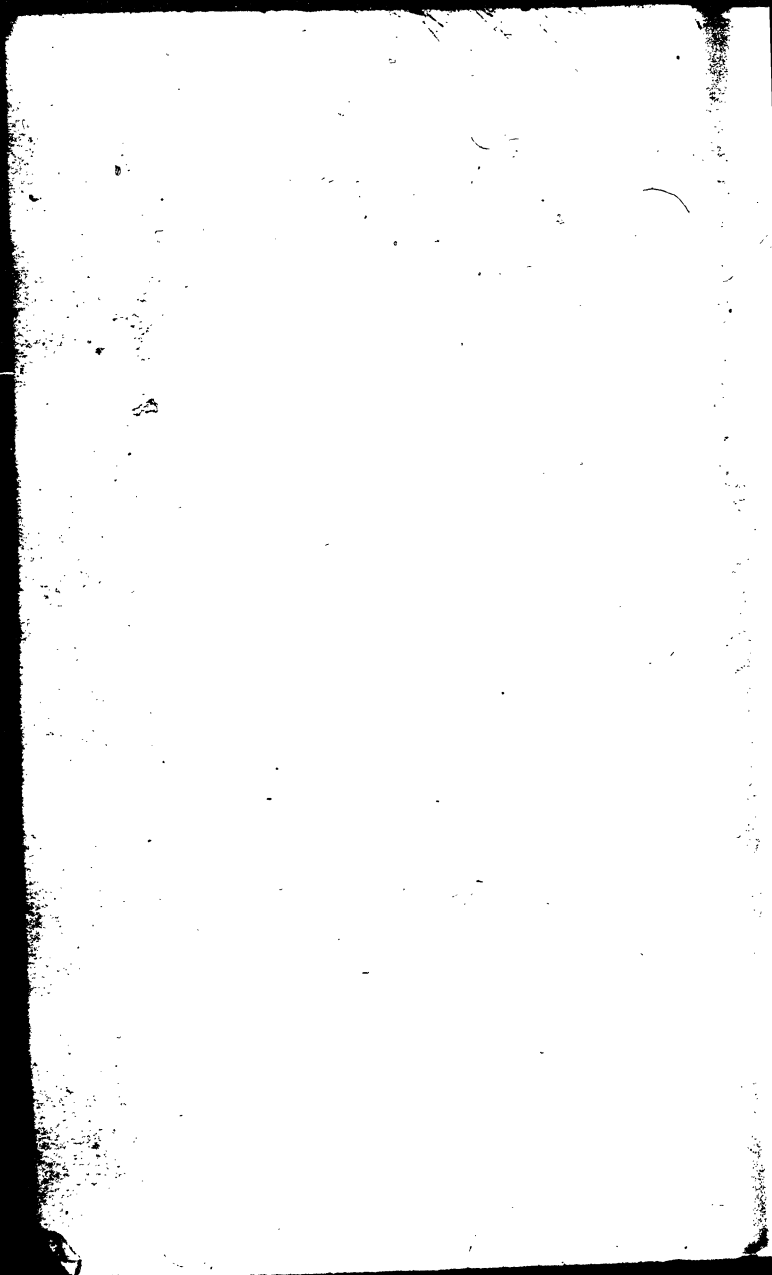
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: Wrinkled pages may film slightly out of focus.
- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.





MŒURS  
DES  
SAUVAGES  
AMERIQUAINS,  
COMPAREES AUX MOEURS  
DES PREMIERS TEMPS

Par le P. LAFITAU, de la Compagnie de Jesus.

Ouvrage enrichi de Figures en taille-douce.

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez } SAUGRAIN l'aîné, Quay des Augustins  
      } près la rue Pavée, à la Fleur de Lys.  
      } CHARLES-ESTIENNE HOCHEREAU, à l'en-  
      } trée du Quay des Augustins, au Phœnix.

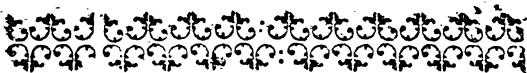
---

M D C C X X I V .

AVEC APROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



*John Orlebar*  
*of the Middle Temple Esq;*



E X P L I C A T I O N  
D E S P L A N C H E S  
E T F I G U R E S  
C O N T E N U E S  
D A N S L E S E C O N D T O M E .

**L**A P L A N C H E X I V . est distribuée en deux  
sujets. 21

Le premier représente les épreuves d'un Capitaine chez les Caraïbes, & le second celles d'un Chef ou Capitaine, expliquées à la pag. 297. & suiv.

P L A N C H E X V .

57.

Initiation finale d'un Devin Caraïbe.

Les deux Planches suivantes se rapportent au symbole de la Croix chez les Anciens avant la venue de Jésus-Christ.

P L A N C H E X V I .

149

1. Toute cette première ligne représente les différentes Figures de Croix qui se trouvent sur les Obélisques, excepté la seconde, qui est un caractère Chinois, lequel signifie le nombre de dix. Kirker, *Obelisc. Pamp. pag. 306.* Le caractère Chinois & aussi pris la même pag. 233.

2. Quatre Figures de Divinités Egyptiennes tenant la Croix à la main, prises de la Table Isiaque qu'on trouve dans l'Oedipe de Kirker. *Tome. 3. pag. 78.*

3. Monument Egyptien tiré de Paul Lucas, *Tome. 2. Liv. 4. pag. 130.* Ce monument est singulier.

## E X P L I C A T I O N

Horus Apollon y est assis tenant l'Equerre & le Lituë. Isis est debout derriere lui tenant la Croix Hermetique de la main droite ; devant eux est un Egyptien qui paroît les invoquer. Au sommet est un Symbole de la Divinité représentée par un Globe ailé, entouré d'un serpent à deux têtes mal formées, tout près desquelles on voit prendre deux Croix très-bien marquées.

4. Main hieroglyphique du Cabinet de sainte Geneviève. Elle se trouve aussi dans Frideric Adolphe Lampe, de *Cymbalis Veter.* pag. 150. Cet Auteur prétend que ce sont des Cymbalés, dont la poignée est une Croix très-bien exprimée.

5. Prêtre Egyptien tenant une Croix. *La Chauffe.* Mus. Rom. Sect. Tab. 36.

6. Croix Hermetique ou Isiaque du Pere Ath. Kirker, expliquée dans le sens de ce Pere, Tom. 2. de l'*Oedipe*, part. 2. pag. 24.

### P L A N C H E X V I I.

147

1. Horus Apollon avec ses symboles Hieroglyphiques, qui sont une longue Croix surmontée d'une tête d'Épervier symbole de la Divinité, avec l'Equerre symbole de la Royauté & de la Justice, & le Lituë ou Bâton augural, symbole du Sacerdoce. Cette Figure est prise de la Table Isiaque.

2. Prêtre Egyptien tenant un Autel tiré des Pierres de Leonardo Agostini, de l'Édition de Gronovius, Pl. 30.

3. Table du même Autel, détaillée plus en grand dans le même Auteur, Pl. 38. & où l'on voit les dons qui y sont offerts, sçavoir une corbeille au milieu, dans laquelle sont des fruits ou des pains en pyramide, deux gerbes de bled inclinées l'une vers l'autre, deux phioles à bec, contenant quelque liqueur, & surmontées d'une Croix. Dans le bas on voit une petite Coupe à anse pour boire la liqueur contenuë dans les phioles.

4. Deux Autels tirés de la bordure de la Table

## DES PLANCHES ET FIGURES.

chaque, sur lesquels sont représentés deux vases sacrés surmontés d'une Croix. La liqueur coule du premier dans deux vases Nilotiques, un Egyptien ayant un genou en terre, tient à la main une coupe Nilotique qu'il semble tenir prête pour prendre de cette liqueur, ou pour faire une libation. Le second est exposé, ce semble, à la veneration entre deux bouquets de fleurs.

5. Vestale avec un collier de pierres précieuses, auquel est attaché une Médaille, où les pierres précieuses sont disposées de maniere qu'elles forment une Croix. C'est un Antique qu'on voit dans *Juste Lipse, Tom. 3. de Vestâ & Vest. pag. 621.* Il ne reste que les vestiges des pierres du collier, & la Vestale est sans tête, mais le Graveur a jugé à propos d'y en mettre une de sa façon.

6. Figure de Jupiter-Ammon sous la figure d'un Belier, ayant un serpent sur la tête, & une Croix Hermetique au col sous la forme du T. *Spon, Misc. Erud. Ant. Sect. 9. pag. 306. Tor. 8.*

7. Canopus sur un Griffon, qui tient sa patte élevée sur un Bouclier sur lequel est une Croix. *Gemme de Leonardo Agostino, Tab. 205.*

8. Ptolomée Dionysus sous la forme d'un Bacchus, dont le Thyrsé est formé en Croix. *Foy Vaillant de Num. Ptolem, p. 146.* Il se trouve dans le même Auteur, *pag. 162.* une Médaille plus petite du même Prince, semblable à la premiere.

9. Bacchante prise d'une Urne cineraire qui se trouve dans *Spon. In Misc. Erud. Ant. Sect. 2. tom. 1. pag. 29.* Cette Bacchante tient à la main droite une Médaille dans laquelle est gravée une Croix Isiaque.

Les Figures, *Num. 10. 11. 12. 13.* sont des Figures où l'on voit Astarté Déesse de Syrie, une longue Croix à la main. La Médaille, *Num. 10.* & d'Elagabale avec les paroles, *Colonia Aurelia Pia, Metropolis Sidoniorum.* La Déesse y est représentée

## E X P L I C A T I O N

debout dans un Temple à quatre Colomnes, tenant une longue Croix à la main, au pied de laquelle est un homme en petit, & au côté gauche une Colonne sur laquelle est une Victoire, dans la main gauche de laquelle, on voit une palme, & à la droite une Couronne qu'elle porte sur la tête de la Déesse. Dans l'Exergue est un Autel & un coquillage mal formé, de ceux qui ont rendu Tyr & Sidon si célèbres par le commerce des laines teintes en pourpre. *Vaillant, in Num. Imper. tom. 2. p. 126.* La Médaille, *Num. 4.* est de Julia Mamaea, avec l'Inscription *Nervia Trajana Alexandriana*. Elle a été frappée à Bostre en Arabie, comme il paroît par l'Exergue. Astarté s'y tient debout dans un Temple semblable à celui de la Médaille précédente; elle tient d'une main une grande Croix, & de l'autre une Corne d'abondance: à ses pieds sont deux Centaures enfant deux Couques marines, semblables à celles qu'on peint entre les mains des Tritons. *Vaillant, tom. 2. pag. 187.* La Médaille, *Num. 13.* est de Salonina, avec l'Inscription *Colonia Julia Augusta felix*. Elle a été frappée à Berite, ainsi que l'Exergue le porte. Astarté y est peinte sous la forme d'une femme debout sur une prouë de vaisseau; d'une main elle relève sa robe, & de l'autre elle tient une longue Croix; une Victoire sur une Colonne étend une Couronne sur sa tête. Cette Médaille a été mal prise par le Graveur, elle est mieux dans *Vaillant, Tom. 2. pag. 353.*

La Médaille, *Num. 12.* est d'autant plus curieuse, qu'elle est frappée assez long-temps avant la Naissance de Jesus-Christ, comme le marque l'Ere Grecque qui s'y voit. Astarté y est debout sur une Galere. De sa main droite coule une rosée, symbole des biens qu'elle répandoit sur les hommes; de sa gauche qu'elle passe derrière le dos, elle tient une longue Croix pommetée & des mieux mar-



## DES PLANCHES ET FIGURES.

quées. Cette Médaille est d'Alexandre<sup>second</sup> Roy de Syrie. Elle est dans Beger. *Thef. Brand. tom. 2. p. 24.* M. Vaillant dans son Histoire des Rois de Syrie, a deux Médailles semblables de Demetrius second. Dans la premiere Astarté, le Boisseau sur la tête, se tient debout étendant la main droite, & soutenant de la gauche une longue Croix. On y lit ces paroles sur le côté droit, B A. Δ H. qui sont les initiales des mots. B A Σ I A E Ω Σ Δ H M H T H P I O Y. *pag. 272.* La seconde est à la *pag. 278.* La Déesse tête nuë, est debout sur une galere, étendant le bras droit, & tenant une Croix de la main gauche qui est passée derriere son dos. Derriere elle sont gravés quelques caracteres Syriaques ou Phéniciens.

14. Médaille d'Auguste représentant le Bonnet du Souverain Pontife de la Déesse des Sidoniens, & un Sympule; elle est frappée à Accis. Les quatre Lettres qui y sont gravées, sont les initiales des mots *Colonia Julia Gemella Accitana.* Vaillant, *Tom. 2. pag. 2.* Il y a encore d'autres Médailles semblables avec différentes Inscriptions.

Je n'oublierai pas de dire qu'il y a dans Tristan, *Tom. 2. pag. 338.* une Médaille d'Elagabale, où l'on voit la jeune Isis, ou, comme il dit, la Déesse de Syrie, qui tient d'une main un Sistre, & de l'autre une Croix Isiaque que Kirker appelle *Anfata.* L'Auteur fait la réflexion que cette Croix & le cercle qui la tient, est le caractère Astronomique de la Planete de Venus laquelle est la troisième place qu'on avoit assignée dans le Ciel à la Vierge féconde, ce qui marque que Venus-Uranie & la Déesse de Syrie sont la même Divinité. Cet Auteur passant ensuite à la consideration de cette Croix, tombe dans la pensée de Marfile Ficin, & croit qu'elle fait allusion au Mystere de nôtre Redemption.

J'aurois pû encore faire graver des Etendarts Romains, au sommet desquels on voit des Croix

EXP. DES PLANCHES ET FIGURES.

très-bien formées, que Tertullien fait remarquer lui-même aux Gentils, ennemis de la Croix.

PLANCHE XVIII.

217

Danſes Iroquoïſes, appellées *Te-Iennonpiakoua* & de l'*Athorront*, expliquées à la page qui y répond.

PLANCHE XIX.

262

1. Cérémonies du Mariage. Deux femmes portant le bois de Mariage dans la Cabane du mari. B. Femme qui ſe promene dans le Village, portant ſon enfant dans un berceau derrière le dos.

*Fin de l'Explication des Planches & Figures du ſecond Tome.*

---

T A B L E  
DES CHAPITRES

Contenus dans le ſecond Tome.

V. D U Gouvernement Politique. pag. 157

VI. Des Mariages & de l'Education. 208

Fin de la Table du ſecond Tome.



M Œ U R S  
 D E S  
 SAUVAGES  
 AMERIQUAINS,  
 COMPAREES AUX MOEURS  
 DES PREMIERS TEMPS.

---

*Suite des Mystères & Initiations. \**

**S** I j'avois à montrer la conformité de ces Initiations, & de ces Mystères des Anciens avec les Religions des Indes Orientales, du Japon & de Chine; ou même avec celles des Nations policées de l'Amérique, telles qu'étoient les Mexiquains & les Péruviens, j'aurois un champ vaste où je pourrois m'étendre; car rien n'est mieux marqué que la doctrine des

Tome II.

A

\* Application aux Américains de ce qui a été dit des Initiations des Anciens.

## 2 MOEURS DES SAUVAGES

Prêtres du Mexique & du Pérou, mais surtout que celle des Brachmanes, des Bonzes & des Talapoins, que je crois être les successeurs des Prêtres Egyptiens, Disciples d'Isis & d'Osiris, & qui le sont certainement des Gymnosophistes des Indes dépositaires des Orgies de Bacchus; rien n'est mieux marqué, dis-je, que leur doctrine de la purification des ames toute conforme aux idées Platoniciennes; rien n'est mieux caractérisé que leurs sentimens touchant le péché; touchant la manière de l'expié par les Lustrations, par une sorte de confession, qui se trouve également chez les Gautes en Perse, chez les Brame, chez les Japonois, chez les Siamois, & chez les Péruviens; & touchant la perfection à laquelle ils aspirent par la profession d'une vie austère, pénitente, passée dans les jeûnes, l'abstinence, la chasteté, la pauvreté, la mortification, & enfin dans la pratique des vertus; vertus dont ils n'ont à la vérité que les dehors, mais qui dans ces dehors sont un argument d'une origine toute sainte. On a du plaisir à lire dans les Auteurs, qui en ont parlé, de quelle manière la jeunesse étoit initiée dans les Ecoles des Bonzes. Il y avoit au Mexique des Communautés d'hommes & de femmes, où les jeunes filles d'une part, & les jeunes gens de l'autre, sans exception, étoient instruits pendant un an, & vivoient d'une manière si sévère & si rigide, qu'il n'y a point de Noviciat d'Ordre Religieux en Europe, qui puisse faire une comparaison de ses épreuves avec les leurs.

Mais ayant à parler des Barbares, chez qui l'on est prévenu qu'il n'y a point de Religion, & où effectivement il y a peu de Religion apparente, il m'est bien plus difficile de

montrer cette conformité dans leurs mœurs, & dans leurs usages. Je ne laisserai pas néanmoins d'en rapporter ici des traits assez sensibles.

Avant de parler des Iroquois & des Hurons, je vas commencer par les Nations, qui ont moins perdu de leurs coutumes anciennes, ou de qui les Auteurs des Relations ont mieux recueilli les usages avant qu'elles les eussent entièrement laissé perdre. Je ne ferai presque autre chose que rapporter les paroles de mes Auteurs, sur lesquelles je me contenterai de faire quelques réflexions.

\*L'Auteur de l'Histoire de Virginie est celui qui nous donne une connoissance plus parfaite de ce qui se pratiquoit sur cela parmi les Barbares de l'Amérique Septentrionale, & qui nous met plus en voye d'en faire la comparaison avec les Initiations des Anciens. Voici comment parle son Traducteur.

» Les Indiens ont des Autels, & des lieux  
 » destinez aux Sacrifices. On dit même qu'ils  
 » sacrifient quelquefois de jeunes enfans; mais  
 » ils le nient, & prétendent qu'ils ne les écar-  
 » tent de la société que pour les consacrer au  
 » service de leur Dieu. Smith nous donne la  
 » Relation d'un de ces Sacrifices célébré de  
 » son temps, sur le rapport de quelques per-  
 » sonnes qui en étoient les témoins oculaires.  
 Voici ce qu'il en dit.

» Ils peignirent de blanc quinze jeunes hom-  
 » mes des mieux faites, qui n'avoient pas  
 » plus de 12. à 15. ans; & après les avoir  
 » amenez dehors, le peuple passa toute la  
 » matinée à danser, & à chanter au-tour d'eux  
 » avec des sonnettes de serpent à la main. L'a-

A

#### 4 MOEURS DES SAUVAGES

» près-midi ils les placèrent tous sous un  
» arbre, & l'on fit entre-eux une double haye  
» de gens armés de petites cannes attachées  
» ensemble. On choisit alors cinq jeunes  
» hommes, qui allèrent prendre tout sa tour  
» un de ces garçons, le conduisirent à travers  
» la haye, & le garantirent à leur propre dam,  
» avec une patience merveilleuse, des coups  
» de canne qu'on fit pleuvoir sur eux. Pen-  
» dant ce cruel exercice, les pauvres mères  
» pleuroient à chaudes larmes, & préparoient  
» des nattes, des peaux, de la mousse, & du  
» bois sec pour servir aux funérailles de leurs  
» enfans. Après que ces jeunes garçons eurent  
» ainsi passé par les baguettes, on abbatit l'ar-  
» bre avec furie, on rompit en pièces le tronc  
» & les branches, l'on en fit des guirlandes  
» pour les couronner, & l'on para leurs che-  
» veux de ces feuilles.

» Mes témoins ne purent voir ce que devin-  
» rent ces enfans; mais on les jeta tous les  
» uns sur les autres dans une vallée, comme  
» s'ils étoient morts, & l'on y célébra un  
» grand festin pour toute la compagnie.

» Le Werovvance ( c'est-à-dire le Devin )  
» interrogé sur le but de ce sacrifice, répon-  
» dit, que les enfans n'étoient pas morts;  
» mais que l'Okée ou le Diable, suçoit le  
» sang de la mamelle gauche de ceux qui lui  
» tomboient en partage, jusqu'à ce qu'ils  
» fussent morts; que les cinq jeunes hommes  
» gardoient les autres dans le desert l'espace  
» de neuf mois; que durant ce temps-là, ils  
» ne devoient converser avec personne; & que  
» c'étoit de leur nombre qu'ils tiroient leurs  
» Prêtres & leurs Devins. ( *Là finit la Relation  
du Capitaine Smith.* )

» Je ne sçais, continué l'Auteur, si le Ca-

Le Capitaine Smith a été mal informé dans cette  
 Relation, ni si le conte de l'Okée, qui suc-  
 ce le sang de la mammelle gauche, est un  
 tour du Médecin, ou du Prêtre, qui est  
 toujours Médecin, pour sauver sa réputa-  
 tion, en cas qu'il y ait quelqu'un de ces  
 enfans, qui vienne à mourir sous sa disci-  
 pline. Mais je croirois plutôt le dernier que  
 ce beau Roman de l'Okée, du moins  
 l'Histoire du Capitaine Smith ne paroît  
 autre chose qu'un exemple de leur *Husca-*  
*nawvement*. (Ce mot répond à celui d'*Initia-*  
*tion*, ) & il ne s'est trompé sur quelque'une  
 des circonstances, que parce qu'alors cer-  
 te cérémonie lui étoit tout-à-fait incon-  
 nuë.

On ne la célèbre d'ordinaire qu'une fois  
 en quatorze, ou en seize années, à moins  
 que leurs jeunes hommes ne se trouvent plus  
 souvent en état d'y être admis. C'est une  
 discipline par laquelle tous leurs jeunes  
 hommes doivent passer, avant qu'ils soient  
 reçus au nombre des grands Hommes, ou  
 des *Cocharouses* de la Nation; au lieu que  
 s'il en faut croire le Capitaine Smith, ils  
 n'étoient mis à part que pour suppléer à  
 l'ordre de la Prêtrise. Voici de quelle ma-  
 nière on *buscanawe*.

Les Gouverneurs de la Ville choisissent  
 les jeunes hommes les mieux faits, & les  
 plus éveillez qu'il y ait, & qui ayent amas-  
 sé quelque bien par leurs voyages, & à la  
 chasse, pour être *buscanawis*; en sorte que  
 ceux qui refusent cette épreuve, n'oseroient  
 demeurer avec leurs Compatriotes. On fait  
 d'abord quelques-unes de ces folles céré-  
 monies que le Capitaine Smith a rappor-  
 tées: mais la principale est la retraite de

## 6 MOEURS DES SAUVAGES

ces jeunes hommes dans les Bois , où on  
 les enferme plusieurs mois de suite , sans  
 qu'ils y ayent aucune société , ni d'autre  
 nourriture , que l'infusion ou la décoction  
 de quelques racines qui bouleversent le  
 cerveau. En effet ce breuvage , qu'ils ap-  
 pellent *Wisoccan* , joint à la sévérité de la  
 discipline , les rend fous à lier , & ils con-  
 tinuent dans ce triste état dix-huit ou vingt  
 jours ; on les garde enfermés dans un en-  
 clos bien fort , fait exprès pour cet usage ,  
 & dont j'en vis un en l'année 1694. qui ap-  
 partenoit aux Indiens de Paumaunkie. Il  
 avoit la figure d'un pain de sucre , & il  
 étoit ouvert par-tout en guise de treillis ,  
 pour donner passage à l'air. Il n'y avoit pas  
 encore un que treize mois jeunes hommes y  
 avoient été *bustanawés* , & qu'on les avoit  
 mis en liberté ; d'ailleurs on débite à cette oc-  
 casion , que ces pauvres malheureux boivent  
 tant d'eau du fleuve Léthé , qu'ils en perdent  
 le souvenir de toutes choses , de leurs pa-  
 rens , de leurs amis , de leur bien , & même  
 de leur Langue. Lorsque les Medecins trou-  
 vent qu'ils ont assez bû de ce *Wisoccan* , ils  
 en diminuënt peu à peu la doze jusqu'à ce  
 qu'ils les ayent ramenez à leur premier  
 bon sens. Mais avant qu'ils soient tout-à-  
 fait bien rétablis , ils les conduisent à leurs  
 différentes Villes. Après avoir essuyé une si  
 cruelle fatigue , ces jeunes hommes n'osent  
 pas dire qu'ils se souviennent de la moin-  
 dre chose , dans la crainte qu'on les *bustan-*  
*aweroit* une seconde fois ; & alors le trai-  
 tement est si rude , qu'il n'en échappe gue-  
 res la vie sauve. Il faut qu'ils deviennent  
 sourds & muets , & qu'ils apprennent tout  
 à nouveaux frais. Je ne sçais si leur oublî



» oubli est feint ou réel ; mais il est sûr qu'ils  
 » ne veulent rien connoître de ce qu'ils ont  
 » scû autrefois , & que leurs Gardiens les  
 » accompagnent jusqu'à ce qu'ils ayent tout  
 » appris de nouveau. C'est ainsi qu'ils re-  
 » commencent à vivre après être morts en  
 » quelque manière , & qu'ils deviennent  
 » hommes en oubliant qu'ils ayent jamais  
 » été enfans. Si quelqu'un d'eux vient à mou-  
 » rir dans ce cruel exercice , je m'imagine  
 » qu'alors la fable d'Okée , que Smith rap-  
 » porte , sert d'excuse pour le cacher ; car ,  
 » dit-il , Okée devoit avoir ceux qui lui tom-  
 » boient en partage , & l'on disoit que ceux-  
 » là avoient été sacrifiez.

» Ma conjecture est d'autant plus proba-  
 » ble , que je scâis de certitude qu'Okée n'a  
 » pas toujours part à chaque *huscanaვენent*.  
 » En effet , si les Indiens de Paumaunkie ne  
 » ramenèrent pas deux de leurs jeunes hom-  
 » mes de cette cruelle cérémonie , qu'ils fi-  
 » rent en l'année 1694. D'un autre côté ,  
 » les Appamatuks ( ci-devant une puissante  
 » Nation , mais qui est aujourd'hui bien af-  
 » foiblie ) ramenèrent toute la jeunesse qu'ils  
 » avoient envoyée en 1690. à ce terrible ap-  
 » prentissage.

» La peine , que les Gardiens de ces jeu-  
 » nes gens se donnent , est si extraordinaire ,  
 » & ils doivent observer un secret si reli-  
 » gieux durant tout le cours de cette rude  
 » discipline , que c'est la chose du monde  
 » la plus méritoire de se bien acquitter de cer-  
 » te Charge , & le moyen le plus sûr de par-  
 » venir aux plus grands emplois du Pais ,  
 » dès la première distribution qui s'en fait ;  
 » mais aussi peuvent-ils compter sûrement  
 » d'être bien-tôt expédiez à l'autre monde ,

### MOEURS DES SAUVAGES

si par légèreté, ou par négligence, ils man-  
quoient tant soit peu à leur devoir.

J'ai remarqué d'ailleurs, que ceux qu'on  
avoit *buscanavés* de mon temps, étoient  
de beaux garçons bien tournez, pleins de  
feu, de l'âge, de quinze à vingt ou vingt-  
cinq ans, & qui passoient pour riches. Ce-  
la me faisoit croire d'abord, que les vieil-  
lards avoient trouvé cette invention pour  
s'emparer des biens de la jeunesse, puis-  
qu'en effet ils les distribuënt entre eux,  
où ils les destinent à quelque usage public,  
& que ces jeunes hommes sont réduits à  
brusquer de nouveau la fortune.

Les Indiens abhorrent cette pensée, &  
ils prétendent qu'on n'employe un remède  
si violent, que pour délivrer la jeunesse  
des mauvaises impressions de l'enfance, &  
de tous les préjugés qu'elle contracte avant  
que leur raison puisse agir. Ils soutiennent,  
que mis alors en pleine liberté de suivre  
les loix de la nature, ils ne risquent plus  
d'être les dupes de la coutume ou de l'é-  
ducation, & qu'ils sont plus en état d'ad-  
ministrer également la justice, sans avoir  
aucun égard à l'amitié, ni au parentage.

L'application de ce qui est contenu dans  
le fonds de cette narration, à ce que j'ai  
déjà dit ci-dessus, est si naturelle & si aisée,  
que je crois devoir la laisser faire au Lecteur.  
Je dirai seulement, que l'Auteur en nous re-  
présentant parmi ces Sauvages, des Villes, des  
Gouverneurs, de Grands emplois, & de  
grands biens, s'éloigne beaucoup de l'idée  
qu'on en devoit donner; leurs Villes n'é-  
tant que de misérables Bourgades, leurs  
Gouverneurs que des Chefs peu distinguez  
du reste du peuple, & leurs grandes biens

qu'une pauvreté générale, qui se fait sentir en tout.

D'ailleurs, si c'est une loy générale que tous doivent être initiés ou *hustanavés* sans exception, ainsi qu'il le dit, n'y a-t'il point de contradiction à assurer, comme il fait, que les Gouverneurs choisissent les mieux faits & les plus riches? Il pourroit aussi s'être trompé, en confondant avec la sienne, la Relation du Capitaine Smith, où il est parlé d'une cérémonie, laquelle ne concernoit que ceux qui étoient destinez pour suppléer à l'Ordre de la Prêtrise. Car, quoique la loy de l'Initiation soit générale, il peut fort bien, & il doit même y avoir quelque distinction, selon les différens Etats des Initiés, telle qui se trouve chez les Caraïbes, sous le nom desquels je comprends tous les Peuples Barbares de l'Amérique Méridionale, dont les mœurs sont par-tout assez semblables, & différent en très-peu de chose.

#### *Initiations des Caraïbes.*

On trouve des vestiges des Initiations parmi les Caraïbes, accompagnées de jeûnes très-rigoureux, & d'autres épreuves extraordinairement difficiles à soutenir, pour les filles & pour les garçons, qui entrent dans l'âge de puberté; pour admettre un jeune homme au rang des Guerriers; pour faire passer un Guerrier dans l'ordre des Capitaines; pour l'installation d'un Chef Général, & pour l'inauguration des Devins. Il est fâcheux que les Auteurs ne nous aient donné de toutes ces choses qu'un détail grossier & imparfait. On ne laisse pas d'y reconnoître un caractère de Religion, mais dont il ne

10 MOEURS DES SAUVAGES  
reste plus néanmoins qu'une vaine ombre.

J'ai déjà parlé des Purifications des personnes du sexe au temps de leurs ordinaires, & j'ai déjà insinué que la première fois que cela leur arrive, elles commençoient à entrer dans les épreuves des Initiations. \* Thevet, qui a été lui-même le témoin de toutes ces épreuves, nous donne un détail de ce qui se passe à cette occasion parmi les Peuples du Brésil. Je rapporterai ici en substance ce qu'il en dit.

*Initiation des filles adultes.*

Ce n'est pas sans sujet qu'on a donné, dit-il, à cette première purgation, un nom qui signifie *Peur échue ou advenue*; car les filles ont véritablement raison d'apprehender ce terrible moment, qui est comme le signal d'un véritable martyre pour elles. On commence donc par leur brûler les cheveux, ou par les leur couper avec une dent de poisson, le plus près de la tête que cela se peut. Après cela on les fait tenir debout sur une pierre plate, qui leur sert de grez pour travailler leur porcelaine, & pour polir les pierres vertes, dont ces Nations font divers ornemens; & avec une dent d'Acouti, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules jusqu'au dos, faisant une croix de biais, & plusieurs autres découpures, de manière que le sang en ruisselle de toutes parts. On s'apperçoit bien de la douleur que ressentent ces pauvres filles par leurs grimemens de dents, & par leurs différentes contorsions; mais la honte les retient, & pas une n'ose laisser échapper un seul cri. On

frotte ensuite toutes ces playes avec de la cendre de courge sauvage , qui n'est pas moins corrosive que de la poudre à canon , ou du salpêtre ; en sorte que jamais les marques ne s'effacent ; après quoi on leur lie les bras & tout le corps d'un fil de coton ; on leur pend au col les dents d'un certain animal , & on les couche dans leur Hamach , si bien enveloppées que personne ne peut les voir. Elles y sont au moins trois jours entiers sans pouvoir en descendre , & passent tout ce temps-là sans parler , sans boire , ni manger.

Ces trois jours étant expirés , on les fait descendre de leur Hamach pour les délier , & on leur fait poser les pieds sur ce même grez , où on leur a fait la première opération de les inciser , afin que d'abord elles ne touchent point la terre de leurs pieds. De-là elles sont remises dans leur lit , où elles sont nourries de quelques racines cuites , & d'un peu de farine & d'eau ; sans qu'elles puissent user de quelque autre viande , ou de quelque autre breuvage que ce soit. Elles sont dans cet état jusqu'à la seconde purgation , après laquelle on leur découpe tout le reste du corps depuis la tête jusqu'aux pieds , d'une manière encore plus cruelle que la première fois. On les remet de nouveau dans leur Hamach , où elles sont un peu moins gênées à la vérité pendant le second mois , & où elles font une abstinence un peu moins austère ; mais elles ne peuvent encore sortir , ni converser avec qui que ce soit de la Cabane , & ne s'occupent qu'à filer , & à éplucher du coton. Le troisième mois on les frotte d'une couleur noire , faite d'huile de Jénipat , & elles commencent à sortir pour aller aux champs.

22 MOEURS DES SAUVAGES

Quoique\* Thevet ne parle point d'instruction, il y a cependant apparence que c'est pendant ce temps-là qu'on les instruit du fonds de leur fausse créance. Cet Auteur ajoute, qu'un vieux Portugais, qui étoit du nombre de ceux qui avoient découvert les premiers ce Pais-là, lui avoit dit qu'ils avoient tâché d'ôter cette superstition à ces Peuples; mais que les Pagés, ou Devins, ayant été consultez, s'y étoient opposez fortement, en disant, que s'ils cessent d'observer cette coutume, *Maire Monan* les feroit tous périr. *Maire Monan* est le nom qu'ils donnent à un Estre, auquel ils attribuent à peu près les mêmes perfections que nous donnions à Dieu, qui n'a, disent-ils, ni commencement, ni fin: qui a créé le Ciel, la Terre, & toutes choses; mais qui pourtant s'est incarné, & changé en Enfant pour soulager par ses enseignemens la nécessité de son Peuple.

Le même Auteur † parle d'une autre cérémonie de Religion pratiquée à la Floride, laquelle paroît avoir été instituée dans le même esprit, & intéresser les jeunes filles de la même manière. Les Floridiens, ont, dit-il,

- » des Fêtes qu'ils célèbrent en certains
- » temps, avec des cérémonies fort érranges.
- » Le lieu où se fait la Fête, est un grand circuit de terre bien uni, fait en rond, près de la maison du Roy, de laquelle ceux qui
- » sont députez pour la solemnité d'icelle,
- » sortent peints, & emplumez de diverses couleurs, & s'acheminent jusqu'au dit lieu.
- » Là, où étant arrivez, ils se rangent en ordonnance, & suivent trois autres, lesquels

\* Thevet, *Cosmogr. Univ.* tom. 2. Lib. 21. p. 913. & 918.

† Thevet, *Cosmogr. Univ.* Liv. 23. ch. 1. p. 1904.

font différens à eux , tant en peintures , ce qu'en façons de faire. Chacun de ces trois ce porte une Tabourasse en son poing , lors- ce qu'ils commencent à entrer au milieu du ce rond , lesquels dansant & chantant fort pi- ce teusement , sont suivis des autres , qui leur ce répondent. Mais après qu'ils ont chanté , ce dansé , & tournoyé ce rond par trois fois , ce ils se prennent à courir par le milieu des ce épaisfés forêts , tout ainfr que des chevaux ce débridez: Et lors les femmes continuent ce tout le reste du jour en pleurs fi tristes & ce lamentables , que rien plus ; & en telle fu- ce rie elles saiffent les bras des jeunes filles , ce lesquels elles incisent fort cruellement avec ce des écailles de moules bien aiguës ; de for- ce te que le sang en découle , lequel elles af- ce pergent en l'air avec une branche ou ra- ce meau d'arbre , s'écriant Hé Toya! Toya ! Toya! ce par trois fois. Ces trois qui commencent ce la Fête , sont nommez *faonas* , & sont com- ce me les Prêtres ou Sacrificateurs , auxquels ce ils ajoutent foy & créance , partie , pour ce autant que de race ils sont ordonnez aux ce sacrifices , & en partie aussi , d'autant qu'ils ce font si subtils Magiciens , que toute chose ce égarée , est incontinent recouverte par leur ce moyen. Au bout de deux jours , ceux qui ce s'en sont ainfi fuïs parmi le Bois , retour- ce nent en la place : puis étant arrivez , ils ce commencent à danser d'une gayeté de ce cœur , & à réjouir leurs peres , lesquels ce pour leur antiquité trop grande , ou bien ce pour leur naturelle indisposition , ne sont ce appellez à cette Fête. Les danfes finies , ils ce se mettent à manger d'une avidité fi gran- ce de , qu'ils semblent plutôt dévorer la vian- ce de que la manger ; d'autant que le jour de

#### 14 MOEURS DES SAUVAGES

» la Fête , ni les deux jours en suivant qu'ils  
» sont dedans les Bois , ils ne boivent , ni ne  
» mangent chose du monde.

Jean \* de Leri parle d'une manière vague & générale de ces cruelles incisions , qu'on fait dans le Brésil aux filles qui entrent dans l'âge de puberté , dont il a même été le témoin ; mais n'ayant pas apperçû le motif de Religion , qui a été le principe & l'origine de cette cérémonie , il se persuade qu'elle est pratiquée comme un remède naturel , qui peut les délivrer entièrement de ces sortes d'infirmités pour lesquelles elle paroît avoir été instituée. Mais il est dans l'erreur sur ce point ; & n'en ayant pû deviner la raison véritable , il en a imaginé une , qui n'est pas même vraisemblable.

C'est au même âge de puberté qu'on donne les brodequins aux filles des Caraïbes des Antilles , ce qu'on peut apeller un vrai supplice , & qu'on leur perce les oreilles aussi-bien qu'aux garçons. J'ai vû le détail de cette cérémonie dans un manuscrit d'un P. Jésuite Missionnaire des Isles ; mais n'ayant pû r'avoir ce manuscrit ; quand j'ai voulu en faire un Extrait , je ne puis en dire davantage.

† Le Ministre Rochefort donne la Relation qui suit , de la manière d'admettre un jeune homme dans le Corps des Guerriers.

#### *Initiation d'un Guerrier.*

» Avant que les jeunes gens soient mis au  
» rang de ceux qui peuvent aller à la guerre ,  
» ils doivent être déclarez soldats en presence  
» de tous leurs parens & amis , qui sont con-

\* Leri, *hist. du Brésil*, ch. 17.

† Rochefort, *hist. Morale des Antilles*, p. 208.



A M E R I Q U A I N S. 25

25 vriez d'assister à une si solennelle cérémo-  
 25 nie. Voici donc l'ordre qu'ils observent en-  
 25 ces occasions. Le Pere qui a auparavant con-  
 25 voqué l'assemblée, fait seoir son fils sur un  
 25 petit siège, qui est posé au milieu de sa  
 25 Case, ou du Carbet; & après lui avoir re-  
 25 montré en peu de paroles, tout le devoir  
 25 d'un généreux soldat Caraïbe, & lui avoir  
 25 fait promettre qu'il ne fera jamais rien qui  
 25 puisse flétrir la gloire de ses Prédécesseurs,  
 25 & qu'il vengera de toutes ses forces l'an-  
 25 cienne querelle de leur Nation, il saisit par  
 25 les pieds un certain oiseau de proye qu'ils  
 25 appellent *Mansenis* en leur Langue, & qui  
 25 a été préparé long-tems auparavant pour  
 25 être employé à cet usage, & il en déchar-  
 25 ge plusieurs coups sur son fils jusqu'à ce  
 25 que l'oiseau soit mort, & que sa tête soit  
 25 entièrement écrasée. Après ce rude traite-  
 25 ment, qui rend ce jeune homme tout é-  
 25 tourdi, il lui \* scarifie tout le corps avec  
 25 une dent d'Acouti; & pour guérir les cic-  
 25 trices qu'il a faites, il trempe l'oiseau dans  
 25 une infusion de grains de piment, & il en  
 25 frotte rudement toutes ses blessures; ce qui  
 25 cause au pauvre patient une douleur très-  
 25 aiguë & très-cuisante: mais il faut qu'il  
 25 souffre tout cela gayement sans faire la  
 25 moindre grimace, & sans témoigner aucun  
 25 sentiment de douleur. On lui fait manger  
 25 ensuite le cœur de cet oiseau, & pour la  
 25 clôture de l'action, on le couche dans un  
 25 lit branlant, où il doit demeurer étendu de  
 25 son long, jusqu'à ce que ses forces soient  
 25 presque toutes épuisées à force de jeûner:  
 25 après cela il est reconnu de tous pour Tol-

\* *Scarifier*, est un terme de Chirurgie qui signifie, dé-  
 couper, saillader.

## 16 MOEURS DES SAUVAGES

dat , il se peut trouver à toutes les assem-  
blées du Carbet , & suivre les autres dans  
toutes les guerres qu'ils entreprennent con-  
tre leurs ennemis.

\* Le Sieur Biet , dans son Voyage de la  
France Equinoxiale en l'Isle de Cayenne en  
l'année 1652. parle ainsi de la manière de  
faire un Capitaine parmi les Galibis , qui  
sont les Caraïbes de la Terre-Ferme.

### *Initiation d'un capitaine.*

Premièrement celui qui veut être fait  
Capitaine , vient d'abord dans sa Case  
avec une rondache sur la tête , baissant les  
yeux sans regarder , & parler à personne &  
sans en rien témoigner même à sa femme  
ni à ses enfans. Il se va mettre dans un coin  
de la Case jusqu'à ce qu'on lui ait fait un  
petit retranchement , comme une prison ,  
où à peine se peut-il remuer. On lui pend  
son lit au haut de la Case, afin qu'il ne par-  
le à personne. Il ne sort de ce lieu que pour  
aller à ses nécessitez , & pour subir les ru-  
des épreuves que lui font ressentir les au-  
tres Capitaines ses voisins.

Secondement , on lui fait garder un jeû-  
ne très-rigoureux pendant six semaines ,  
que les Chrétiens auroient bien de la peine  
à faire pour l'amour de Dieu. On ne lui  
donne qu'un peu de millet bouilli , & bien  
peu de cassave , de laquelle il ne mange  
que le milieu. Pendant ce tems là , les Ca-  
pitaines voisins le viennent visiter soir &  
matin , ils le font venir devant eux , lui  
représentent avec leur éloquence naturelle,  
que s'il veut parvenir à la gloire de Capi-

aine où il aspire, il doit être courageux, & qu'il doit se comporter généreusement dans toutes les rencontres où il se trouvera parmi ses ennemis; qu'il ne doit craindre aucun danger pour soutenir l'honneur de sa Nation, & pour prendre vengeance de ceux qui ne manquent pas de les maltraiter, quand ils les ont pris en guerre, &c.

Cette Harangue, qu'il a écoutée attentivement, étant finie, on lui fait ressentir combien il souffrirait s'il étoit pris par leurs ennemis, par le moyen des coups qu'ils lui donnent à l'heure-même. Il se tient debout au milieu du Carbet les mains sur la tête. Chaque Capitaine lui décharge sur le corps trois grands coups d'un foïet, qui n'est pas moindre que le foïet d'un Cocher. Il est fait de racines de palmiste, les jeunes gens sont employez durant ce temps-là à les faire. Il ne reçoit que trois coups d'un même foïet, de sorte qu'il en faut un pour chaque Capitaine, & ainsi il en faut beaucoup. L'on fait cela deux fois le jour pendant six semaines. Il est frappé en trois endroits de son corps: le premier coup autour des mammelles: le second au milieu du ventre, & le troisième environne les cuisses; & comme ces coups sont donnez avec grande roideur, & de toute la force, chaque coup environne le corps, & en fait ruisseler le sang à grosses gouttes; pendant lequel temps il ne faut pas que le Capitaine prétendant se remuë tant soit peu, & donne aucun signe de douleur qu'il souffre. Si le nombre des Capitaines est grand, ce sont autant de bras tous frais, qui ont de la force pour lui faire sentir de furieuses atteintes. Après avoir

18 MOEURS DES SAUVAGES

été ainsi traité, il se retire dans sa Case-  
 matte, se couche dans son lit, au haut du-  
 quel on met tous les foïets, desquels il a  
 été foïetté, pour marque de son Trophée.  
 Les six semaines de cette première & très-  
 rude épreuve, dans laquelle il a fait paroî-  
 tre une constance admirable, étant passées,  
 on lui en prépare une autre, capable de fai-  
 re mourir les plus forts & les plus robustes.  
 Pour le mettre dans cette épreuve, on fait un  
 grand vin, ( c'est-à-dire un festin à boire )  
 auquel, au jour préfix, tous les Chefs de  
 la Contrée viennent avec leur équipage,  
 tous en bonne conche & bien parez. Ils  
 mettent pied à terre devant l'habitation.  
 Etant tous arrivés en vûe de la Case, ils se  
 mettent dans les buissons ou halliers, où  
 tous ensemble ils font des cris & des hurle-  
 mens horribles, puis ils entrent dans la  
 Case, ayant tous la flèche sur l'arc. Ils vont  
 prendre le Capitaine prétendant, déjà tout  
 extenué, à cause du jeûne exact qu'on lui a  
 fait faire, & des coups de foïet qu'on lui  
 a fait ressentir; ils l'apportent dans son lit  
 qu'ils attachent à deux arbres, & d'où ils  
 le font lever. On l'encourage comme au  
 commencement; & pour éprouver s'il sera  
 courageux, chacun des Chefs lui donne  
 un coup de foïet de toute sa force. Il se  
 remet dans son lit, & on amasse quantité  
 d'herbes très-fortes & très-puantes qu'ils  
 mettent autour de son lit. On y met le feu,  
 en sorte qu'il ne le touche pas, mais qu'il  
 en sente seulement la chaleur. La fumée de  
 ces herbes puantes, avec la chaleur du feu,  
 lui fait souffrir d'étranges maux, il est à  
 demi-fol dans son lit où il demeure con-  
 stamment, il y tombe dans des pâmoisons

si grandes, que l'on diroit qu'il est mort. ce  
 Quand on le voit dans cet état, on lui don- ce  
 ne à boire pour le faire revenir à soi. Etant ce  
 revenu, on l'exhorte derechef à être cou- ce  
 rageux, on redouble son feu qui dure beau ce  
 coup de tems. ce

Pendant que ce pauvre misérable est ce  
 dans ces souffrances, les autres boivent, & ce  
 mangent comme des pourceaux; & le ce  
 voyant enfin presque mort, ils lui donnent ce  
 un étrange remede pour le faire revenir à ce  
 lui. Ils lui font un collier & une ceinture de ce  
 palmiste, qu'ils remplissent de gros four- ce  
 mis noirs, dont la piqueure d'un seul se ce  
 fait ressentir trois ou quatre heures. On lui ce  
 met ce collier & cette ceinture, qui le fait ce  
 bien-tôt revenir, à cause des cuisantes dou- ce  
 leurs que cela lui fait souffrir. Il se lève, & ce  
 quand il est debout, on lui verse un canari ce  
 plein de *Palinot*, qui est une de leurs bois- ce  
 soins, sur la tête, au travers d'un *manarb*, ce  
 ou crible du país. Il se va aussi-tôt laver ce  
 dans la plus prochaine fontaine ou riviè- ce  
 re; & étant rentré dans sa Case, il se re- ce  
 met derechef dans sa retraite, & afin que ce  
 tous les enfans de la Case, & tous ceux qui ce  
 en sont, se souviennent de cette cérémonie, ce  
 on les foiette tous sans exception, sans ce  
 épargner même les femmes, si elles ne ce  
 s'enfuient bien promptement. ce

On fait recommencer au Capitaine pré- ce  
 tendant un nouveau jeûne, mais non pas ce  
 si rigoureux que le premier; car quelqu'un ce  
 des Capitaines ses voisins a soin de lui al- ce  
 ler tuer quelques petits oiseaux. Le temps ce  
 de ce jeûne étant expiré, il est proclamé ce  
 Capitaine; on lui baille un arc tout neuf, ce  
 & des flèches, avec tout ce qui lui est né- ce  
 cessaire. ce

## 20 MOEURS DES SAUVAGES

Ce n'est-là cependant encore qu'un petit Capitaine ; car pour être un grand Chef , il faut des épreuves bien plus rigoureuses , que le Sieur Bier a ignorées , que le Sieur de Rochefort n'a fait qu'effleurer imparfaitement , & que j'ai tirées des Lettres \* du Pere de la Neuville Jésuite, lequel ayant demeuré quelque temps dans l'Isle de Cayenne au voisinage de ces Peuples , a été à portée d'avoir de bons Mémoires de leurs mœurs. Voici ce qu'il en dit.

### *Initiation d'un Capitaine Général.*

» Le Gouvernement des Gayanois est mo-  
» narchique. Ils n'ont qu'un Chef auquel  
» ils obéissent aveuglément. C'est ordina-  
» rement le plus ancien de la Nation qu'on  
» choisit , si d'ailleurs il a toutes les qualités  
» nécessaires pour soutenir cette dignité ,  
» c'est-à-dire , s'il a de la valeur, de la force,  
» de l'adresse ; s'il est actif, laborieux, sobre,  
» patient, fécond en ressources & en strata-  
» gèmes ; enfin s'il connoît le país , & s'il  
» sçait les chemins qui conduisent chez tou-  
» tes Nations. Le plus ancien manque-t'il  
» de ces qualités , ils en choisissent un autre,  
» qu'ils éprouvent par un rude Noviciat ,  
» pour s'assurer qu'il est tel qu'ils le souhai-  
» tent. Ils commencent d'abord par le faire  
» jeûner plus de neuf mois d'une manière  
» très-rigoureuse , ne lui donnant par jour  
» qu'autant de mil qu'il en peut contenir  
» dans sa main. Ils lui font porter des far-  
» deaux énormes : ils l'obligent de faire sen-  
» tinelle presque toutes les nuits à l'entrée

\* Lettre du P. de la Neuville : Mémoires de Trévoux ,  
Mars 1723.



*Tom. II. Pag. 20.*





de  
p  
r  
t  
f

du Carbet : ils envoient des Députez à la découverte, ou chez les Nations voisines, puis à leur retour ils contraignent le Prétendant d'aller sur les traces des Députez afin de l'accoutumer à connoître toutes les routes. Il n'est point de borne ou de fontaine un peu marquées, dont il ne doive sçavoir la situation, prêt de le prouver en y portant une branche cassée au premier ordre. Enfin il doit avoir en tête la Géographie naturelle de tout son país. Pour le familiariser à la douleur, on l'enterre souvent jusqu'à la ceinture dans une fourmière pleine de ces grosses fourmis, dont la piqueure donne des fièvres de vingt-quatre heures aux François, & on l'y laisse un temps considérable; d'autrefois on se contente d'enchâsser trois ou quatre cens de ces fourmis dans des feuilles, de manière que leur tête passe d'un côté, & le corps de l'autre; on coût toutes ces feuilles animées en guise de colliers, de bracelets, de ceintures, de jarretieres & de couronnes, dont on orne le Roy novice. Je laisse juger avec quelles douleurs. C'est ainsi qu'on le forme à la Royauté.

Quand on le juge assez éprouvé, on fait l'inauguration en cette manière. Toute la Nation assemblée va chercher le Prétendant, qui est à une lieue, ou plus, caché sous des feuillages, comme pour faire entendre qu'il fuit les honneurs; ou bien, comme me l'ont dit deux de ces Rois, afin de lui faire connoître qu'on l'a tiré de la poussière pour l'élever sur le Trône; ce qui se confirme par une autre cérémonie: car chacun des assistans va en cadence mettre le pied sur sa tête, après quoi on le le-

## 22 MOEURS DES SAUVAGES

» ve, & tous se prosternent, & jettent leurs  
» arcs & leurs flèches à ses pieds. Le Roy à  
» son tour met le pied sur la tête de ses su-  
» jets, puis on le ramène en triomphe au  
» Carbet, où il trouve un grand festin pré-  
» paré par les femmes. Avant que de man-  
» ger, il faut qu'il donne encore une preuve  
» de son adresse, en lançant une flèche dans  
» une tasse de la grosseur d'un œuf, attachée  
» sur le haut du toit. Cela fait, chaque fem-  
» me lui sert tour à tour une tasse de *Ouicou*  
» qu'il est obligé de boire, afin de montrer  
» qu'il a autant de force pour boire que tren-  
» te hommes, de même qu'il en a eu assez  
» pour se contenter durant trente jours de  
» la nourriture qu'un homme pourroit aisé-  
» ment prendre en un seul jour. Comme il  
» est contraint de vomir souvent, ce repas  
» a plus l'air d'une rude question, que d'un  
» festin. Du reste, ses sujets l'imitent parfai-  
» tement; & ne cessent de boire & de man-  
» ger, que toutes les provisions ne soient  
» épuisées.

» La cérémonie finie, le nouveau Capitai-  
» ne est censé avoir plein pouvoir & entière  
» autorité sur toute la Nation, qui ne fait  
» plus rien que par ses ordres & par son  
» mouvement. C'est lui qui fait la paix ou  
» la guerre à son gré, &c.

On ne doit pas se persuader, que toutes  
ces rigoureuses épreuves qu'il faut subir chez  
ces Peuples Barbares pour être admis au  
rang des Guerriers, des Capitaines, & de  
Chef général de la Nation, ne soient que  
des coutumes purement civiles, & des usa-  
ges établis par les Législateurs, afin de for-  
mer le corps aux exercices les plus pénibles,  
& de rendre l'ame capable des plus hau-

res entreprises, en la mettant dans la nécessité par ces épreuves volontaires, de se faire un courage à toute épreuve. La Religion en est certainement le principe, comme elle l'étoit dans l'Antiquité pour les soldats de Mithra, pour les Lacédémoniens, qu'on flagelloit devant l'Autel de la Diane Orthie, & pour les Héros, qui se faisoient initiés aux Mystères de Samothrace, ou d'Eleusine. Nous devons juger de ce qui se faisoit chez les Caraïbes, où il y a peu de Religion apparente, par ce qui se pratiquoit pour des sujets semblables au Pérou, & au Mexique, où la Religion étoit si bien marquée, qu'il n'y a peut-être jamais eu de Nations Idolâtres, où la Religion payenne ait été plus en règle.

Quoique je ne me sois pas proposé de traiter des Mœurs des Mexiquains & des Péruviens, lesquelles ont été bien écrites par l'Inca Garcilasso, par Acofta, Lopés de Gomara, Oviédo, Herrera, & plusieurs autres Auteurs Espagnols, je ne laisserai pas de dire ici quelque chose de leurs Initiations militaires, pour montrer que la Religion ayant été le motif de leurs épreuves, on doit aussi se former la même idée de celles, dont j'ai déjà parlé.

#### *Initiations des Incas du Pérou.*

On n'admettoit à ces Initiations, dans le Pérou, que les enfans de la race du Soleil, c'est à-dire, les fils des Incas, qui composoient une famille nombreuse, & étendue dans l'Etat, & qui étant celle des Rois & des Princes de leur sang, devoit aussi se distinguer des familles populaires par des ver-

## 24 MOEURS DES SAUVAGES

tus propres de leur origine céleste, & bien supérieures à celles du commun des hommes.

On les commençoit à l'âge de 15. à 16. ans\*, & elles étoient d'une condition absolument requise pour sortir de l'enfance, pour recevoir les marques honoraires de l'âge viril, & jouir de ses prérogatives, sur-tout pour être habile à porter les armes, & à exercer quelque Charge dans l'Empire. Elles étoient en même temps un Novitiat des plus rigoureux, dans lequel on les exerçoit à supporter toutes sortes de travaux, & à se rendre capables de soutenir toutes les disgraces de la fortune. Il étoit pour ces Novices d'une extrême conséquence de sortir de ces épreuves avec honneur; car si pendant le cours de cet examen, ils laissoient paroître de la foiblesse, ou de la lâcheté, il en rejaillissoit sur eux, & sur leurs parens les plus proches, une infamie qui les deshonorait. Aussi les pères, les mères, les frères, les sœurs, les oncles, & les tantes de ces jeunes gens, ne cessoient-ils de faire pendant ce temps-là des vœux continuels au Soleil, qu'ils accompagnoient de sacrifices, de jeûnes, de mortifications, & de toutes sortes d'exercices de Religion, afin que le Soleil leur donnât la force & le courage nécessaire, pour fournir avec gloire la pénible carrière de ces violentes épreuves.

Chaque année donc ou de deux en deux ans, on faisoit le choix des jeunes Princes, propres à être initiés, & on les mettoit dans une maison consacrée à cet usage, sous la conduite de quelques vieillards expérimentés.

\* Garcilasso de la Vega, Comment. Réal. Lib. 6. Cap. 24. 25, 26, 27.

rès, qui étoient les maîtres de ces Novices, & qui avoient charge de les éprouver, & de les instruire.

Les épreuves commençoient par des jeûnes de plusieurs jours de suite, pour leur apprendre à souffrir la faim & la soif. On les réduisoit presque à l'inanition, & on ne leur donnoit à certains temps marqués que quelques poignées de bled d'Inde, & de l'eau pure. On doubloit le temps de ces jeûnes, à mesure qu'ils se montroient plus capables de les supporter, & on les leur faisoit pousser aussi loin, que cela se pouvoit presque sans mourir.

De la même manière qu'on leur avoit appris à dompter le corps par la faim & par la soif, on les accoutumoit aussi à le matter par les veilles. On les mettoit en sentinelle des dix & douze jours de suite, pendant lesquels les surveillans les visitoient exactement; & si on en trouvoit quelqu'un endormi, on le renvoyoit, en disant, qu'il étoit encore trop enfant pour être admis aux honneurs.

Le temps de ces premières épreuves étant passé, on les exerçoit à la course. On les conduisoit pour cet effet à un lieu sacré parmi eux, d'où cette course commençoit, & se continuoit jusqu'au pied de la Citadelle, laquelle en étoit éloignée d'une lieue & demie, & où étoit planté un étendard, qui étoit le prix destiné à celui qui arrivoit le premier, qu'on choisissoit aussi pour être à la tête des autres. Les derniers, & ceux à qui le cœur avoit manqué dans la course, étoient notés d'infamie, & renvoyés avec honte. Les parens qui aprehendoient ces sortes d'affronts, couraient avec leurs enfans, ou se plaçoient sur le chemin de distance en distan-

## 26. MOEURS DES SAUVAGES

ce, & les excitoient par tous les motifs les plus propres à réveiller en eux les sentimens de l'honneur.

On leur apprenoit à travailler de leurs mains, à faire tout ce qui étoit nécessaire pour leurs besoins, sur-tout leurs armes, leurs souliers, & tout ce qui est de l'équipage d'un soldat. On leur monroit ensuite à se servir de ces armes, en les stilant à toutes sortes d'exercices militaires, à lancer le javelot, à tirer de l'arc & de la fronde, à porter de grands fardeaux, & donner toutes sortes de preuves, de force, & d'adresse.

Souvent on les faisoit lutter les uns contre les autres. Quelquefois on les divisoit en deux troupes; on leur faisoit attaquer & défendre une place, & dans ces sortes de combats où l'animosité & l'émulation les excitoient, ils se piquoient quelquefois si vivement qu'ils se faisoient de cruelles blessures, dont il y en avoit qui mouroient.

Quelquefois un de leurs maîtres prenant un bâton à deux bouts, ou une espèce de pique, se mettoit au milieu d'eux, faisoit le moulinet, s'escrimant avec une vitesse & une légèreté incroyable, portant ce bâton ou cette pique, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, jusqu'à leurs yeux, comme s'il vouloit les percer, ou sur leurs jambes, comme s'il avoit intention de les rompre. Ceux qui baïssent tant soit peu la vûë, ou qui retiroient le pied, étoient aussi-tôt mis hors des épreuves; parce qu'on disoit, que s'ils appréhendoient si fort des armes qu'ils scavoient bien ne devoir pas leur nuire, ils ne scavoient soutenir l'aspect de celles de leurs ennemis, qui ne cherchent point à porter des coups à faux, & qui ne visent qu'à ôter la vie.

On exerçoit d'autrefois leur patience , en frappant leurs bras & leurs jambes nuës , avec de grandes branches d'osier , pour voir quelle figure ils feroient en recevant ces coups ; & s'ils y paroïssent trop sensibles , on les rejettoit , en disant , que puisqu'ils ne pouvoient pas souffrir les coups de ces branches si tendres & si fragiles , ils seroient encore moins à l'épreuve des blessures , & des coups violens , qui partiroient de la main de leurs ennemis.

Pendant tout ce Noviciat , on ne les exerçoit pas seulement aux armes , mais on les formoit à toutes les vertus nécessaires pour remplir les différentes Charges de l'Etat ; & on les mettoit en situation de souffrir toutes sortes de besoins & de nécessitez , afin qu'ils eussent éprouvé par eux-mêmes toutes les misères où étoient exposez les peuples , auxquels ils devoient ensuite rendre justice , & donner le bon exemple.

Les Maîtres de ces Novices leur donnoient tous les jours des leçons , leur représentant sans cesse l'honneur qu'ils avoient d'être de la race du Soleil ; ils leur mettoient sans cesse devant les yeux , les vertus & les actions héroïques de leurs Ancêtres , leur Religion , leur pieté , leur amour pour la justice , leur zèle contre le vice , leur valeur contre leurs ennemis , leur clémence & leur douceur pour leurs sujets , leur modération dans le Gouvernement de leur Empire , leur tendresse envers les pauvres , leur libéralité , leur magnificence Royale , comme dignes fils du Soleil , qui répand continuellement ses trésors sur la terre , & ne se montre que pour faire du bien ; & ils les exhortoient à ne point dégénérer de tant de vertus.

L'héritier présomptif de la Couronne, bien



loin d'être dispensé de toutes ces épreuves, étoit traité avec encore plus de rigueur que ses Connovices; ils disoient que c'étoit plutôt par ses vertus qu'il devoit mériter de régner, que par un foible droit d'aïnesse ou d'héritage, qui ne suposoit en lui aucun mérite personnel. On le faisoit coucher sur la dure, jeûner, veiller, travailler, souffrir, comme le moins considéré d'entr'eux; on humilioit sans cesse son orgueil, & il étoit toujours le plus mal vêtu, afin que lorsqu'il seroit sur le Trône, & environné de toute la splendeur d'un Dieu sur la terre, il ne méprisât pas les pauvres; & que se souvenant qu'ayant été comme l'un d'eux, il apprit à avoir compassion des misérables, à faire des grâces & à mériter le nom de *Huachacuyac*, qu'ils donnoient à leurs Rois; nom qui signifie l'*Amateur*, & le *Bienfaiteur des pauvres*.

Après qu'on avoit fourni la carrière de cette rigoureuse épreuve, le Souverain leur faisoit la cérémonie de leur percer les oreilles & les narines. Les principaux Princes de sa Cour qui l'assistoient, leur donnoient les autres marques de dignité: ils étoient alors déclarés véritables Incas, ou véritables fils du Soleil; & cette solemnité étoit terminée par des Sacrifices, & par les autres marques de réjouissance, qui ont coutume d'illustrer les plus grandes fêtes.

L'Inca Garcilasso, de qui j'ai tiré la substance de tout ceci, dit qu'il avoit vû faire la plupart de ces choses, dont il donne le détail autant qu'il peut s'en souvenir; mais il ajoute, que ce qu'il avoit vû pratiquer de son tems, n'étoit que l'ombre de ce qui se passoit anciennement, durant la splendeur du Règne de ses Ayeux.

*Initiation des Chevaliers au Mexique.*

Outre les épreuves que devoient subir dans leurs Temples généralement tous les Mexicains, de l'un & de l'autre sexe à un certain âge, il y en avoit encore parmi les Nobles pour différens degrés d'élevation par où ils passoient, afin de parvenir jusqu'au Trône du Souverain, dont la dignité étoit élective, & non pas héréditaire. \* Ces degrés d'élevation pour les militaires, étoient comme divers Ordres de Chevalerie, supérieurs les uns aux autres, & qui étoient distinguez par différens noms, & différentes marques, ou habits d'Ordre. Ces Ordres avoient aussi leurs Initiations; & voici ce que j'en ai pu recueillir des Auteurs.

† Pour être fait *Tecuite*, qui étoit l'Ordre de Noblesse, le premier après le Roi, il falloit être du sang des Seigneurs les plus qualifiez de l'État, & s'être distingué par des actions extraordinaires. Celui qui aspiroit à cet honneur, s'y préparoit de longue main, & faisoit avertir de son dessein, trois ans auparavant, tous ses patens, tous ses amis, tous les Seigneurs, & *Tecuites* de sa Province.

Tous étant assemblez, & les augures ayant été pris pour le choix d'un jour heureux, tout le peuple accompagnoit le Profelyte au Temple le plus superbe de la Ville, où étoit réverée la plus célèbre Divinité du pais, qui étoit, selon le témoignage de § Solis, le

B 3

\* *Acosta, Hist. Moral. de las Indias, cap. 26.*

† *Lopez de Gomara, Hist. Gener. Lib. 2. cap. 78.*

§ *De Solis, Conquista de la nueva España; Lib. 3. cap. 179*  
page 230.

30 MOEURS DES SAUVAGES  
Dieu des Armées. Les parens, les amis, & les Seigneurs invitez, le conduisoient par-dessous les bras, lui faisoient monter l'escalier du Temple jusqu'à l'Autel, où il se mettoit dans la posture que demandoient la piété, l'humilité & la patience. Le Grand-Prêtre alloit se présenter à lui, lorsqu'il étoit dans cet état, & avec un os pointu de Tigre, ou bien un ongle d'Aigle, il lui perçoit le nez de plusieurs petits trous, où il mettoit quelques morceaux d'ambre noir, pour empêcher les chairs de se réjoindre. Il lui faisoit ensuite un discours très-odieux, où il lui disoit les choses du monde les plus desagréables, les injures les plus atroces; & ne se contentant pas de l'insulter purement de paroles, il le frappoit ignominieusement, & le dépouilloit tout nud, autant que la bienséance pouvoit le permettre, & que la pudeur n'en fût point blessée.

Le Profelyte, ainsi dépouillé, se retiroit tout honteux, seul dans une salle du Temp'le, où il s'occupoit seul à la prière, & à d'autres exercices de Religion, tandis que ceux qui l'avoient accompagné, faisoient un sacrifice dans le goût des Anciens; c'est-à-dire, un festin mêlé de chant, de danses, & d'autres marques de réjoüissance, après lesquelles chacun se retiroit sans dire mot au Novice, qu'on laissoit seul dans sa retraite.

A l'entrée de la nuit, on lui apportoit tout ce qui lui étoit nécessaire pour les quatre jours qu'il devoit y séjourner; quelques hailons grossiers pour se couvrir, un peu de paille, quelques ais pour s'asseoir, des couleurs pour se peindre en noir, des poinçons pour se percer, & pour faire diverses incisions sur son corps; de l'encens, & un en-

censoir  
mettoit  
menté  
voir u  
uns d  
sans n  
pos. C  
épis c  
dans  
aussi  
fis. E  
dans  
perç  
fort  
vive  
cent  
pou  
Pen  
diff  
soit  
qu  
ses  
do  
tin  
&  
de  
de  
té  
n  
d  
l  
c  
r  
l

tenoit pour encenser les Idoles, & on le com-  
mettoit à la garde de trois personnes expéri-  
mentées pour l'instruire de ce que devoit sca-  
voir un homme de sa profession. Quelques-  
uns de ces Novices passioient tout ce temps  
sans manger, & sans prendre le moindre res-  
pos. On leur donnoit néanmoins quelques  
épis de bled, & un peu d'eau pour se soutenir  
dans l'extrême foiblesse. On leur permettoit  
aussi de dormir, pourvû que ce fût étant as-  
sis. Hors des momens marqués, les surveil-  
lans leur en faisoient passer l'envie, en les  
perçant avec des especes d'halènes d'un bois  
fort pointu, & dont les atteintes étoient fort  
vives. Vers la minuit, le Novice alloit en-  
censer les Idoles, & leur offroit quelques  
goutes de son sang; il alloit aussi autour de  
Penclos du Temple, & en quatre endroits  
différens, il creusoit la terre, & y ensevelis-  
soit des cannes de roseau, teintes du sang  
qu'il avoit tiré de sa langue, de ses mains, de  
ses pieds, &c.

Ces quatre jours étant écoulés, il deman-  
doit permission au Grand-Prêtre d'aller con-  
tinuer ses épreuves dans les autres Temples,  
& alloit ainsi pendant le cours d'une année  
de Temple en Temple, où c'étoient toujours  
de nouvelles épreuves, sans qu'il eût la liber-  
té, pendant ce temps-là, d'approcher de sa  
maison, de rendre des visites à ses parens, &  
d'en recevoir, toujours obligé de vivre dans  
la continence, dans la retraite, & dans de  
continuelles austérités.

Enfin l'année étant révoluë, & un jour heu-  
reux ayant été choisi dans leur Calendrier  
pour achever la cérémonie, les Tecuitles, les  
Seigneurs, les parens, & les amis du Novice,  
venoient le prendre, le lavoient, le détraf-

soient , & le ramenoient avec pompe dans le Temple où il avoit été conduit la première fois. Là , au pied de l'Autel , on le dépouilloit de ses vieux haillons , on lioit ses cheveux sur la nuque du col avec un cuir rouge , d'où pendoient plusieurs belles plumes ; on le couvroit d'un manteau très-fin , par-dessus lequel on en mettoit encore un autre très-riche , qui étoit l'habit particulier de l'Ordre ; on lui mettoit aussi en main un arc & des flèches ; & le Grand-Prêtre faisant un long discours au nouveau Chevalier sur ses obligations , l'exhortoit à prendre des sentimens propres de l'état où il venoit d'être élevé ; état , qui le mettant beaucoup au-dessus des hommes du commun , demandoit aussi des vertus , qui ne fussent pas communes , un zèle extraordinaire pour le maintien de la Religion , pour la défense de la Patrie , pour la conservation des siens , & une valeur intrépide pour attaquer les ennemis de l'Empire , ou pour leur résister ; devant se montrer à leur égard comme un Aigle , ou comme un Tigre , n'oubliant pas qu'on lui avoit fait l'honneur de lui percer le nez avec les os , & les ongles de ces animaux , afin de lui remettre sans cesse dans l'esprit , qu'il devoit être l'imitateur de leur courage. Il lui changeoit ensuite son nom , & le bénissoit.

La cérémonie se terminoit par un grand sacrifice , ou superbe festin ; par des danses , des chansons usitées dans ces sortes de fêtes ; par le son des instrumens , & par les acclamations du peuple ; après-quoi les Seigneurs invités étoient gratifiés de quelques presens de la part du nouveau Chevalier , & chacun se retiroit chez soi.

*Les Initiations des Rois du Mexique*

Les Initiations étoient aussi très-dures pour ceux qui entroient dans les grandes Charges , comme étoient celle du Souverain de tout l'Empire , des Rois ses tributaires , & des Caciques , ou Gouverneurs des Provinces. Il suffira de raconter succinctement ce qui se passoit à l'égard du Souverain.

Le Royaume du Mexique étant électif\* , dès qu'on avoit rendu les derniers devoirs au Roi défunt , les Rois & Princes Electeurs † s'assembloient pour faire choix , parmi les jeunes gens du rang des Militaires , d'un sujet propre à être élevé à cette dignité suprême. Ce choix étant fait , il y avoit deux temps , qui étoient comme deux fêtes marquées , celui de son Election , & celui de son Couronnement.

Au moment même de l'Electioin , & après que celui qui avoit été élu , avoit accepté , on le dépouilloit presque tout nud , & on le conduisoit au Temple , accompagné d'une grande foule de gens de tous les Ordres du Royaume. Deux Seigneurs lui aidotent à en monter les degrés jusqu'aux Autels. Il étoit précédé des deux Rois premiers Electeurs , revêtus des marques de leurs dignités , & suivi de quelques personnes nécessaires à la cérémonie. Tout le reste se tenoit en bas avec respect. Le Roy étant monté adoroit l'Idole en touchant la terre de l'un de ses doigts , & le baisant. Il se mettoit ensuite devant elle en posture de suppliant.

\* *Acosta Lib. 6. cap. 24.*

† *Lopes de Gomara , Lib. 2. cap. 77.*

34. MOEURS DES SAUVAGES

Le Grand-Prêtre revêtu de ses ornemens , accompagné d'un grand nombre de Prêtres , vêtus de longues aubes , comme les Prêtres Egyptiens , venoit oindre le corps du Prince élu , & le frottoit d'un jus extrêmement noir ; il faisoit après cela sur lui quelques aspersions , & lui jettoit sur la tête un manteau semé de têtes de mort ; sur ce premier , un second de couleur noire , & sur ce second un troisième de couleur bleuë , tous semés de têtes de mort comme le premier : il lui pendoit au col certains lacets rouges , avec d'autres plus petits , auxquels étoient attachez quelques symboles qui avoient tous leur signification mystique. Il lui mettoit aussi sur les épaules une phiole pleine d'une poudre , dont l'effet étoit de garantir contre toute, sortes d'enchantemens & de sortilèges. Il attachoit à son bras gauche un sachet d'encens , & lui mettoit ensuite à la main droite un encensoir. Le Roy élu se levoit alors , encensoit l'Idole , & s'afféioit.

Le Grand-Prêtre s'approchant de lui de nouveau , lui faisoit un long discours , & lui faisoit prêter serment qu'il maintiendrait la Religion de ses peres ; qu'il observeroit les Loix de ses Prédécesseurs ; qu'il feroit une guerre vive aux ennemis de l'Etat , & qu'il rendroit la justice à ses sujets. Prenant ensuite un style métaphorique , il lui faisoit promettre qu'il feroit paroître le Soleil toujours clair & serein ; que les nuées ne répandroient leurs pluies que selon la mesure de la nécessité , & que la terre produiroit ses fruits en abondance.

Le Roy élu , ayant prêté ce serment , se recommandoit aux prières des Ministres des Dieux , & à celles de tous les spectateurs.

Les  
le ra  
peu  
pro  
pré  
tem  
stin  
lai  
I  
far  
res  
R  
pe  
qu  
m  
le  
d  
f  
f  
B  
f  
o

Les mêmes Seigneurs qui l'avoient conduit , le ramenoient au milieu des acclamations du peuple , qui lui souhaitoit toutes sortes de prospérités , & lui offroit diverses sortes de présens. On le conduisoit delà dans un appartement du Temple séparé, qui lui étoit destiné , & où il y avoit un lit prêt , & on l'y laissoit seul.

Il passoit quatre jours dans cette solitude , sans sortir du Temple , s'occupant à des prières , des sacrifices , & d'autres exercices de Religion & de pénitence. Quoiqu'il lui fût permis de manger de la chair & d'autres mets qui convenoient à sa dignité , il jeûnoit néanmoins très-austèrement ; il se baignoit trois fois le jour pour s'expier , & une autrefois la nuit , dans une grande cuve d'eau , dans laquelle il faisoit couler de son sang , qu'il offroit en sacrifice au Dieu des eaux , après lui avoir présenté de l'encens ; il encensoit aussi plusieurs fois les autres Dieux du Temple , leur offrant du pain , des fruits , des fleurs , des aromates , & des pointes ou alènes , teintes du sang de sa langue , de ses narines , de ses oreilles , & généralement de toutes les parties de son corps.

Il y a apparence que c'est ce qui se passoit d'abord à la première fête , qui étoit celle de son Election , laquelle a été confondue mal-à-propos par quelques Auteurs , avec celle de son Couronnement. Ces quatre jours d'épreuve n'étoient aussi probablement que le commencement des Initiations du Roi Novice. Le cours de ces Initiations étoit sans doute beaucoup plus long ; & quoi-que les Auteurs ne nous en aient pas donné de détail , on peut le présumer de ce que j'ai déjà dit des Initiations des Tecuitles , & des paro-



les du Pere Acofta, qui parlant de Montecuma, dit qu'avant son Couronnement, il paffoit la plus grande partie du tems dans un appartement féparé qu'il avoit dans le Temple, où l'on difoit qu'il converfoit familiérement avec fon Dieu, femblable en tout, ajoute fon Interpréte Latin, à un *homme Initié*; paroles très-remarquables. *Plerumque autem in certo quodam Templi Vitzilipuzi loco agebat, ubi, ut fama erat, cum suo Deo conversabatur; initiato per omnia fimilis.*

\* La fête du Couronnement ne fe célébroit point qu'après que le nouveau Roy, à l'iffuë de fes épreuves, eut entrepris quelque expédition heureufe fur fes ennemis; qu'il eut remporté en perfonne quelque celebre victoire, fôumis quelque Province rebelle, & amené plusieurs captifs en triomphe, qui devoient s'attendre à être immolés pour honorer cette fête.

Le jour de fon arrivée, tout le peuple fortoit en foule au-devant de lui. Le Grand-Prêtre d'une part, fuivi de tous les Miniftres des Autels, les Electeurs & les grands Seigneurs de l'autre, alloient à fa rencontre en ordre de proceffion. L'air retentiffoit cependant des acclamations de joye, & du fon des instrumens, au milieu defquels le Monarque victorieux, enflé de fes succès, faifoit fon entrée publique, accompagné des gens de guerre, qui conduifoient les prifonniers, & portoient les dépouilles des ennemis vaincus. Il alloit droit au Temple, où après avoir offert le facifice, entendu l'éloge de fes belles actions & de fa valeur, on lui donnoit alors folemnellement, & pour la premiere fois, les marques de l'Empire ou de la Dignité Royale. On le revêtoit d'habits très-précieux; on atta-

choit à ses oreilles & à ses narines des pierres d'un très-grand prix; on mettoit dans sa main droite un estoc d'or armé d'une pierre à feu, symbole de la justice; dans sa gauche, un arc & des flèches pour signifier qu'il étoit l'arbitre de la paix & de la guerre; & sur sa tête un ornement, qui n'étoit ni une couronne, ni un diadème, mais une espèce de mître, ronde sur le devant, qui s'allongeoit en arrière, perdant un peu de sa rondeur, & qui revenoit en pointe vers son sommet. C'étoit le Roy de Tescuco, qui, comme premier Electeur, avoit le droit de lui poser sur le front; honneur le plus grand que puisse avoir un sujet. Le Monarque se plaçoit alors sur son Trône pour y recevoir les hommages de tous les Ordres de l'Empire, & pour écouter les harangues que lui faisoient tous les Corps. Le Roy de Tescuco commençoit à parler le premier. On nous a conservé dans les histoires la harangue que fit le Prince, qui couronna Montecuma dernier Roi de Mexique. Elle m'a paru si belle, que quoiqu'elle doive allonger cette narration, & peut-être paroître hors d'œuvre, je suis persuadé néanmoins qu'on me sçaura gré de l'avoir rapportée toute entière, telle que je l'ai trouvée dans le Père Joseph Acofta de notre Compagnie.

\* » Jeune Prince, le bonheur qu'a ce Royaume de vous voir monter aujourd'hui sur le  
 » Thrône de ses Souverains, se fait bien sentir par l'empressement avec lequel nous  
 » avons concouru à votre Election, & par la  
 » joye extrême que le Public en a témoigné.  
 » Cette joye est sans doute bien fondée, puisqu'il est  
 » que les États du Mexique sont si vastes & si  
 » étendus, que pour gouverner cet Empire,

\* Acofta, loco citato.

## 38 MOEURS DES SAUVAGES

» qui est comme un monde entier, il ne faut  
 » pas moins de force & de courage qu'il s'en  
 » trouve dans vôtre cœur généreux & ma-  
 » gnanime : ni moins d'application, de ca-  
 » pacité, de sagesse, & de prudence que vous  
 » en avez. Je vois bien c'airement que le  
 » Tout-puissant aime cette Monarchie, puis-  
 » qu'il a daigné l'éclairer de ses plus vives lu-  
 » mières, pour faire un choix qui convient  
 » si bien à nôtre félicité. Qui peut en effet  
 » raisonnablement douter qu'un Prince, le-  
 » quel avant que de regner, avoit percé les  
 » neuf cœurs des Cieux par la vivacité de  
 » son esprit, & par la sublimité de son génie  
 » pour en découvrir les beautés les plus ca-  
 » chées, à présent qu'il est obligé de veiller  
 » au bien de ses sujets par les devoirs de la  
 » Royauté, n'ait pas assez de pénétration  
 » pour découvrir dans les choses de la terre  
 » celles qui pourroient leur être utiles ? Qui  
 » pourroit croire que la grandeur d'ame que  
 » vous avez fait paroître en tant d'occasions  
 » signalées, se rallentit à présent qu'il est né-  
 » cessaire plus que jamais de faire briller, &  
 » qu'elle ne se manifestera pas au contraire  
 » avec bien plus d'éclat que par le passé ?  
 » Qui se persuadera que, pendant le regne  
 » d'un Prince si juste & si magnifique, la veu-  
 » ve & l'orphelin puissent manquer de pro-  
 » tection & de soulagement ? Qui est-ce qui  
 » s'imaginera que la grandeur de cette Mo-  
 » narchie ne doive pas monter avec vous au  
 » plus haut point de sa gloire, puisque le  
 » Créateur a rassemblé en vous tant de per-  
 » fections, qu'à vous voir seulement, on se  
 » persuade qu'on y est déjà parvenu.  
 » Félicitez vous donc, Peuples heureux,  
 » d'avoir un Roi, qui fera la colonne & l'ap-

puy de cet Etat, qui vous tiendra lieu de Tuteur & de Père, & dont le sein paternel, toujours émû sur vous, sera prêt à s'armer contre tout ce qui pourroit troubler la tranquillité de ses chers enfans, & à leur communiquer à eux-mêmes tous les trésors qui y sont renfermez. Vous êtes assurez d'avoir un Roi, qui ne prendra point occasion de son pouvoir suprême pour en abuser, pour languir dans un lâche repos, pour faire consister son bonheur à se régaler splendidement, pour se livrer aux vices & aux plaisirs. Bien loin de-là, soyez convaincu, qu'au plus fort de son sommeil, son cœur attentif à vos besoins, le réveillera souvent en sursault; & que dans les repas les plus somptueux cette même attention à vos besoins, suspendra en lui le sentiment du goût & de la bonne chère. N'ai-je donc pas raison de vous féliciter, & de vous exhorter à vous réjouir d'avoir un Roi si digne de l'être? Et vous, Prince magnanime, notre Souverain & notre maître ayez confiance & bon courage; puisque le Créateur de toutes choses a chargé vos épaules d'un si pesant fardeau, soyez certain qu'il vous donnera les forces nécessaires pour pouvoir le soutenir; puisqu'il a été si libéral & si magnifique à votre égard jusqu'à présent, vous pouvez bien vous assurer qu'il répandra sur vous ses dons les plus précieux, & ses bénédictions les plus abondantes, dans cet Etat de la plus haute élévation où il vous a mis; & dont je souhaite qu'il vous fasse jouir avec toutes sortes d'avantages pendant une nombreuse suite de longues & d'heureuses années.

Le Roi ayant entendu ces sortes d'haran-

gues, répondoit avec majesté, d'une manière qui faisoit connoître combien il se croyoit peu digne du rang où on l'élevoit; combien il étoit sensible à l'obligation qu'il avoit à ceux qui l'avoient choisi; & quelles étoient les dispositions où il étoit de gouverner ses Peuples, selon les Loix de la bonté & de l'équité: après-quoi il étoit conduit avec pompe dans son Palais, & de toutes parts on s'abandonnoit à la joye que méritoit une semblable fête.

*Initiations de l'ancienne Chevalerie d'Europe.*

Tout ce que j'ai rapporté des Initiations des Guerriers chez les Nations barbares & policées de l'Amérique, doit faire concevoir à ceux qui ont quelque idée de l'ancienne Chevalerie des Peuples de nôtre Europe, que les épreuves que devoient subir ceux qui aspireroient à l'honneur d'être faits Chevaliers, étoient à peu près semblables à celles dont je viens de donner le détail, dans le temps que les Peuples, encore barbares, étoient plongez dans les ténèbres de l'Idolâtrie.

Je suis d'autant plus fondé à faire ce parallèle, que du Cange l'a commencé avant moi; \* car à l'occasion du Bain où l'on faisoit entrer les Chevaliers avant leur réception, il remarque que Joseph Acoffa rapporte que les Prêtres Mexiquains lavoient & purifioient les enfans des Nobles, avant de leur faire la cérémonie de les rendre habiles à porter les armes.

Le même Auteur parlant de cette Chevalerie, dont la Religion étoit certainement le principe, dit aussi, ce que j'ai dit ailleurs

\* Du Cange, Gloss. verb. Miles.

moi-même de quelques autres usages; sçavoir , que l'Eglise qui a toujourns eu une sage œconomie pour ses enfans , lesquels sont encore tendres dans la foy , ne croyant pas pouvoir abolir tout d'un coup les coùtumes , dans lesquelles les Peuples nourris dans le sein du Paganisme ont été élevez , s'étoit contentée de purger toutes ces coùtumes de l'esprit de superstition , de tout culte idolatrique , & se les étoit renduës propres en les sanctifiant. Car , comme je l'ai remarqué , continuë cet Auteur , en parlant des autres espèces d'adoption , c'est ce qu'elle a fait en particulier par rapport à cette adoption , dont l'alliance se contractoit par la tradition des armes ; car l'ayant purifiée de tout rit , & de toute cérémonie payenne & barbare , elle a ordonné que les armes seroient benies par un Prêtre , & que celui qui seroit fait Chevalier , s'étant disposé par les veilles & par les jeûnes à cette action , seroit ceint de l'épée pendant le tems des saints Mystères , &c.

Ce rang de Chevalier étoit en si haute estime , que les plus grands Rois & les plus grands Princes se faisoient honneur de l'être , & passioient volontiers par toutes les épreuves nécessaires pour y parvenir. Aujourd'hui même nos Rois sont armez Chevaliers à la cérémonie de leur Sacre.

Il semble qu'on démêle dans l'Antiquité deux sortes de personnes , qui y étoient élevées. Les jeunes gens de la première Noblesse , qui avoient atteint l'âge de 21. an ou environ , à qui jusques alors il n'avoit pas été permis de ceindre l'épée , de se trouver à aucune bataille , & qui devoient nécessairement

## 42 MOEURS DES SAUVAGES

être déclarez hommes \* parfaits par les cérémonies militaires, & d'autres qui avoient servi, & porté les armes pour le Prince, ou qui avoient suivi quelque Chevalier renommé pendant le nombre de sept années; ou bien ceux enfin qui s'étoient distinguez par quelque action éclatante: † comme » s'être battu » en combat singulier à toute outrance avec » l'épée tranchant & poignant: avoir jousté » à fer émoulu, & fait vuider les arçons à » son ennemi, ou l'avoir transporté: être » monté le premier sur une échelle à l'assaut » d'une place: être entré le premier par la » brèche ou par la mine: avoir sauté le premier dans un vaisseau ennemi, & s'en être » rendu le maître: avoir gagné dans une bataille l'Etendart du Général de l'armée ennemie: avoir fait quelque prisonnier de » grande considération: avoir sauvé la vie » à son Prince, ou à son Général, &c.

Les premiers étoient connus sous les différens noms d'Infans, Varlets, Damoyfels, Bacheliers, & Ecuyers. Non-seulement ils ne pouvoient ceindre l'épée, ou porter les armes; se trouver aux batailles pour y combattre, ou joster dans les tournois; mais ils ne pouvoient manger à la table des Chevaliers, ni se vêtir des mêmes couleurs, & étoient obligez de se tenir debout derrière eux. Ils avoient encore des épreuves rigoureuses à subir; & quoiqu'on ignore quelles étoient ces épreuves, il est pourtant certain qu'il y en avoit; car dans le Roman de Per-

\* *Lambertus Ardenfis apud Cargium, verb. Alapa Militaris. Ei Militatem non repercutiendus dedit alapam, & militari-bus eum in virum perfectum dedicavit Sacramentis.*

† *Vulson de la Colombiere, Théâtre d'honneur, tom. 1. chap. 2.*

ceforest \* on lit au Liv. 4. où il parle des épreuves aux boucliers & aux bâtons : „ que  
 „ Blanche la Fée faisoit exercer les jeunes Ba-  
 „ cheliers , qui prétendoient à l'Ordre de  
 „ Chevalerie , pour entre tous iceux prendre  
 „ les meilleurs , & les faire battre , puis a-  
 „ près l'un contre l'autre , pour sçavoir qui  
 „ vaincroit son compagnon , & qui empor-  
 „ teroit le harnois complet qu'elle donnoit au  
 „ mieux faisant. » Il semble néanmoins par-  
 là , que cette épreuve consistoit dans un dur  
 apprentissage qu'on faisoit du métier de la  
 guerre dans des Académies un peu plus aus-  
 tères , que ne sont celles d'aujourd'hui ; il fal-  
 loit même s'être distingué dans ces exercices :  
 car on n'élevoit à ce degré d'honneur person-  
 ne qui ne l'eut bien mérité , † & qu'après  
 qu'on avoit donné bien des preuves qu'on en  
 soutiendrait parfaitement la gloire. Je crois  
 pourtant que toutes austères que pussent être  
 ces épreuves , l'Eglise les avoit beaucoup  
 mitigées par comparaison , à ce qu'elles  
 étoient avant ce qu'elle en avoit ordonné.  
 Car Ingulphe ¶ parlant de la Consécration  
 des Chevaliers , selon le rit des Chrétiens ,  
 dit , » que les Normans , où les Peuples du  
 „ Nord , avoient cette Consécration en hor-  
 „ reur , & regardoient un Chevalier fait de  
 „ cette sorte , comme un intrus dans l'Ordre  
 „ de Chevalerie , comme un lâche , & comme

\* V. Vulson de la Colomb. Theatre d'honneur. tom. 1. chap. 14.  
 pag. 226.

† Per arma posse fieri filium , grande inter gentes constat  
 esse præconium , quia non est dignus adoptari , nisi qui for-  
 tissimus meretur agnosci. Senator. Lib. 4. Epist. 2.

¶ Ingulphus apud Cangium , loco cit. Hanc consecrandi  
 Militis consuetudinem Normanni abominantes , non nulli-  
 tem legitimum , sed socordem Equitem & Quiritem de gene-  
 rem deputabant.



„ un homme effeminé, qui avoit degeneré  
 „ de l'antique proïesse.

Le Damoyfel qui avoit fini le temps de ses premieres épreuves, venoit se presenter au Roy, ou bien alloit chercher au loin quelque grand Prince ou Chevalier de grand renom, qui voulut bien *l'adouer Chevalier* lui-même, c'est-à-dire, l'adopter. Car le nouveau Chevalier contractoit une alliance & une espèce d'obligation de fils à pere, envers celui qui lui faisoit l'honneur de l'armer, & il dépendoit, sur-tout pendant un certain temps, de ses ordres absolus. C'est pour cela que les Souverains ont sagement ordonné, que leurs Sujets ne prissent nul engagement d'Ordre de Chevalerie de la main d'aucun Prince étranger, sans leur permission expresse.

A la réception de ces Chevaliers, lorsqu'elle se faisoit pendant la guerre, on se dispensoit de rigueurs du cérémonial, dont on n'observoit que les choses les plus essentielles, sur-tout à la veille d'une bataille : mais en pleine paix il falloit garder tout l'ordre du cérémonial, lequel étoit fort long, & fort mystérieux.

Les principales de ces cérémonies consistoient dans le bain où le Chevalier entroit, ce qui fit donner à ces Chevaliers le nom de Chevaliers du bain ; dans la retraite en chambre noire, où il se mettoit immédiatement après à la garde de deux Ecuyers Gouverneurs, qui devoient l'instruire ; dans le jeûne ; la veille d'armes qu'il faisoit dans une Chapelle, où il passoit en prieres toute la nuit, qui précédoit sa réception ; dans la confession de ses pechés, & la sainte Communion ; dans le serment qu'il faisoit d'être fidelle à Dieu, à sa Religion, à son Prince, & à toutes les Loix les

plus austère de la Chevalerie ; dans la bénédiction des armes ; le soufflet militaire ; l'accolade ou la colée ; dans les habits d'Ordre, & dans les armes, dont on les revêtoit de pied en cap, lesquelles choses avoient toutes un sens mystique, qui avoit rapport à la Religion, à l'Etat où il entroit, & aux obligations dont il se chargeoit, sous peine de dégradation & d'infamie.

On trouvera dans du Cange & dans d'autres Auteurs, qui ont traité de la Chevalerie ancienne & de la science Héraldique, le détail de toutes ces cérémonies, de toutes ces voix, & la signification de tous ces symboles. J'en ai dit de reste pour confirmer ce que j'ai avancé dans le commencement, qu'un des premiers attributs sous lequel les hommes avoient rendu des hommages à Dieu, étant celui du Dieu des armées, ils avoient aussi fait de la guerre un des grands objets de la Religion, & un de ses exercices les plus pénibles. Revenons maintenant à nos Sauvages, & passons à la considération de leurs Devins, qui appartiennent plus immédiatement à la Religion dont ils sont les Interprètes.

\* L'Auteur du Voyage de la France Equinoxiale nous décrit ainsi la manière dont les Caraïbes font un Devin,

*Initiation d'un Devin chez les Américains Meridionaux.*

„ Celui qui aspire donc à être Piaye, c'est-à-dire, Devin, est premièrement mis chez un Ancien. Il y demeure fort l'ong-temps pour être instruit de lui, & faire comme son Noviciat, quelquefois l'espace de 10 ans, pendant lesquels il le sert fort exactement. Le Piaye ancien l'observe, pour remarquer

## 46 MOEURS DES SAUVAGES

s'il a en lui les qualités nécessaires à celui  
 qui veut être Piaye. Ils ne l'élevent point à  
 cette dignité qu'il ne soit âgé de vingt-cinq  
 ou trente ans.

Quand le temps est venu qu'on doit le  
 mettre dans les épreuves, on le fait pré-  
 mièrement jeûner avec autant de rigueur  
 que le Capitaine, & bien plus; car il ne  
 mange que du millet bouilli un an durant,  
 & bien peu de cassave; ce qui les extenué  
 de telle sorte, qu'ils semblent des squelet-  
 tes, qui n'ont que la peau étendue sur les  
 os, & deviennent presque sans force. Les  
 anciens Piayes s'assembent après ce long  
 jeûne, se renferment dans une Case, &  
 apprennent au Prétendant la façon d'appeller  
 le Démon, & de le consulter. Au lieu  
 qu'on fouette le Capitaine prétendant, on  
 fait tant danser celui-ci, qu'il en est fi-  
 las à cause de la foiblesse que lui a causé le  
 jeûne, qu'il tombe tout pâmé & évanoui  
 sur la terre. Pour le faire revenir, on lui  
 met des ceintures & des colliers de ces  
 grosses fourmis noires, qui font tant de  
 douleur. On lui ouvre la bouche par force,  
 dans laquelle on met une espèce d'enton-  
 noir, dans lequel on jette plein un grand  
 vaisseau de jus tiré de Tabac. Cette étrange  
 médecine le fait aller haut & bas, & lui fait  
 vider le sang. Cela dure plusieurs jours.

Après des remèdes si violens, des jeûnes  
 si rigoureux, il est fait Piaye, & a la puis-  
 sance de guerir les maladies, & d'évoquer  
 le Diable. Mais afin qu'il le fasse comme il  
 faut, on lui ordonne un jeûne de trois ans.  
 La première année il mange du millet &  
 du pain. La seconde il mange quelques Cra-  
 bes avec son pain; & la troisième il mange  
 quelques petits oiseaux. Ils sont si exacts à

garder ces jeûnes, qu'encore que les autres ce boivent dans leurs vins & assemblées, ce & fassent bonne chère, ceux-ci n'en boivent pas un coup davantage, ayant l'opinion que s'ils rompoient leur jeûne, ils n'auroient aucun pouvoir sur les maladies, ce ni sur les Diabes pour les faire venir.

..... Ces misérables Médecins sont obligez de s'abstenir de tems en tems de certaines choses, & de boire souvent cette rude portion de Tabac. Ils en boivent quelquefois autant qu'un grand yvrogne peut boire de vin. Leur estomach, sans doute, s'accôûrume à cette sorte de boisson, puisqu'il le peut supporter.

Dans les paroles solennelles de l'Initiation, les Initiez étoient obligez d'assurer qu'ils avoient bû un certain breuvage apellé *Cyceo* *Cyceonem ebibi*. Je ne sçai quel breuvage cela pouvoit être; mais comme il étoit mis au rang des épreuves, je suppose avec raison, qu'il devoit être aussi difficile à boire, que le reste étoit difficile à souffrir; & par conséquent que ce breuvage étoit différent de celui dont parle \* Athénée sous le même nom, & qui, selon les remarques de Dalechamp ¶ sur cet Auteur, étoit un composé de farine & de vin épais, ou bien un mélange de plusieurs herbes, & selon d'autres, du vin mêlé avec du miel.

Ce qui me porte à en juger ainsi, c'est l'usage de cette boisson de Tabac, laquelle n'est pas particulière aux Caraïbes, mais qui est commune à toutes les Nations de l'Améri-

\* *Ath. Lib. 9. p. 380*

¶ *Dalechamp in notis margin. ad Lib. 9. Athen. pag. 380.*  
*xxx* *dy Potio ex farina & vino crasso: aliis, ex multis*  
*herb. s: aliis, σιτόμελι ex vino & melle.*

48 MOEURS DES SAUVAGES  
que, chez qui le Tabac passe pour avoir des  
vertus très-singulières, & qui ont un rapport  
essentiel avec la Religion.

Cette boisson avoit quelque chose encore de  
plus affreux chez les Mexiquains; car avec  
le Tabac ils mêloient des Serpens, des Sala-  
mandres, des Lézards, des Araignées, des  
Chenilles, des Vers, & d'autres insectes ve-  
nimeux, mais dont le Tabac corrigeoit le  
poison. Ils réduisoient le tout en cendres, le  
faisant brûler dans le feu sacré qu'ils entrete-  
noient devant leur Idole, & en faisoient en-  
suite une liqueur qu'ils conservoient dans  
leur Temple, & qu'ils apelloient la nourri-  
ture des Dieux, leur nectar & leur Ambro-  
sie. \* Acofta, qui en donne la Relation, dit  
qu'ils s'en oignoient, dans la persuasion où  
ils étoient, que le Tabac qui y dominoit,  
avoit la vertu d'apaiser les mouvemens de-  
sordonnez de la concupiscence de la chair.  
Ils en buvoient aussi; & quoi-que cela leur  
renversât la tête, de manière à les faire deve-  
nir fous, ils croyoient que cela les rendoit  
propres à l'inspiration divine, & à avoir des  
visions extatiques.

Les Nations des Moxes, situées dans le  
Centre de l'Amérique Méridionale en deçà  
des montagnes du Pérou & du Chili, apel-  
lées les Andes, & les Nations de la Rivière  
de la Plata, ont aussi des épreuves très-rudes  
pour leurs Prêtres ou Devins.

*Initiation d'un Devin chez les Moxes & les peuples  
du Paraguay.*

» 5 On trouve parmi les Moxes, dit Urbain  
» de

\* Acofta, *Hist. Mor. de Indes*, Lib. 5. cap. 26.

§ *Lettres édifiantes, Relation de la Mission des Moxes*  
Recueil 10,

de Matha Evêque de la Paix, deux sortes de Ministres pour traiter les choses de la Religion. Il y en a qui sont de vrais Enchanteurs, dont l'unique fonction est de rendre la santé aux malades; d'autres sont comme les Prêtres destinez à apaiser les Dieux. Les premiers ne sont élevez à ce rang d'honneur qu'après un jeûne rigoureux d'un an, pendant lequel ils s'abstiennent de viande & de poisson. Il faut, outre cela, qu'ils ayent été blesez par un Tigre, & qu'ils se soient échapez de ses griffes; c'est alors qu'on les révere comme des hommes d'une vertu rare, parce qu'on juge qu'ils ont été respectez & favorisez du Tigre invisible, qui les a protégéz contre les efforts du Tigre visible, avec lequel ils ont combattu.

Quand ils ont exercé long-tems cette fonction, on les fait monter au suprême Sacerdoce. Mais pour s'en rendre dignes, il faut encore qu'ils jeûnent une année entière avec la même rigueur, & que leur abstinence se produise au dehors par un visage havre & extenué. Alors on presse certaines herbes fort piquantes pour en tirer le suc qu'on leur répand dans les yeux; ce qui leur cause des douleurs très-aiguës: & c'est ainsi qu'on leur imprime le caractère du Sacerdoce. Ils prétendent que par ce moyen leur vûë s'éclaircit; ce qui fait qu'ils donnent à ces Prêtres le nom de *Ti-harangui*, qui signifie en leur Langue, *celui qui a les yeux clairs*.

¶ Celui qui a donné un Voyage aux Indes Occidentales sous le nom de François Coréal, explique ainsi au sujet des Indiens de Rio

Tome II.

C

¶ Voyage aux Indes Occid., seconde part. c. 10 pag. 241.

MOEURS DES SAUVAGES  
de la Plata : » pour être Prêtre ou Médecin  
» parmi eux , il faut avoir jeûné long-temps ,  
» & souvent ; il faut avoir combattu plusieurs  
» fois contre les bêtes sauvages , principale-  
» ment contre les Tigres , & en avoir été  
» mordu , ou égratigné tout au moins. Après  
» cela on peut obtenir l'Ordre de Prêtrise ;  
» car chez eux le Tigre est un animal presque  
» divin , & l'imposition de sa sainte griffe leur  
» vaut autant , que chez nous le Bonnet  
» Doctoral reçu à l'Université de Salaman-  
» que. Ensuite on leur verse sur les yeux le suc  
» de certaines herbes distillées ; & c'est-là l'ôn-  
» ction Sacerdotale , après laquelle ces nou-  
» veaux Prêtres savent apaiser les esprits de  
» toutes les choses sensibles & matérielles ,  
» avoir des relations secrètes avec ces esprits ,  
» & participer à leurs vertus.

*Initiations des Peuples Barbares de l'Amérique  
Septentrionale.*

Les Hurons , les Iroquois & les Nations  
Algonquines ont aussi leurs Initiations qu'ils  
pratiquent encore. Tout ce que j'en sçai , c'est  
qu'elles commencent avec l'âge de puberté ;  
qu'ils se retirent dans les Bois , les jeunes gens  
sous la direction d'un Ancien ou d'un Devin ,  
& les jeunes filles sous la conduite d'une Ma-  
trône. Ils jeûnent pendant ce temps-là fort  
sévérement ; & tandis que leur jeûne dure ,  
ils se noircissent le visage , le haut des épau-  
les , & de la poitrine. Ils observent en parti-  
culier très-soigneusement leurs rêves , & en  
font un rapport exact à ceux qui les dirigent.  
Ceux-ci examinent avec un soin scrupuleux  
la conduite de leurs disciples , & conferent  
souvent de ce qui les regarde , ou de ce qui

leur arrive avec les Anciens & les Anciennes, pour statuer sur cela ce qu'ils doivent prendre pour leur *Oïaron*, ou leur *Manitou*, d'où doit dépendre le bonheur de leur vie. Ils en tirent aussi des conséquences pour scavoïr à quoi ils doivent être propres pour la suite; de sorte que c'est comme une épreuve pour connoître qu'elle doit être leur vocation.

Je ne doute point que leurs Initiations & leurs épreuves ne fussent à peu près semblables à celles des Peuples de la Virginie, dont nous avons parlé d'abord; mais soit qu'ils eussent déjà perdu beaucoup de leurs coutumes, lorsque les Européens ont commencé à les fréquenter; soit qu'ils se cachassent d'eux soigneusement pour leurs mystères, qui demandent un secret aussi inviolable que ceux des Anciens, sans quoi ils sont persuadés que leurs épreuves seroient inefficaces & inutiles; soit enfin que les Européens n'ayent pas été assez attentifs à les examiner, ou assez capables de bien pénétrer l'esprit de ce qu'ils leur voyoient faire; nous n'en avons point de détail exact dans les Relations anciennes, & il ne nous reste que quelques traces & quelques connoissances générales, mais qui sont suffisantes néanmoins pour en former des conjectures assez probables.

Le Père le Jeune & le Père de Brebeuf\* font mention de leurs jeûnes & de leurs retraites. Le premier parle ainsi.

« Ils gardent par fois un jeûne très-rigoureux, non pas tous, mais quelques-uns qui ont envie de vivre long-temps. Mon Hôte voyant que je ne mangeois qu'une fois par jour pendant le Carême, me dit, que quel-  
 » qu'uns d'entr'eux jeûnoient pour avoir une

\* Relation de la nouv. France pour l'an 1634. p. 84. 85.



52 MOEURS DES SAUVAGES

» longue vie ; mais il m'ajouta qu'ils se reti-  
 » roient tous seuls dans une petite Cabane  
 » à part , & que là ils ne buvoient , & ne  
 » mangeoient quelquefois huit jours , quel-  
 » quefois dix jours durant. D'autres m'ont  
 » dit qu'ils sortent comme des squelettes de  
 » cette Cabane , & que par fois on en rap-  
 » porte à demi morts. Je n'ai point vû de  
 » grands jeûneurs , si bien de grands dîneurs.  
 » Vrai est que je n'ai point de peine à croire  
 » cet excès ; car toutes les fausses Religions  
 » sont pleines de puerilité , ou d'excès , ou  
 » de saletez.

» J'ai vû , dit le même Auteur , faire une  
 » autre dévotion au forcier , laquelle , com-  
 » me je crois , n'appartient qu'à ceux de sa  
 » profession. On lui dresse une petite Cabane  
 » éloignée d'un jet de pierre ou de deux , des  
 » autres. Il se retire là-dedans pour y demeu-  
 » rer seul , huit jours , dix jouts , ou plus ou  
 » moins. Or vous l'entendez jour & nuit  
 » crier , hurler , & battre son tambour. Mais  
 » il n'est pas tellement solitaire , que d'autres  
 » ne lui aident à chanter , & que les femmes  
 » ne le visitent. C'est-là où il se commet de  
 » grandes saletez.

Le Pere le Jeune n'entendoit que très-im-  
 parfaitement le langage des Sauvages , com-  
 me il l'avouë lui-même. Il rapporte bien ce  
 qu'il a vû ; mais il étoit obligé de deviner les  
 réponses qu'on donnoit aux questions qu'il  
 faisoit. Ceux qui en sont-là , débitent plutôt  
 les choses comme ils les conçoivent , que  
 comme elles sont en effet.

Les Sauvages peuvent fort bien abuser de  
 leurs retraites pour couvrir leurs abomina-  
 tions. Les Anciens en ont fait autant dans  
 leurs Bacchanales ; mais c'est alors un abus

contraire à l'esprit de leur retraite même, dont la continence est une des conditions les plus essentielles; car outre ce que j'ai dit de leurs Vestales & de leurs Solitaires, il est certain qu'ils avoient parmi eux un certain temps qui lui étoit, & qui lui est encore consacré.

Ils ont une grande opinion de la Virginité, & chez toutes les Nations Sauvages il y a quelque chose, ou dans les mœurs, ou dans la langue, qui marquent l'estime qu'ils en font. Le terme qui signifie une Vierge dans la langue Abénaquise, c'est *Coussibonskone*, lequel rendu littéralement, veut dire, celle qu'on respecte à *Coussiban*, terme qui ne marque pas seulement un respect d'estime intérieure, mais un respect d'action, & témoigné extérieurement. Le terme *Gaouinnon*, qui dans la langue Iroquoise signifie aussi une Vierge, est si ancien, qu'on ne sçait plus la force de sa racine.

Ils attribuent à la virginité & à la chasteté certaines qualitez & vertus particulières; & il est certain que si la continence leur paroît une condition essentielle pour donner du succès à ce que leur superstition leur suggère, ils la garderont avec un très-grand scrupule, & n'oseront la violer le moins du monde, de peur que leurs jeûnes, & tout ce qu'ils pourroient faire d'ailleurs, ne fût absolument inutile par cette inobservation.

Ils sont persuadés que l'amour de cette vertu s'étend jusqu'au sentiment naturel des plantes; de sorte que parmi elles, il y en a qui ont un sentiment de pudeur, comme si elles étoient animées; & que pour opérer dans les remèdes, ou même ils n'ont point recours à leurs Devins, elles veulent être employées, & mises en œuvre par des mains chastes sans

14 MOEURS DES SAUVAGES  
quoi elles n'auroient aucune efficace. Plusieurs m'ont dit souvent, au sujet de leurs maladies, qu'ils sçavoient bien des secrets pour les guérir; mais qu'étant mariez, ils ne pouvoient plus s'en servir.

\* Le Pere de Brébeuf parle ainsi de leurs Devins. » Autrefois ces Officiers d'*Arendiouann* » (c'est-à-dire, Devins) étoient à plus haut » prix qu'à présent. Ils les ont à présent à for- » ce de festins. Un temps fut qu'il falloit » jeûner les trente jours entiers dans une Ca- » bane à l'écart, sans que personne en appro- » chât qu'un serviteur, qui pour être digne » d'y porter du bois, s'y dispoisoit lui-même » en jeûnant.

C'est-à-dire, que du temps du Pere de Brébeuf, ils avoient déjà perdu beaucoup de leurs usages, ou que le Pere de Brébeuf lui-même ne comprenoit pas tout ce qui se faisoit devant ses yeux. En effet tous ces festins dont il parle; ne sont point contraires au jeûne de celui pour lequel ils sont faits. Il nous cite aussi un exemple, dont il fut le témoin, & qui approche fort de ce qui se faisoit dans l'ancien temps; puisqu'il est question d'un Sauvage, qui avoit rêvé, dit-il, qu'il seroit *Arendiouann*, s'il avoit jeûné trente jours, & qui tint pendant tout ce temps-là » toute la nation en haleine. Il en jeûna dix- » huit, sans manger autre chose que du Petun. Le Pere de Brébeuf croit qu'il étoit fou, & que ce jeûne acheva de perfectionner sa folie. Néanmoins il y eut plusieurs fêtes à son sujet; & dans la dernière, dont il se dispense de donner le détail par la crainte qu'il a d'être trop long; il ajoute, qu'il lui suffit pour

\* Relation de La Nouvelle France pour l'Année 1636. 2. part.  
pag. 5.

le présent de dire en général, que jamais  
 les Bacchantes forcénées du temps passé,  
 ne firent rien de plus furieux dans leurs  
 Orgies.

Les Sauvages ont encore plus perdu de  
 leurs coutumes depuis ce temps-là ; ils le re-  
 connoissent eux-mêmes, & y ont regret ; car  
 dans les malheurs qui leur arrivent, ils disent  
 qu'ils ne doivent pas s'en plaindre ; & que  
 c'est une punition pour avoir abandonné l'u-  
 sage de leurs retraites & de leurs jeûnes.

*De la Theïrgie, ou communication, avec les Dieux.*

Les expiations & toutes les épreuves des  
 Initiations ayant détaché l'ame de toutes les  
 choses corruptibles, grossières & charnelles ;  
 cette ame purifiée de ce qu'il y avoit en elle  
 de terrestre par la contagion des sens, & ten-  
 duë en quelque sorte à sa nature spirituelle,  
 étoit admise à la communication intime avec  
 les Dieux, qui se manifestoient à elle en plu-  
 sieurs manières, ou dans les songes, ou dans la  
 contemplation, ou enfin dans les secrets my-  
 stères de la Theïrgie & de la Divination.

C'étoit-là la fin première, & le but des Ini-  
 tiations des Orgies, dans lesquelles on en  
 donnoit aussi quelques symboles, ou quel-  
 ques preuves réelles. Car après avoir pas-  
 sé plusieurs jours dans la retraite, comme  
 ceux qui se disposoient à descendre dans  
 l'Antre de Trophonius, dont parle Pausa-  
 nias\*, après avoir passé dans cette retraite  
 par divers genres d'expiations ; après avoir  
 été lavés & régénérés dans les eaux du fleuve  
 Hercynas ; après avoir fait plusieurs sacrifi-  
 ces pour se rendre les Dieux propices ; après

\* Pausanias, in Bacchiis, p. 313, 314.

56 MOEURS DES SAUVAGES  
avoir bû le Cycéon, ou les eaux du Lethé & de Mnemosyne, dont les unes avoient la propriété de faire oublier tout le passé, & les autres celle de fortifier la mémoire pour retenir tout ce qu'on apprenoit de nouveau; après avoir été instruit de tous les principes, qui devoient faire renoncer aux préjugés de l'enfance, & avoir été imbu des secrets des mystères: après, dis-je, tous ces préparatifs, on descendoit dans l'Antre de Trophonius, ou dans quelque autre sanctuaire semblable, ou sous des Images sensibles & énigmatiques, qui n'étoient que des représentations mystérieuses, ou qui se faisoient réellement par la voye des enchantemens, on étoit censé communiquer avec les Dieux, & apprendre d'eux les choses qu'il importe le plus à l'homme de scavoit pour se conduire à sa fin.

Dion Chrysostome \* nous représente un homme initié dans cet état de vision mystérieuse; aux oreilles de qui plusieurs voix se font entendre, sous les yeux duquel se présentent en spectacle plusieurs Scènes différentes, où les choses les plus cachées dans la nature sont mises en évidence; qui jouit tout à tour de la lumière & des ténèbres, & devant qui enfin se passent plusieurs choses extraordinaires. Apulée † après avoir été initié, rapporte la même chose de lui-même: » J'ai » approché, dit-il, des portes de la mort; je » suis entré dans le sanctuaire de Proserpine, » & après avoir été porté sur tous les éléments, je suis revenu: j'ai vu au milieu des ténèbres de la nuit, le Soleil brillant des plus vives lumières: je me suis approché des Dieux du Ciel & des Enfers, & je les ai adorés de près.

\* Dio Chrysostr. Orat. 12. pag. 203.

† Apuleius Lib. Metam. 11. prope finem.

Platon & ses Sectateurs étoient extrêmement entêtez du pouvoir imaginaire de Initiations des Orgies, & des Mystères de la Theurgie: Ils croyoient que par leur vertu l'ame étoit purifiée, & que les sacrifices magiques la rendoient capable de recevoir l'impression des Génies & des Esprits subalternes, par le moyen desquels ils croyoient parvenir à la vision des Dieux supérieurs, & du premier ordre. Mais les Orgies ayant reçu presque toutes les altérations du Paganisme, antécédemment à Platon & à ses Disciples, \* les Saints Peres se sont appliquez à renverser toutes les idées platoniciennes sur ce sujet; & à montrer que toute l'opération divine de la Theurgie n'étoit rien autre chose que la magie la plus criminelle, condamnée par toutes les Loix divines & humaines; que les merveilles que voyoient ceux qui s'étoient purifiés par les enchantemens, & par les sacrifices magiques, supposé qu'il n'y eut point de fraude de la part des hommes, n'étoient que des illusions des Démon & des Esprits de ténèbres transformés en Anges de lumière, pour s'attirer les adorations & les hommages, qui n'étoient dûs qu'au seul vrai Dieu.

Rien ne nous fait connoître plus clairement quelles étoient sur cela les pensées des payens, que la cérémonie qui termine les Initiations des Caraïbes, & qui met comme la dernière forme aux épreuves nécessaires pour faire un Piaye ou un Devin. J'ai tiré la description que j'en vas donner du Pere du Tertre, & d'une Relation manuscrite plus détaillée du Pere le Breton Jésuite Missionnaire, qui avoit passé plusieurs années entre les Caraïbes dans l'Isle Saint - Vincent où il étoit en-

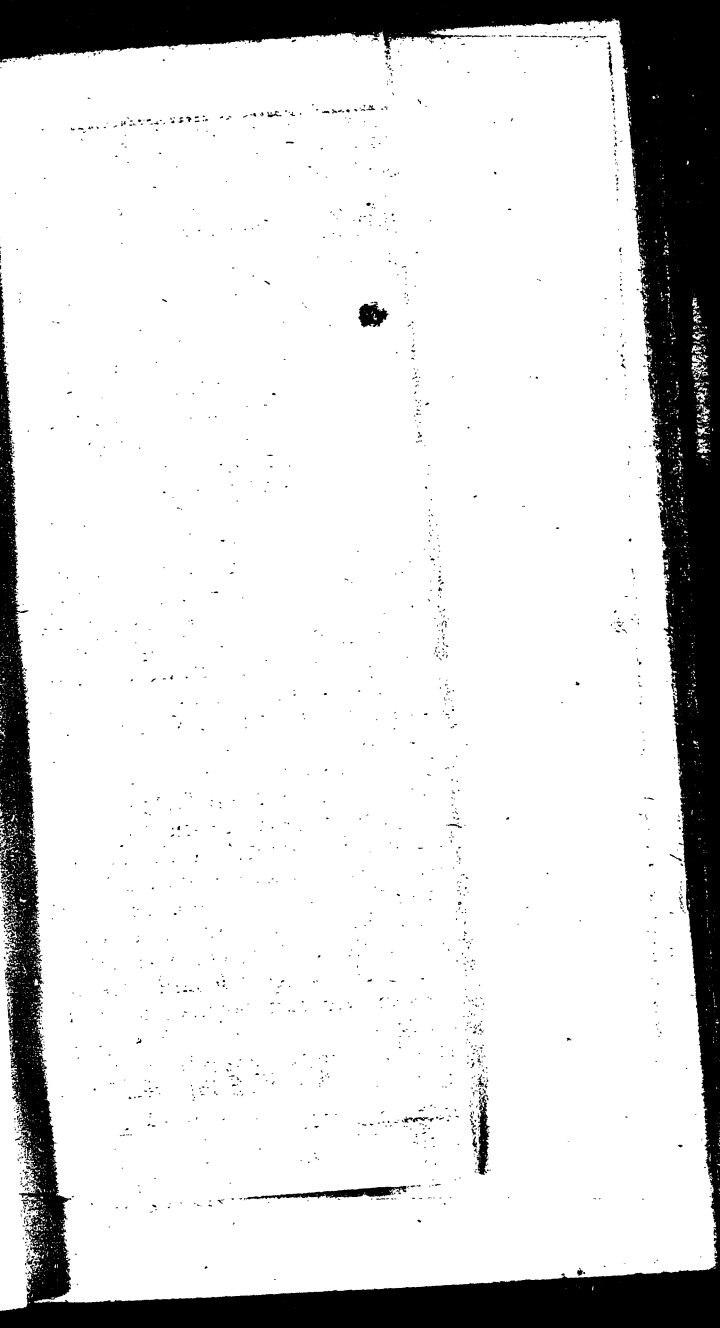
C 5

58 MOEURS DES SAUVAGES  
core, lorsqu'il composa ce petit ouvrage,  
qui m'a été communiqué.

*Initiation finale d'un Devin Caraïbe.*

Après donc que le jeune Profélyte, qui veut être fait Devin, a fourni la longue carrière de plusieurs années d'épreuves sous la conduite d'un ancien Piaye, qui en est tellement le maître, que ses plus proches parens & amis n'ont pas même la liberté de le voir, & de lui parler; après avoir soutenu les rigueurs de ces potions abominables de jus de Tabac, de ces jeûnes affreux, & des affaires fréquens que lui livrent pendant la nuit les autres Devins, qui lui déchiquèrent tout le corps avec des dents d'Acouti tranchantes comme des razoirs, pour l'accoutumer à ces incisions volontaires qu'ils doivent faire sur eux-mêmes en certaines occasions, selon l'usage qu'en avoient les Prêtres de Baal; enfin le Myste vient trouver son disciple à l'entrée de la nuit, qui doit couronner son invincible patience, & mettre fin à ses épreuves. Il lui représente fort au long la dignité du rang où il va être élevé; il lui exagère l'honneur & les avantages qu'il recevra. ayant un esprit familier, qui lui sera affecté, qu'il pourra évoquer quand il lui plaira, & dont il pourra se servir selon les divers besoins qu'il en aura; il lui explique ensuite tout l'ordre de ce qui doit se passer dans le cours de cette nuit, & il l'exhorte à ne point se laisser épouvanter par les choses extraordinaires, qui doivent lui arriver.

Cependant les femmes, par ordre du Devin, nettoient une Cabane. Elles y suspendent trois lits ou Hamacs, l'un pour l'Esprit,







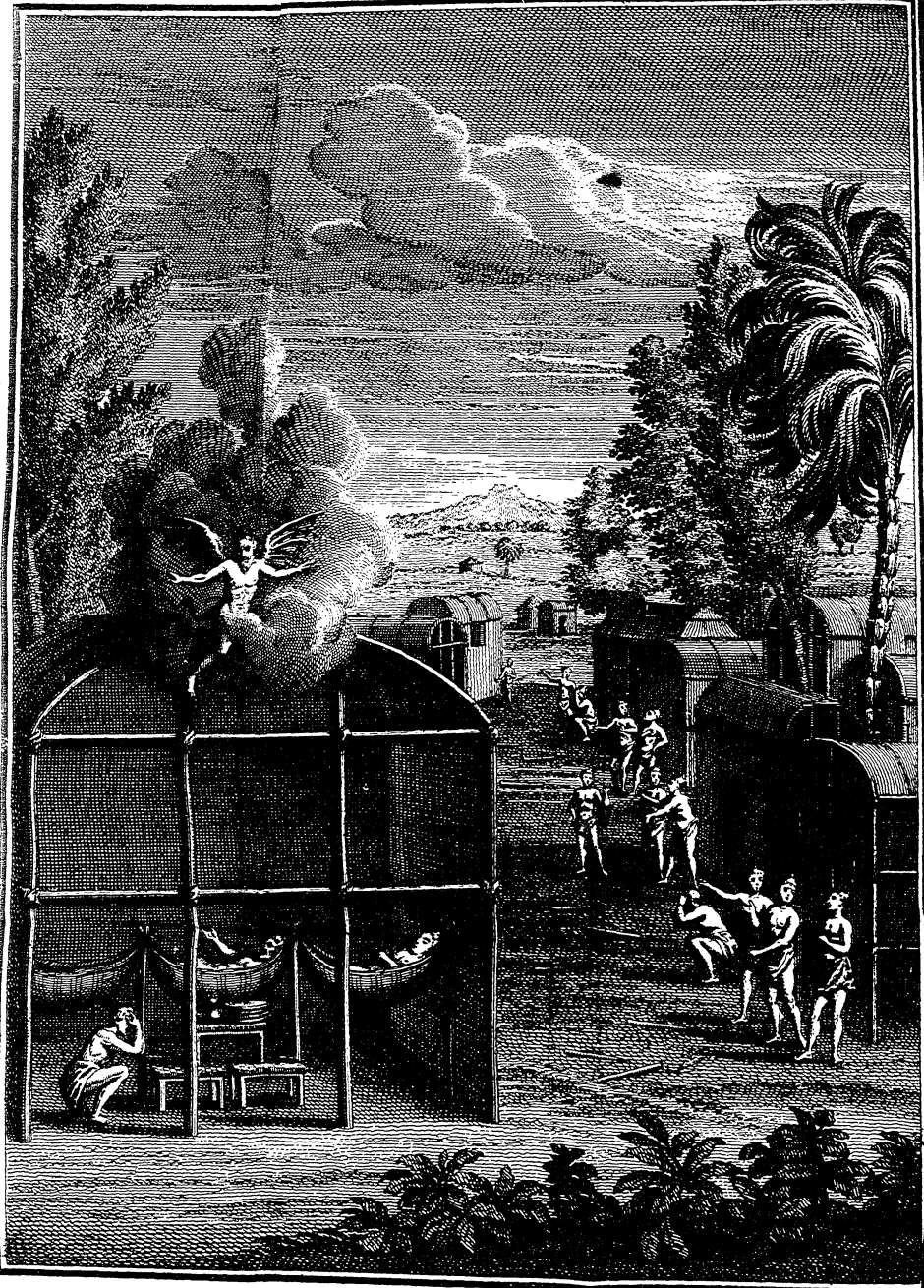
le  
le  
pa  
tan  
tre  
C  
de  
d'  
m  
ro  
q  
fu  
re  
le  
H  
c  
H  
H  
H  
H

le second pour le Piaye , & le troisiéme pour le Profélyte. Elles dressent ensuite avec des paniers , ou de petites tables d'osier & de latanier , qu'elles mettent les unes sur les autres , une espèce d'Autel à l'extrémité de la Cabane , sur lequel on met quelques pains de Cassave , & un Canari ou Vaisseau plein d'*ouicou* , pour l'Esprit à qui on en fait le sacrifice.

Vers le milieu de la nuit le Devin & son disciple entrent seuls dans la Cabane. Le premier , après avoir fumé une feuille de Tabac roulée , entonne de toutes ses forces , & presque en hurlant une chanson magique , qui est suivie à l'instant , s'il faut s'en rapporter au recit de ces Barbares , d'un bruit horrible dans les airs , mais qui est encore assez éloigné. Le Devin l'ayant entendu , éteint le feu , & en couvre jusqu'à la moindre étincelle ; car les Esprits , à ce qu'ils assurent , n'aiment que les ténèbres & l'obscurité.

Aussi-tôt que les feux sont éteints , le Maboïa , ou l'Esprit , entre dans la Cabane par le toit , avec la même véhémence , & le même éclat que fait la foudre , qui tombe au plus fort d'un violent orage. Le Devin & son Profélyte lui rendent leurs devoirs dans ce moment , & il se lie entre eux une conversation , dont ceux qui sont dans les Cabanes voisines , attentifs à ce qui se passe , ne perdent pas une parole.

L'Esprit commence à parler le premier d'une voix contrefaire , semblable à la voix de ceux qui font parler les Marionnettes. Il demande au Devin quel est le sujet pour lequel il l'a évoqué ; il l'assure en même tems qu'il est prêt à l'écouter , & à exaucer tous ses desirs. Le Devin le remercie , & le prie en



peu de paroles de prendre place auparavant ; & de toucher au festin qui est préparé pour lui ; après-quoi il garde pendant quelque temps un profond silence.

Le Démon répondant , comme il faut , à cette invitation , prend d'abord possession de son Hamac , avec une agitation qui fait trembler toute la Cabane ; il se dispose ensuite à manger , & on entend un cliquetis violent de dents & de machoires , comme si en effet il mangeoit , & devoit tout ce qui lui est présente. Ce n'est-là cependant qu'un jeu , & on ne manque jamais de trouver après la cérémonie , les pains aussi entiers , & le canari aussi pleins , qu'ils l'étoient , lorsqu'on les a mis sur l'Autel. Les Caraïbes néanmoins sont persuadés que l'Esprit en prend ce qui lui convient , & ce qui en reste , & qui paroît entier , est comme sacré , ainsi que l'étoient les pains de proposition qu'on offroit dans le Temple au vrai Dieu : il n'y a que les anciens Piayes qui puissent en manger , encore faut-il qu'ils se soient purifiés pour cela , & qu'ils ayent une certaine netteté de corps , qui les en rende dignes.

Ce bruit des dents étant fini , le Devin quitte son Hamac , & se met à terre en posture de suppliant , assis sur ses talons à la manière des Caraïbes , & parle de cette sorte.

Je t'ai appelé , non-seulement pour te rendre les devoirs de mon respect , & de mon obéissance ; mais encore pour mettre sous ta protection ce jeune homme qui est ici présent. Fais donc en sorte qu'il descende de ici tout maintenant un autre Esprit semblable à toi , afin que ce jeune homme le serve , & s'engage à lui aux mêmes conditions , & pour la même fin , pour laquelle je te sers depuis tant d'années.

Je le veux, répond l'Esprit, avec des marques d'une joye sensible : vous allez être exaucés dans le moment. En effet, un second Esprit donne des signes à l'instant de sa présence, un bruit aussi effroyable que celui qu'avoit fait le premier à son arrivée. Leurs sens sont alors fascinez pendant un assez long espace de temps, par des prestiges sans nombre, qui les mettent presque hors d'eux-mêmes.

Le jeune Profélyte effrayé & presque mort de peur, saute alors de son Hamac en terre, & se mettant aussi en posture de suppliant, dit ces paroles d'une voix tremblante : » Esprit, qui veux bien me prendre » sous ta protection, sois favorable, je te prie, » à mes desseins : je suis perdu sans ton secours, ne me laisse pas mourir misérablement, & rends-toi propice à mes demandes, de manière que je puisse t'évoquer » toutes les fois que je le voudrai, & que » cela sera nécessaire pour le bien de ma Nation.

» Prends courage, répond l'Esprit invoqué, » sois-moi fidelle, je ne t'abandonnerai point » dans tous tes voyages de Terre & de Mer, » & je serai à tes côtés dans tous les dangers » où tu te trouveras ; mais sache aussi que si » tu ne me sers pas avec fidélité, & de manière à me contenter, tu n'auras pas de plus » cruel ennemi que moi. Cela dit, les Esprits s'évanouissent, faisant retentir toute la Cabane, & tout le voisinage d'un coup éclatant de Tonnerre, qui met le comble à l'effroy de ces deux malheureux esclaves de Satan.

On accourt alors sans perdre de temps de toutes les Cabanes voisines avec de la lumière ; on entre en foule dans celle où vient de se

62 MOEURS DES SAUVAGES  
passer toute cette scene , & on enlève dans leurs lits ces misérables qu'on trouve renversez par terre , tremblans , demi-morts , & presque sans sentiment ; leurs parens & leurs amis mettent tout en usage pour les faire revenir ; on les réchauffe par le grand feu qu'on allume ; & on apporte un remède présent à la faim qu'ils ont soufferte , pendant un long jeûne , en les faisant boire & manger. Mais quelque chose que l'on fasse , on a de la peine à guérir leur imagination blessée , des impressions qu'y a fait le Démon , auquel ils ne sont si servilement attachés , que parce qu'ils éprouvent souvent , disent-ils , de terribles effets de sa tyrannie.

*Traits d'Antiquité remarquables dans l'Initiation  
du Devin Caraïbe.*

Dans ce détail de l'Initiation finale des Caraïbes , les Scavans peuvent discerner plusieurs traits curieux & singuliers de la Religion des Payens. Ces traits sont les signes de la présence de l'Esprit : l'*Epulum Deorum* , ou le festin des Dieux : le *Lectisternium* , ou le lit préparé pour la Divinité : l'offrande du pain & du vin : le pain chaste : le Van ☉ mystique : la voix contrefaite des Oracles , & une manière de les rendre immédiatement , & indépendamment des Pythonisses , des Devins , & des Idoles.

Le Démon , qui est un esprit de ténèbres , ne se plaisoit que dans l'obscurité , & rendoit ses Oracles dans des antres & dans des cavernes , dans les réduits obscurs des Temples inaccessibles au jour , ou bien même pendant les horreurs de la nuit.

•• Voyez ci-après pag. 69.

AMÉRIQUAINS.

Tout ce qui manifeftoit fa préſence , infpiroit de l'effroi. La Terre mugiffoit ſous les pieds ; les Lauriers étoient violemment agitez ; les Temples , ou les Antres , étoient ébranlez juſqu'aux fondemens ; les Spectateurs étoient ſaiſis de crainte ; les Devins & les Pythoniſſes même , apprehendoient extrêmement l'impreſſion de l'Efprit , qui ſ'emparoit de leurs organes , & les faiſoit extraordinairement ſouffrir. ¶ Lucain nous fait connoître les ſignes ordinaires de la préſence du Dieu , par le défaut de ces mêmes ſignes , qui n'ayant pas paru dans l'occaſion dont il parle , firent connoître que la Pythie avoit trompé les Spectateurs , ayant redouté l'effort & les mouvemens convulſifs , que devoit lui cauſer l'eſprit de Pithon.

*Non rupta trementi*

*Verba ſono , nec vox antri complere capaci  
Sufficiens ſpatium , nulloque horrore comarum  
Excuffa laurus ; immotaque culmina Templi  
Securumque nemus ; veritam ſe credere Phæbo  
Prodiderant.*

Les Anciens étoient intimement perfuadez que les Dieux prenoient leur part aux ſacrifices ; qu'ils ſe repaiſſoient du ſang & de la chair des viſtmes ; qu'ils ſavouroient avec plaisir juſqu'à la fumée des viandes qu'on leur préſentoit. C'étoit pour cela qu'il y avoit des fêtes inſtituées , qu'on apelloit le feſtin des Dieux , *Epulum Deorum* , lesquelles conſiſtoient dans des repas ſuperbes , qui leur étoient offerts. Ceux qui avoient charge d'ordonner ces repas , & qui en mangeoient la meilleure partie , à laquelle les Dieux n'a-

¶ *Lucan. Pharf. Lib. 5.*

64 MOEURS DES SAUVAGES  
voient pas touché, étoient nommez *Epulones*.  
Les saints Peres ont raillé cruellement les  
Payens sur leurs Divinitez, qui avoient tou-  
jours les yeux ouverts sur la terre, & le nez  
à l'air, pour sentir d'où venoit le vent des  
chairs rôties, & qui faisoient de grandes  
courses en Ethiopie, & par-tout ailleurs,  
pour se nourrir de l'odeur des os grillez, &  
des viandes cuites. Les Juifs, toujours enclins  
à penser comme les Gentils, n'étoient pas  
éloignez d'une idée si peu convenable à la  
Divinité. C'étoit pour la corriger, ou pour  
les précautionner contre cette idée, que Dieu  
leur dit, \* qu'il ne mangera point la chair  
des Taureaux, & qu'il ne boira point le sang  
des Boucs; mais qu'il veut être honoré par le  
sacrifice de louange, le sacrifice du cœur, &  
de l'esprit.

Comme c'étoit la coutume chez les An-  
ciens de manger, étant couchez sur des lits,  
ainsi que c'est encore la coutume des Sauva-  
ges Méridionaux, qui, quoi-qu'ils ayent de  
petits sièges à trois pieds, comme les sellet-  
tes des Cordonniers, sur lesquels ils mangent  
ordinairement, prennent aussi leur repas as-  
sez souvent, couchez dans leurs Hamacs,  
aussi-bien que ceux de l'Amérique Septen-  
trionale, qui mangent assis sur les mêmes  
nattes où ils couchent; c'étoit aussi l'usage  
de dresser des lits pour les Dieux & pour les  
Déeses à l'honneur de qui on faisoit le fe-  
stin; & pour cette raison là même on apel-  
loit ces Fêtes, *Lectisternia*. † Il y avoit des lits  
de différentes sortes: il y en avoit de suspen-  
dus, comme les branles des vaisseaux, & les

\* *Psalm. 49.*

† *Vid. Joan. Altophium de Lectis Veterum, cap. 10.*  
*de Lectistern.*



AMÉRIQUAINS. 84

lits de coton des Caraïbes : Il y en avoit aussi d'autres , qu'on voit peints dans les médailles , & qui ne ressembloit pas mal aux nattes des Cabanes Iroquoises. Quelques-uns ont crû qu'on couchoit les statues des Dieux dans ces lits : d'autres ont pensé , qu'on se contentoit de les suspendre , ou de les dresser devant les Idoles. On ordonnoit le *Lectisternium* pour différens motifs : mais sur-tout pour engager les Dieux à se manifester par des signes extraordinaires : ¶ *Prodigiorum prodigandorum causâ*, dit Tite-Live.

L'offrande du pain & du vin , ou bien de l'eau , chez les peuples qui ne connoissoient point l'usage du vin , est une offrande bien mystérieuse , & bien marquée dans l'Antiquité. Elle a été un symbole de l'Eucharistie dans la Loi de nature , ainsi qu'il paroît par le sacrifice de Melchisedech. Saint Justin , Tertullien , & d'autres Peres de l'Eglise , nous assurent , que le Démon , qui est le signe de la Divinité , avoit aussi un symbole représentatif de ce divin Sacrement , dans les mystères du Paganisme.

† C'est sans doute ce pain , dont parle Arnobe , & qu'on apelloit *le pain chaste* , parce qu'il n'y avoit que les Prêtres actuellement occupez au service des Autels , les Initiés , durant le cours des Initiations , & ceux qui étoient préparez par une certaine pureté de cœur & de corps , qui pussent s'en nourrir : ainsi qu'il est aussi rapporté des pains de proposition , que le Prêtre Achimélech distribua à ceux qui accompagnoient David , \* lorsqu'il fuïoit devant Saül , après que ce Prince l'eut assuré , que lui & ses gens avoient passé quelques jours dans la continence.

¶ Tite-Live , Lib. 22. † Arnob. Lib. 2.  
\* Reg. Lib. 1. cap. 21. v. 4. & 5.

Le Van est aujourd'hui, pour sa figure, un instrument d'osier à deux ances, courbé, & replié en rond par le derriere; mais dont le creux diminuë insensiblement sur le devant en forme de coquille. Il sert à nettoyer le grain battu, en le remuant, & en le jettant en l'air. Le Van étoit un symbole mystique dans les mysteres de Cérés & de Bacchus. Les Anciens ne nous ont pas assez expliqué sa forme, ni assez développé quelle étoit la signification de ce symbole. Quelques-uns ont pensé, qu'il représentoit aux Initiés, qu'ils devoient purifier leurs ames de toutes leurs imperfections, comme on purge le bled, en le vannant, de toutes les immondices qui se trouvent mêlées avec le grain. Je crois néanmoins plus probable, que le Van étoit une espece d'Autel fait d'osier & de jonc; comme ces petites tables plattes, faites d'osier & de feuilles de latanier, que les Caraïbes nomment *Matoutou*, dont ils font aussi une espece d'Autel, sur lequel ils mettent les pains de *Cassave*, & le vaisseau d'*unissou*, dont ils font un sacrifice au Démon. Ce sentiment est favorisé par † Junius Phylargirus, Nonius, Papias, & Servius. Je raporte les paroles de ce dernier en note.\*

Les Démon, soit qu'ils rendissent les Oracles par eux-mêmes dans les évocations magiques, ou par la bouche des Pythies & des Devins, affectoient une voix contrefaite, & qui n'étoit pas naturelle. On en peut juger par les vers de Lucain, que je viens de citer,

† *Joan. Phylargir. in 1. Georg. Virg. P. 3. Nonius in Evangelicis Papias. Vannus. Servius in 1. Georg. p. 73.*

\* *Servius in 1. Georg. p. 73. Alii mysticam sic accipiunt, ut vannum, vas vimineum latum dicant, in quod ipsi optati capacitatem congerere rustici primitias frugum soleant, & libero & libero sacrum facere, inde mystica.*

& par plusieurs autres expressions des Auteurs, qui marquent ou une espèce de murmure, ou une manière de sifflement.

*Causes & origine de la Magie.*

Le fondement de toutes les superstitions du Paganisme a été cet esprit de curiosité, qui porte les hommes à vouloir pénétrer dans l'avenir, ou dans le secret des choses, que Dieu a voulu cacher dans les secrets de sa sagesse, & dont la connoissance étant au-dessus des forces de la nature, ne nous peut venir que de lui-même par un effet de sa bonté, quand il veut faire aux hommes des graces extraordinaires, ou de la part des Anges de ténèbres, par sa permission divine, & en vertu du pouvoir qu'il leur en a laissé.

Dans l'Ancien & dans le Nouveau Testament nous lisons, que Dieu s'est souvent manifesté aux hommes par les songes, surtout aux gens de bien & d'une vertu extraordinaire. Dans la conduite de son Peuple choisi, il avoit ses Prophètes inspirez de son Esprit que ce Peuple alloit consulter dans tous ses besoins: quand il étoit question de retrouver des choses égarées, comme quand Saül alla vers Samuël \* pour avoir des nouvelles des ânesses de son pere: pour sçavoir le succès d'une guerre, ainsi qu'il est rapporté de Josaphat Roy de Juda †, qui demanda un Prophete du Seigneur, pour l'interroger sur l'évenement du combat, que le Roy d'Israël & lui devoient livrer au Roy de Syrie: pour apprendre les suites d'une maladie, comme il est marqué de Jeroboam, lequel envoya son Epouse pour consulter sur celle de son fils

\* Reg. 1. cap. 9.

† Reg. 3. cap. 22. & Paral. cap. 8. Lib. 2.

un Prophete, qui lui prédit la mort de cet enfant. L'application de l'Ephod, l'Urim, & le Tummim, faisoient rendre de véritables oracles; & l'Ecriture Sainte nous apprend, que David s'est servi avec succès du premier, pour consulter Dieu sur les cas douteux. Il y avoit aussi des sorts infailibles, pour connoître les choses occultes, aussi-bien que les volontés de Dieu, ainsi que le prouve l'exemple d'Achan, dont le larcin avoit attiré la malédiction du Seigneur sur Israël; & pour vérifier l'infidélité des Epouses adultères, &c.

Le Démon, jaloux de la gloire de Dieu, & du bonheur de l'homme, a toujours été attentif à dérober à l'un le culte qui lui est dû, & à perdre l'autre, en le rendant son adorateur. Pour cela il a érigé Autel contre Autel, & a affecté de maintenir le culte qu'il vouloit se faire rendre par les effets d'une puissance sur-humaine, qui imposassent par le merveilleux, & qui fussent imitez & copiez d'après ceux dont Dieu donnoit à son Peuple des témoignages si authentiques, par l'évidence des miracles qu'il faisoit en sa faveur. Dieu, pour punir l'homme infidèle, ou pour éprouver le fidèle même, n'a pas réservé le Démon dans des bornes aussi étroites qu'il pouvoit, & qu'il devoit le faire dans la Loy de grace. Il lui a en quelque sorte lâché la main pour tenter l'homme, & pour tâcher de le séduire, & le Démon en a bien profité par nôtre faute. L'Astrologie, dit Lactance\*, les Augures, les Oraeles, la Nécromantie, & l'art magique, sont des ruses de ce malin esprit, par lesquelles il a réüssi véritable-

\* Reg. 1. cap. 23. v. 9. S. Josue 7. v. 18.

\* Lactant. Div. Inst. Lib. 2. cap. 17.

ment à ensaîner les Nations, & en faire ses esclaves.

Quel qu'ait été le Zoroastre des Anciens, c'est à lui qu'on rapporte l'origine de la Magie. Selon le témoignage de Berosé, Noé eut le malheur de voir le monde infatué de nouveau par l'un de ses enfans, que le Déluge, dont il avoit été si miraculeusement préservé, n'avoit pû rendre homme de bien. A mesure que ce saint Patriarche travailloit à établir le culte de Dieu, Cham de son côté pervertissoit les hommes, leur enseignoit à invoquer les Démon, les attachoit à leur culte par les attrait de la Magie; & c'est ce méchant homme que nous devons regarder comme l'auteur de cet art détestable, qui gagnant comme la gangrène, infecta toutes les Nations.

Quoiqu'il en soit du sentiment de Berosé, dont l'Antiquité trop reculée devient aussi trop suspecte, il est pourtant certain que dès les premiers temps le Démon eut par tout ses oracles, son culte, ses mystères, ses devins, ses enthousiastes, & que les hommes séduits par l'ignorance ou par leurs passions, y firent servir jusqu'aux rigueurs de la Religion, jusqu'aux vertus les plus austères, ou du moins jusqu'aux apparences, & aux plus beaux dehors de ces vertus.

#### *Diverses sortes de Divination.*

Bien que tous les peuples s'attachassent à la Divination, il y avoit cependant différentes manières d'y parvenir, que chacun suivoit selon son goût; car tandis que les Carriens, ainsi que le rapporte \* Saint Cle-

\* Clem, Alex, Strom, Lib. 2.

70 MOEURS DES SAUVAGES

ment d'Alexandrie, s'appliquoient à prédire par la combinaison des Astres ; les Phrygiens, par le vol des oiseaux ; les Peuples voisins de l'Italie, par les entrailles des victimes ; que les Isauriens & les Arabes s'attachoient à la science des Augures ; les Telmissiens, peuples de Lycie, s'adonnèrent principalement à cette espèce de Divination, qui se fait par les songes.

Ce fut Lycus, fils de Pandion, qui étoit l'un des Telchines de Rhodes, lequel travailla fortement parmi les Lyciens à y établir le culte d'Apollon, les Orgies de Bacchus & des grandes Déeses. Pausanias dit †, que ce fut un Devin insigne, qu'on conservoit de lui quelques oracles, & peut-être que ce fut lui que les Lyciens adorèrent dans la suite sous la forme d'un Loup, & sous le nom d'Apollon Lycien.

Si les Iroquois descendoient des Lyciens, ils n'auroient pas démenti leur origine ; car ils sont bien infatuez de leurs songes : mais cependant cela ne leur est pas particulier, & cette infatuation est commune à tous les autres Peuples de l'Amérique, qui ne savent pas trop d'ailleurs ce que c'est que prédire par l'aspect des Astres, & qui ne paroissent pas faire grande attention aux Augures par le vol des oiseaux, & par la considération des entrailles des victimes, si l'on en excepte ceux du Pérou & du Mexique.

*Idée de l'Ame.*

Mais comme la communication des hommes avec les esprits, & tout ce qui est de la dépendance de la Divination, suppose une

† Pausanias in Phocicis, p. 328. in Messen, p. 111. & 130.

connoissance de l'Ame & de sa nature, il faut que je dise avant toutes choses ce que les Anciens en ont pensé, & ce que les Sauvages en pensent aujourd'hui.

Je n'entre point ici dans un examen critique des différentes pensées qu'ont eu les Payens au sujet de l'Ame & de son Essence; s'ils ont eu des idées justes de sa spiritualité, de son indivisibilité, de son immortalité. L'idée de l'esprit étant au-dessus des sens, & les sens cependant ayant toujours eu beaucoup de part à la manière de penser des hommes, il est difficile que cette idée n'ait été bien altérée par l'imagination, & qu'ils ne se soient représenté l'esprit sous des images sensibles, sujettes à la corporéité, à la divisibilité, & aux autres propriétés de la matière.

Mais que ces idées aient été justes, ou non, il est toujours vrai qu'ils ont reconnu de tout temps dans l'homme une Ame réellement distinguée de son corps: une Ame, qui étoit une substance extrêmement subtile & déliée, au-dessus de ce qu'ils connoissoient sous le nom de pure matière: une Ame qui étoit de la même nature que ce qu'ils appelloient Esprits ou Génies, & un écoulement, ou une portion même de la Divinité: une Ame qui étoit en lui le principe de la vie, de ses pensées, de ses volontez, & de toutes ses opérations: une Ame enfin dont le corps pouvoit périr, sans qu'elle pérît pour cela elle-même, & qui survivoit à la poussière du tombeau.

Je crois bien qu'un Iroquois, & tout autre Sauvage seroit bien embarrassé de dire nettement ce que c'est, que son ame, & d'en donner une définition claire & précise. Ils la spiritualisent néanmoins, autant ou plus que

72 MOEURS DES SAUVAGES  
nous. Ils ne se contentent pas de la regarder  
comme une substance capable de penser ;  
mais ils la confondent tellement avec la pen-  
sée, qu'ils n'ont que les mêmes termes pour  
exprimer l'une & l'autre.

Ces termes parmi les Iroquois, sont *Gannigou-ba*, & *Erienta*. Quoiqu'ils les employent  
indifféremment pour exprimer les opérations  
de l'Ame, cependant le premier se rapporte  
proprement aux opérations de l'esprit & de  
l'entendement, & le second sert à exprimer  
celles du cœur & de la volonté. Ces termes  
viennent souvent dans le discours, & il n'est  
pas permis de s'y méprendre. En certaines  
phrases le terme est fait pour signifier la pen-  
sée actuelle ; ces pensées qui se succèdent les  
unes aux autres, & qui sont des modifications  
de l'Ame ; en d'autres, ils signifient la pensée  
habituelle, la substance qui est le principe de  
nos pensées, qui est l'Ame elle-même. Quand  
ils employent d'autres termes, ce ne sont  
proprement que des periphrases, qui dési-  
gnent l'Ame par ses autres facultez, comme  
quand ils disent, que c'est ce par quoi nous  
nous mouvons, nous agissons, nous vivons,  
& le reste.

S'ils s'expliquent comme Descartes tou-  
chant l'Ame des hommes, ils sont bien éloi-  
gnés de penser comme lui sur celle des bêtes.  
Bien loin d'en faire des automates & de pu-  
res machines, ils jugent par leurs opérations  
qu'elles ont beaucoup de raison, & beaucoup  
d'esprit. Ils prétendent se connoître à leur  
langage ; ils les font survivre à leurs corps,  
& ils croient que chaque espèce a dans le  
Ciel ou dans le país des Ames, le Type & le  
modèle de toutes les autres, qui sont conte-  
nues dans cette espèce : ce qui revient aux  
idées



idées de Platon. Ils donnent cependant aux hommes une grande supériorité sur tout le reste des animaux.

C'est par une suite des erreurs du Paganisme, & de la corruption de la Religion, que nos Sauvages, à l'imitation des Anciens, ont spiritualisé l'ame des bêtes, & qu'ils leur ont attribué une espèce d'immortalité, pareille à celle qu'ils attribuent à la leur. Les Payens en effet semblent avoir été persuadés, que les ames des bêtes survivoient à leurs corps, & avoient leur place marquée dans ce que nous appellons l'Enfer des Poètes. C'est sans doute pour cette raison qu'ils prenoient grand soin de la sépulture de celles qui leur avoient été chères. On découvre encore tous les jours en Egypte des Cavernes ou Catacombes, où l'on trouve dans des Urnes quantité de mummies d'oiseaux, & d'autres sortes d'animaux, enveloppées de bandelettes, & embaumées avec autant de soin & de préparation, qu'on en prenoit pour les cadavres des hommes. Quoique je ne croye pas que cette erreur ait été aussi commune parmi les Latins, qu'elle l'étoit parmi les Egyptiens, il s'en trouve néanmoins encore quelques vestiges dans quelques Urnes cinéraires d'oiseaux, & dans quelques Epitaphes d'Animaux chéris. On peut voir celle d'un Rossignol, qui est très-curieuse dans le troisième Volume du Nouveau Voyage d'Italie de Monsieur Misson.

L'Amé des Sauvages est bien plus indépendante de leur corps, que n'est la nôtre, & prend bien plus de liberté; elle s'en sépare, quand elle juge à propos, pour prendre l'essor, & aller faire des excursions, où bon lui semble, sans qu'elle en perde la direction, & qu'elle cesse de l'animer. Les grands

voyages ne lui coûtent rien ; elle se transporte dans les airs ; elle passe les mers ; elle pénètre dans les lieux les plus inaccessibles , & les mieux fermés , rien ne l'arrête , parce qu'elle est esprit.

\* Une opinion aussi absurde coûta cher autrefois à Hermotime , ou Hermodore de Clazoméne. Ce pauvre homme étoit sujet à des foiblesses , qui le faisoient paroître comme mort pendant une assez longue durée de tems. Le bruit se répandit , que durant cette espèce de sommeil , son ame se détachoit de son corps , & alloit se promener ailleurs. Ce fut son épouse elle-même qui révéla ce secret , dont ses ennemis profitèrent ; car l'ayant surpris dans cet état , ils se hâtèrent de lui rendre les derniers devoirs , & le firent brûler tout vif , sans que la bonne Dame , qui n'aimoit pas son mari , plus que de raison , y mit aucun ostacle. Les habitans de Clazoméne , pour consoler Hermodore , lui bâtirent un Temple , & ils défendirent , qu'aucune femme y pût entrer , pour le venger de la faute qu'avoit fait la sienne.

#### *Divination par les songes.*

Ce principe , qui a encore plus d'étendue chez nos Sauvages , leur donne un entêtement pour leur Songes , qui passe toute imagination. Comme ils n'ont pas assez de Physique pour les expliquer , ils se persuadent , qu'effectivement leur ame voyant le corps plongé dans le sommeil , profite de ces momens pour aller se promener ; après quoi elle revient à son gîte , ou bien que l'esprit avec qui ils sont en commerce , s'appliquant à l'ame immédia-

*Plutarch, de genio Socrat. Ferrullian, de Anima, cap. 44.*

tement dans une espèce d'extase , lui fait connoître ce qui lui est nécessaire. A leur réveil ils croyent qu'elle a vû réellement ce qu'ils ont pensé dans leurs Songes , & ils agissent conséquemment.

Tous les Songes ne sont pas égaux. Il y en a de plus mystérieux les uns que les autres. Il y en a qui ont une espèce de fatalité ; & qui sont pour eux d'une extrême conséquence , par la connexion qu'a avec leur vie ce à quoi ils ont rêvé , parce qu'ils croyent qu'elle y est tellement attachée , qu'elle dépend absolument de sa possession , tant par rapport à son terme , que par rapport à toutes les circonstances du temps , & des choses qui peuvent la rendre bienheureuse. Quand ils ont vû cette chose fatale , il faut qu'ils l'ayent à quelque prix que cela puisse être ; & s'ils sont assez heureux pour l'obtenir , ils la conservent aussi chèrement , que leur vie même. Ceux , dont la vie est attachée à quelque être inanimé , sont moins à plaindre , que ceux qui la font dépendre de la destinée de quelque animal ; car celui-ci venant à mourir , ils courent eux-mêmes risque du même sort ; & ils se persuadent tellement qu'ils ont peu à vivre , que plusieurs ont en effet vérifié l'Oracle de leur imagination , étant morts peu de temps après , de la persuasion où ils étoient qu'ils mourroient.

Cette connexion de choses , qui , quoique étrangères à l'homme , ont cependant une telle liaison avec sa vie , vient d'un mouvement de l'ame , d'une impulsion secrète & d'un désir naturel , qui la transporte vers cette chose , & fait entre les deux une proportion & une sympathie , d'où dépend , ou la tranquillité dans sa possession , ou une inquié-  
 D 2

76 MŒURS DES SAUVAGES  
de dans son éloignement qui fait que l'ame s'agite, & que s'impatientant dans le corps qu'elle anime, elle lui cause diverses maladies, & souvent la mort même.

Ce désir est différent des désirs passagers & volontaires, qui supposent une connoissance de l'objet vers lequel la volonté se porte. Celui-ci est inné, intrinsèque à l'ame, & ne suppose aucune connoissance dans celui-là même, qui auroit tant d'intérêt à connoître ce que son ame souhaite, & qui peut fort bien néanmoins ne le connoître pas; si son ame ne s'en explique par les songes.

Les conséquences auxquelles on seroit exposé, si l'on ne donnoit point à l'ame ce qu'elle souhaite, les oblige à observer tous leurs songes avec grand soin, & engage non-seulement celui qui a rêvé; mais encore tous ses Compatriotes, à lui procurer toute la satisfaction qu'il peut désirer pour l'accomplissement de ses songes; de sorte que dans ces occasions, non-seulement ils ne refusent rien de ce qu'on demande, ce qui seroit la plus haute infamie, mais qu'ils vont même au-devant de ce qui peut faire plaisir, & sacrifient ce qu'ils ont de plus précieux.

Un ancien Missionnaire m'a raconté, qu'un Sauvage ayant rêvé que le bonheur de sa vie étoit attaché à la possession d'une femme mariée à l'un des plus considérables du Village où il demouroit, il lui fit faire la même proposition, qu'Hortensius eut le courage de faire autrefois lui-même à Caton d'Utiq̄ue. \* Le mari & la femme vivoient dans une grande union, & s'entre-aimoient beaucoup; la séparation fut rude à l'un & à l'autre; cependant ils n'osèrent refuser. Ils se séparèrent

\* Plinarch, in Caton, Mis.

donc. La femme prit un nouvel engagement; & le mari abandonné, ayant été prié de se pourvoir ailleurs, il le fit par complaisance, & pour ôter tout soupçon, qu'il pensât encore à sa première épouse. Il la reprit néanmoins après la mort de celui qui les avoit desunis, laquelle arriva peu de temps après.

S'il est difficile d'accomplir le songe, & que son execution ait des conséquences fâcheuses, ou une extrême bizarrerie, les parens de celui qui a rêvé, cherchent alors à l'éluder, en contrefaisant la chose désirée, ou en faisant semblant de l'accomplir de quelque manière que ce soit. J'ai lu dans une de nos Relations, qu'un Sauvage ayant rêvé qu'il étoit pris prisonnier par les ennemis, voulut que ses amis vérifiassent le songe, en le surprenant comme un ennemi de guerre, & le traitant en esclave. Il se laissa fort bien brûler assez long-temps, & crut éluder ainsi la prédiction d'un songe si funeste.

Si, quand ils ont rêvé à quelque chose de fâcheux, dont on ne voudroit point l'accomplissement, on voit en eux une obstination forte à en vouloir l'exécution, on joint les présens à la manière usitée d'éluder ces songes capricieux, pour fléchir par-là leur mauvaise volonté. Mais ceux-ci ne se contentent pas toujours de cela. Un Sauvage choqué de ce qu'on avoit donné la vie à un esclave dans sa Cabane, contre son inclination, en conserva une haine mortelle pour lui, qu'il couva pendant plusieurs années. Enfin ne pouvant plus dissimuler, il dit, qu'il avoit rêvé qu'il mangeoit de la chair humaine; & peu après il déclara, que c'étoit de la chair de l'esclave en question. On chercha vainement à éluder ce songe barbare; on fit plusieurs

78 MOEURS DES SAUVAGES  
bons hommes de pâte , qu'on fit cuire sous  
les cendres ; il les rejetta : on n'omit rien  
pour le faire changer de pensée ; il ne se ren-  
dit point , & il fallut faire casser la tête à  
l'esclave.

Cette liberté qu'ils ont de demander , &  
d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent , par res-  
pect pour les songes , fait que souvent il s'en  
trouve qui en abusent , & qui demandent  
hardiment ce qu'ils ont rêvé , en veillant.  
Un Sauvage ayant vû à un François , qui étoit  
esclave parmi eux , une couverture assez  
bonne & meilleure que la sienne , y rêva  
tout aussi-tôt ; & la lui demanda. Le Fran-  
çois , qui n'étoit pas bête , la donna de bon-  
ne grace , comptant bien d'avoir sa revanche.  
Peu de jours après , il alla dans la Cabane de  
son homme , & ayant appercû une belle robe  
de bœuf ilinois , il feignit d'y avoir rêvé ; le  
Sauvage la livra sans se faire prier. Cette  
alternative de rêves dura quelques temps , le  
Sauvage rêvant toujours , & le François fai-  
sant paroli à tout , sans se méprendre dans  
l'objet de son rêve. Enfin le Sauvage s'ennuya  
le premier. Il alla trouver le François , & le  
fit convenir qu'ils ne rêvroient plus à rien ,  
qui pût appartenir à l'un ou à l'autre. Le Fran-  
çois y consentit & perdit plus que le Sauvage  
à ce Traitè.

#### *Fête des Songes*

Outre cette liberté qu'ils ont de deman-  
der en particulier tout ce qui a été l'objet de  
leurs rêves , ils ont encore une Fête générale ,  
qui est comme la Fête des Songes , ou des  
Désirs. Elle tient quelque chose de la coûtu-  
me ancienne des Orientaux , de se tenter par

des énigmes, & par des emblèmes allégoriques, & elle est en même temps une suite des Bacchanales & des Saturniales, dont nous avons conservé un reste dans les mascarades, & les déguisemens du Carnaval. Elle commence à peu près dans le même tems, & dure quelquefois des trois & quatre semaines de suite. Nos Sauvages la nomment *Onnonbouardri*, la folie, ou le renversement de tête, parce qu'ils paroissent alors être véritablement fous, & avoir la tête en écharpe. Tout le Village entre dans une espèce d'accès de phrénésie. Chacun se déguise à sa manière. Ils se font des masques d'écorce d'arbre, tels que ceux dont parle Virgile \* ¶, ou d'un sac qu'ils percent à l'endroit des yeux & de la bouche. Ils se peignent, & s'habillent d'une manière extraordinairement bizarre. En cet équipage ils courent comme des forcenés de Cabane en Cabane, rompant, brisant, & renversant tout, sans que personne y puisse trouver à redire, & pense même à s'en plaindre. Les plus sages cependant s'écartent dans les champs; car c'est un temps dont on profite pour satisfaire les haines, & les vengeances particulières. Ils crient à pleine tête qu'ils ont rêvé, laissent deviner à ceux à qui ils se présentent, quel est l'objet de leurs rêves, qui sont désignés, partie dans les différens emblèmes de leur déguisement hiéroglyphique, & partie dans quelques paroles éigmatiques qu'ils lâchent dans leurs chansons. C'est à celui, qui a deviné, de payer, & de satisfaire le désir du masque, ce qu'ils font avec plaisir, chacun se faisant un sujet de

D 4

\* Virg. Georg. 2.

¶ Virgil. Lib. 2. Georg. Oraque Corticibus, sumunt hordenda cavatis.

gloire d'avoir pû donner la solution de leur difficulté. On les charge ainsi de présens de routes sortes, & on les voit sortir chargés de haches, de chaudières, de porcelaine, de meubles, en un mot, de tout ce qui peut satisfaire leur envie, sur-tout de viandes, qui servent à entretenir la Fête, laquelle enfin se termine par aller jeter, disent-ils, la folie hors du Village, à peu près comme le bas Peuple en Europe, va enfévelir Carême-prenant. Après la Fête on rend à chacun tout ce qu'il a donné, qui n'étoit pas le mot de l'é-nigme.

Comme la plûpart des Fêtes des Sauvages se célèbrent pendant la nuit, & qu'à celle-ci on les voit courir par le Village & dans les Cabanes, portant des tisons à la main, ou des flambeaux d'écorce de bouleau, j'ai quelque soupçon que celle-ci doit sa première origine aux courses Lymphatiques qu'on faisoit à l'honneur de Bacchus, de Pan, de Cérés, de Vulcain, de Prométhée, de Minerve, &c. & qu'on appelloit la Fête des Torches, ou des Lampes, dont nous trouvons plusieurs vestiges dans les monumens anciens, & dans les Auteurs qui en ont parlé sous divers noms, & dont on rapporte l'origine à des temps si reculez, qu'on en attribuoit l'institution, ou aux Dieux mêmes, ou bien aux hommes indigènes. Les plus célèbres de ces Fêtes étoient les Panathénées à Athenes, à l'honneur de Minerve; les Lupercales à Rome, à l'honneur de Pan, & la Fête des Lampes en Egypte, en mémoire d'Isis. Je ne doute point que la Fête des Lanternes, qui se fait avec tant de pompe chez les Chinois, & dont nous avons une description si magnifique dans les Mémoires du Pere le Comte, ne soit aussi un reste de ces Fêtes Payennes.



Bien que chacun en son particulier ait la liberté de rêver à son aise, & puisse recevoir par les songes des connoissances, que leur ame, ou les génies lui révelent pour son propre intérêt; ce n'est pourtant qu'après que l'ame a été préparée par les épreuves des Initiations, par la retraite, par le jeûne, par la continence, &c. à recevoir ces connoissances sublimes, & si intéressantes, dont la vie dépend: Ce n'est qu'après que détachée de la matière & des sens, où les plaisirs & les besoins du corps la tenoient comme ensévelie, qu'ayant acquis une vûë plus pëçante, & que s'étant approchée des esprits, elle découvre par leur moyen cette chose essentielle, laquelle a connexion avec tous ses desirs, & que les Sauvages nomment leur *Oïaron*.

Cet *Oïaron*, qui leur est montré dans un de ces songes mystérieux, consiste dans la première bagatelle qui aura passé dans leur imagination, déreglée par le sommeil, ou altérée par un long jeûne. Un calumet, un couteau, une peau d'ours, une plante, un animal, en un mot quelque chose que ce puisse être, c'est-là l'*Oïkon*, l'*Okki*, le *Manitou*, c'est-à-dire, l'Esprit: non pas qu'ils croient que ce soit réellement un esprit, mais plutôt c'en est le symbole, le signe du pacte, ou le terme de l'union morale qui est entre leur ame & ce génie qui s'attache à eux, par qui ils doivent tout connoître, & tout opérer; car en vertu de cet *Oïaron*, ils peuvent se métamorphoser. se transporter, & faire ce qui leur plaît. Leur idée sur ce point répond à celle que nous avons de la Lycantropie. L'*Oïaron* est la bête qui sert à leurs transports, à leurs enchantemens, soit qu'ils croient ces transports réels, soit qu'ils soient persuadés que c'est l'ame

## SE MOEURS DES SAUVAGES

seule qui se détache, ou le génie qui agit conformément à leur intention, & selon leur gré.

Tous n'ont pas la même vertu dans la même étendue. Ils croyent qu'il y a des personnes que les esprits favorisent davantage, qui sont plus éclairées que le commun, dont l'ame sent non seulement ce qui les concerne personnellement, mais qui voyent jusques dans le fonds de l'ame des autres, qui percent à travers le voile qui les couvre, & y apperçoivent les desirs naturels & innés qu'elle a, quoique cette ame elle-même ne les ait pas apperçus, ou qu'elle ne les ait pas déclarés par les songes, ou bien que ceux qui auroient eu ces songes, les eussent entièrement oubliez. C'est ce qui leur a fait donner le nom de *Saioharia* par les Hurons, & d'*Agosinnachen* par les Iroquois, c'est à dire, voyans, parce qu'ils voyent les hommes dans leur intérieur. L'écriture Sainte donne le même nom aux Prophetes du Seigneur. Mais comme ils ajoûtent à cette science des choses cachées, le pouvoir de faire encote d'autres merveilles par le moyen de leurs chansons & de leurs danses Lymphatiques, ils leur donnent aussi le nom d'*Arendionnens*, c'est à dire, de Chantres Divins, que l'antiquité donnoit à Orphée, & à tous ceux qui étoient remplis de l'esprit de Divination. Enfin le commerce qu'ils ont avec les Esprits, leur fait attribuer le nom d'*Agothon*, qui est le même qu'ils donnent aux Esprits & aux Génies du second Ordre, avec qui on suppose qu'ils ont une étroite liaison. Les noms de *Payes*, *Boyé*, *Pagés*, &c. qu'on leur donne chez les différens Peuples de l'Amérique, reviennent à ces mêmes significations.

*Divination par l'Enthousiasme, & ce qu'on en doit penser.*

Les Devins, dans tous les temps du Paganisme, ont été regardez comme des sages, qui avoient la connoissance des choses divines & humaines, qui connoissoient l'efficace des plantes, des pierres, des métaux, de toutes les vertus occultes, & de tous les secrets de la nature; non seulement ils fondoient le fonds des cœurs, mais ils prévoyoit dans l'avenir; ils lisoient dans les Astres, dans les Livres des destinées, & ils entretenoient un commerce intime avec les Dieux, dont le reste des hommes n'étoit pas digne; ce qui joint à une aulterité de vie, & une régularité de mœurs, au moins apparente, & hors d'atteinte & de censure, les rendoit respectables à tout le monde qui venoit les consulter comme des Oracles, & comme les organes de la Divinité.

Les *Arendjouannens* ou *Agoisnachsens*, qui sont les Successeurs de ces Devins, sont aussi des gens extraordinaires que leur état rend considérables, & fait consulter en toutes choses, comme des sources de vérité; car non-seulement ils expliquent les songes, & exposent les desirs secrets de l'ame, mais il n'est rien, sur quoi leur science ne se porte. Les prédictions de l'avenir, le succès d'une guerre, d'un voyage, les causes secrètes d'une maladie, ce qui peut faire le bonheur d'une chasse ou d'une pêche, les choses détournées par le larcin, les sorts & les malélices; enfin tout ce qui a rapport à la Divination, est absolument de leur ressort, & doit passer par leurs mains, pour qu'ils puis-

84. MOEURS DES SAUVAGES  
sent découvrir la source du mal, le conjurer,  
le détourner, & y appliquer le remède con-  
venable; Aussi ne s'épargnent-ils point à fai-  
re valoir leur métier.

Ils ont encore une autre espèce de person-  
nes extraordinaires, qu'ils nomment aussi  
*Agothon*, ou Esprits. Ce sont celles qui jet-  
tent des sorts ou des malélices. Le nombre en  
est assez grand de l'un & de l'autre sexe. Les  
femmes sur-tout sont soupçonnées de se mê-  
ler de ce petit métier, qui n'ayant pour but  
que de faire du mal & d'en donner, les fait  
regarder avec horreur, les oblige à se cacher  
pour leurs mystères d'iniquité, & sert à ac-  
créditer les Devins, dont la principale occu-  
pation est de découvrir ces sorts, d'en faire  
connoître les Auteurs, & d'y apporter re-  
mède.

C'est une industrie des Athées, & un effet  
de cet esprit d'irreligion, qui fait aujour-  
d'hui des progrès si sensibles dans le monde,  
d'avoir détruit en quelque sorte dans l'idée  
de ceux même qui se piquent d'avoir de la  
religion; qu'il se trouve des hommes, qui  
ayent commerce avec les Démons par la  
voye des enchantemens & de la magie. On  
a attaché à cette opinion une certaine foi-  
blesse d'esprit à la croire, qui fait qu'on ne  
la tolère plus que dans les femmelettes &  
dans le bas peuple, ou dans les Prêtres &  
dans les Religieux, qu'on suppose avoir inté-  
rêt à entretenir ces visions populaires, qu'un  
homme de sens auroit honte d'avouer.

Pour établir cependant cet esprit d'incrédulité; il faut que ces prétendus esprits forts  
veillent s'aveugler au milieu de la lumière,  
qu'ils renversent l'ancien & le nouveau Te-  
stament; qu'ils contredisent toute l'Antiqui-  
té, l'Histoire Sacrée, & la Prophane. On

trouve par tout des témoignages de ce commerce des hommes avec les Divinités du Paganisme, ou pour mieux dire, avec les Démon; & bien loin que les Gentils eux-mêmes se soient jamais avisez de détruire cette opinion, ils commencèrent au contraire à se plaindre dès la naissance du Christianisme, de ce que ce commerce devenoit moins sensible, & moins fréquent: d'où il arrivoit un grand préjudice au culte de leurs Dieux, que tout le monde abandonnoit, comme ils paroissent eux-mêmes abandonner tout le monde.

Il est vrai qu'il y a eu des incrédules dans tous les tems aussi-bien que des gens simples & trop crédules. Mais le faste de l'incrédulité des uns, & la sottise de la crédulité des autres, ne doivent pas préjudicier à la vérité. Il est vrai aussi que parmi les Prêtres des Idoles, qui avoient plus de liaison avec les maîtres qu'ils servoient, & qui avoient intérêt de soutenir leur réputation par le merveilleux, il s'est trouvé de grands fourbes & de purs charlatans, qui supplétoient au défaut des Démon, quand ceux-ci se taisoient, & qui trompoient par des subtilitez & des tours de passe-passe; mais cela n'étoit pas tellement universel, qu'il n'y eût aussi de la réalité, de vrais sorts, de vrais maléfices, de vrais enchantemens, de vrais enthousiastes, des gens faisis & inspirez de l'esprit de Python, qui étoient les organes vivans & animez, par lesquels les Démon s'expliquoient, & rendoient leurs Oracles. Ce seroit rendre le monde trop sot, que de vouloir le supposer pendant plusieurs siècles, la dupe de quelques misérables joüeurs de gobelets.

Ce qui s'est fait autrefois, & qui étoit même si avéré, peut se faire encore aujourd'hui.

d'hui sans répugnance, & sans contradiction. Quoi-qu'après la venuë de Jesus Christ les Oracles eussent commencé à cesser, & que les Démonz perdissent beaucoup de leur pouvoir, où le Christianisme prenoit racine, ils ne cessèrent pourtant pas absolument, & l'Histoire Ecclésiastique nous fournit beaucoup d'exemples de cette ancienne communication avec les Esprits de ténèbres; que les Saints & les Successeurs des Apôtres ont souvent obligé de rendre justice à la vérité contre eux-mêmes, pour servir de témoignage à la Religion qu'ils annonçoient.

Aujourd'hui même les Relations des Païs nouvellement découverts, où l'Idolâtrie est dans toute sa force, nous font connoître que Dieu permet encore que le Démon y exerce son pouvoir d'une manière sensible sur les Infidèles; qu'il rende des Oracles par la bouche de quelqu'un de ces malheureux, à qui il fait payer chèrement l'honneur qu'il lui fait de se servir de lui comme de son organe; & les Missionnaires ont souvent eu la consolation d'apprendre que la seule présence d'un Chrétien l'a rendu muet, & a arrêté l'effet des superstitions du Paganisme.

Pour ce qui est des Sauvages de l'Amérique, on en a parlé assez diversement. Ceux qui ont écrit des Relations de l'Amérique Méridionale & du Mexique, disent tous, sans exception, même les Protestans, comme le Ministre de Leri & le Ministre Rochefort, que le Démon leur apparoît sous diverses formes, qu'ils ont avec lui un commerce sensible, & qu'ils l'appréhendent au-delà de tout ce qu'on peut dire, parce qu'il exerce sur eux un empire cruel, qu'il les bat étrangement, & leur laisse souvent des marques

visibles des coups qu'il leur a donnez. Je ne sçache point d'Auteurs de Relations qui ayent parlé autrement des Mexiquains & des Amériquains Méridionaux.

Il s'en trouve aussi quelques-uns qui disent la même chose des Barbares de la Nouvelle France ; & nous lisons dans les premières Relations , que le célèbre Membertou Chef des Souriquois , si connu par les Voyages du Sieur de Champlain , de Lescarbot , & du P. Biard , & qui avoit été un Devin célèbre , se convertit , & apportoit pour motif de sa conversion , que le Démon , qui lui avoit souvent apparu , ne pouvoit être qu'un mauvais maître , parce qu'il ne lui avoit jamais commandé que de mauvaises actions.

Le plus grand nombre des Auteurs parle néanmoins autrement des Sauvages de l'Amérique Septentrionale. Les Missionnaires de la Nouvelle France , qui ont eu le plus à souffrir de la part de ces espèces de Devins , lesquels entretenant les peuples dans leurs superstitions anciennes , formoient le plus grand obstacle à leur conversion , examinèrent d'abord avec grand soin , si le Démon avoit part à leurs sorts , & à leurs autres pratiques superstitieuses ; mais quelque peine qu'ils ayent pû prendre , ils ne purent rien découvrir , sur quoi ils pussent appuyer un jugement assuré. Ils prirent donc le parti , dans cette incertitude , de condamner leurs superstitions , lesquelles sont certainement mauvaises , & de ne conférer le Baptême qu'à ceux qui feroient une profession ouverte de les condamner , & d'y renoncer ; mais ils crurent devoir regarder ce qu'ils disent eux-mêmes de leurs sorts & de leur divination , comme des inepties , & ils n'envisagèrent

38 MOEURS DES SAUVAGES  
dans leurs prétendus Devins que de purs charlatans , & d'assez mauvais médecins , qu'on a toujours depuis apellés *Jongleurs* , comme si tout leur art n'étoit que pure fantaisie.

Il ne m'appartient pas de décider cette question , & je veux bien croire que tout ce que ces Jongleurs font de merveilleux , n'a rien , dans le fonds , que de naturel , non pas tant à cause que leurs prédictions sont suspects , & souvent contraires à l'événement , ainsi qu'on le prétend , ( car le Démon a été de tout tems le pere du mensonge , & a précipité les hommes dans l'erreur par des Oracles faux & ambigus ) que parce qu'en effet il n'y a guère de moyens d'illusions & de prestiges , qu'on ne puisse imiter par des tours d'adresse ; de sorte qu'il est presque impossible de discerner la réalité d'avec la fourbe.

Malgré tout cela néanmoins , il y a certaines choses qui m'ont frappé , & que je crois mériter une attention particulière.

La première , c'est cette conformité d'idées & d'opérations des Jongleurs , ou de ceux qui jettent des sorts , avec ce que nous lisons dans les Anciens , de la nature de leurs enchantemens , & de leur divination , dans les temps que les puissances des Esprits de ténèbres , pour ces mystères d'iniquité , étoient plus reconnus , & moins révoqués en doute.

Les Jongleurs , & ceux ou celles qui jettent des sorts , sont regardez , ainsi que je l'ai déjà dit , comme des *Agothom* , ou des Esprits , à cause du commerce qu'on prétend qu'ils ont avec les Esprits ou les Génies. Ils ne diffèrent en apparence les uns des autres , que par le motif qui les fait agir : ceux qui jettent des sorts , n'ayant d'autre but que de nuire , & de



faire du mal, les Jongleurs au contraire, quoiqu'ils puissent aussi abuser de leur art, ne se proposant que le bien public, & de porter un remède au mal que les autres pourroient faire; ou auroient déjà fait.

Le pouvoit de faire des choses extraordinaires, vient du même principe dans les uns & dans les autres, c'est-à-dire, de la communication avec les Esprits. L'estime que les Sauvages ont pour leurs Jongleurs, & l'extrême aversion qu'ils ont pour ceux qui jettent des sorts, me fait croire qu'ils mettent néanmoins quelque différence entre les Esprits avec lesquels ils croyent communiquer, de manière qu'ils pensent que les bons sont la cause des merveilles que font leurs Devins, & que les méchants au contraire sont les auteurs des maléfices & des sortilèges. Les Anciens étoient dans les mêmes principes; car, bien que nous devions regarder toutes les opérations de la Theurgie comme l'ouvrage de l'Esprit de ténèbres, aussi-bien que la magie la plus noire, il ne paroît pas que les Anciens eussent cette opinion de leur Theurgie. Celle-ci est célébrée par les grandes louanges qu'ils lui donnent; elle étoit enseignée dans le cours des Initiations, & étoit le fruit des épreuves pénibles, par où passaient ceux qui se faisoient initier; au lieu que la magie étoit si abhorrée, que comme il falloit avoir le cœur pur & net pour entrer dans les Initiations, elle étoit mise au nombre de ces crimes énormes, dont il suffisoit d'être coupable, ou même soupçonné, pour être à jamais exclus du Temple de Cérés, & de la participation à ses mystères.

\* Héliodore a fort bien distingué ces deux

*de Héliod. Hist. Ethiop. Lib. 1.*

fortes de magie des Anciens ; voici comment il fait parler , sur ce sujet , un Prêtre Egyptien : « Plusieurs se persuadent que la science de la Divination , chez les Egyptiens , est par tout la même dans ceux qui s'en mêlent , & ils sont sur ce point dans une grande illusion ; car il y a une magie vulgaire ; laquelle , pour ainsi parler , rampe toujours à terre , est servilement atachée aux ombres des morts , & rode continuellement au-tour des cadavres. Elle pâlit sur l'étude des simples , s'adonne toute entière aux enchantemens , n'ayant par elle-même aucune bonne fin , ne pouvant y conduire ceux qui s'y appliquent , & s'abusant au contraire souvent dans ses principes. Elle ne laisse pas d'avoir quelques effets prodigieux , comme de faire paroître des phantômes de choses qui ne sont pas , comme si elles étoient réellement & de fait , de frustrer les hommes dans l'attente de ce qu'ils espéroient ; inventant tous les jours de nouveaux crimes , & flâtant sans cesse les passions les plus sales , en procurant les moyens de se plonger dans les plus infâmes voluptez.

« Mais l'autre , qui est la vraie sagesse , dont cette première tâche vainement d'emprunter un faux éclat pour se déguiser , & dont nous autres Prêtres , & tous ceux qui sont de race sacerdotale , faisons profession dès l'âge le plus tendre , s'élève par la contemplation au-dessus des choses célestes ; elle converse familièrement avec les Dieux , elle participe en quelque sorte à la nature divine ; elle s'étudie à la connoissance du mouvement des Astres , & mettant à profit toutes les lumieres qu'elle acquiert en pénétrant dans l'avenir , elle s'applique à

« écarter de la vie des hommes tout ce qui  
 « peut nuire au corps & à l'ame , & elle diri-  
 « ge en même temps toutes ses vûes à les por-  
 « ter au bien & à la vertu »

\* Le même Prêtre Egyptien refusant à Chariclée la permission qu'elle lui demandoit de consulter sur le sort de son amant , une Magicienne , à qui ils voyoient faire ses opérations magiques pendant les horreurs de la nuit , lui fait connoître combien cette magie devoit être abhorrée , en lui disant , « que  
 « c'étoit une action impie & détestable ,  
 « dont la vûe même étoit interdite , à moins  
 « qu'on ne fut forcé d'en soutenir le spec-  
 « taclé , comme il l'étoit lui-même dans les  
 « circonstances présentes. Car , ajoûtoit-il ,  
 « il n'est pas permis aux Prêtres de prendre  
 « plaisir à ces sortes d'enchantemens , ni de les  
 « approuver par leur présence : d'autant que  
 « le pouvoir qu'ils ont eux-mêmes de faire  
 « des prodiges , & de prédire les choses fu-  
 « tures , leur vient de la sainteté des sacrifi-  
 « ces légitimes , non pas des conjurations sa-  
 « crilèges , & des évocations impies des Ma-  
 « ges , que font ceux , qui , comme cette mi-  
 « serable Egyptienne , que le hazard nous  
 « fait voir , errent toujours au-tour des se-  
 « pulchres.

Leurs sorts & leurs remèdes aux sorts ont le même caractère que ceux des Anciens , & la même disproportion avec le mal qu'ils veulent donner , ou guérir. Cüeillir les herbes à certains temps de la Lune , à certaines heures de la nuit ; observer avant de les cüeillir , & en les cüeillant , mille cérémonies superstitieuses ; proférer , en les arrachant , des paroles confuses & magiques ;

\* *Heliod. Hist. Ethiop. Lib. 6.*

faire des figures de pâte , ou de feuilles de bled d'Inde , ou de fil de coton , qu'ils supposent pour la personne que le sort regarde ; les percer avec des épines , les frapper avec de petites flèches proportionnées à la grandeur de la figure ; croire que ces sorts ainsi préparés puissent agir , & avoir leur effet par la seule direction d'intention , en les enfléchant sous un seuil de porte , sous une natte , ou même dans les sépulchres ; tout cela , dis-je , est de l'idée & du caractère de ces sorts ; cela en fait comme la propriété essentielle , & en est la condition absolument nécessaire. Cela se trouve en même temps si conforme à ce que nous lisons des sortilèges des Anciens , & à ce que nous trouvons dans les Livres qui traitent de la Nécromantie , que nos Sauvages ne feroient pas mieux , s'ils les avoient étudiés.

Le Pere Garnier avoit entre les mains plusieurs de ces sorts , que les Sauvages qu'il avoit convertis , lui avoient remis. Un jour j'excitai en lui une curiosité qu'il n'avoit pas encore eue ; & je le priaï que nous les examinassions ensemble. Il y en avoit une assez grande quantité ; c'étoient des paquets de cheveux entrelacés , des os de serpens , ou d'animaux extraordinaires , des morceaux de fer , ou de cuivre , des figures de pâte , ou de feuilles de bled d'Inde , & plusieurs autres choses semblables , qui ne pouvoient avoir par elles-mêmes aucun rapport avec l'effet qu'on s'étoit proposé , & qui ne pouvoient opérer , que par une vertu au-dessus des forces humaines , en conséquence de quelque pacte formel , ou tacite.

Les Jongleurs ont en eux quelque chose , qui tient encore plus du divin. On les voit

entrer manifestement dans cette extase, qui lie tous les sens, & les tient suspendus. L'esprit étranger paroît s'emparer d'eux d'une manière palpable & sensible, & se rendre maître de leurs organes, pour agir en eux plus immédiatement. Il les fait entrer dans l'entouffiasme, & dans tous les mouvemens convulsifs de la Sibylle; il leur parle au fonds de la poitrine, ce qui fit donner aux Pytho-niffes le nom de *Ventriloques*; il les enleve quelquefois en l'air, ou les fait paroître plus grands que leur stature naturelle.

Dans cet état d'entouffiasme, leur esprit paroît absorbé dans celui qui les possède; ils ne sont plus à eux-mêmes, semblables à ces Devins dont parle Jamblique, en qui l'esprit étranger opéroit de telle sorte, que non-seulement ils ne se connoissoient point, mais qu'ils ne se sentoient pas même, & ne recevoient aucun dommage de tout le mal qu'on pouvoit leur faire pendant ce temps-là; de manière qu'on pouvoit impunément leur appliquer le feu, les percer avec des broches ardentes, leur donner des coups de haches sur les épaules, & leur découper les bras avec des razors. En effet dans ces extases on leur voit avaler les feu, marcher sur les charbons ardens, sans en être bleffez; \* comme ceux, dont parle Virgile, qui étoient inspirés d'Apollon au Mont-Soracte, ou comme ceux, † dont Strabon fait mention, qui devinoient par l'impression de la Déesse Féronie, ou comme les femmes de Castaballe dans la Cilicie, dont parle le même Auteur, lesquelles étoient consacrées à Diane Pérasia. Outre cela ils enfoncent de longs morceaux de bois

\* Virg. *Aneid.* 9. Plin. *Lib.* 7. cap. 29.

† Strab. *Lib.* 5. p. 156. *Id.* *Lib.* 12. p. 379.

94 MOEURS DES SAUVAGES

dans leur gosier, ils roulent des serpens vivans dans leur sein, & font mille autres choses, qui paroissent tenir du merveilleux.

C'est pendant qu'ils font ces merveilles, qu'ils voyent les choses au-dedans d'eux-mêmes, ou qu'elles leur sont représentées au-dehors d'une infinité de manières différentes; car ils ont à peu près les mêmes manières de deviner par la Pyromantie, l'Hydromantie, & les autres qu'on peut voir dans les Auteurs qui ont traité de la Magie & de la Divination. L'esprit agit aussi en eux, comme dans l'Antiquité, à certains signaux, tels qu'étoient le son des Cymbales d'airain, ou de quelque autre instrument de Musique, certaines potions, les baguettes divinatoires, la farine, les calculs, & le reste.

Un Officier François qui parle la Langue Huronne, comme les Hurons mêmes, parmi lesquels il a vécu dès son bas âge, & qui connoît fort bien le génie des Sauvages, m'a raconté un fait dont il a été le témoin, & que je rapporte ici parce que le trait est singulier, & peut faire juger des autres. Quelques Sauvages intriguez au sujet d'un parti de sept Guerriers de leur Village, & dont tout le monde commençoit à être en peine, prièrent une vieille Sauvagesse de jongler pour eux. Cette femme étoit en grande réputation, & on avoit vérifié plusieurs de ses prédictions; mais on avoit beaucoup de peine à la déterminer à faire ces sortes d'opérations, quoiqu'on la payât bien, parce qu'elle souffroit beaucoup. Comme elle avoit de l'amitié pour moi, dit cet Officier, & que même elle avoit jonglé autrefois à mon occasion, je me mis de la partie avec les sauvages, ajoutant néanmoins très-peu de foy à ces sortes de choses,

je la pria très-fortement, & je fis tant qu'elle s'y résolut.

Elle commença d'abord par préparer un espace de terrain qu'elle nettoya bien, & qu'elle couvrit de farine, ou de cendre très-bien bluttée (je ne me souviens pas exactement laquelle des deux.) Elle disposa sur cette poudre, comme sur une Carte Géographique, quelques paquets de buchettes, qui représentoient divers Villages de différentes Nations, observant parfaitement leur position, & les rhumbs de vent. Elle entra ensuite dans de grandes convulsions, pendant lesquelles nous vîmes sensiblement sept buchettes de feu sortir des buchettes qui représentoient nôtre Village, tracer un chemin sur cette cendre ou farine, & aller d'un Village à l'autre. Après s'être éclipsées pendant un assez long-temps dans l'un de ces Villages, ces buchettes reparurent au nombre de neuf, tracèrent un nouveau chemin pour le retour, jusqu'à ce qu'enfin elles s'arrêtèrent assez près du Village, ou paquet de buchettes, d'où les sept premières étoient d'adord sorties. Alors la Sauvagesse, toujours en fureur, troubla tout l'ordre des buchettes, foula aux pieds tout le terrain qu'elle avoit préparé, & où cette scène venoit de se passer. Elle s'assit ensuite, & après s'être donné le temps de se tranquilliser & de reprendre ses esprits, elle raconta tout ce qui étoit arrivé de singulier aux Guerriers, la route qu'ils avoient tenue, les Villages par où ils avoient passé, le nombre des prisonniers qu'ils avoient fait; elle nomma l'endroit où ils étoient dans ce moment, & assura qu'ils arriveroient trois jours après au Village; ce qui fut vérifié par l'arrivée des Guerriers, qui confirmèrent de

point en point ce qu'elle avoit dit.

Les Abénaquis & les Algonquis sont fort adonnez à la Pyromantie ou Divination, par le feu. Ils font un charbon de bois de cèdre, qu'ils broyent & réduisent en poudre presque impalpable, & qu'ils disposent d'une certaine façon; après-quoi ils y mettent le feu, & deviennent par la manière dont le feu court. Quoiqu'aujourd'hui les Abénaquis fassent tous profession du Christianisme, ils ne laissent pas encore d'avoir quelquefois recours à cet art qu'ils ont reçu de leurs peres. Ils s'en confessent néanmoins à cause de l'horreur qu'on leur en a inspirée; mais il s'en trouve quelques-uns qui cherchent à le justifier, comme s'il n'y avoit rien en cela qui pût être blâmable. Une Sauvagesse disoit à un Missionnaire, qui tâchoit de lui faire concevoir sa faute: Je n'ai jamais compris qu'il y eût à cela aucun mal, & j'ai peine à y en voir encore; écoute: Dieu a partagé différemment les hommes; à vous autres François il a donné l'écriture, par laquelle vous apprenez les choses qui se passent loin de vous, comme si elles vous étoient présentes; pour ce qui est de nous, il nous a donné l'art de connoître par le feu les choses absentes & éloignées; suppose donc que le feu, c'est notre Livre, notre écriture; tu ne verras pas qu'il y ait de différence, & plus de mal dans l'un que dans l'autre. Ma mere m'a appris ce secret pendant mon enfance, comme tes parens t'ont appris à lire & à écrire; je m'en suis servie plusieurs fois avec succès, avant d'être Chrétienne; je l'ai fait quelquefois avec le même succès, depuis que je la suis; j'ai été tentée, & j'ai succombé à la tentation; mais sans croire commettre aucun péché.



La seconde chose qui m'a frappé, c'est l'intime persuasion où ils sont tous, du pouvoir que le Démon a sur eux, de l'efficace des sorts, & de la vertu qu'ont leurs Jongleurs pour connoître & pour découvrir ceux qui les ont donnez. Est-il bien probable que depuis leur origine qu'ils sont infatuez de ces opinions, ils n'ont pas découvert la fourbe, s'il n'y avoit que pure forfanterie? Chacune de ces nations étant peu nombreuse, la fraude en est plus aisée à connoître, & les Anciens, les Considérables, ceux enfin qui sont les plus sensez, étant instruits, cela eût été plus que suffisant pour détruire une pareille prévention. Mais cette persuasion est si générale & si incarnée, qu'il n'y a pas une Nation de l'Amérique dans toute son étendue, qui n'ait ses Devins ou ses Jongleurs, pas une qui n'apprehende les sorts, pas une où personne refuse de recourir aux Jongleurs, & ne subisse volontiers toutes les épreuves des Initiations, pour être fait Jongleur soi-même.

Dans l'Amérique Méridionale tous les Peuples craignent le Démon; & parce que le feu a quelque chose de sacré chez eux & de divin, & que depuis un temps immémorial ils sont accoutumés à le regarder comme un remède efficace contre l'insulte des malins esprits, ils ont soin d'entretenir un feu allumé pendant toute la nuit autour de leurs Hamacs; les Devins eux-mêmes hors les cas de leurs opérations magiques, n'oseroient faire un seul pas dans l'obscurité, sans porter un tison ardent de ce bois, qu'on appelle pour cette raison, *Bois de Chandelle*, moins pour se conduire, que pour se garantir de la rencontre des mauvais génies. Généralement toutes ces Nations Barbares sont dans une défiance

continuelle de ceux qui peuvent les ensorceler, des yeux qui pourroient les fasciner; elles ont mille superstitions puérides pour détourner l'effet des sorts, & se mettre à l'abri du charme. On peut dire aussi, universellement parlant, qu'il n'y a point de plus mauvaise réputation parmi eux, que celle de donner des maléfices, & que cette réputation est par-tout suivie de la fin tragique du plus grand nombre de ceux qui se la sont faite.

Dans le país des Iroquois cette opinion des sorts cause souvent des scenes funestes, & lorsqu'ils en viennent aux éclaircissements, la multitude des accusations est si grande, qu'ils sont obligez de faire des presens, & de jeter des colliers de porcelaine pour en arrêter les suites. Parmi ceux qui sont Chrétiens, on doit regarder comme un acte héroïque, quand dans leurs maladies ils n'ont point recours aux Jongleurs, sur-tout s'il y a quelque apparence, ou quelque songe, qui fasse naître un soupçon de sortilège.

Quoique je n'aime pas à rapporter leurs fables, dont l'absurdité me choque, je vais cependant en raconter une que j'ai apprise d'eux-mêmes, & qui fera connoître plus clairement l'idée qu'ils ont de ceux qui jettent des sorts. Je parlerai dans la suite de la manière dont les Jongleurs tâchent d'en guérir, en parlant de leur médecine.

Il y avoit autrefois parmi eux un célèbre Solitaire, nommé *Shonnonkquirctsi*, ou *la très-longue chevelure*, dont la mémoire est encore en vénération. De son temps le Village où il étoit né, fut attaqué d'une mortalité publique, qui s'attachoit aux têtes les plus considérables, & les moissonnoit les unes après les autres. Toutes les nuits un oiseau funebre

volant au-dessus des Cabanes, secouoit ses ailes avec grand bruit, & pouffoit plusieurs cris lugubres; ce qui augmentoit l'allarme & la consternation. On ne doutoit point que ce ne fût l'*Oïaron*, ou la Bête de celui qui jettoit des maléfices; mais on ne sçavoit à qui s'en prendre pour aller à la source du mal, & les Devins consultez ne voyoient goutte dans leur art. Dans cette terrible extrémité le Conseil des Anciens députa trois des plus considérables à *Shonnonkouiressi*, pour le prier d'avoir pitié d'eux; son état ne lui permettoit pas de quitter sa retraite, & il ne put jamais descendre à en sortir pour aller au Village. Il se laissa pourtant fléchir en quelque chose, & il donna jour aux Députez pour revenir apprendre de lui sa dernière résolution. Ils revinrent au temps marqué. Le Solitaire leur montra trois flèches qu'il avoit travaillées dans leur absence, & sans leur rien communiquer de son dessein, il leur dit seulement de les bien examiner, afin de pouvoir les reconnoître.

Le soir, vers le coucher du Soleil, *Shonnonkouiressi* alla se mettre en embuscade sur un petit coteau, qui étoit assez près du Village. L'oiseau prétendu sortit du tronc d'un arbre à l'entrée de la nuit, secouant ses ailes à l'ordinaire, il nomma distinctement quelques-uns des principaux, qu'il destinoit à mourir le lendemain. Dès que le Solitaire l'aperçût, il s'avance peu à peu, lui décoche une de ses flèches, & se retire, assuré de l'avoir bien blessé.

Le jour suivant, le bruit se répandit dans le Village, qu'un certain jeune homme, qui étoit seul dans une pauvre Cabane avec une bonne femme de mere, étoit fort mal. Les

## 100 MOEURS DES SAUVAGES

Anciens, attentifs à tout ce qui se passoit, l'envoyèrent visiter secrètement, & comme sans dessein, par les trois Députés, qui avoient été vers *Shammonkoureisi*. Le malade étoit trop pressé de son mal pour pouvoir le dissimuler; il avoit une flèche qui lui entroit bien avant dans le côté. La flèche du Solitaire fut reconnüe. On avoit donné des instructions secrètes à ceux qui devoient traiter le malade; & ceux ci s'étant mis en devoir, comme pour ôter la flèche, ils la dirigèrent si bien, qu'ils percèrent le cœur à ce misérable.

La Vieille encore plus coupable que son fils, n'ignoroit pas d'où partoit le coup, & s'aperçut bien de l'office que les Anciens lui avoient rendu. Elle étoit femme, & n'étoit pas d'humeur à d'émentir son sexe sur l'article de la vengeance; elle résolut de s'immoler le Solitaire pour première victime. Son crime ne fut pas conduit avec tant de secret, malgré ses différentes métamorphoses, qu'il ne fut enfin découvert. On la fit brûler avec tout le raffinement de la cruauté Iroquoise; elle avoua que son fils & elle irrités, avoient voulu se venger, de ce qu'au retour d'une chasse, on les avoit négligés dans une distribution publique de viandes; elle soutint les tourmens les plus affreux, en riant, en insultant, en menaçant.

Après sa mort, les maux précédens recommencèrent. Les Devins consultés répondirent, que cette malheureuse Vieille en étoit la cause qu'elle avoit été métamorphosée en fesseur ou marmotte, qui étoit son *Ovaron*, ou sa bête durant sa vie. On l'épia, & on s'aperçut qu'elle se retiroit dans un tanière; au pied du côteau, où son fils se métamor-

phosoit lui-même, & avoit été blessé. On y appliqua le feu, & la fumée l'ayant contrainte de fortir, on la tua. Les Iroquois Agniez montrent encore l'entrée de cette tanière toute enfumée, comme un monument authentique de la vérité de cette belle fable.

Le nom de *Shannonkourissi*, qui signifie la très-longue chevelure, me fait croire que cet homme vivoit comme les Pénitens des grandes Indes, qui laissent croître leurs cheveux, & qui les ont de plusieurs brasses de longueur, de manière que leur tête en est chargée comme d'un pesant fardeau. Il y en a de cette sorte en Amérique, & ils étoient du nombre de ceux qui s'habilloient en femmes. \* Acofta raconte la même chose des Prêtres Mexiquains.

Il semble qu'on peut recueillir de tout ceci, que ce sont-là des restes de l'Idolatrie, & une suite de la séduction des hommes, trompés par les prestiges des Démon, ou par les fourberies de ses Ministres. Ces femmes accusées de jeter des sorts, sont ce qu'étoient la Canidie d'Horace, les Hôtesse d'Apulée & de Lucien, les empoisonneuses de Thessalie, & les femmes connues sous les noms de *Lamæ*, *Sagæ*, *Veneficæ*, qui étoient l'exécration des payens même; les Jongleurs au contraire & les Pythonisses employés & honorés dans leurs emplois, sont ce qu'étoient, ainsi que j'en ai dit, Orphée, Moplius, Thamyris, Eumolpe, Calchas; la plupart des Prêtres & des Prêtresses des faux Dieux; & ceux, qui, dans l'Écriture, sont nommés *Magi* & *Arioli*, que les Payens connoissoient aussi sous les différens noms de Devins, Mages, Chaldéens, Aruspices, Hiérophantes,

E 3

\* Acofta, *Hift. Moral. de Indias*, Lib. 4. cap. 26.

102 MOEURS DES SAUVAGES  
Saliens, Druides, & semblables, dont la profession ayant été long-temps en honneur, commença à tomber avec le culte des Idoles lorsque le Christianisme s'établissant sur leur ruine, dévoila aux yeux des Peuples la vanité de leurs fausses Divinités.

*De l'état de l'Ame après la mort.*

Les mystères d'Eleusine, des Cabires, & les autres, regardoient l'état de l'Ame après la mort, comme leur fin dernière & leur principal objet. C'étoit pour cette raison sans doute, que chez les Egyptiens Cérés & Bacchus, sous les noms desquels Hérodote a voulu signifier Isis & Osiris, \* étoient les premières Divinités des Enfers; de même que dans les mystères de Samothrace, Hécate, Pluton, & Proserpine. C'est aussi ce que Diodore de Sicile a voulu signifier, † en parlant d'Orphée. Car, après avoir dit, qu'il avoit apporté d'Egypte dans la Grèce les cérémonies des Initiations, il ajoûte tout de suite aux Initiations toute la Mythologie des Enfers, à cause de la liaison inséparable qu'il y avoit entre ces Initiations, les mystères, & l'Ame considérée dans son Eternité.

En effet cette mort mystique des Initiations, ces expiations, ces lustrations, l'Evafme des Bacchantes, qui étoient de vraies éjulations, aussi-bien que les pleurs qu'on versoit dans les mystères d'Atys, d'Adonis, & d'Osiris, les fables même énigmatiques d'Adonis & d'Osiris, morts, & ensuite ressuscités; la régénération, la vie nouvelle des Initiations les épreuves de rigueur & de péni-

\* Hérod. Lib. 2. n. 123.

† Diodor, Sic. Lib. 1. p. 60.

tence ; l'état de perfection qu'on enseignoit dans les grands mystères ; tout cela, dis-je, réuni, ne pouvoit pas avoir pour objet unique cette vie perissable, pour laquelle tout eût été inutile & insensé, si tout devoit périr avec elle.

Les mystères donc, & leurs Initiations, portoient les vûes de l'homme au-delà du trépas, pour lui faire envisager une fin bien plus heureuse, à laquelle celle-ci, qui est caduque & mortelle, ne tenoit lieu que de passage & de préparation.

Les Payens eux-mêmes se sont bien expliqués sur le sens de ces mystères, & sur le but qu'ils avoient. \* Platon assure, que ceux qui descendent aux Enfers, sans être expiés & initiés, y sont ensevelis dans la bouë & dans la fange ; au lieu que ceux qui l'ont été, y habitent avec les Dieux. † Sophocle déclare, que ceux qui ont été initiés, ont seuls dans les Enfers une vie heureuse, & les autres rien que de la misère & de la souffrance. § Isocrate & Cicéron disent aussi positivement, que ceux qui ont participé aux Initiations, ont des espérances plus consolantes, & d'une mort plus douce, & d'une plus heureuse fin. Mais pour cela même il falloit avoir passé par les Initiations, en prenant leur véritable esprit. Car les Initiations, † ainsi que le dit Arrien, ne devenoient utiles, qu'autant qu'on étoit entré dans la pensée des Anciens, qui les avoient instituées, pour instruire & pour corriger les mœurs.

Tous ces témoignages des Auteurs payens nous font assez comprendre la sainteté du

E 4

\* Plato, in Phedone, p. 52

† Socrates apud Plutarch. de audiend. Poëtis, p. 21.

§ Isocrates, in Panegyri. Cicero, loc. cit.

† Arrien, in Epictet. Lib. 3. cap. 21.

motif de ceux qui avoient établi ces pratiques de Religion, avant que l'idolâtrie & la superstition les corrompissent. Et qui étoient ceux qui les avoient établies, si ce n'est nos premiers Peres eux-mêmes, qui, n'ignorant pas cette vie heureuse, dont un Libérateur devoit leur ouvrir l'entrée, consacrerent leur pénitence, & toutes les actions de la vie des hommes par des actes de Religion, qui aboutissoient tous à cette fin, qu'il étoit si important à toute leur postérité de bien connoître, pour pouvoir y arriver ?

Ce que la Foi nous enseigne de nôtre dernière fin, c'est qu'ayant été créés pour Dieu, nous devons tous tendre, & nous rétinir à lui, comme au centre de nôtre bonheur : que l'homme étant tiré de la poussière, doit retomber en poussière ; mais que son ame, immortelle de sa nature, n'est pas plutôt délivrée des liens, qui la tenoient captive dans son corps, qu'elle est portée au Tribunal du Souverain Juge, qui condamne aux flammes éternelles ceux qui sont morts dans le crime, & qui destine d'éternelles récompenses à ceux qui ont vécu dans la justice, après néanmoins qu'ils auront expié les taches légères, qui ne les rendent pas ennemis de Dieu à la vérité, mais qui leur ferment encore, pour quelque temps, ce lieu de délices, où rien de souillé & d'impur ne peut entrer.

Cette même Foy nous fait connoître encore, que le Ciel ayant été ouvert par les mérites d'un Rédempteur, devant qui ces Portes éternelles s'ouvrirent, quand il y entra en triomphe, accompagné des ames des justes, qui avoient été detenuës dans les Lymbes jusqu'au jour heureux de leur délivrance ;



le Ciel s'ouvrira derechef à la fin des siècles, pour faire paroître le même Rédempteur, en vertu des mérites duquel tous les hommes ont pû être sauvés, & qui viendra alors juger les vivans & les morts, lesquels ressuscitant dans leur propre chair, recevront avec un nouvel arrêt de salut ou de condamnation, une nouvelle récompense dans la justice, qui sera rendue à leurs vertus à la face de tout l'Univers, ou une nouvelle punition dans l'étonnante humiliation qu'ils seront obligés de subir, en soutenant les reproches accablans qu'auront mérité leurs crimes.

*Enfer des Poëtes.*

Quelque travesties que soient ces vérités dans les fables des Payens, & dans les imaginations des Philosophes, on y découvre néanmoins presque tout le fonds de cette doctrine, qu'on peut recueillir, ce semble, de l'Enfer des Poëtes, de la rigueur de ses Juges, des differens étages de tartare, des restes d'expiation par l'air, par l'eau, & par le feu, dont les gens de bien même ne sont pas exempts, des plaisirs des champs Elysiens, des Apothéoses des Dieux & des Héros, de l'opinion de la Métempsychose de la Palingénésie, ou renaissance & transmigration successive des ames en d'autres corps après une longue révolution de siècles. Ces idées en effet sont comme une suite de la connoissance claire qu'on avoit eüe de la nature de l'ame, & de son immortalité; d'un Législateur, qui ordonne le bien, & qui défend le mal, qui destine des récompenses aux bons, & qui réserve des châtimens aux méchans. Pour peu qu'on veuille les approfondir, on verra qu'el-

les sont dérivées des sources pures de la vérité, sources corrompues ensuite par l'ignorance; mais qu'elles n'ont pu être tellement altérées, que la vérité ne se fasse encore quelque jour à travers les ténèbres dont elle est enveloppée.

Tous les Barbares sont intimement persuadés, que l'ame ne meurt point avec le corps, & ils imaginent un pais des Ames, que les Iroquois & les Hurons nomment *Eskennanne*, ou le pais des Ancêtres, lequel a tout l'air de l'Enfer des Poètes,

Ceux-ci s'étoient figurés un endroit souverain, où les ames se retiroient après leur séparation d'avec le corps. Celles à qui on avoit rendu les derniers devoirs, devoient passer l'Averne ou le Stix dans la barque de Charon. Elles subissoient le jugement de trois Juges redoutables, & elles étoient séparées selon les divers ordres de leurs crimes dans différens lieux destinez à punir les coupables, ou si elles étoient innocentes, elles alloient jouir d'une douce tranquillité dans les champs Elysiens.

Cette Fable avoit pris son origine, disent les Auteurs, de ce qui se pratiquoit en Egypte à l'égard des corps morts. Après qu'on les avoit préparés pour la sépulture, on les embarquoit sur le Nil dans un bateau, dont le Nocher s'apelloit Charon dans leur Langue. Avant de déposer les corps dans leur tombeau, on faisoit leur procès dans les formes. Des Juges destinés à recevoir les accusations, examinoient avec rigueur ce que chacun étoit en pleine liberté de dire contre les défunts, & prononçoient après cet examen, condamnant à de très-rigoureux supplices les accusateurs s'ils accusoient faux, ou

privant de sépulture celui qui étoit accusé, si les crimes qu'on lui imputoit, étoient juridiquement prouvez.

Cette pratique des Egyptiens, dont, comme nous l'avons déjà observé, toute la Religion étoit hiéroglyphique, pouvoit fort bien être une Image symbolique de ce qui se passe à l'égard de l'ame, laquelle, au moment même de la mort, est présentée au Tribunal du Juge redoutable, pour y recevoir la décision de son état pour l'Eternité. Il est même très-vraisemblable, que le Peuple n'en usoit ainsi, que pour fraper les esprits davantage par un jugement bien plus à craindre que ne l'étoit celui dont ils donnoient l'exemple, en prononçant sur l'état d'un cadavre, auquel il est très-peu important, en quel lieu, & de quelle manière il pourrisse.

Il est aussi probable que cette méthode n'étoit pas particulière aux Egyptiens, & qu'elle étoit commune à presque toutes les Nations dont il n'y en a aucune qui n'ait une idée que l'ame survivoit à son corps, & qui n'ait imaginé un Enfer à peu près semblable à celui des Poètes, que chacune a placé en divers lieux, selon sa fantaisie. Car ce n'étoit pas seulement en Egypte qu'étoient les Palus Achérusiennes, les Juges infernaux, & les fleuves redoutables aux Dieux mêmes. On les plaça auprès de Thèbes dans la Bœotie, à Tartesse dans les Espagnes, auprès de Cumes en Italie, dans les Isles Britanniques, & dans les Canaries, apellées Fortunées, parce qu'on croyoit qu'elles étoient le séjour d'une heureuse immortalité. Il semble néanmoins que les vraies Isles Fortunées des Anciens étoient les Isles de la Mer Egée, désignées par le nom de Champs Elysiens, parce que ces Isles é-

108 MOEURS DES SAUVAGES  
toient tombées dans le partage des enfans  
d'Elisa, petit-fils de Japhet. L'Isle de Crète,  
qui en étoit la principale, fut apellée *l'Isle  
des Bienheureux*. Minos & Rhadamante qui y  
avoient regné, étoient pour cette raison Ju-  
ges des Enfers; le Léthé, & les autres Fleu-  
ves infernaux, étoient des Rivières ou des  
Fleuves de cette Isle. Enfin les Isles Fortunées  
étoient celles où Rhée avoit enfanté Jupiter,  
que la fable fait naître & mourir en Crète,  
où pendant long-tems les Crétois ont mori-  
ré son Tombeau.

C'est du côté de l'Oüest, d'où les Sauvages  
prétendent être venus, qu'ils placent le País  
des Ancêtres, ou des Ames. C'est, disent-  
ils, un pays très-éloigné, & où chacun est  
contraint de se rendre après son trépas, par  
un chemin fort long & fort pénible, dans  
lequel il y a beaucoup à souffrir, à cause des  
Rivières qu'il faut passer sur des ponts trem-  
blans & si étroits, qu'il faut être une ame  
pour pouvoir s'y soutenir; encore trouve-  
t-il au bout du pont un chien, qui, comme  
un autre Cerbère, leur dispute le passage, &  
en fait tomber plusieurs dans les eaux, dont  
la rapidité les roule de précipice en précipice.  
† Celles qui sont assez heureuses pour fran-  
chir le pas, trouvent en arrivant, un grand  
& beau pays, au milieu duquel est une gran-  
de Cabane, dont Tharonhiaouagon leur  
Dieu occupe une partie, & Ataentisic son  
Ayeule occupe l'autre. L'appartement de cet-  
te Vieille est tapissé d'une quantité infinie de  
colliers de porcelaine, de bracelets & d'au-  
tres meubles; dont les morts qui sont sous sa  
dépendance, lui ont fait présent à leur arri-

† P. de Brebeuf. *Relation de la Nouv. France pour l'a.*  
1636. 2. part. ch. 2. p. 75.

vée. Araentsic est maîtresse de la Cabane, selon le stile des Sauvages; elle & son petit-fils dominant sur les Manes, & font consister leur plaisir à les faire danser devant eux. Il y a une infinité de versions sur le pays des ames: mais ce que je viens d'en rapporter, en est comme le fonds, où tout le reste se réduit.

Cette fable, ou le récit fabuleux de ce pays des Ancêtres, est confirmé par une autre fable, laquelle est presque absolument semblable à celle d'Orphée, qui descendit aux Enfers pour en retirer Euridice son épouse.

C'étoit un jeune homme au désespoir de la mort de sa sœur qu'il aimoit avec une extrême affection. L'idée de la défunte lui revenoit sans cesse à l'esprit. Il résolut donc d'aller la chercher jusqu'au pays des Ames, & il se flâta de pouvoir la ramener avec soi. Son voyage fut long & très-laborieux; mais il en surmonta tous les obstacles, & en dévora toutes les difficultez. Enfin il trouva un Vieillard solitaire, ou bien un génie, qui l'ayant questionné sur son entreprise, l'encouragea à la poursuivre, & lui enseigna les moyens d'y réussir. Il lui donna ensuite une petitealebasse vuide pour y renfermer l'ame de sa sœur, & il l'assura qu'à son retour il lui donneroit son cerveau, parce qu'il l'avoit en sa disposition, étant placé là en titre d'office, pour garder le cerveau des morts. Le jeune homme profita de ses lumières; il acheva heureusement sa course, & arriva au pays des Ames, qui étoient fort étonnées de le voir, & fuyoient en sa présence.

*Tharonbiaouagon* le reçut fort bien, & le défendit, par les conseils qu'il lui donna, des embûches de la Vieille son ayeule, laquelle, sous les apparences d'une amitié feinte, vou-

loit le perdre , en lui faisant manger de la chair des serpens & des vipères , dont elle fait elle-même ses délices. Les Ames étant ensuite venues pour danser à leur ordinaire , il y reconnut celle de sa sœur. *Tyronbiaouagon* lui aida à la prendre par surprise ; il n'en seroit jamais venu à bout sans son secours ; car lorsqu'il s'avançoit pour la saisir , elle évanouissoit comme un songe de la nuit , & le laissoit aussi embarrassé , que l'étoit *Enée* , lorsqu'il s'efforçoit d'embrasser l'ombre de son père *Anchise*. Cependant il l'a prit , il l'enferma ; & malgré les instances & les ruses de cette ame captive , qui ne songeoit qu'à se délivrer de sa prison ; il la rapporta par le même chemin , par où il étoit allé , jusqu'à son Village. Je ne sçai s'il se souvint de prendre la cervelle de sa sœur , ou s'il la jugea peu nécessaire : Mais dès qu'il y fut arrivé , il fit déterrer le corps , & le fit préparer , selon les instructions qu'il avoit reçues , pour le rendre propre à recevoir l'ame , qui devoit le ranimer. Tout étoit prêt pour la réussite de cette resurrección , lorsque la curiosité impatiente de quelqu'un de ceux qui étoient présents , en empêcha le succès. L'ame captive se sentant libre , s'envola , & le voyage devint entièrement inutile. Le jeune homme n'en rapporta point d'autre avantage , que celui d'avoir été au pays des Ames , & d'en pouvoir dire des nouvelles sûres , qu'on a eu soin de transmettre à la postérité.

Ce pays des Ames a aussi ses différens étages , & tous n'y sont pas également bien. C'est ce que conclut un de nos Missionnaires , de ce qu'il entendit dire à une jeune Sauvagesse. Cette fille voyant sa sœur mourante , par la quantité de ciguë qu'elle avoit prise dans un

dépit & déterminée à ne faire aucun remède pour se garantir de la mort, pleuroit à chaudes larmes, & s'efforçoit de la toucher par les liens du sang, & de l'amitié qui les unissoit ensemble. Elle lui disoit sans cesse : c'en est donc fait, tu veux que nous ne nous retrouvions jamais plus, & que nous ne nous revoyions jamais ? Le Missionnaire frappé de ces paroles, lui en demanda la raison. Il me semble, dit-il, que vous avez un país des Ames où vous devez tous vous réunir à vos Ancêtres ; pourquoi donc est-ce que tu parles ainsi à ta sœur ? Il est vrai, reprit-elle, que nous allons tous au país des Ames ; mais les méchans, & ceux en particulier, qui se sont détruits eux mêmes par une mort violente, y portent la peine de leur crime ; ils y sont séparés des autres, & n'ont point de communication avec eux : c'est-là le sujet de mes peines. † Virgile assigne de la même manière un quartier séparé dans les Enfers à Didon & à quantité d'autres, qui avoient été les malheureuses victimes de leur propre desespoir.

Les Sauvages sont assez éclairés pour discerner le bien d'avec le mal. La conscience ne laisse ignorer l'un & l'autre à personne. Il n'est pas surprenant qu'ils ayent connu comme tous les autres, qu'il y avoit des peines réservées pour le crime, & des récompenses destinées à la vertu.

*Séjour des Ames dans la Galaxie, ou Voye Lactée.*

Je me persuade que l'opinion qu'avoient les Anciens sur les Champs Elisées, & tous ces lieux souterrains, ou marquez en diffé-

† Virgil. *Æneid*, Lib. 6.

12 MOEURS DES SAUVAGES  
rens endroits de la terre pour le séjour des  
Manes, étoit dérivée de la Tradition ancienne  
des Lymbes des Saints Peres, dont les  
Ames, ne pouvant monter au Ciel, avant  
qu'un Libérateur leur en eût ouvert l'entrée,  
étoient détenues comme captives, soupirant  
sans cesse après le moment de leur délivrance.  
Car quelque sentiment qu'ayent eu les An-  
ciens sur les Champs Elisées, & quelques fa-  
bles qu'ils ayent débitées sur ce sujet, il sem-  
ble qu'ils ne les regardoient que comme un  
lieu de passage, d'où les Ames devoient  
monter au Ciel, pour se rejoindre aux Dieux.  
¶ Plutarque a placé ce séjour des Ames dans  
la Lune. Mais, selon la plus commune opi-  
nion, elles s'élevoient jusqu'au Firmament,  
qui étoit le lieu de leur origine. Car, selon  
le système de la Mythologie payenne elles en  
descendoient, † premièrement pour animer  
leur corps, & elles y remontoient ensuite  
après une longue période d'années pendant  
lesquelles elles se purifioient de toutes les  
souillures qu'elles avoient contractées dans  
ces corps impurs & corruptibles. Les An-  
ciens avoient imaginé pour cela deux portes  
aux deux points fixes des Solstices, ou la  
Galaxie, autrement la Voye Lactée, est cou-  
pée par le Zodiaque. L'une de ces deux por-  
tes étoit apellée la porte des Hommes, &  
l'autre étoit nommée la porte des Dieux,  
des Héros ou des Morts. La première étoit  
située au tropique du Cancer, & donnoit  
entrée dans ce bas Monde; la seconde étoit  
placée au Tropique du Capricorne, & lais-  
soit le retour libre vers les Dieux. De cette

¶ Plutarch. de facie in orbe Luna.

† Vide Manilium Astronom. Lib. 1. Et Calium. Rhodigir.  
Lact. Antiq. Lib. 15. cap. 23. p. 700. Col. 2.



forte toute la Voie Lactée étoit de la Jurisdiction de Pluton ; & il y a apparence qu'elle n'étoit nommée la Voie de Lait, que parce qu'elle étoit comme la voye de l'enfance, soit qu'il fallût naître sur la terre, soit qu'il fallût renaître au Ciel.

Cette opinion des Anciens nous est encore représentée aujourd'hui dans l'Astronomie des Sauvages, plusieurs Nations de l'Amérique ne donnant point d'autre nom à la Voie Lactée, que celui de chemin des Ames, à quoi se raporte l'opinion populaire, ou le proverbe, qui a encore lieu parmi le bas peuple en quelques Provinces de France, chez qui la Voie Lactée est apellée *le chemin de S. Jacques*, où, dit on, il faut aller vivant ou mort. Pierre Martyr, & Gonzales d'Oviédo ont aussi écrit, que les Sauvages de l'Isle Espagnole, qui se faisoient mourir à la mort de leurs Caciques, n'étoient ainsi cruels à eux-mêmes, que par l'espérance qu'ils avoient de monter jusqu'au Soleil & dans le Ciel, où ils feroient heureux, & par la crainte que s'ils manquoient à cet usage de leur pays, leur ame ne mourût avec le corps, & ne fût réduite au néant.

#### *Félicité des Ames.*

Le chant & la danse étoient un des principaux objets de la béatitude du séjour des Ames heureuses, soit dans les Champs Elysiens, soit dans les Cieux ; mais c'étoit surtout dans les Cieux qu'elles jouissoient de cette félicité parfaite, en participant à l'harmonie & à la cadence des Esprits, qui animent les corps célestes. La doctrine de l'Antiquité étoit curieuse sur ce point. Il nous en reste encore

114 MOEURS DES SAUVAGES  
des vestiges bien marqués dans les Livres  
des Platoniciens.

Les Anciens donc imaginoient une harmonie divine universellement répandue dans tout le Monde, laquelle consistoit dans un mouvement cadencé de tous les corps célestes, & dans un son mélodieux qui en résultoit. Dieu en étoit le principe comme premier Moteur, & les Divinités subalternes, lesquelles présidoient à tous les corps, dont brille le Firmament, y concouroient avec lui, formant autant de chœurs différens, qu'il y avoit de différentes Sphères. C'est pour cette raison, dit \* Cœlius Rhodiginus, qu'on donnoit le nom de Muses aux ames motrices de ces corps célestes, & qu'on disoit, qu'Apollon étoit le conducteur des Muses.

Les Ames destinées à habiter la terre, étant créées, selon leurs principes, long-temps avant que d'informer les corps qu'elles devoient animer, ayant entendu cette harmonie divine, & y ayant participé, avoient toujours une secrète inclination pour elle, quoiqu'elles fussent absorbées dans ces corps matériels, lesquels par leur opacité, les empêchoient de pouvoir l'entendre. Cependant comme la Musique, le son des instrumens, & les danses de religion, rendoient les Dieux sensibles aux prières des hommes, elles opéroient aussi cet effet merveilleux, qu'elles réveilloient dans les Ames des hommes l'idée, & les espèces de ce qu'elles avoient entendu autrefois de l'harmonie divine, & que, sur-tout lorsqu'on étoit disposé par les Initiations, le souvenir de cette divine harmonie les ravissoit hors d'elles-mêmes, & les faisoit entrer dans cette

\* *Æ. Cœl. Rhodigin. Lat. Antiq. Lib. 7. cap. 5. p. 2750*  
Col. 2.

AMÉRIQUAINS. TYS

fureur lymphatique, nécessaire à l'affaiblissement, à la divination, & au commerce avec les Dieux, pendant lequel elle se faisoit mieux entendre. Mais comme c'étoit un don extraordinaire que les Dieux faisoient aux hommes, la communication n'en étoit accordée, pendant cette vie mortelle, qu'avec une certaine mesure, & une certaine proportion fort bornée & fort limitée. Ce n'étoit qu'après que l'ame, dégagée des liens d'une chair corruptible qui l'apésantit, étoit rendue à sa première liberté. Ce n'étoit qu'après qu'elle s'étoit purifiée de la contagion du corps, que remontant à sa Sphère, elle entendoit de nouveaux divins concerts, qui entretiennent la beauté de cet Univers, & qui font la félicité des Dieux.

Quoique les Sauvages n'aient pas poussé si loin la subtilité d'une doctrine si déliée, ils semblent avoir raisonné selon le même système, qu'ont suivi depuis Platon & ses Sectateurs; car non seulement le chant & la danse entrent dans toutes leurs réjouissances, dans toutes leurs fêtes de Religion; mais dans l'idée de tous les Sauvages de l'Amérique, elles font encore le bonheur des Ames après la mort.

Après que les Ames ont dévoré, disent-ils, toutes les difficultés de leur pénible voyage, & qu'elles ont surmonté tous les obstacles qui se rencontrent, avant que d'arriver au séjour de leurs Ancêtres, elles entrent enfin dans un pays charmant, qui leur présente par-tout ce qui peut contribuer à leur félicité, félicité matérielle à la vérité, de la manière dont ils la conçoivent, &

\* *Famblich, de mystet. A299. Segm. 3. cop. 2.*

116 MOEURS DES SAUVAGES  
dont ils l'expriment ; mais qui n'est point  
différente de celle que \* Virgile nous décrit.  
Il leur reste alors peu de chemin à faire  
pour arriver au lieu , où le tambour & le  
son de la Tortuë marquent la cadence des  
Morts avec un charme propre à enlever les  
cœurs. Elles n'ont pas plutôt entendu les  
premiers tons de cette Musique ravissante ,  
qu'elles se sentent transportées d'un plaisir ex-  
trêmement vif, qui les entraîne & les fait courir  
avec ardeur vers cette douce mélodie, laquelle  
devenant plus sensible , à mesure qu'elles  
aprochent du terme , & animée de la joye ,  
que les Ames qui dansent , expriment par des  
acclamations continuelles , augmente encore  
en elles un nouveau sentiment de plaisir  
beaucoup plus flatteur. Lorsqu'elles sont bien  
près de cet heureux séjour , plusieurs Ames  
se détachent pour venir à leur rencontre , &  
leur témoigner la joye qu'elles ont de leur  
arrivée. Ces Ames les conduisent ensuite  
à la Cabane d'Ataentsic , & au milieu de  
l'assemblée où se tient la danse. Là , après  
tous les complimens , & après s'être rassasiées  
de tous les mets les plus délicieux , elles  
se mêlent parmi les autres pour danser ,  
& jouissent ainsi alternativement de tous les  
plaisirs dont la danse est toujours le principal ,  
sans être jamais plus sujetes au chagrin , à  
l'inquiétude , aux infirmités , ni à aucune  
des vicissitudes de la vie mortelle.

^ Bien que leur doctrine , sur le séjour des  
Ames dans le Ciel , ne soit pas bien claire ,  
la danse & la musique y ont aussi lieu parmi  
les Ames heureuses , & les Iroquois nomment  
la Constellation des Pleïades , *Te jennonia-*

\* Virgil. *Æneid.* 6.

*Koua*, c'est-à-dire, les Danseurs & les Danseuses.

*Métempsychose.*

Comme les Ames au sortir de leurs corps n'étoient pas dignes de jouir de la félicité parfaite, & qu'il n'y avoit de félicité parfaite que lorsqu'elles étoient élevées au rang des Dieux, elles avoient bien des épreuves, par lesquelles il leur falloit passer, avant que tout ce qu'il y avoit d'impur & de souillé en elles, fût entièrement épuré. C'est ce qui a donné lieu à la Palingénésie, à la Métempsychose Pythagoricienne, ou transmigration successive des ames en plusieurs corps. On voit encore des idées parmi les Sauvages de cette Métempsychose; mais ils n'en ont pas poussé si loin l'extravagance, que les Disciples de Pythagore, & les Gymnosophistes des Indes. Une opinion de cette nature leur seroit trop préjudiciable; car sans la chasse & la pêche, la plupart mourroient de faim. Je ne crois pas non plus que quelque opinion qu'ils aient eue de cette Métempsychose, ils aient jamais appréhendé qu'en tuant quelque bête à la chasse, ils délogeassent de son corps l'ame de quelqu'un de leurs Ancêtres, ni qu'ils aient jamais estimé assez quelque animal que ce puisse être, pour souhaiter que leur ame passe de droit fil dans son corps, comme pensent les Brachmanes des Indes, qui s'estiment heureux de mourir, en tenant la queue d'une vache. Il me reste encore quelque chose à dire sur l'opinion des Anciens & des Sauvages, sur l'état de l'ame après la mort, que je remets à la fin de cet Ouvrage, où je traiterai de leur sépulture. Examinons maintenant les vestiges du Judaïsme & du Christianisme,

118 MOEURS DES SAUVAGES  
qu'on a trouvez en Amérique, depuis le tems  
qu'on en a fait la découverte.

*Des signes de Judaïsme & de Christianisme  
trouvez en Amérique.*

Les Peuples de la grande Peninsule du Jucatan, & quelques autres de leurs voisins, étoient circoncis. » Nous en avons tant de » témoignages, dit le sçavant Grotius \*, qu'il » faut n'avoir point de pudeur pour le nier. » Pierre Martyr ajoûte le Baptême à la Cir- » concision. Herrera dit, continué cet Au- » teur, que le Baptême avoit chez eux le nom » de Régénération. On le donnoit aux en- » fans à l'âge de trois ans. Les parens se dis- » posoient à cette cérémonie par le jeûne & » par la continence. Ils avoient aussi une ma- » nière de Confession, l'Onction au front, » une honnête sépulture, & la croyance du » Jugement universel.

Grotius raisonnant sur tous ces signes de Judaïsme & de Christianisme mêlez ensemble, s'en sert pour appuyer sa conjecture sur l'origine des Peuples de l'Amérique Méridionale, qu'il croit descendus des Chrétiens d'Éthiopie. De Laet † a fort bien refuté le sentiment de ce grand homme, ainsi que je l'ai déjà

\* Grotius, *Dissert. 2. de origine Gent. Americ.* Circumcisos fuisse, cum Hispani in illas terras venerunt, Jucatanenses & vicinos quosdam populos, tam multos testes habemus, ut id negare non sit hominis modesti ac verecundi. Baptismum addit Martyr: Baptismo datum nomen regenerationis: administratum infantibus anno ætatis tertio: parentes ad id se parasse jejunio & secubatione: confitendi morem, Unctionem in fronte, honestam sepulturam: fidem de Judicio universali, Herrera. Hæc simul juncta aliò referte non possum quàm ad Æthiopas Christianos.

† Joan. de Laet, *Respons. ad utramque Grotii Dissertas.*

dit, & je ne crois pas devoir m'y arrêter davantage.

Il reste néanmoins quelques doutes sur ces vestiges, pour sçavoir si les Juifs ou des Peuples instruits de la Loy de Jesus-Christ, n'auroient point passé anciennement en Amérique.

Pour ce qui regarde les Juifs, plusieurs se sont persuadés, que les dix Tribus d'Israël transportées en captivité dans la Médie par les Rois des Assyriens, ceux en particulier dont il est parlé au quatrième Livre d'Esdras ¶, s'étoient fait un chemin pour aller dans ce nouveau monde. Ils se fondent non seulement sur ce que je viens de dire, & sur ce que quelques Auteurs ont écrit au sujet de la Circoncision; mais encore sur plusieurs traits de ressemblance qui se trouvent entre les observances légales, & d'autres coutumes civiles des Juifs, & entre les usages des Américains. J'ai vû moi-même plusieurs Missionnaires sur qui cela avoit fait impression, & qui n'étoient pas éloignés de croire que tous les Américains en général étoient originaires du Peuple Hébreu.

Mais après avoir bien examiné ce sentiment, je le crois entièrement insoutenable; je ne crois pas du moins qu'on puisse rien apporter d'assez solide, sur quoi l'on doive s'appuyer.

Acosta\* nie formellement ce que les autres Auteurs ont avancé de la Circoncision, & Herrera n'en parle point. Ces deux Auteurs,

¶ Esdras, Lib. 4. cap. 13. à v. 40. ad 49.

\* Acosta *Histor. Natural. de Indias*, Lib. prim. cap. 234  
Los Indios poco ni Mucho no se retajan, ni han dado jamas en esta ceremonia como Muchos de Ethiopia y del Oriente.

120 MOEURS DES SAUVAGES

tous deux dignes de foi, & qui ont le mieux traité des mœurs de ces Peuples, forment un très-fort préjugé contre les premiers. Il n'y a pas d'apparence qu'étant aussi bien instruits qu'ils le paroissent, ils eussent ignoré, ou contredit un article aussi essentiel & aussi sensible. Je crois que les Auteurs qui ont crû appercevoir cette Circoncision, auront été trompez sur l'usage qu'avoient les Mexiquains & les Peuples de leur voisinage, de tirer du sang des différentes parties de leur corps, aussi bien de celles de la génération que des autres, dans leurs pratiques de Religion, & sur-tout dans le cours des Initiations, pour en faire le sacrifice à leurs Divinitez.

Mais quand même il seroit vrai que la Circoncision eût été en usage parmi les Peuples de la Peninsule du Jucatan, & parmi leurs voisins, cette coutume ne caractériseroit point tellement les Juifs, qu'elle ne fût encore usitée & reçue chez les Egyptiens, les Ethiopiens, les Ismaélites, les Troglodytes, les Arabes, les Syriens, les Phéniciens, & les Peuples de la Colchide, ainsi qu'on peut le vérifier par les Auteurs.

Le quatrième Livre d'Esdras, sur lequel on s'appuye pour le passage de ces Israélites, ne mérite pas qu'on le refute; & l'endroit qu'on en cite, bien examiné, se déruit par lui-même. Car où trouver aujourd'hui parmi les Peuples de l'Amérique, ou de quelque autre partie du monde que ce soit, des traces de ce Peuple fidèle, que Dieu doit ramener dans

*Idem Histor. Moral. de Indias, Lib. 5. cap. 26.* Los Mexicanos tenían tambien sus bautismos, con esta ceremonia, y es que a los Recien Nacidos les scarificavan las orejas y el miembro viril que en Alguna manera remedavan la Circoncision de los Judios. Esta ceremonia se hazia principalmente con los Hijos de los Reyes y señores.



la Terre promise, & qui se soit si bien conservé dans la pureté de son culte, qu'il puisse mériter que Dieu ouvre derechef pour lui le sein de l'Euphrate, & qu'il fasse le même miracle qu'il fit d'abord, pour le conduire dans ce pays d'Arfareth, où il falloit une année entière pour se rendre; pays si caché, qu'il n'a jamais eu de place que dans l'imagination des Rabbins, accoutumez à se repaître de pareilles chimères.

Il y avoit des pratiques de Religion, des observances légales qui étoient communes à tous les Peuples, que les Gentils avoient aussi bien que les Juifs. Il n'y a qu'à faire comparaison de ce que j'ai déjà dit de la Religion des Payens, avec ce que j'ai apporté de la Loy de Moïse. On ne peut rien conclure de ces pratiques générales; mais les Juifs en avoient une infinité de particuliers & de détaillées, que ceux qui seroient de leur lignée auroient mieux conservées, que n'ont pas fait les Américains.

Je dis la même chose des usages de la vie civile. Il y en avoit de communs à tous les hommes, que les Juifs pouvoient avoir comme les autres, & qu'ils avoient sans doute. Mais pour ceux qui sont caractéristiques dans l'Amérique, tels que sont la Ginécocratie de plusieurs Nations, l'ordre des Successions, des Généalogies, des héritages, &c. ils sont absolument opposez à ceux qui étoient essentiels au Gouvernement des Israélites; ainsi à moins que ceux-ci n'eussent absolument perdu leur langue, leurs loix, leurs coutumes les plus marquées, pour embrasser la Religion & tous les usages qu'ont eus de tout temps les Gentils, parmi lesquels ils eussent été confondus, on ne peut point assu-

rer qu'aucun des Israélites ait passé dans cette partie du monde. Grotius & Laet qui se sont fait vivement la guerre sur l'origine des Américains, sont parfaitement d'accord sur ce point-ci.

Ce que Pierre Martyr & Herrera disent de cette espece de Baptême & des autres Sacremens, de la Foy de la Resurrection, &c. ne conclut rien pour qu'on en puisse dire que la Religion Chrétienne y ait été annoncée, quoi-que ces sortes de Sacremens & cette croyance paroissent y être si conformes.

Les Sacremens de la nouvelle Loy avoient dans celle de Moïse, & dans la Loy de nature, leurs ombres & leurs figures, dont ils sont la réalité & l'accomplissement par la grace du Rédempteur, de qui ils reçoivent toute leur vertu & toute leur efficace; & c'est en quoi consiste tout l'avantage que la Loy de Jesus-Christ a sur les autres qui l'ont précédée. Le Démon qui a toujours été le singe de la Divinité, avoit affecté de faire rettenir aux Idolâtres les usages qu'ils avoient pris de la vraie Religion, & qu'ils avoient hérités de générations en générations, en remontant jusqu'à l'origine des hommes. Mais ces usages saints en eux-mêmes & dans leur institution, cessoient de l'être, & devenoient criminels par la superstition qui les altéroit, par l'application que les Payens en faisoient, & par les abominations qu'ils y mêloient.

Nous avons déjà remarqué que les Peres de l'Eglise avoient reconnu cette vérité, & cet artifice de Satan; mais il est bon d'en dire encore ici quelque chose. \* Tertullien

\* Tertullian. de præscrip. Hæretic. cap. 40. Sequitur, à quo intellectus interpretetur eorum quæ ad Hæreses faciunt? à Diabolo scilicet, cujus sunt partes intervertendi

parlant contre les Hérétiques, qui faisoient comme une nouvelle Religion dans le Christianisme, en corrompant les Dogmes, & détournant un peu le sens des paroles de l'Écriture Sainte, dit qu'ils suivoient en cela l'exemple du Démon, lequel avoit corrompu la Religion des premiers tems, en copiant cette Religion même dans les mystères des fausses Divinitez. Il fait ensuite une énumération des Sacremens imitez. » Le » Démon, dit-il, baptise quelques-uns de » ceux qui croient en lui, & qui sont ses fideles serviteurs, & il leur promet la rémission de leurs péchez en vertu de ce baptême. Si je m'en souviens bien encore, » Mithra signe & marque au front ceux qui se font initier, pour être ses soldats; il fait une Fête de l'offrande du pain, il donne une representation mystique de la Résurrection, & il rachette la Couronne sous le glaive. Que dirai-je encore de ce qu'il a fait une Loi à son Souverain Pontife de ne se marier qu'une fois? Il a aussi ses Vierges & ses Adorateurs, qui font profession de continence. † Saint Justin, saint Jean-Chrysostome, & quelques autres saints Peres, reconnoissent une espèce de Baptême dans ces mystères des Gentils dont nous ve-

F 2

veritatem, qui ipsas quoque res Sacramentorum Divinorum, idolorum mysteriis æmulatur. Fingit & ipse quosdam, utique credentes & fideles suos: expositionem delictorum de layacro repromittit; & si adhuc memini, Mithra signat illic in frontibus milites suos: celebrat & panis oblationem, & imaginem Resurrectionis inducit, & sub gladio redimit coronam. Quid quod & summum Pontificem unis nuptiis statuit: habet & Virgines, habet & continentes.

† Justin, Apol. 2, pro Christ. p. 244

114 MOEURS DES SAUVAGES  
nons de parler; & ¶ saint Justin, ainsi que  
je l'ai dit, fait ailleurs une comparaison des  
mystères de Mithra avec le Très-Saint Sa-  
crament de l'Eucharistie, comme si ces my-  
stères eussent été une image de ce Pain céle-  
ste. \* Saint Augustin fait plus; car il dit  
qu'en conséquence de l'offrande du pain &  
du vin, plusieurs des Payens croyoient que  
les Chrétiens adoroient Cérés & Bacchus:  
*Nonnulli nos propter panem & calicem, Cererem  
ac Liberum colere existimant.*

Ce n'est point certainement en conséquen-  
ce de l'établissement de la Religion Chré-  
tienne, que les Gentils auroient changé les  
rites & les cérémonies de leurs mystères  
pour en faire une imitation de nos Sacre-  
mens. La haine que les Payens avoient pour  
les Chrétiens, ne nous permet pas de croire  
qu'ils aient voulu copier des gens qu'ils ab-  
horroient, & qu'ils persécutoient à toute  
outrance par le fer, par le feu, & par tou-  
tes sortes de supplices.

Ce que nous avons déjà dit des Orgies &  
des Initiations, des Expiations, des Lustra-  
tions, des Régénérations, & d'une espèce  
de Confession, dont nous avons parlé sur  
le témoignage de Plutarque, marque, que  
ces Institutions étoient anciennes, & d'une  
antiquité même si reculée, que nous avons  
eu raison d'en conclure, quelles étoient des  
altérations de la première Religion que Dieu  
ait donnée aux hommes; Religion, dont les  
allusions mystérieuses ont eu leur entière  
vérification dans celle que le Rédempteur  
du monde, figuré dans la Loi de Nature, &  
dans la Loi écrite, nous devoit transmettre

¶ Justin. Apol. 2. pro Christ. p. 98.

\* Aug. contra Faust. Lib. 1. cap. 13.

dans la Loi de grace , laquelle doit subsister jusqu'à la consommation des siècles.

Nous devons raisonner des Religions des Indes Orientales & Occidentales de la même manière qu'ont raisonné les Saints Peres sur les mystères des Anciens. Rien de plus fréquent dans l'une & dans l'autre Inde , que les Purifications Lustrales , en guise de Bap-tême pour l'expiation des péchez , & rien de mieux établi dans la Doctrine des Brames , que l'efficace qu'ont leurs prétenduës eaux salntaires , & la vertu qu'ils attribuent au Gange , & à certaines autres Rivières , pour purifier les Ames des souillûres qu'elles ont contractées. La Confession des péchez est une des pratiques des plus anciennes & des plus constantes de leur Religion. Leurs Dieux même n'étoient pas exempts de cette obligation ; & le P. Bouchet , \* dans sa Lettre à M. d'Avranche , rapporte sur cela une de leurs fables qui est très-curieuse. † Tavernier dit , » que quand les Gaures sont mala- » des , ils apellent leurs Prêtres , à qui ils » font une espece de Confession , & les Prê- » tres leur ordonnent de faire des aumônes & » autres bonnes œuvres , pour avoir le par- » don de leurs péchez. La Confession est en- core en usage au Royaume de Siam & au Japon , aussi-bien que dans plusieurs Etats des Indes. ¶ Celle que faisoient au Japon certains dévots qui alloient en pèlerinage s'expier sur la montagne d'Ogaca , a quel- que chose de si affreux , qu'on ne peut lire qu'avec horreur , comment ils avoient le

F 3

\* Lettres édifiantes de la Compagnie. ix. Recueil. Lettre 74  
 † Tavernier , Voyage de Perse , Liv. 4. chap. 8.  
 ‡ Acosta , Hist. Moral. de Indias , Lib. 5. cap. 251

courage de se mettre dans le plat d'une balance au-dessus du plus affreux des précipices, & estoient suspendus en l'air dans cet état, jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement déchargé leur conscience publiquement & tout haut, par un aveu général des plus détailliez, des plus sincères & des plus humilians. ¶ La Confession étoit pareillement en usage au Pérou, & avoit ses rigueurs, ses pénitences proportionnées, & ses cas réservés. Les filles consacrées au Soleil, & qui avoient atteint un certain âge, y confessoient aussi-bien que les Prêtres, & avoient leur Jurisdiction comme eux. L'Inca seul ne se confessoit qu'au Soleil; & après sa confession faite, il alloit se baigner dans une Rivière, Ja priant de porter ses péchez à la Mer, de manière qu'ils fussent entièrement oubliez.

\* Le Pere Bouchet, dans la même Lettre que j'ai citée, dit, qu'il n'avoit jamais rien remarqué dans la Religion des Brachmanes, qui eût raport à la divine Eucharistie, mais qu'un Brame converti lui fit faire attention, il y a quelques années, à une circonstance très-digne de remarque. C'est, dit-il, que les restes des sacrifices, & le Ris qu'on distribue dans les Temples, conserve chez les Indiens le nom de *Prajadam*. Ce mot Indien signifie en nôtre Langue, *divine Grace*, & c'est ce que nous exprimons par le terme *Eucharistie*.

Il y avoit quelque chose de mieux marqué au Pérou, & qui paroît avoir encore plus de rapport avec le divin Sacrement de nos Autels. Toutes les années on y célébroit deux Fêtes. † La première commençoit au mois de

¶ *Acosta loc. cit.* \* *Lettres édifiantes*, 12. Recueil, Let. 23  
† *Acosta, Hist. Moral, de l'Inde*, Lib. 5, cap. 22.

Décembre, qui étoit le premier de leur Calendrier. Cette Fête duroit plusieurs jours, lesquels se passoient en sacrifices, & autres cérémonies de Religion dans la Ville de Cusco, où l'on ne permettoit à aucun étranger d'assister. Ce n'étoit qu'à la fin & le dernier jour, qu'on leur ouvroit les portes, & qu'on leur permettoit de participer à la conclusion de cette Fête: ce qui se passoit en cette sorte. Les filles consacrées au Soleil, faisoient de petits pains avec de la farine de Maïs, pétris dans le sang des Agneaux blancs & sans tache, qu'on offroit ce jour-là en sacrifice. Les étrangers de toutes les Provinces étant entrés dans la Ville, on les rangeoit en haye. Des Prêtres du Soleil, qui devoient être d'une certaine famille destinée à faire cette cérémonie, portoient dans des plats d'or & d'argent ces pains idolatriques, coupés par morceaux, & en donnoient une particule à chaque étranger, en l'exhortant d'être toujours fidelle à l'Inca, ou au Soleil, que l'Inca représentoit, ajoutant en même temps, que ce morceau de pain serviroit de témoignage contre lui-même, si son intention n'étoit pas pure & conforme à ce qu'il devoit à son Dieu & à son Souverain. Chacun recevoit, & mangeoit ces particules de pain avec de grandes démonstrations de reconnoissance, & de fortes protestations, qu'ils ne penseroient, & ne feroient jamais rien contre le Soleil & contre l'Inca, disant, que ce morceau qu'ils mangeoient, seroit dans leur corps un témoignage & un garant de leur fidelité. La seconde Fête se célébroit au dixième mois, qui répond à nôtre mois de Septembre, à peu près de la même manière. On envoyoit aussi ces pains de la Ville

Capitale dans tous les Temples, & dans tous les lieux sacrez de l'Etat, & par-tout on les recevoit avec beaucoup de marques de respect & de Religion. L'Agneau avoit quelque chose de bien mystique dans la Religion des Péruviens. Ils en plaçoient un dans la Voye Lactée, qu'une brebis allaitoit. † Garcilasso dit que tandis qu'il étoit encore enfant, on s'efforçoit de lui faire voir l'un & l'autre; mais moi, ajoute-t'il, je voyois bien les taches de la Voye Lactée qu'on me montrait, mais je n'avois ni figure d'Agneau, ni figure de Brebis, apparemment parce que je n'avois pas l'imagination assez forte pour pouvoir me les représenter.

Rien n'est aussi plus frappant que ce qui se passoit au Mexique en cette matière. ¶ Toutes les années on y célébroit une Fête, qui étoit la plus solemnelle de toutes celles de l'Etat, parce qu'elle étoit proprement celle de leur Dieu. Deux jours auparavant les filles consacrées dans le Temple, préparoient une grande quantité de farine, faite avec la sémence de bête, & avec du Maïs rôti & pilé. Elles la pétrissoient dans un eau mielée, & en formoient une idole de la grandeur de celle de bois, qui étoit adorée dans le Temple. Elles préparoient en même temps avec la même farine de petits pains faits en forme d'ossements humains, & qu'on appelloit les ossements du Dieu *Vuzilipuzli*. Le jour de la cérémonie étant arrivé, on portoit cette idole en procession, dès le grand matin, avec une pompe, une magnificence, & une grande quantité de cérémonies, dont Acoſta

† Garcilasso, *Comment. Reales*, Lib. 2. cap. 23.

‡ Acoſta, *Hiſt. Moral. de Indes*, Lib. 5. cap. 24.



donne tout le détail, auquel je renvoye le Lecteur ; Et de la même manière que les Juifs mangeoient l'Agneau Paschal en équipage de Voyageurs, & avec beaucoup de précipitation, parce que c'étoit le passage du Seigneur, *Phase*, ou *transitus Domini* ; on faisoit aussi cette procession avec une extrême célérité, & on l'apelloit *le court chemin du Dieu Vitziliputzli*. Le chemin ne laissoit pas cependant d'être fort long ; mais il ne le paroïsoit pas, à cause de la vitesse avec laquelle on le parcouroit. Au retour de cette procession, on mettoit dans le Temple où l'on avoit rapporté cette idole, tous ces pains faits en forme d'ossements ; & après beaucoup de sacrifices où l'on immoloit des victimes humaines, après beaucoup de chants, de danses & de cérémonies, lesquelles étoient comme une consécration de cette idole & de tous ces pains ; tout le peuple qui devoit être à jeun, depuis les enfans de l'âge le plus tendre jusqu'aux plus âgés, alloit se dépouïller de tous les ornemens qu'il avoit pris, pour rendre cette Fête plus superbe. Cependant les Prêtres dépouïlloient l'idole, & la coupoient ensuite par morceaux, avec tous ces pains faits en forme d'ossements, & qui étoient aussi sacrez que l'idole même ; le peuple étant ensuite revenu, & tous venant se presenter de rang, hommes & femmes, grands & petits, riches & pauvres, on leur départissoit tous ces morceaux, que chacun recevoit avec un respect qui causoit de l'admiration, & avec une dévotion qui alloit jusqu'aux larmes, disant qu'ils mangeoient la chair & les os de leur Dieu, & se regardant comme indignes d'une si grande faveur. La cérémonie finissoit par un

130 MOEURS DES SAUVAGES  
discours, qu'un Prêtre des plus anciens fai-  
soit sur le sujet de la Fête.

Acosta s'attache de cette manière à prouver  
que le Démon a pris soin de procurer en tou-  
tes choses que les Idolâtres lui rendissent les  
mêmes devoirs que Dieu même s'est fait ren-  
dre. Il montre cette conformité de culte dans  
la Religion des Indiens du Mexique & du Pé-  
rou, non seulement par rapport aux choses qui  
peuvent répondre à chacun de nos Sacremens,  
mais encore à tout le détail de la Religion. Ce-  
pendant il ne lui vient pas seulement en pen-  
sée, que ces choses ayent été empruntées du  
Christianisme, & que jamais les Peuples du  
Pérou & du Mexique ayent eu connoissance  
de nôtre Religion. C'étoient en effet de purs  
Idolâtres, dont l'Idolâtrie étoit aussi marquée  
que l'est celle des Brachmanes & des Bonzes  
des Indes Orientales, que nous ne soupçon-  
nons pas d'avoir tiré leurs cérémonies de la  
Religion Chrétienne; autrement il faudroit  
dire que la Religion Chrétienne a été copiée  
& changée en Idolâtrie par toutes les Reli-  
gions Payennes qui ont subsisté jusqu'aux der-  
niers temps, & qui, pour la plupart, subsi-  
stent, encore.

#### *Du Culte de la Croix en Amérique.*

Il est bien plus étonnant de voir le Signe  
adorable de la Croix en honneur dans l'Amé-  
rique, avant la venue des Européens. Quoi-  
que le Démon puisse abuser de tout, croi-  
roit-on néanmoins qu'il eût proposé à la vé-  
nération de ces adorateurs ce Signe de nôtre  
salut, dans lequel il a été vaincu, qui a été  
d'ailleurs un objet de folie pour les Gentils,  
comme il a été un sujet de scandale pour les

Juifs ? Ou bien seroit-ce une preuve que le Christianisme eût pénétré en Amérique avant la découverte des derniers temps ? Examinons d'abord les témoignages des Auteurs qui en ont parlé , pour voir ensuite ce qu'on en doit penser.

Pierre Martyr dit \* , que les Espagnols qui abordèrent les premiers dans le Yucatan , y virent des Croix ; & qu'ayant interrogé sur cela les gens du Pays par leurs Interpretes , quelques-uns avoient répondu qu'il avoit passé chez eux un homme d'une très-grande beauté , qui leur avoit laissé ce Signe , pour les engager à se souvenir de lui ; que d'autres avoient dit , qu'un certain homme plus brillant que le Soleil y étoit mort , en faisant un ouvrage tout semblable. Pierre Martyr ajoute pourtant , qu'en tout cela il n'y avoit rien de bien assuré.

Lopes de Gomara raconte aussi † , que les Espagnols y trouvèrent des Croix de léton & de bois , dressées sur les sépultures des gens du Pays , que quelques-uns s'étoient persuadés à cause de cela , que plusieurs Espagnols chassés de leur pays par les Maures du temps du Roy Rodrigue , s'étoient réfugiés dans celui-là ; mais qu'il ne pouvoit pas le croire , parce qu'on ne trouvoit point de Croix semblables dans les Isles qui sont sur le passage , & où ç'eût été une nécessité de toucher avant que d'arriver jusques-là.

Le même Auteur ¶ parlant de l'Isle d'Acuzamil , vulgairement nommée *Gozumel* , assure que les habitans avoient une espece de petit Temple bâti de pierre , dans lequel il y

\* Petr. Martyr , *Ocean. Decad. Lib. 4.º cap. 1.*

† Lopes de Gomara , *Hist. Gener. de Ind. Lib. 3.º cap. 2.*

¶ Idem Lib. 2.º cap. 17.

132 MOEURS DES SAUVAGES  
avoit une Croix haute de dix palmes , qu'ils  
adoroient comme une Divinité : qu'ils l'in-  
voquoient pour obtenir de la pluye , & la  
portoient en procession : qu'on ne sçavoit pas  
d'où leur étoit venuë cette dévotion , mais  
qu'elle avoit été cause qu'ils en avoient eu  
plus de facilité à embrasser le Christianisme.

Il rapporte encore dans les coûtumes des  
Cumanois \* , qu'il avoient entre plusieurs  
Idoles , une Croix faite comme celle de Saint  
André, & un Signe comme ceux des Notaires  
Apostoliques , qui sont quarrez, ferrez , avec  
des Croix de Bourgogne traversées les unes  
dans les autres : qu'ils se munissoient par le  
moyen de cette Croix contre les visions noc-  
turnes , & contre les phantômes de la nuit , &  
qu'ils l'appliquoient aux enfans qui ne fai-  
soient que de naître.

L'Inca Garcilasso assure † , que les Rois du  
Pérou avoient dans une de leurs Maisons  
Royales une Croix d'un jaspe cristallin ,  
mêlé de blanc & d'incarnat , dont il donne  
une description exacte , l'ayant examinée lui-  
même dans la Sacrificie de l'Eglise Cathédrale  
de Cusco , où les Espagnols l'avoient mise ,  
après s'être rendus les maîtres de cet Etat. Les  
Incas conservoient cette Croix dans l'un de  
ces appartemens qu'on nommoit *Huaca* en  
langue du Pays , & qui étoient un lieu sa-  
cré. Ils n'adoroient point cette Croix ancien-  
nement , mais ils lui portoient un grand res-  
pect , sans sçavoir néanmoins, ni depuis quel  
temps ils la possédoient , ni quel étoit le mo-  
tif de ce respect qu'ils avoient pour elle. Ils  
l'adorèrent dans la fuite , dit-il , après l'arri-  
vée des Espagnols , & la tinrent en plus gran-

\* Idem , Lib. 3. cap. 32.

† Comment. Real. Lib. 2. cap. 3.

de vénération, au sujet de ce qui arriva à Pierre de Candie, & qui est rapporté ailleurs par le même Auteur.

Le Pere Antoine Ruiz \* fait mention d'une Croix miraculeuse qu'on trouva dans cette partie du Paraguay, qu'on a depuis appelée de Sainte Croix, probablement en mémoire de cette découverte. Ce Pere regarde cette Croix comme une des preuves qu'il apporte pour confirmer l'opinion qu'on avoit, que Saint Thomas Apôtre avoit annoncé l'Evangile dans le Brésil, dans le Paraguay, & dans le Pérou. La Tradition du pays porte, dit-il, qu'anciennement un homme blanc ayant une grande barbe, y étoit venu d'au-delà de la mer, pour y faire connoître Dieu: qu'il portoit par-tout avec lui cette grande Croix, faite d'un bois singulier, lequel ne se trouve point dans tous ces quartiers-là: qu'à la vûe de cette Croix les Démonz devinrent muets, & que les Oracles cessèrent; le saint Homme fut cependant très-maltraité des Gentils, qui lui attribuoient le silence de leurs Dieux; ils enlevèrent sa Croix & l'enfermèrent auprès d'un Lac, où elle s'est conservée sans aucune corruption pendant plus de quinze siècles, à ce que croit cet Auteur; & elle est aujourd'hui si entière & si solide, qu'il n'y a pas même apparence qu'elle puisse jamais pourrir & se corrompre.

Ce qu'on raconte d'une autre petite Nation de Sauvages établis vers Gaspé dans le fonds du Golphe Saint Laurent, sur une petite Rivière, qu'on nomme la Rivière Sainte-Croix, & auxquels on a donné le nom de Porte-Croix, ou de Cruciantaux, a quelque chose

\* *Conquista Espiritual del Paraguay, &c. l. 23. c. 25.*

134 MOEURS DES SAUVAGES.  
d'aussi surprenant , & qui est encore mieux,  
particularisé.

Le Pere Chrétien le Clerc †, qui , à ce que  
je crois , a eu le premier la gloire de cette dé-  
couverte , prétend que le culte de la Croix est  
si ancien chez ces Sauvages , que » c'est une  
» matière suffisante pour nous faire conjectu-  
» rer & croire même que ces Peuples n'ont  
» pas eu l'oreille fermée à la voix des Apôtres  
» dont le son a retenti par toute la terre. Ce-  
la ne doit pas néanmoins se conclure tout-à-  
fait , de la manière dont il en rapporte l'éta-  
blissement.

» La Tradition de leurs Ancêtres , porte ,  
« dit-il , que leur pays étant affligé d'une ma-  
» ladie très-dangereuse & pestilentielle , qui  
» les réduisoit à une extrême disette de toutes  
» choses , & qui en avoit mis déjà plusieurs  
» dans le tombeau , quelques Vieillards de  
» ceux qui étoient les meilleurs , les plus sa-  
» ges , & les plus considérables , s'endormi-  
» rent tout accablez de langueur & de cha-  
» grin , de voir une désolation si générale , &  
» la ruine prochaine de toute la Nation Gas-  
» pesienne , si elle n'étoit promptement soula-  
» gée par un puissant secours du Soleil , qu'ils  
» reconnoissoient , comme nous avons dit ,  
» pour leur Divinité. Ce fut , disent-ils , dans  
» ce sommeil plein d'amertume , qu'un hom-  
» me beau par excellence leur apparut avec  
» une Croix à la main , qui leur dit de pren-  
» dre bon courage , de s'en retourner chez  
» eux , de faire des Croix semblables à celle  
» qu'on leur monroit , & de les présenter  
» au Chef des familles , les assurant que s'ils  
» les recevoient avec estime , ils y trouve-  
» roient indubitablement le remede à tous

† Relation de la Gaspésie , ch. 9. & 10.

leurs maux. Comme les Sauvages sont cré-  
 dules aux songes jusqu'à la superstition, ils  
 ne négligerent pas celui-ci dans leur extrême  
 nécessité. Ainsi ces bons Vieillards re-  
 tournèrent aux Cabanes, d'où ils étoient  
 partis le jour précédent. Ils firent une as-  
 semblée générale de tout ce qui restoit d'une  
 Nation mourante, & tous ensemble con-  
 clurent d'un commun accord, que l'on re-  
 cevroit avec honneur le sacré Signe de la  
 Croix, qu'on leur presentoit du Ciel pour  
 être la fin de leur misère, & le commence-  
 ment de leur bonheur, comme il arriva en  
 effet, puisque la maladie cessa, & que tous  
 les affligés qui portèrent respectueusement  
 la Croix, furent guéris miraculeusement.  
 La Croix fut dans leur pais comme  
 l'Arc-en-Ciel, que Dieu fit paroître autre-  
 fois à la face de tout l'Univers pour conso-  
 ler le Genre Humain, avec promesse de ne  
 plus le punir d'un second déluge; & c'est  
 ainsi que la Croix arrêta tout court ce tor-  
 rent de maladies & de mortalité qui déso-  
 loit ces Peuples, & leur fut un signe effi-  
 cace, & rempli d'une merveilleuse fécon-  
 dité de graces & de bénédictions. Les avan-  
 tages miraculeux qu'ils en reçurent, leur  
 en fit espérer de bien plus considérables dans  
 la suite; c'est pourquoi ils se proposèrent  
 tous de ne décider aucune affaire, ni d'en-  
 treprendre aucun voyage sans la Croix.  
 Après donc la résolution prise dans le  
 Conseil, qu'ils porteroient toujours la  
 Croix, sans en excepter même les petits  
 enfans, pas un Sauvage n'eut jamais osé  
 paroître devant les autres, sans avoir en sa  
 main, sur sa chair, ou sur ses habits ce sa-  
 cré Signe de leur salut: ensorte que s'il

136 MOEURS DES SAUVAGES

étoit question de décider quelque chose de  
 conséquence touchant la Nation, soit  
 pour conclure la paix, soit pour déclarer  
 la guerre contre les ennemis de la patrie;  
 le Chef convoquoit tous les Anciens, qui  
 se rendoient ponctuellement au lieu du  
 Conseil, où étant tous assemblés, ils éle-  
 voient une Croix haute de neuf à dix  
 pieds; ils faisoient un cercle, & prenoient  
 leur place avec chacun leur Croix à la  
 main, laissant celle du Conseil au milieu  
 de l'Assemblée. Ensuite le Chef prenant  
 la parole, faisoit ouverture du sujet, pour  
 lequel il les avoit convoqués au Conseil;  
 & tous ces Porte-Croix disoient leurs  
 sentimens, afin de prendre des mesures  
 justes, & une dernière résolution sur l'af-  
 faire dont il s'agissoit. Que s'il étoit ques-  
 tion d'envoyer quelque Député à leurs  
 Voisins, ou à quelqu'autre Nation étran-  
 gère, le Chef nommoit, & faisoit entrer  
 dans ce cercle celui de la jeunesse, qu'il  
 connoissoit le plus propre pour l'exécution  
 de leur projet; & après lui avoir dit pu-  
 bliquement le choix qu'on avoit fait de sa  
 personne, pour le sujet qu'on lui commu-  
 niquoit; il tiroit de son sein une Croix  
 admirablement belle, qu'il tenoit envelop-  
 pée dans ce qu'il pouvoit avoir plus de pré-  
 cieux; & la montrant avec révérence à tou-  
 te l'Assemblée, il faisoit, par une harangue  
 préméditée, le récit des graces & des bé-  
 nédiction, que toute la Nation Gaspésien-  
 ne avoit reçues par le secours de la Croix.  
 Il ordonnoit ensuite au Député de s'appro-  
 cher, & de la recevoir avec révérence, &  
 la lui mettant au col: Va, lui disoit-il,  
 conserve cette Croix, qui te préservera de



tous dangers auprès de ceux auxquels nous  
 t'envoyons. Les Anciens approuvoient par  
 leurs acclamations ordinaires de *hoo*, *hoo*,  
*hoo*, ce que le Chef avoit dit, souhaitant  
 toute sorte de prospérités à ce Dépu-  
 té dans le voyage qu'il alloit entreprendre  
 pour le service de sa Nation.

Cet Ambassadeur donc sortoit du Con-  
 seil, la Croix au col, comme la marque ho-  
 noraire, & le caractère de son Ambassade.  
 Il ne la quittoit que le soir pour la mettre  
 sous sa tête, dans la pensée qu'elle chas-  
 seroit tous les méchans esprits pendant son  
 repos. Il la conservoit toujours avec soin jus-  
 qu'à l'accomplissement de sa négociation,  
 qu'il la remettait entre les mains du Chef  
 avec les mêmes cérémonies, qu'il l'avoit  
 reçue en plein Conseil, & devant toute  
 l'Assemblée il faisoit rapport de son voya-  
 ge.

Enfin ils n'entreprenoient rien sans la  
 Croix. Le Chef la portoit lui-même à la  
 main en forme de bâton, lorsqu'il mar-  
 choit en raquettes, & il la plaçoit dans le  
 lieu le plus honorable de sa Cabane. S'ils  
 s'embarquoient sur l'eau dans leurs petits  
 canots d'écorce, ils y mettoient un Croix  
 à chaque bout, croyant religieusement  
 qu'elle les préserveroit du naufrage.

Voilà quels étoient les sentimens d'esti-  
 me & de vénération de nos anciens Gas-  
 pésiens pour la Croix, qui subsistent enco-  
 re aujourd'hui religieusement dans les  
 cœurs de nos Porte-Croix, puisqu'il n'y en  
 a pas un, qui ne la porte dessus ses habits,  
 ou dessus sa chair. Les langes & les ber-  
 ceaux des petits enfans en sont toujours or-  
 nés; les écorces de la Cabane, les canots,

& les raquettes en font toutes marquées,  
 Les femmes enceintes la figurent avec  
 le Porc-épic dessus l'endroit de la couver-  
 ture qui cache leur sein , pour mettre leur  
 fruit sous la protection de la Croix. Enfin  
 il n'y en a guères qui ne conserve précieu-  
 sement , en son particulier , une petite  
 Croix faite avec de la porcelaine & de la  
 raffade , qu'il garde , & qu'il estime à peu  
 près , comme nous faisons les Reliques ;  
 jusques-là même que ces Peuples la préfé-  
 rent à tout ce qu'ils ont de plus riche & de  
 plus précieux.

On connoît assez les lieux de la sépultu-  
 re de ces Peuples par les Croix qu'ils plan-  
 tent sur leurs Tombeaux , & leurs Cimé-  
 tieres distingués par ce signe de salut , pa-  
 roissent plutôt Chrétiens , que Sauvages :  
 cérémonie qu'ils observent autant de fois ,  
 qu'il meurt quelqu'un de la Nation des  
 Porte-Croix , fut-il éloigné de cent lieues,  
 de l'endroit où se fait ordinairement leur  
 sépulture.

Les lieux de pêche & de chasse les plus  
 considérables, sont distingués par les Croix  
 qu'ils y plantent ; & on est agréablement  
 surpris , en voyageant dans leur país , de  
 rencontrer de temps en temps des Croix  
 sur le bord des Rivières , à deux & à trois  
 croisées , comme celles des Patriarches.  
 En un mot ils font tant d'estime de la  
 Croix , qu'ils ordonnent qu'elle soit en-  
 terrée avec eux dans une même cerçuëil ,  
 après leur mort , dans la croyance que cette  
 Croix leur fera compagnie dans l'autre  
 monde , & qu'ils ne seroient pas connus  
 de leurs Ancêtres , s'ils n'avoient avec eux  
 la marque & le caractère honorable , qui

distingue les Porte-Croix de tous les autres Sauvages de la Nouvelle France.

\* La même chose a été écrite, quant au fond & à la substance, quoiqu'avec des circonstances un peu différentes, par une personne d'une autorité bien plus respectable, que ne peut être celle du Pere Chrestien le Clerc. Mais cette personne n'ayant parlé que sur le rapport de ce Pere, ou de gens qu'il avoit instruits, ce n'est point à elle à garantir un fait de cette nature, lequel peut être faux, & qu'elle a pû cependant écrire sur la probité & sur la bonne foy de ceux qui le lui ont attesté.

Si l'origine de culte de la Croix doit être rapporté à des songes, ou à des visions mystérieuses, ce seroit-là une solution de la difficulté, qui nous épargneroit la peine de faire d'autres recherches; mais il y a bien peu à compter sur ces sortes de traditions de la bouche des Sauvages, & quelquefois bien moins encore sur le merveilleux qui se trouve dans certains faiseurs de Relations.

La plupart des Auteurs embarrassés de ce que Pierre Martyr & les Ecrivains Espagnols ont raconté de ce culte de la Croix, ne pouvant d'ailleurs se persuader que les Amériquains aient jamais eu aucune teinture de notre Religion, & aucun commerce avec des Chrétiens, avant les derniers temps, prennent le parti de nier ces faits. Jean de Laët les nie très-fortement, & cite pour lui Oviedo qui traite tout cela de fable.

Le respect que je dois à la mémoire du Pere le Clerc, & à son Ordre, m'empêche d'en

\* Lettre imprimée en 1688.

¶ *Joan. de Laet Annot. in. Dessert. Hugon, Gros, Oviedo, Lib. 17, cap. 3.*

faire autant de sa Religion : quoique confi-  
dérée en elle-même , & dans la manière  
dont elle est écrite , elle ait tout l'air d'un  
pieux Roman. Quoi donc ? seroit-il bien  
possible , que ce culte de la Croix , dont la  
découverte est assez récente , & ne remonte  
pas au-delà du temps du Pere Chrestien le  
Clerc , eût été inconnu pendant plus d'un  
siècle & demi ? Depuis le regne de François  
premier , les François ont voyagé presque  
sans relâche vers ces côtes maritimes de l'A-  
mérique ; ils ont commercé avec tous les  
Sauvages de ces cantons Canadiens , Mic-  
macs , Souriquois , Gaspétiens , Etéchemains,  
Almouchiquois ; ils ont visité tous les Ha-  
vres & tous les Ports , depuis la Floride jus-  
qu'au païs de Labrador ; seroit-il probable  
qu'ils n'eussent point eu connoissance de ce  
culte de la Croix , ou qu'en ayant eu con-  
noissance , ils n'en eussent pas dit un seul  
mot dans leurs Relations, lesquelles sont plei-  
nes de choses bien moins importantes ? Celle-  
ci étoit assez singulière , & rien ne devoit les  
frapper davantage. Cependant ni Thevet , ni  
Lescarbot à qui rien n'échappe , ni Cham-  
plain qui nous a donné une description exac-  
te de tous ces païs-là qu'il a visités en perfon-  
ne , ni les Sieurs de Mons & de Poittrincourt,  
qui en ont eu des concessions de nos Rois : ni  
aucun des Missionnaires Recollets, Capucins,  
& Jésuites , n'en ont jamais parlé , ni rien  
écrit avant le Pere le Clerc. \* Il est vrai que  
le Sieur de Champlain rapporte , que visi-  
tant les Ports de la Baye Francoise , il trouva  
en l'un de ces Ports trois ou quatre lieues au  
Nord du Cap de Poittrincourt , une Croix

\* Voyage de Sieur de Champlain , Liv. 1. chap. 16. Edition  
de Paris 1613.

qui étoit fort vieille , toute couverte de  
 „ mouffe , & presque toute pourrie. „ Mais  
 le Sieur de Champlain bien loin de regarder  
 cette Croix comme l'ouvrage des Sauvages ,  
 dit expressement , „ qu'elle montroit un si-  
 „ gne évident qu'autrefois il y avoit eu des  
 „ Chrétiens. „ Il paroît évident en effet  
 qu'elle avoit été plantée par les Européens ,  
 qui avoient navigué vers ces côtes plus de  
 cent ans avant le Sieur de Champlain. L'at-  
 tention de cet Auteur à observer cette Croix ,  
 nous est un sûr garant qu'il eût raisonné au-  
 trement , & qu'il n'auroit pas manqué de  
 parler du culte de la Croix parmi les Sauva-  
 ges de ces quartiers-là , si ce culte eût été aussi  
 étendu & aussi marqué , que l'assure le Père  
 le Clerc.

\* Le Pere Hierôme l'Allemand , Supérieur  
 des Missions de notre Compagnie dans la  
 Nouvelle France , donne dans sa troisième  
 Lettre , écrite l'an 1658. un état des Missions,  
 que nous avons dans ces quartiers-là. Il dis-  
 tribuë celles du bas de la Rivière S. Laurent,  
 & des côtes maritimes , en trois districts ,  
 où sont Rigibouctou , Miscou , & le Cap  
 Breton. Dans le district de Miscou , il com-  
 prend les Sauvages de Gaspé & de Mirami-  
 chi , qui sont les Sauvages en question ; & il  
 ajoute ces paroles : „ Voilà le pais que nos  
 „ Peres ont cultivé depuis l'an 1629. & où  
 „ présentement travaillent le Père André  
 „ Richard , le Père Martin Lyonne , & le  
 „ Père Jacques Frémin. „ On voit dans la  
 Relation de 1660. & 1661. un extrait de  
 Lettre du Père André Richard , écrite de ce  
 pais-là même. Il y parle de ces Sauvages , & de  
 quelques-unes de leurs coutumes ; mais il n'y

Relation de la Nouvelle France par l'an 1657. p. 163.

dit rien de ce culte de la Croix. Auroient-ils pû l'ignorer lui, & les autres Missionnaires, étant au milieu des ces Barbares, & auroient-ils pû s'en taire, s'il ne l'avoient pas ignoré. Véritablement ce silence auroit de quoi surprendre. Enfin ces Sauvages ne sont autre chose que les Micmacs, ou les anciens Souriquois. Or certainement les Micmacs n'ont point eu anciennement le culte de la Croix. Cela est hors de toute dispute; & il n'y a pas le moindre doute à former sur cet article. Ceux dont on parle, sont établis à la Rivière de Miramichi. C'est le vrai nom de cette Rivière; & le Pere le Clerc avouë que c'est lui-même qui a changé son nom, quand il dit: « nous l'avons honorée du titre de sainte »  
 « Croix, au bruit du canon, & de mille ac- »  
 « clamations de joye & de réjouissance, tant »  
 « des François, que des Sauvages. \* Le Pere »  
 le Clerc semble d'ailleurs contredire tout ce qu'il a déjà dit dans le même Chapitre que j'ai extrait, en avoiant, « que ces Sauvages »  
 « s'étoient insensiblement relâchés de la fer- »  
 « veur de leurs Ancêtres; & que quand il fut »  
 « dans le païs pour commencer sa Mission, »  
 « il ne trouva que des peuples, qui n'a- »  
 « voient plus que l'ombre de la coûtume de »  
 « leurs Ancêtres, & qui manquoient de res- »  
 « pect pour la Croix, & avoient aboli l'usa- »  
 « ge de leurs Assemblées croisées; & ils-se »  
 « felicitent de l'avoir rétabli.

Cependant, comme je ne voudrois pas penser, que ce que le Pere le Clerc dit du culte de la Croix chez les Gaspésiens, fût une fable de son invention, je crois devoir dire, pour l'excuser, que ces Sauvages qui avoient

\* Relation de la Gaspésie, chap. 9

¶ Relation de la Gaspésie, chap. 10.

praticqué long-tems les François avant le Pere Chrestien le Clerc; qui avoient eu chezeux des Missionnaires de nôtre Compagnie, pendant plusieurs années auront conservé pour la Croix parmi eux quelque respect, que ces premiers Missionnaires leur avoient inspiré; que la superstition des songes aura accredité ce culte, pendant quelque temps, après quoi il aura commencé à languir, & que le Pere le Clerc allant rétablir cette Mission, qu'on avoit été obligé d'abandonner, & ayant trouvé quelque reste de ce culte, aura été persuadé, ou sur ces apparences, ou sur le récit trompeur de quelque Sauvage, que ce culte étoit de temps immémorial.

\* Ce que je dis, est fondé sur une Lettre qui se trouve dans nos Relations, où le Pere Perrault, parlant de ces Sauvages, assure, » qu'ils sont volontiers le signe de la Croix, » comme ils nous voyent faire, levant les » mains & les yeux au Ciel, prononçant » *Jesus Maria*, comme nous, jusques-là, » qu'ayant remarqué l'honneur que nous rendons à la Croix, les pauvres gens se la peignent au visage, à l'estomac, aux bras, & aux jambes, sans en être priez. Je veux bien, ajoute-t'il, qu'ils fassent tout cela en ces commencemens, par une simplicité naturelle, qui les porte à imiter tout ce qu'ils voyent, plus que par aucune autre meilleure considération, si est-ce qu'avec le temps ils en peuvent être aidés, & ils ne seront pas les premiers, quand ils viendront à pratiquer ce qui leur a été en usage, comme par rencontre & par hazard. Quoiqu'il en soit, il n'est plus question aujourd'hui de Porte-Croix ou de Cruciantaux;

\* Relation de la Nouvelle France pour l'an 1635. pag. 214.

& un Missionnaire des Abénaquis, qui sont leurs Voisins, m'a assuré que ces Sauvages ne different en rien des autres.

Le témoignage de l'Inca Garcilasso me frappe plus que tout le reste. Il ne peut gueres être nié, ni expliqué. Car, quoiqu'il ne soit venu au monde, que quelque temps après la décadence & la chute de ce grand Empire, dont ses ayeux étoient les maîtres & que par conséquent il doit être censé ignorer plusieurs choses des anciens usages de son païs; c'est toujours cependant un Auteur né dans ce même païs, dont il parle, issu de la race de ses Rois, & qui doit être mieux instruit que des étrangers. Il paroît être de bonne foi dans toute ce qu'il rapporte, & il rend ici un témoignage sur une chose qu'il a vüe de ses propres yeux: c'est pourquoi, supposant l'antiquité de ce culte de la Croix, & la verité de tous les faits rapportés par les Auteurs que j'ai cités; je crois devoir dire deux choses sur ce sujet.

La première, c'est que quoique la Croix soit le Signe du Chrétien, elle n'est pourtant pas une marque infaillible du Christianisme, & de la Prédication de l'Evangile. Elle étoit un symbole sacré dans la Religion des Anciens, & sur-tout dans les Mystères d'Ilis, dont nous avons parlé jusqu'à présent, ainsi que l'ont remarqué Juste-Lipse\*, Gretser†, Pignorius‡, & plusieurs autres Scavans, en particulier, le Pere Athanase Kirker. Celui-ci en parle fort au long dans son Oedipe & dans son Obélisque de Pamphile. Entre les Hiéroglyphes des Egyptiens, il n'en voit point de plus saint, de plus efficace, & de

\* Lipsius de Cruce, Lib. 1. cap. 8. † Gretser, de Cruce, Lib. 1. cap. 51. ‡ Pignorius in expos. mensa Iliaca.

plus  
Iliacu  
cure  
toute  
quell  
que  
qu'il  
gnag  
des l  
Egyp  
que l  
fut  
d'un  
grav  
nous  
Egyp  
les C  
de I  
mai  
man  
men  
je le  
les y  
port  
avec  
rus  
ter  
je c  
\* A  
Lisc.  
rogly  
later  
unic  
Iliac  
Egyp  
pres  
bant  
que  
exerc  
felic



plus parfait, que la Croix Hermétique, ou Ifiaque, dont il attribué l'invention à Mercure Trismégiste \*. Je ne m'arrête point à toutes les explications qu'il en donne, lesquelles peuvent avoir quelque chose d'Idéal, que les Sçavans pourroient lui disputer. Ce qu'il y a de certain, c'est que selon le témoignage de Ruffin, la Croix étoit au nombre des lettres Hiératiques, ou Sacerdotales des Egyptiens, lesquelles étoient sacrées, ainsi que le mot le porte. Il falloit que ce caractère fût regardé comme d'une grande sainteté & d'une grande perfection, puisqu'on le voit gravé sur presque tous les monumens qui nous restent de la magnificence de l'ancienne Egypte : qu'il est réitéré plusieurs fois sur les Obelisques, & qu'il n'est presque point de Divinité qui ne tienne ce symbole à la main, ou bien à qui il ne soit en quelque manière attaché. J'ai choisi parmi ces monumens ceux qui m'ont frappé davantage, & je les ai fait graver pour les mettre ici sous les yeux du Public, qui sera plus en état d'en porter son jugement. Je crois qu'il y verra avec plaisir cette Croix entre les mains d'Horus Apollon, au col du Dieu Apis, de Jupiter Ammon, & au Thyrsé de Bacchus, que je crois être les Types du Libérateur: au col

\* *Athan. Kirker Oedipi Egypti Class. 10. cap. 4. & Obelisc. Pamphil. Hermes Trismegistus . . . . .* caracterum Hieroglyphicorum Institutor, ut, quæ in mundo occultissima latent, mirifico à se excogitato symbolo exponeret, omnia unico caractere queri & Crucem Hermeticam appellant ( nos Ifiacam seu Anfatam, eo quod in nullis ferè simulacris Ægyptiacis manu gestatus non spectetur appellamus, ) exprellit. Quem quidem caracterem in tanta veneratione habebant, ut nihil sine eo rectè confici posse existimarent, eratque Amulentum potentissimum, & caracter ad naturæ exemplar mirabili ingenii subtilitate fabricatus, ad viam felicitatis demonstrandam unicus Dux & lumen, &c.

146 MŒURS DES SAUVAGES  
 des Vestales : aux Vases sacrez, qui conte-  
 noient les liqueurs qu'on offroit aux Dieux  
 sur les Autels : aux Cymbales des Coryban-  
 tes, &c. Ce n'étoit pas seulement en Egypte  
 que ce symbole étoit sacré, il l'étoit chez les  
 Phœniciens ; & j'ai fait graver quelques mé-  
 dailles, où la Déesse de Syrie est représentée  
 avec une longue Croix à la main, toute droi-  
 te ou renversée sur l'épaule. C'est sans doute  
 ce qui a obligé quelques Auteurs à dire que  
 les Américains, chez qui l'on avoit trouvé la  
 Croix en vénération, avoient reçu ce culte  
 des Chartaginois, lesquels étoient originaires  
 de Phénicie. Ainsi Hornius \* auroit eu tort  
 de les contredire, précisément par cet en-  
 droit, en prétendant mal à propos qu'avant  
 Jesus-Christ on n'a rendu nulle part aucun  
 honneur à la Croix, & que le supplice de la  
 Croix étoit en Phénicie un supplice très-  
 honteux.

Saint Jérôme † assure, que dans les ancien-  
 nes lettres Hébraïques, dont les Samaritains,  
 dit-il, se sont servis jusqu'à présent, le *Tau*  
 qui est la dernière, a la figure d'une Croix.  
 Le *Tau*, de la manière dont le forment encore  
 les Grecs & les Latins, est une espece de  
 Croix. Dans les mêmes Hiéroglyphes Egy-  
 ptiens, le *Tau* & la Croix sont employez in-  
 différemment. Et selon le témoignage de So-  
 crate ‡, de Sozomene §, de Ruffin a, & de  
 Suidas b, ceux qui entendoient mieux leur

\* *Hornius*, Lib. 2. de origine Gent. Americ. cap. 13. Ri-  
 tum Crucis à Chartaginensium mercatoribus Americanos  
 accepisse quidam prodiderunt, quod vel propterea falsitatis  
 manifestum, quia nullus Crucis ante Christum natum ho-  
 mos, & quia Crux foedissimum apud Pœnos supplicium.

† *Hieron.* in *Ezech.* c. 9. ‡ *Socrat.* Lib. 5. *Hist. Ecclesiast.*  
 §. *Sozomen.* *H. st. Eccles.* Lib. 7, c. 15. a *Ruffin.* Lib. 2. cap.  
 22. *Suidas* στραυρός, b

bat,

G 2



scie  
 roit  
 No  
 tres  
 Pré  
 son  
 la B  
 dev  
 tir.  
 d'h  
 crim  
 voy  
 gne  
 C  
 que  
 latic  
 pre  
 leur  
 sym  
 été  
 serv  
 nité  
 † F  
 Grec  
 bant.  
 Es  
 Mar  
 Huj  
 gem si  
 gen i  
 abire  
 T ab  
 explic  
 veter  
 quam  
 cet pr  
 Hebra  
 de c. s  
 cum u  
 bat ,

science Hiéroglyphique, affuroient que c'étoit chez eux le symbole de la vie future †: Nous voyons même que dans les saintes Lettres il est le caractère marqué sur le front des Prédestinez C'étoit peut-être pour cette raison qu'il étoit la dernière lettre de l'Alphabet, la Béatitude étant le dernier terme où nous devons viser, & où nous devons tâcher d'aboutir. Le *Tau* étoit aussi une lettre de salut & d'heureux présage chez les Grecs; & pour un criminel elle étoit la marque qu'il étoit renvoyé absous, au lieu que le *Beta* étoit un signe infaillible de condamnation & de mort\*.

On pourroit, ce semble, inferer de-là, que dans les premiers temps & dans la révélation qui fut faite d'un Rédempteur à nos premiers Peres, la manière de la Rédemption leur fut aussi révélée; la Croix qui étoit le symbole de la vie de l'Eternité, ayant aussi été l'instrument dont le Rédempteur s'est servi pour nous ouvrir les portes d'une Eternité heureuse.

† *Alex. ab Alex. Lib. 3. cap. 7.*

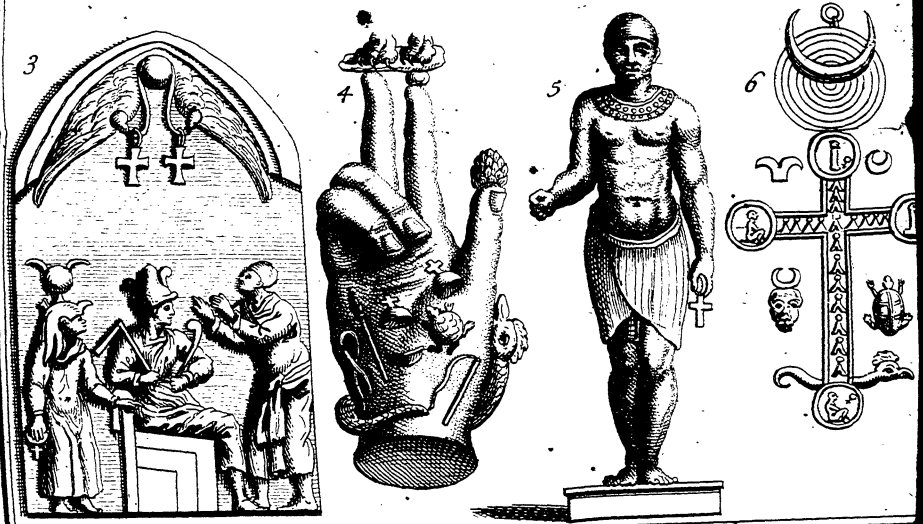
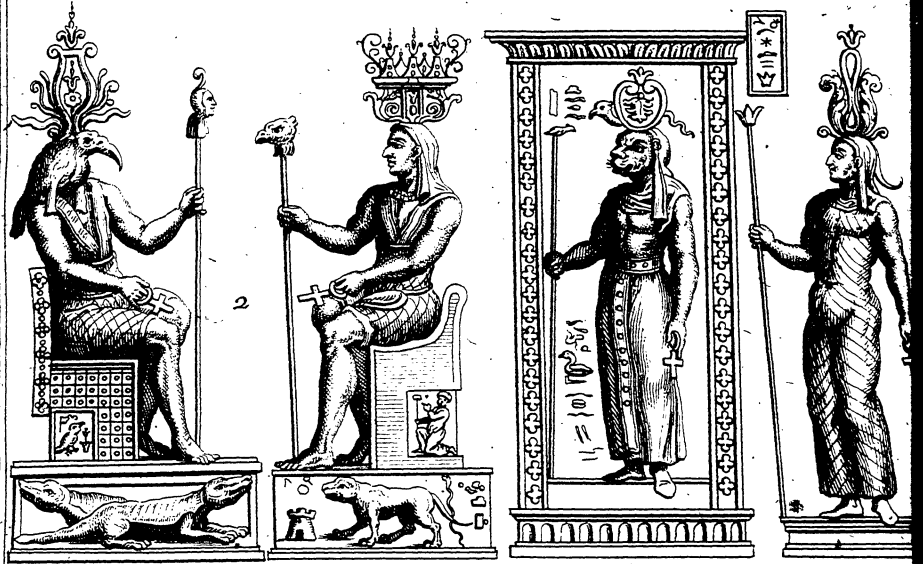
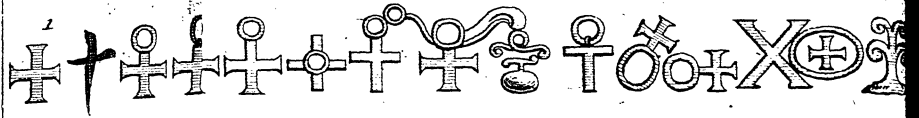
\* *Franciscus de Mendoza Soc. Jesu, Virid. Lib. 8. cap. 71*

Græci ☉ utebantur cum aliquem supplicio Spitis addicebant. Quò alludit Persius, *Satyra 4.*

*Es potis es nigram vitio præfigere Thetæ.*

*Martialis. Item Lib. 7. & Ausonius.*

Hujus rei causa illa est, quia *Tau* apud Græcos mortem significat, ideoque prima hujus vocabuli littera ad mortem indicandam sumebatur. Cæterum cum aliquem liberum abire permittebant, *Tau* utebantur. Quam ob rem verò *T* absolutionis nota poneretur, à nemine, quem legerim, explicatur; nisi fortè arcanum aliquod mysterium in hoc veterum consensu latere arbitremur, qui Crucis notam, quam *T* representat pro salutaris usurpabant, animo videlicet præfagientes Crucis signum nobis salutis fore. Certè apud Hebræos l'etera *Tau* salutaris erat, ut colligitur ex Ezechiel. c. 9. vel quia in Crucis figuram effungebatur, vel quia cum ultima esset Alphabeticæ Hebræicæ, Christum significabat, quæ resum omnia in finis dicitur, &c.



Tout ceci peut être justifié & confirmé par ce qui se passa du temps de Théodose le Grand, & qui est rapporté par Socrate †, que j'ai cité ci-dessus. Car comme on détruisoit & qu'on dépouilloit le Temple de Serapis, on trouva dans ce Temple plusieurs Hiéroglyphes gravez sur la pierre, parmi lesquels il y en avoit plusieurs qui avoient la forme d'une Croix. Ce fut une matiere de controverse entre les Chrétiens & les Gentils. Les Chrétiens disoient que cette Croix étant le signe salutaire de la Passion du Sauveur, étoit caractéristique pour leur Religion, laquelle y étoit comme annoncée & prophétisée. Les Gentils au contraire avoient que la Croix étoit commune à Jesus-Christ & à Serapis; mais ils prétendoient en même temps qu'elle avoit une signification toute autre chez les Egyptiens, que celle qu'elle avoit dans le Christianisme. Pendant que cette dispute étoit ainsi échauffée, plusieurs Gentils qui se convertirent alors, & qui entendoient parfaitement la science Hiéroglyphique de l'Egypte, fortifièrent la prétention des Chrétiens, & assurèrent que ce Hiéroglyphe étoit le symbole de la vie future. Les Chrétiens se sentirent fort encouragez par cette décision; mais quand on eut ensuite découvert par ces mêmes Hiéroglyphes, que lorsque ce signe de la Croix paroît, le Temple de Serapis seroit détruit; il y eut encore un plus grand nombre de Gentils qui se convertirent à la Foy de Jesus-Christ, & reçurent le Baptême, reconnoissant les égaremens de leur vie passée. Voilà, dit Socrate, ce que je me souviens d'avoir ouï dire au sujet du symbole de la Croix. Il est vrai que cet Auteur ajoute en-

† Socras, Lib. 5. Hist. Eccles. cap. 17.

e  
s  
x  
e  
s  
e  
e  
fé  
l  
r-  
s,  
le  
fé  
n;  
es  
ne  
ois  
nd  
la  
tê-  
vie  
ou-  
de  
en-





10.

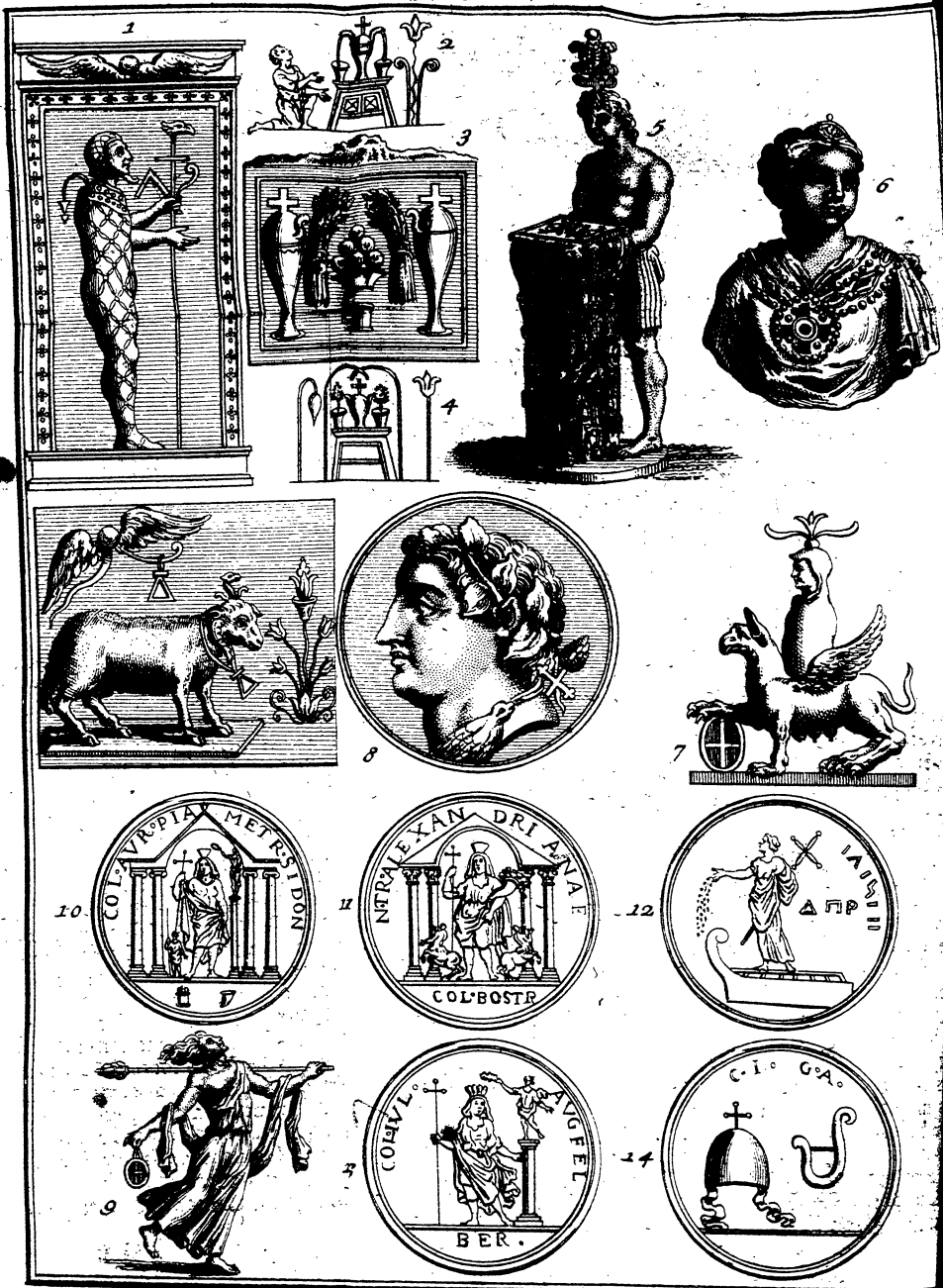


11.



13.

suite qu'il ne croyoit pas que les Egyptiens en faisant graver la figure de la Croix sur ces pierres, eussent jamais eu l'idée des mystères qui devoient s'accomplir dans la personne de Jesus-Christ. Il cite même saint Paul pour soutenir en cela son opinion. Car, dit-il, si l'Apôtre assure que le mystère de la Rédemption a été inconnu aux siècles & aux générations, s'il a été caché aux Démons mêmes, à combien plus forte raison a-t'il été caché à ses Ministres, tels qu'étoient les Prêtres Egyptiens ? Mais il arriva, dit-il, alors, ce qui étoit arrivé autrefois à ce grand Saint. Car ayant appercû à Athenes un Autel avec cette inscription, *Au Dieu inconnu*, il profita de cette ouverture pour annoncer Jesus-Christ, & convertit plusieurs personnes à la Foi. De la même maniere les Chrétiens firent cette occasion de la découverte de la Croix, & s'en prévalurent ; à moins, ajoute-t'il, qu'on ne veuille dire que le Verbe Divin avoit operé sur les Prêtres Egyptiens ce qu'il opéra dans Balaam & dans Caïphe, qu'il avoit rendus Prophètes contre leur intention, & sans qu'ils scussent qu'ils eussent prophétisé. Ce sentiment de Socrate prouveroit trop si l'on vouloit en inférer que le mystère de la Rédemption n'eût pas été révélé à nos premiers Peres, & aux Patriarches qui ont précédé Moïse ; mais il est vrai dans ce sens que les Egyptiens qui avoient conservé la plupart des symboles de Religion, avoient oublié les motifs de l'Institution première de ces Symboles ; & que quoiqu'ils regardassent celui-ci comme le symbole de la vie future, ils ignoroient parfaitement le mystère de la Rédemption, quant au fonds, & quant à la maniere.



Les Egyptiens avoient placé la Croix dans les Altres, & nous voyons encore cette Croix dans les figures que l'Antiquité nous a transmises du plus grand nombre des Planètes; mais comme dans les derniers temps on avoit expliqué tous les Hiéroglyphes Egyptiens du monde Physique, plusieurs Auteurs, marchant sur leurs traces, ne se sont pas élevés au-delà, & favorisent ainsi l'Athéisme. Bien loin de raisonner comme eux, nous devons penser, ainsi que l'a fait avant nous Marsile Ficin, dont je cite ici les belles paroles avec plaisir. » Pour moi, dit-il, ¶ je ne crois pas » qu'on doive regarder le degré d'excellence

¶ *Marsil. Ficinus, Lib. 3. de vita Cœlius propaganda, cap. 18.* Antiquiores autem quemadmodum in quodam Arabum Collegio legimus, figuram Crucis cunctis anteponebant, quia corpora per virtutem agunt ad superficiem jam diffusam. Prima verò superficies Cruce describitur. Sic enim imprimis habet longitudinem atque latitudinem. Præmaque hæc figura est, & omnium recta quam maximè, & quatuor rectos Angulos continet. Effectus verò Cœlestium maxime per rectitudinem radiorum Angulorumque resultant. Tunc enim stellæ magnoperè sunt potentes, quando quatuor Cœli tenent Angulos imo Cardines. Orientis videlicet Occidentisque, & medii utrimque. Sic verò dispositæ, radios ita conjiciunt in se invicem, ut Crucem, inde constituant. Crucem ergo veteres figuram esse dicebant, tum stellarum fortitudine factam, tum eazumdem fortitudinis susceptaculum, ideoque habere summam in Imaginibus potestatem, ac vires & spiritus suscipere Planetarum. Hæc autem opinio ab Ægyptiis, vel inducta est, vel maximè confirmata; inter quorum characteres Crux una erat insignis, vitam eorum more futuram significans, eamque figuram pestosi Serapidis insculpebant. Ego verò, quod de Crucis excellentia fuit apud Ægyptios ante Christum, non tam muneris stellarum testimonium fuisse arbitror, quam virtutis præsigium, quam à Christo esset acceptura. Astrologos autem qui statim post Christum fuerunt, videntes à Christianis miranda per Crucem fieri, noscences autem, vel nolentes in Jesum tanta referre, in Cœlestia retulisse, quamquam considerare debebant per Crucem ipsam, absque nomine Jesu miracula minime perpetrari.

» & d'honneur , où étoit la Croix chez les  
 » Egyptiens avant le Messie , tant comme un  
 » témoignage de l'influence bienfaisante des  
 » Etoiles , que comme un présage de l'effica-  
 » ce qu'elle devoit avoir par Jesus-Christ.  
 » Mais les Astronomes , qui fleurirent peu-  
 » après la naissance du Christianisme , voyant  
 » les merveilles que la Croix opéroit entre  
 » les mains des Chrétiens , ne sçachant pas ,  
 » ou ne voulant pas avouer que Jesus-Christ  
 » en fût l'Auteur , en ont rapporté toute la  
 » vertu à l'influence des Astres , quoiqu'ils  
 » eussent dû faire attention , que ces merveil-  
 » les ne s'operoient pas par la Croix seule , &  
 » sans le nom de Jesus.

Chez les Chinois , § la Croix se trouve  
 aujourd'hui dans leurs lettres Hiéroglyphi-  
 ques , comme anciennement chez les Egyp-  
 tiens. Elle y est , comme chez eux , le sym-  
 bole de la perfection , & signifie le nombre  
 de dix. Cela me fait faire attention , que  
 dans l'ancien chiffre romain , le nombre de  
 dix est représenté par une Croix de saint An-  
 dré. La Croix est aussi dans les Hiéroglyphes  
 Mexiquains , dans le centre d'un caractère ,  
 qui représente le plus haut & le plus parfait  
 de tous leurs chiffres , aussi bien que dans  
 leur Calendrier séculaire , ainsi que je l'expli-  
 querai dans la suite.

\* Le Pere d'Avril , dans ses Voyages , dit  
 une chose très-singulière , en parlant du grand-

*§ Athan. Ku ker Chine Illustr. parte 6. cap. 4. differentia  
 inter Sinenses & Hieroglyphicos Egyptianorum caracteres. Certè  
 inter Sinenses caracteres , Crux quæ tanto apud Egyptianos  
 honore habebatur , sæpissimè spectatur ; quæ non lecus ac  
 apud Egyptianos denarium numerum significat , perfectionis  
 symbolum.*

*3 Voyage de la Chine , Lib. 3. p. 124r*

Prêtre des Tartares, qui est comme une es-  
pèce de Divinité en terre, pour laquelle  
tous les Orientaux ont une extrême vénéra-  
tion. „ Ce qu'il y a de remarquable, ajoûte-  
„ t-il, c'est qu'il porte le nom de *Lama*, qui  
„ en Langue Tartare signifie *la croix*, & les  
„ *Bogdoi*, qui conquièrent la Chine en 1644,  
„ & qui sont soumis au *Dalaé-Lama* dans  
„ les choses de la Religion, ont toujours des  
„ Croix sur eux, qu'ils appellent aussi *La-*  
„ *mas*, & pour lesquelles ils ont un respect  
„ tout-à-fait extraordinaire. Mais comme  
ces Peuples sont extrêmement idolâtres, &  
que leur Religion est très-ancienne, je crois  
que ce Pere tire delà une conclusion peu con-  
vainquante, † quand il dit, que cela marque  
„ assez qu'ils ont été autrefois instruits du  
„ sacré mystère, dont ce signe adorable nous  
est un mémorial éternel.

J'ajoûte à tous les témoignages que je viens  
d'apporter, les magnifiques paroles de S.  
Romain dans le Poëte Prudence, comme une  
nouvelle preuve de tout ce que j'ai dit de l'an-  
tiquité du culte de la Croix avant la Naissance  
de Jesus-Christ, & du rapport que ce culte  
avoit au Libérateur.

*\* Crux ista Christi, quam novellam dicitis,  
Nascente mundo factus ut primum est Homo  
Expressa signis, expedita est litteris.*

*Adventus ejus mille per miracula*

*Prænunciatus ore vatum consono.*

*Regis, Propbeta, Juditesque & Principes,*

*Virtute, bellis, cultibus, sacris, stilo,*

*Non desisterunt pingere formam Crucis.*

*Crux prænotata, Crux adumbrata est prius*

† *Idem. ibid.*

‡ *Fulgent. Hymn. 14. 651b.*

*Crucem vetusta combiberunt secula.  
Tandem reserctis vocibus Prophetis,  
Ætate nostrâ comprobata antiquitas  
Coram refulsit ore conspicabilis;  
Ne fluctuaret veritas dubiâ fide,  
Si non pateret, teste visu, comminus.*

La seconde chose que j'ai à dire sur ce sujet du culte de la Croix en Amérique, c'est qu'il pourroit bien se faire, que quelqu'une des Nations qui l'habitent, n'eût passé dans cette partie du Monde, que quelques siècles après la mort de Jesus-Christ, & après que les Apôtres & leurs Successeurs eurent annoncé l'Évangile dans la Cappadoce, dans la Scythie, dans la Perse, dans la Médie, dans la Bactriane, & dans les grandes Indes; & que ces Nations, à qui l'Évangile eût été prêché, n'eussent retenu que cette marque du Christianisme, comme on le présume des Socotorins, qu'on croit avoir été instruits par saint Thomas. Peut-être aussi que la vraie Croix, captive chez les Perses sous l'Empire de Chosroës, y fit des prodiges & des merveilles, qui furent connues, de toutes les Nations voisines, & qu'elle s'attira un respect, lequel aura persévéré jusqu'aux derniers temps, parmi ces Nations idolâtres, dont quelques-unes peuvent avoir passé des dernières dans ce nouveau Monde. Ce ne sont-là que des conjectures assez peu probables à la vérité; mais qui le paroissent toujours davantage que l'opinion, qui fait aller quelqu'un des Apôtres en Amérique pour y annoncer Jesus-Christ.

Il est vrai que les Auteurs conviennent assez, qu'il y avoit parmi les Peuples, qui sont à l'extrémité de l'Amérique Méridona-

#### 144 MOEURS DES SAUVAGES.

le, une Tradition constante, qu'un étranger, qui paroît devoir être parti des côtes Occidentales de l'Europe, y avoit fait des prodiges, dont la mémoire s'étoit conservée, non seulement dans l'idée des Peuples, mais encore dans plusieurs vestiges assez sensibles. \* Le Pere Antoine Ruis, après un certain Religieux de l'Ordre de saint Augustin, a ramassé sur cela tout ce qu'il a cru pouvoir faire preuve pour établir le sentiment de ceux, qui croient que saint Thomas a prêché la Foy dans le Brésil, dans le Paraguay, & dans le Pérou, aussi bien que dans les Indes Orientales; mais, outre que toutes ces preuves sont foibles, équivoques, & peu avantageuses à ce sentiment, ce qu'on en pourroit inférer tout au plus, c'est qu'il se peut faire effectivement, que dans le temps que les Portugais commencèrent à naviguer vers les Indes Orientales, quelque vaisseau emporté par la rapidité des tempêtes, fréquentes vers le Cap-Verd, aura été faire naufrage au Brésil; & que quelque saint Religieux qui se sera sauvé de ce naufrage, aura jetté dans ce pays-là quelques semences de l'Évangile. C'est, à ce que je crois, tout ce qu'une critique juste & prudente permet de dire.

#### *Conclusions de l'Article de la Religion.*

J'aurois pû entrer dans un plus grand détail pour faire sentir davantage la conformité, qui se trouve entre la Religion des Anciens, & les restes de cette même Religion, laquelle s'est perpétuée parmi les Barbares de

\* Anton. Ruis, *Conquista, Espiritual del Paraguay*, t. 1. p. 114. seq.



l'Amérique ; mais cette matière très-vaste par elle-même, m'a déjà mené trop loin. L'application est par-tout aisée à faire. Il ne manque rien, ce semble, pour donner un plus grand jour à la comparaison, si ce n'est que ceux, qui ont écrit sur les Mœurs des Sauvages, les eussent un peu mieux entendus, & que ceux qui ont vécu parmi eux, eussent pû pénétrer plus avant dans les fonds des pratiques de Religion, dont ils n'ont apperçû que l'écorce ; qu'ils eussent pû apprendre d'eux mêmes la fin, & le motif de ces pratiques, le sens qu'ils donnent à leurs fables, & à leurs mystères ; & en général quel est l'esprit de tout ce qu'ils ont reçu en ce point d'une Tradition ancienne. Mais il est vrai que comme ils ont perdu une assez grande quantité de leurs premières coûtumes, sur-tout depuis que les Européens les ont fréquentés, on peut croire aussi qu'ils n'en sçavent guères davantage, que ce qui paroît à l'œil, & qu'ils ont altéré de leur côté, par des idées charnelles & grossières, ce que les Anciens avoient corrompu du leur par une infinité de fables & de superstitions.

La Religion infuait autrefois dans tout ce que faisoient les hommes, sur-tout dans les actions publiques, où tout étoit de son ressort. Cela seroit aisé à démontrer dans les Anciens, & les vestiges en paroissent encore dans toutes les solemnités des Sauvages. Mais aujourd'hui le sentiment de Religion étant presque effacé, ces actes de Religion ne sont plus que des usages, des coûtumes purement civiles, dont ils ne voyent presque plus d'autre motif pour les retenir, & pour les observer encore, si ce n'est qu'ils les ont reçues de leurs Ancêtres, & que leur Terre est ainsi

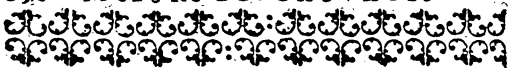
156 MOEURS DES SAUVAGES  
faite, pour m'exprimer comme eux. Jusqu'à  
quel point Dieu ne permet-il pas, que les  
hommes, quelque esprit qu'ils ayent d'ail-  
leurs, s'aveuglent, quand ils font céder les  
lumières de la raison à la cupidité, & à la bru-  
talité de leurs passions.

C'est pour cette raison que je me contente-  
rai de rapporter ailleurs, dans le détail de  
leurs mœurs, ; bien des choses que j'aurois pû  
ranger sous cet Article, par la liaison qu'elles  
devroient naturellement avoir avec la Reli-  
gion; mais qu'elles n'ont plus, ce semble,  
par le peu de part que la Religion paroît  
avoir avec tout ce qu'ils font.

J'en ai dit assez néanmoins, pour faire  
voir, que l'Auteur de la Nature ne s'est pas  
tellement caché aux Nations, qu'il ait permis  
qu'il y eût des Peuples entiers qui l'igno-  
rassent de telle manière, qu'on n'y vît aucun  
sentiment de Divinité, & aucun culte: j'en ai  
dit assez, pour faire voir que la Religion  
n'a eu qu'une même origine pour tous les  
Peuples; qu'elle a été pure & sainte dans  
cette origine, austère dans ses pratiques,  
relevée dans sa fin, & supposant un Estre su-  
périeur à tout; un Dieu, qui n'étoit pas, ou  
ce Monde palpable & une matière insensi-  
ble, ou une intelligence indifférente à la con-  
duite des hommes. On n'eût pas établi des  
pratiques de Religion si rigoureuses pour une  
chimère, ou pour honorer un Dieu, qu'on  
supposeroit ne se soucier de rien. L'ignorance  
& les vices ont corrompu cette Religion;  
mais le vice & l'ignorance prescrivent-ils  
contre la Religion, & cela même n'est-il pas  
une preuve de cette Religion, & de sa sain-  
teté?

Les Sauvages ont erré, comme les An-

ciens, dans l'objet, dans la fin, & dans tous les devoirs du Culte Divin. Les suites de la mort font aujourd'hui très-peu d'impression sur leurs esprits, & sur leurs cœurs, quoiqu'ils croient l'ame immortelle. Leurs superstitions sont grossières & criminelles; ils en ajoutent tous les jours de nouvelles aux anciennes; mais sont-elles plus criminelles & plus grossières, que celles des Grecs & des Romains, qui ayant porté les Sciences & les Arts à la plus haute perfection, n'ont retiré de leurs lumières, & de toute leur Philosophie, d'autre fruit, que celui d'avoir gâté la Religion par une multitude infinie de fables très-ridicules & très-insipides, & d'avoir honoré des Dieux, plus méprisables, que les hommes qui les encensoient: ou bien d'être parvenus à une espèce d'Athéisme pratiqué, qui suivoit de l'absurdité de leurs fables mêmes, en conséquence de quoi ils refusoient de cœur à leurs Idoles, les honneurs que la bienséance & la politique les obligeoient de leur rendre à l'extérieur dans leurs Temples.



## DU GOUVERNEMENT POLITIQUE.

### *Diverses formes de Gouvernement. \**

**O**N n'a pas fait une moindre injustice aux Sauvages de l'Amérique, en les faisant passer pour des Barbares sans loix & sans police, qu'en disant, qu'ils n'avoient aucun sentiment de Religion, & qu'on n'en trouvoit chez eux aucun vestige. Chaque Nation a sa forme de Gouvernement. Chez quelques-uns on voit l'Etat Monarchique dans sa perfection, avec un grand respect pour leurs Rois, & une dépendance absolue de toutes leurs volontés. Au Mexique, & au Pérou, les Souverains étoient respectés jusqu'à l'adoration. Quelques Peuples de la Louisiane & de la Floride paroissent encore aujourd'hui honorer leurs Chefs d'un culte Religieux & divin, comme les Images de la Divinité, & comme des Divinités mêmes. Il n'est pas jusqu'aux Chefs des Nations errantes de la Langue Algonquine, & des Barbares de l'Amérique Méridionale, qui n'affectent une autorité despotique, dont ils sont si jaloux, qu'ils aiment mieux s'exposer à être détruits, que de s'unir ensemble, de peur de perdre quelque chose de cette autorité. Chacun de ces petits Roi,

\* Gouvernement Monarchique.

forme un Etat d'une petite Rivière à l'autre ; cette Rivière porte souvent le nom du Chef & de son Village , ce qui selon que je l'imagine , étant à peu près sur le même pied dans l'Antiquité , fonda l'opinion de la Métamorphose de ces Rois en fleuves , à qui l'on donna l'épithete de *Cornigeri* , pour marque de leur Souveraineté.

*Gouvernement Olygarchique & Aristocratique.*

L'Etat Olygarchique & Aristocratique me paroissent aussi être assez répandus dans l'Amérique. C'est cette forme de Gouvernement ( car l'un revient assez à l'autre ) laquelle me semble avoir été la plus ancienne chez les Barbares , qui occupèrent la Grece avant les Cadmonéens , dont les premiers fondemens furent jettés dans l'Isle de Crète , parce que ce fut-là où l'on commença à la mettre en règle ; & qui fut ensuite adoptée par les principales Villes de la Grece , comme Athènes , Sparte , & les autres qui se font renduës si célèbres dans les histoires , & qui se maintinrent avec honneur pendant plusieurs siècles.

Le premier Fondateur de ce Gouvernement Olygarchique dans l'Isle de Crète , fut un homme d'une grande probité , nommé Rhadamante \* lequel , de la même manière que Cécrops avoit aprivoisé les mœurs farouches des hommes dans l'Attique , voyant aussi que ces hommes qui se multiplioient de jour en jour , avoient besoin de frein , leur donna des Loix , qu'il feignit avoir reçues de la bouche de Jupiter. Long-temps après ,

\* *Ephor. apud Strab. Lib. 1. p. 328. Diod. Sic. Lib. 7. p. 183.*

Minos marchant sur les mêmes traces , se cacha pendant neuf ans dans l'autre de ce Dieu , & perfectionna cette forme de Gouvernement , agissant en homme inspiré , qui avoit eu de grandes communications avec Jupiter même. § Les peuples l'écouterent , & se soumirent d'autant plus volontiers , qu'il mettoit la liberté pour fondement de leur association , & qu'il subordonnoit le Gouvernement à la Religion , & aux ordres de la Divinité.

Il y en a eu plusieurs , qui ont porté ce nom de *Minos*. ¶ Diodore de Sicile en compte deux ; Strabon , qui a été embarrassé à les démêler , & qui semble les confondre en une seule personne , selon l'usage des Auteurs Grecs qui n'ont pas eu une connoissance assez distincte de ces premiers temps , a eu cependant de la peine à se persuader , que ce sage Législateur fût ce Minos Père d' Ariadne & de Phèdre , lequel est le plus connu. En effet le regne de ce dernier fut plutôt violent & tyrannique que juste & modéré. Il est donc probable que Minos le Législateur étoit beaucoup plus ancien que celui-ci. On ne sera pas surpris qu'on ait ainsi confondu plusieurs personnes d'un même nom dans une seule , si l'on fait attention à la méthode qu'avoient les Anciens , & que les Sauvages ont encore de ressusciter les morts , & de faire revivre leurs noms après un certain tems.

† Cette forme de Gouvernement se conserva plus long-tems à Sparte , que dans toutes les autres Villes de la Grèce. Ce fut Ly-

¶ Strab. *ibid.* Plato, Valer. Max. & alii.

¶ Diodor. Sic. loco citato. Strabo, loco citato.

† Plutarch, in Lycu rgo.

curgue qui l'établit dans cette Ville. Ce Prince qui étoit Tuteur du fils de son frere, sur quelque parole mal digérée qui lui avoit été dite, s'exila lui-même de son propre pays, & se mit à voyager pour apprendre les mœurs & les coutumes des Nations. Il séjourna long-tems dans l'Isle de Crète, où Thalès travailloit alors à composer des Hymnes à l'honneur des Dieux, & à perfectionner les loix de Minos, comme Minos avoit travaillé lui-même sur celles de Rhadamante. Lycurgue profita beaucoup de la conversation de ce grand homme; & en formant sa République, il s'attacha tellement à se mouler sur les idées des premiers Législateurs de l'Isle de Crète, qu'il n'y avoit rien de plus semblable que les Loix des Crétois & les Loix des Lacédemoniens. Lycurgue étant revenu à Sparte, y fut très-bien reçu des siens, & il fut assez heureux pour y faire accepter son plan de Gouvernement. Il leur inspira sur toutes choses un respect infini pour l'Antiquité, une horreur extrême pour les innovations; & il sçut si bien faire revivre les mœurs des premiers peuples, que sa forme de République se conserva plus de 700. ans après lui, sans presque aucune altération, à cause de ce respect qu'il avoit inspiré pour l'Antiquité.

Ceux des Barbares qui furent obligez en divers tems de sortir de l'Isle de Crète & des autres païs de la Grèce, pour aller fonder ailleurs des Colonies, porterent les Loix de leur païs dans ceux où ils s'arrêtèrent. Sarpédon, par exemple, établit celles de l'Isle de Crète chez les Termiles dans la Lycie. C'est pour cela qu'Hérodote a écrit que

162 MOEURS DES SAUVAGES  
les Lyciens se gouvernoient par les Loix des  
Crétois & des Cariens; qui avoient la même  
origine.

Cela n'empêchoit pas que les peuples ainfi  
transplantez, ne s'accommodassent auffi aux  
Loix des païs où ils abordoyent, & qu'ils ne  
fissent un mélange de celles qui leur étoient  
propres, avec celles de leurs hôtes ou des  
voisins à qui ils s'allioient.

*Gynécocratie.*

La Gynécocratie ou Empire des femmes,  
qui étoit le fondement de celui des Lyciens,  
pourroit bien avoir été commune autrefois à  
presque tous les Barbares de la Grèce, puis-  
qu'elle se trouvoit assez communément ré-  
pandue chez presque tous les peuples qui en  
étoient sortis, ainfi que je l'ai prouvé des  
Cantabres, des peuples d'Espagne, & de  
ceux de l'Asie Mineure. Il se pourroit faire  
auffi qu'elle fût venue des Amazones, dont  
l'Empire eut une si vaste étendue. Il est assez  
vraisemblable que ces femmes, dont quel-  
ques-unes se fixerent dans la Lycie, où elles  
furent vaincues par Bellérophon, & ensuite  
par les Grecs, lassées enfin d'être toujours en  
guerre, & voyant leur décadence & leur  
ruine prochaine, composerent enfin avec  
leurs ennemis; qu'elles les reçurent dans les  
Villes qu'elles avoient bâties, conservant  
d'une part le domaine dont elles étoient déjà  
en possession, soit des champs qu'elles cul-  
tivoient, soit des enfans qu'elles élevoient;  
& que d'autre part elles firent auffi honneur  
aux hommes, en faisant un mélange des  
coûtumes de ceux-ci avec les leurs, & leur  
laissant le soin des affaires, de manière qu'ils



n'en eussent que l'honneur & elles tout le solide.

*Gouvernement des Lyciens.*

Le soin des affaires étant ainsi entre les mains des hommes , comme par voye de procuration , chez les Lyciens , ils formerent de divers petits peuples de leur voisinage , & dont chacun étoit maître chez soi , & un corps de République , qui se gouvernoit par des coutumes , & non par des Loix écrites , ainsi que le témoigne Héraclide le Pontique. Ils avoient , \* dit Strabon , vingt-trois Villes : chacune avoit ses Magistrats & sa police en particulier ; mais quand il s'agissoit de l'intérêt commun du pays , de faire la guerre ou la paix , de contracter des alliances , &c. ils tenoient une Assemblée générale dans une des Villes les plus commodes pour cet effet : chaque Ville particulière y envoyoit ses Députés avec droit de suffrage , & tout s'y passoit avec la dernière équité : ils reconnoissoient dans ces Assemblées un Chef général , qu'ils nommoient *Lyciarque* , & choisissoient d'autres Magistrats subordonnez ; ce qu'ils faisoient avec une telle proportion , & un tel égard au bien commun , qu'il n'y avoit point de Ville qui n'eût part aux charges & aux honneurs.

Leur République fut toujours florissante jusqu'au tems des Romains , qui s'étant rendus maîtres de l'Asie , ne laisserent aux Lyciens que ce qui ne pouvoit pas préjudicier à leur souverain domaine ; mais du reste ils les traiterent favorablement , leur permettant de se gouverner selon les Loix & les

*Heraclid. loco cit. \* Strabo , Lib. 14. p. 457.*

Costumes qu'ils avoient reçûes de leurs Ancêtres, avec la subordination qu'exigeoit le droit suprême de leur vainqueur.

Ce fut-là même une récompense de la modération de ces peuples, qui ayant compris, ainsi que les Spartiates, qu'un Empire fondé sur une juste médiocrité, étoit plus durable que celui qui se laisse enfler par l'avidité des richesses, lesquelles donnent lieu à l'ambition & à la jalousie des Nations voisines, s'étoient contentez de leur pauvreté, quoiqu'ils eussent été maîtres de la Mer jusqu'en Italie, par les avantages qu'ils avoient remportez sur leurs Ennemis. Ils avoient vû depuis sans s'émouvoir, les Crétois, les Cili-ciens, les Pamphiliens, les Pisidiens & les Cariens infester la Méditerranée par leurs pirateries, sans vouloir prendre part à leur commerce & à leurs injustices; ce fut-là en effet la cause pour laquelle les Romains les traitèrent beaucoup mieux que tous les autres qui s'étoient attirés leur indignation.

On voit par-là combien \* Héraclide de Pont a eu tort de dire qu'ils vivoient de vol & de brigandage; ils avoient au contraire le vol si fort en horreur, selon ce qu'en assure † Nicolas de Damas, que si parmi eux, une personne libre étoit convaincuë de ce crime, elle en étoit punie par l'esclavage, pour marquer par cette sévérité que ce vice est un de ceux qui deshonnorent le plus l'homme, & qu'il ne convient proprement qu'à la plus vile canaille, tels que sont les esclaves.

Les Lyciens avoient sans doute beaucoup policé leurs mœurs, & perfectionné leur Gouvernement jusqu'au tems des Romains, par le voisinage & la communication des

\* Héraclid, loco citato.

† Nicol, Damas, loco citato.

peuples de la Grèce ; mais les changemens qu'ils y avoient apportés , n'avoient point altéré le fonds même , & l'essence de leur République , qui a toujours subsisté la même jusqu'au tems du bas Empire.

*Gouvernement des Iroquois & des Hurons.*

Quelle que soit l'origine des Iroquois & des Hurons , ils ont conservé cette même forme de Gouvernement dans sa première simplicité. Car , outre cette Gynécocratie , qui est absolument la même que celle des Lyciens , & où le soin des affaires n'est entre les mains des hommes , que comme par voye de procuration , tous les Villages se gouvernent de la même manière par eux-mêmes , & comme s'ils étoient indépendans les uns des autres. On voit dans chacun la même distribution des familles , les mêmes Loix de police , le même ordre ; en sorte que qui en voit un , les voit tous. Mais quand il s'agit des affaires qui intéressent le Corps de la Nation , ils se réunissent dans un Conseil général , où se rendent les Députez de chaque Village ; ce qui se fait avec tant d'égalité , de zèle pour le bien commun , qu'il en résulte un concert & une union admirable , qui fait le salut de la Nation , & que par cette raison , rien n'est capable de rompre.

*Des Familles ou Tribus.*

Ce n'est-là qu'une idée générale de leur Gouvernement. Pour venir maintenant à un détail plus particulier , chaque Village est distingué en trois familles , ainsi que je l'ai dit ; sçavoir , la famille du Loup , celle de

L'Ours, & celle de la Tortuë. Chaque famille a son Chef, ses Aïeux, ses Anciens, ses Guerriers. Tous réunis ensemble, composent le corps du Village, & forment l'Etat de leur République.

Ces familles sont ce qu'étoient autrefois les Tribus, & nous nous servons quelquefois de ce nom pour les signifier. L'origine des Tribus est très-ancienne, & le terme dans sa signification marque le nombre des divisions qui étoient dans les premiers tems, chez la plus grande partie des peuples; soit qu'on voulût distinguer par-là trois branches différentes d'une même souche, ce qu'on pourroit rapporter aux trois enfans de Noé, dont la Postérité se mêla, & se confondit en plusieurs endroits; soit que ce fussent en effet trois peuples différens qui se fussent réunis, comme † dans la fondation de Rome, les Rhamnésiens, les Tatiens, les Lucériens, dont les Chefs étoient Romulus, Tatius & Lucumon.

Cette division étoit anciennement dans l'Isle de Crète, \* & en général dans toute l'Isle que Minos distribua en trois parties, & en particulier chez les Doriens, chez qui on voyoit ce même partage, ce qui donna lieu de les appeler τριχαιρες, c'est-à-dire partagés en trois.

Elle étoit aussi dans l'Asie Mineure chez les Solymes, chez les Amazones & chez les Lyciens.

‡ Chez les Solymes, cette distinction des Tribus fonda dans la suite la fable de la chimère, qu'Homère nous dépeint comme un

† *Afcon. Pedian. in Orat. 3. con. Verrem.*

\* *Strabo, Lib. x. p. 328.*

‡ *Homer. Iliad. 6. v. 180.*

composé monstreux de trois animaux différens, dont la tête jusqu'aux épaules, étoit d'un Lyon, le milieu du corps d'une Chèvre sauvage, & la queue d'un Dragon: ou qui même, selon \* Hésiode, sur un assemblage aussi informe, avoit une tête de chacun de ces animaux.

Je n'ignore pas que l'explication commune qu'on donne à cette fable après Nymphodore, est que les Anciens entendoient par-là une montagne de la Lycie, au sommet de laquelle il y avoit un Volcan qui ne s'y voit plus, & quantité de bêtes féroces, telles que sont les Lyons; vers le milieu, d'agréables pâturages où passoient plusieurs troupeaux de Chèvres, & au pied grand nombre de serpens & d'insectes venimeux.

† D'autres l'expliquent de trois Nations que vainquit Bellorophon, à sçavoir, les Solymes qui sont comparez aux Lyons à cause de leur courage; les Amazones semblables aux Chèvres sauvages, à cause de leur légereté à courir en chassant sur les montagnes; & les Lyciens représentés par les Dragons, à cause des embûches qu'ils lui dressèrent.

¶ Plutarque donne une autre explication, & dit que Bellorophon vainquit un célèbre Pirate nommé Chimare, qui infestoit les côtes de Lycie, & qui avoit sur son vaisseau pour devise, un Lyon à la prouë, une Chèvre sur les flancs, & un Dragon à la poupe.

§ Mais l'explication la plus naturelle, est celle que donne M. Bochart au Livre pre-

\* Hesiod. in Theog. v. 321. † Homer. Iliad. 6.

¶ Plutarch. de Virtutib. Mulier.

§ Geogr. Sacr. Lib. 1. cap. 6.

mier de la Géographie Sacrée, où il dit que c'étoient trois Chefs des Solymes, nommés *Arsalus*, *Arios* & *Trosibis*, c'est-à-dire (comme il prétend l'expliquer, en rapportant ces noms à des racines Phéniciennes, sur lesquelles il ne compte pourtant pas trop, à cause que les Auteurs varient sur ces noms, & sur la manière de les écrire) *Arsalus*, le Chevreuil, *Arios*, le Lion, & *Trosibis*, le Serpent, ou la tête de Serpent.

Quand les Tribus des Solymes eussent été distinguées par les noms de ces animaux, & que leurs Chefs eussent porté chacun le nom de sa Tribu, il n'y auroit en cela rien d'extraordinaire, & qui ne se justifie aujourd'hui par l'exemple des noms sauvages, & de la distinction des trois familles Iroquoises & Huronnes, du Loup, de l'Ours & de la Tortuë, par les noms desquelles les Chefs sont aussi désignés comme les familles mêmes, ainsi que je l'expliquerai encore plus au long. Les Sauvages qui habitent vers la source du fleuve Saint-Laurent & vers le Mississipi, qu'on comprend en Canada sous le nom des Nations d'en haut, sont tous distingués par Tribus, & chaque Tribu porte le nom de quelque animal; & c'est sans doute pour la même raison que la plupart des noms des premiers peuples Asiaticques & d'Egypte sont aussi des noms d'animaux qui étoient chez eux les Symboles de la Divinité.

¶ Ce sont ces mêmes Chefs, *Arios*, *Arsalus* & *Trosibis*, dont Plutarque écrit que les Solymes firent des Dieux, après que Saturne les eut fait mourir. Homère dit que les Lyciens ennemis des Solymes, chargeoient ces Dieux d'imprécations, ce qui ne signifie au-

116

tre chose, sinon que par les noms de ces Chefs, étoient représentés les Solymes & leur païs, que ceux des Lyciens, qui étoient en guerre avec eux, (car alors tous les peuples de Lycie n'étoient pas unis en un corps de Nation) détestoient par mille malédictions, selon l'usage qu'ont encore les Sauvages de dire mille choses outrageantes de leurs ennemis dans leurs chansons guerrières, en nommant seulement les Chefs, par qui ils entendent, & la terre & le corps de la Nation à qui ils veulent faire la guerre.

† Apollonius de Rhodes assure que les Amazones n'habitoient pas dans une même Ville, mais qu'elles étoient séparées par Tribus, & distinguées en trois; sçavoir les Thémiscyréennes, les Chadésiennes, & les Lycastiennes.

¶ Strabon écrit aussi que les Lyciens étoient distinguez en trois parties. Mais il dit que cette distinction étoit selon le rang des Villes, qu'il distribué en trois ordres, dont les plus grandes avoient droit de trois suffrages dans leurs Assemblées, les moyennes de deux, & les plus petites d'un seul.

\* Les Amazones avoient bâti plusieurs Villes, comme Ephése, Cumes, Myrrhine, &c. Il est probable que dans toutes ces Villes, elles étoient distinguées par Tribus; en sorte que dans chacun il y en avoit également de toutes les trois, & les Lycastiennes, ainsi que je l'ai déjà dit, se rapportent entièrement à la famille du Loup des Hurons & des Iroquois.

Tome II.

H

† Apoll. Rhod. Lib. 2. v. 998.

¶ Strabo, Lib. 14. p. 457.

\* Diad. Sic. Lib. 3. p. 132, Strabo, Lib. xi. p. 348.

Apollonius de Rhodes & Strabon peuvent bien avoir confondu ce que l'éloignement des tems pouvoit avoir changé , ou que la distance des lieux ne leur laissoit pas connoître à fonds.

Dans la suite des années , le nom de Tribu a été employé indifféremment pour signifier toutes les branches d'une même famille , en quelque nombre qu'elles fussent , comme on s'en est servi aussi pour marquer dans les Villes , non plus , la division des Peuples , mais les différens quartiers de ces mêmes Villes , dont le monde s'étoit considérablement multiplié.

Pour les Iroquois , comme ils ont toujours été en petit nombre , & que la nécessité de se transporter ailleurs , quand leurs terres sont usées , les a obligés de se séparer en plusieurs Villages , plutôt que de s'affaïmer par la multitude dans un seul , ils ont conservé leur division ancienne ; & il n'y a que la famille de la Tortue , qui s'est sous-divisée en grande & petite.

#### *Des Chefs*

Chaque Tribu a son Chef , qui est parmi eux ce qu'étoient les Rois , ou les Archagètes des deux familles des Héraclides à Sparte , ou bien les Chefs des trois Peuples , Romulus , Tatius , & Lucumon à Rome. Les noms qu'on donne à ces Chefs , marquent leur prééminence sur la Tribu , à la tête de laquelle ils sont. Car , outre les noms qu'ils portent comme les autres particuliers , ils en ont encore d'autres , qui sont des noms de dignité , & de Jurisdiction.

Le premier de ces noms est celui de *Rojan-*



*der Gôa*, c'est-à-dire, le Noble par excellence de *Gaïander*, terme usité pour marquer la Noblesse. Le second est celui des Tribus mêmes qu'ils représentent, & qui sont comme rassemblées dans leur personne. C'est dans ce sens qu'ils disent l'*Hugouabo*, l'*Hoske-reouak*, l'*Hannoonara*, c'est-à-dire, le Loup, l'Ours, la Tortuë, a dit, a fait, & le reste. Par cette manière de parler, ils signifient également & sans équivoque, les Chefs, les Tribus & les terres qui en dépendent. Ces noms nous paroîtront sans doute ridicules; mais si l'on considère que dans l'Antiquité les noms des peuples étoient, ainsi que nous l'avons dit, les noms de la Divinité, & que ces noms étoient des noms des animaux qui en étoient le symbole, cela fera sans doute une autre impression. Chez les *Me desiens*, par exemple, où Pan étoit représenté sous la figure d'un bouc, dire *Mendes a dit*, c'étoit dire la même chose que Pan a dit, Dieu a dit; & il me semble que rien n'est plus capable de nous donner idée de la Royauté ou de l'autorité des Chefs des peuples, que l'idée & les expressions mêmes dont les peuples se servoient, parlant de leurs Chefs, comme s'ils parloient de la Divinité en son nom. Le troisième nom est celui de *Roksen Gôa*, qui signifie le Vieillard ou l'Ancien par excellence. Ce nom ne convient pas toujours à l'âge de celui qui est en place, car ce n'est souvent qu'un enfant; mais il convient au caractère dont il est revêtu, auquel ils veulent concilier du respect & de la vénération par un nom qui marque la maturité, la sagesse, & toutes les autres qualitez que doivent avoir ceux qui par leur rang & par leur prééminence, sont comme les Peres ou les

## 172 MOEURS DES SAUVAGES

Pasteurs des peuples, ainsi que qu'Homère les appelle. Enfin ils prennent aussi le nom propre de la Terre même : c'est ainsi que parmi les Onnontagués, Sagosendagètes, & parmi les Tsonnontouans, *Tsonnonkeritaoui* & *Tionninnoharaouen*, sont des noms affectez au pays, & à quelques-uns des Chefs, particulièrement à celui qui est le maître du Village.

Car, quoi-que les Chefs paroissent avoir une autorité égale, qu'ils soient tous d'une attention extrême à ne pas paroître vouloir attirer à soi les affaires, & se rendre despotiques, il y a toujours néanmoins quelque prééminence des uns sur les autres; & c'est, autant que j'en puis juger, ou celui dont la Cabane a fondé le Village, ou bien celui dont la Tribu est la plus nombreuse, ou bien encore celui qui est le plus considéré par sa capacité. J'avoué pourtant que c'est ce que je ne puis pas bien décider.

La dignité de Chef est perpétuelle & héréditaire dans sa Cabane, passant toujours aux enfans de ses tantes, de ses sœurs, ou de ses nièces du côté maternel. Dès que l'arbre est tombé, il faut, disent-ils, le relever. La Mâtrone qui a la principale autorité, après en avoir conféré avec ceux de sa Cabane, en confère de nouveau avec ceux de sa Tribu, à qui elle fait agréer celui qu'elle a choisi pour succéder, ce qui lui est assez libre. Elle n'a pas toujours égard au droit d'aïnesse, & d'ordinaire, elle prend celui qui paroît le plus propre à soutenir ce rang par ses bonnes qualitez. Le choix en étant déterminé, la proposition s'en fait dans le Village par des colliers de porcelaine. On y produit celui qui

*Homer. frequenter.*

est élu, qu'on ne fait simplement que montrer, & il est sur le champ proclamé & reconnu. On le proclame de la même manière, & on le produit dans les autres Villages de la Nation Iroquoise, & chez toutes les autres Nations alliées; & cette action est toujours accompagnée de fêtes & de solemnitez. C'est à peu près la même chose chez les autres Nations, quant à la manière de faire reconnoître un Chef.

L'arbre étant ainsi redressé, si celui qui est élu est encore jeune, & incapable de gérer les affaires par lui-même, on ajoute à l'arbre des racines pour le soutenir, & pour l'empêcher de tomber: \* c'est-à-dire, qu'on lui donne ce que les Spartiates appelloient ΠΡΟΔΙΚΟΣ, un Tuteur ou un Régent, comme on fait encore aujourd'hui dans les Etats Monarchiques pendant les minorités. Ce Tuteur est reconnu & proclamé par tous en même-tems que son pupille, & il est chargé personnellement, au nom de ce pupille, de tout ce que celui-ci devoit faire pour le bien public, si son âge l'en rendoit capable.

L'autorité des Chefs s'étend proprement sur ceux de leur Tribu, qu'ils considerent comme leurs enfans, ils les nomment communément leurs neveux, & il est rare qu'ils se servent de termes qui répondent à celui de sujets. Quoi-qu'ils aient une autorité réelle, dont quelques-uns savent bien se servir, ils affectent néanmoins de donner tellement à la liberté, qu'on diroit à les voir qu'ils sont tous égaux. Tandis que les petits Chefs des Etats Monarchiques se font porter sur les épaules de leurs sujets, & se font rendre

H,

\* Plutarch. in Lycurgo;

beaucoup de devoirs ; ceux-ci n'ont aucune marque distinctive , ni Couronne , ni Sceptre , ni Gardes , ni haches Consulaires , qui puissent les faire discerner du commun peuple. Leur pouvoit ne paroît avoir rien d'absolu , & il ne semble pas qu'ils ayent aucune voye de coaction pour se faire obéir en cas de résistance. On leur obéit cependant , & ils commandent avec autorité ; leur Commandement à force de prières , & l'obéissance qu'on leur rend , paroît entièrement libre. Cette liberté sert à retenir les Chefs ; elle les engage à ne commander rien qui puisse faire de la peine , & être suivi d'un refus ; elle sert aussi à engager les inférieurs à exécuter de bonne grace les ordres qu'on leur donne , en sorte qu'ils puissent se persuader à eux-mêmes , qu'ils obéissent moins parce qu'on leur commande , que parce qu'ils veulent bien faire ce qui leur est commandé. Le bon ordre se soutient par ce moyen ; & dans l'exécution des choses , se trouvent réellement la correspondance des Chefs & des Membres , & une subordination telle qu'on pourroit la desirer dans l'Etat le mieux réglé

Bien que les Chefs n'ayent aucune marque de distinction & de supériorité , qu'on ne puisse pas les distinguer de la foule par les honneurs qu'on devoit leur rendre , à l'exception de quelques cas particuliers , on ne laisse pas d'avoir pour eux un certain respect ; mais c'est sur-tout dans les affaires publiques que leur dignité se soutient. Les Conseils s'assemblent par leurs ordres , ils se tiennent dans leurs Cabanes , à moins qu'il n'y ait une Cabane publique , destinée uniquement pour les Conseils , & qui est comme une Maison de Ville : Les affaires se traitent en leur nom ;

ils président à toutes sortes d'assemblées ; ils ont une part considérable dans les festins & dans les distributions générales ; on leur fait souvent des présens ; enfin ils ont certaines autres prérogatives, qui suivent la prééminence de leur Etat, comme aussi ils ont certains devoirs onéreux, qui servent à contrebalancer les foibles avantages qu'ils peuvent avoir d'ailleurs.

*Des Agoïanders.*

De peur que les Chefs n'usurpassent une autorité trop grande, & ne se rendissent trop absolus, on les a comme bridez, en leur donnant des Adjoints qui partagent avec eux la Souveraineté de la Terre, & se nomment *Agoïanders*. Ces *Agoïanders* sont à peu près, ce qu'étoient dans leur origine les Ephores à Lacedemone, & les Cosmes dans l'Isle de Crete ; je dis dans leur origine, & avant que ceux-ci eussent usuré une autorité, qui anéantit celle des Rois. Les *Agoïanders* sont subordonnez au Chef qui est à leur tête, & nommé *Koïander Gôa*, pour marquer sa prééminence. Dans chaque Tribu, chaque famille particulière & distincte en a un, qui représente pour elle ; les femmes les choisissent, & le sont quelquefois elles-mêmes. Leur emploi est de veiller plus immédiatement aux intérêts de la Nation ; d'avoir l'œil au Fisk ou Trésor public ; de pourvoir à sa conservation, & de présider à l'usage qu'on doit faire de ce qui y est contenu. On les fait reconnoître dans les Conseils, quand on les a choisis ; mais on ne les produit pas chez les Nations alliées, ainsi qu'on a coutume de le pratiquer pour les Chefs.

*Le Sénat.*

Après les Agoïanders vient le Sénat, composé des Vieillards, ou des Anciens, nommez dans leur langue *A. okstei. ka* : le nombre de ces Sénateurs n'est point déterminé : chacun a droit d'entrer au Conseil pour y donner son suffrage, lorsqu'il a atteint cet âge de maturité, auquel on attribue la prudence & la science des affaires comme une prérogative ; & chacun, comme par-tout ailleurs, sçait s'y faire estimer, selon qu'il a plus ou moins d'habileté.

*Les Guerriers.*

Le quatrième & le dernier Corps, est celui des *Agoskenr bagetes*, ou des Guerriers, composé des jeunes gens en état de porter les armes. Les Chefs des Tribus, sont ordinairement à leur tête, quand ils ont fait leurs épreuves d'exercices militaires, & qu'ils sont capables de les commander. Mais outre cela ils reconnoissent encore pour Chefs de guerre, ceux qui s'y sont rendus recommandables, & qui ont pardevers eux des preuves de valeur, de conduite, & de service.

*Associations.*

On m'a assuré qu'il y avoit entr'eux plusieurs autres sortes d'Associations particulières, comme des especes de confraternité ; mais n'en étant pas assez instruit, je ne sçau-rois dire si ce sont des liaisons de pure amitié, ou dépendantes du Gouvernement & de la Religion.

Dans tous les Etats on a été obligé de mul-

tiplier les Charges, quelque forme qu'ait eu le Gouvernement, à mesure que le peuple se multiplioit, & devenoit plus difficile à gouverner par le grand monde. C'étoit alors une nécessité de partager l'autorité avec la subordination requise, entre différentes mains, pour contenir les sujets dans le devoir. Les Iroquois ayant toujours été peu nombreux, n'ont pas eu besoin de cette multitude de Magistrats subalternes, qui ne doivent leur origine qu'au besoin indispensable qu'on en a eu ailleurs. Leurs Chefs & leur Sénat leur ont toujours suffi, comme ils ont suffi à tous les peuples dans leurs premiers commencemens. Ils peuvent tous avoir part au Gouvernement sans s'embarasser; aucun n'est exclu du Sénat, dès que son âge lui donne entrée au Conseil; & ils sont par-là à l'abri des inconvéniens qui naissent de l'ambition & de brigues, pour entrer dans des Charges, dont le peuple est souvent la victime.

#### *Des Conseils.*

Les femmes sont toujours les premières qui délibèrent, ou qui doivent délibérer, selon leurs principes, sur les affaires particulières, ou communes. Elles tiennent leur Conseil à part, & en conséquence de leur détermination, elles donnent avis aux Chefs des matières qui sont sur le tapis, afin qu'ils en délibèrent à leur tour. Les Chefs sur ces avis font assembler les Anciens de leur Tribu, & si la chose dont on doit traiter intéresse le bien commun, tous se réunissent dans le Conseil général de la Nation.

Les Guerriers ont aussi leur Conseil à part pour les matières qui sont de leur compé-

ce; mais tous les Conseils particuliers sont subordonnez à celui des Anciens, qui est comme le Conseil supérieur.

Ce Conseil a des séances qui sont secretes, & d'autres qui sont publiques. Les premières se tiennent pour délibérer sur leurs différens intérêts, de quelque nature qu'ils puissent être; & les secondes, pour déclarer publiquement ce qui a été résolu, ou pour toutes les autres affaires de la Nation, qui demandent quelque solemnité, comme recevoir des Ambassadeurs, leur répondre, chanter la guerre, pleurer les morts, faire festin, &c.

On avertit en particulier pour le Conseil secret, ceux qui doivent s'y rendre; le feu de Conseil est toujours allumé, ou dans la Cabane publique, ou dans celles des Chefs, qui pour cette raison sont ordinairement de cinq, ou même de sept feux, c'est-à-dire, de quatre ou de six longueurs plus grandes, que celles qui n'ont qu'un feu.

Quoiqu'il n'y ait point de temps réglé pour la tenuë de ces Conseils, on s'y rend plus communément à l'entrée de la nuit. Ce Sénat n'a certainement rien de la majesté auguste qu'avoit la République Romaine immédiatement avant les Césars; mais je crois bien qu'il ne cede en rien à celui de Rome même, au temps qu'elle alloit retirer de la charuë les Serrans & les Cincinnats, pour les faire Consuls & Dictateurs. C'est une troupe de crasseux assis sur leur derrière, accroupis comme des singes, & ayant leurs genoux auprès de leurs oreilles, ou bien couchés différemment le dos, ou le ventre en l'air, qui tous la pipe à la bouche, traitent des affaires d'Etat avec autant de sang froid & de gravité, que la Jonte d'Espagne, ou le Conseil des Sages à Venise.



Il n'y a guères que les Anciens qui assistent à ces Conseils, & qui y ayent voix délibérative. Les Chefs & les Agoïanders auroient honte d'y ouvrir la bouche, s'ils ne joignoient à leur dignité le bénéfice de l'âge, & s'ils y assistent, c'est plutôt pour écouter & pour se former, que pour parler. Ceux même des Chefs qui sont les plus accréditez, & par leur capacité & par leur âge, déferent tellement par respect à l'autorité du Sénat, qu'ils ne font qu'exposer par eux-mêmes, ou par des gens qui sont à eux, le sujet qui doit être mis en délibération : après-quoi ils concluent toujours, en disant, « Pensez-y, vous autres » Anciens, vous êtes les maîtres : ordonnez.

La manière de délibérer se fait avec beaucoup d'attrempance & de maturité. Chacun des opinans reprend d'abord la proposition en peu de mots, & étale toutes les raisons qui ont été alleguées pour & contre, par ceux qui ont opiné les premiers ; il dit ensuite son sentiment particulier, & finit par ces paroles : « Voilà ma pensée touchant le sujet de notre Conseil. » A quoi ceux de l'Assemblée répondent, *Hoo*, ou bien, *ébo* c'est-à-dire, voilà qui est bien. N'importe qu'il ait bien, ou mal dit.

Après leur délibération, sur quelque chose que ce soit, il n'y a presque point de raison du pour & du contre, qu'ils n'ayent vûe & pesée : & quand ils veulent rendre compte de leur décision, ils la rendent si plausible, qu'il est difficile de ne pas donner dans leur sens. En général, on peut dire qu'ils sont plus patiens que nous pour examiner tous les tenans & tous les aboutissans d'une affaire : ils s'écoutent avec plus de tranquillité, quand ils parlent les uns les autres : ils ont plus de

180 MOEURS DE S. SAUVAGES  
déférence & de politesse à l'égard de ceux  
qui ont avancé des sentimens opposez aux  
leurs, ne sçachant ce que c'est que couper la  
parole à celui qui parle, encore moins dispu-  
ter avec chaleur : ils ont plus de sang froid,  
moins de passion, du moins apparente, & se  
portent tous avec plus de zèle pour le bien  
public : aussi est-ce par une politique des plus  
raffinées qu'ils ont pris le dessus sur les autres  
Nations ; qu'ils ont surmonté les plus belli-  
queuses, après les avoir divisées ; qu'ils se  
sont rendus formidables aux plus éloignées,  
& qu'ils se maintiennent aujourd'hui dans  
une neutralité tranquille entre les François &  
les Anglois, dont ils sçavent se faire crain-  
dre, & se faire rechercher.

Ce que je dis de leur zèle pour le bien pu-  
blic, n'est cependant pas si universel, que  
plusieurs ne pensent à leurs interêts particu-  
liers, & que les Chefs principalement ne  
fassent joüir plusieurs ressorts secrets pour  
venir à bout de leurs intrigues. Il y en a tel,  
dont l'adresse jouë si bien à coup sûr, qu'il  
fait délibérer le Conseil plusieurs jours de  
suite, sur une matière, dont la détermination  
est arrêtée entre lui & les principales têtes,  
avant d'avoir été mise sur le tapis. Cepen-  
dant comme les Chefs s'entre-regardent, &  
qu'acun ne veut paroître se donner une supé-  
riorité qui puisse piquer la jalousie, ils se mé-  
nagent dans les Conseils plus que les autres ;  
& quoiqu'ils en soient l'ame, leur politique  
les oblige à y parler peu, & à écouter plutôt  
le sentiment d'autrui, qu'à y dire le leur ;  
mais chacun a un homme à sa main, qui est  
comme une espèce de Brulot, & qui étant  
sans conséquence pour sa personne, hazarde  
en pleine liberté tout ce qu'il juge à propos,

selon qu'il l'a concerté avec le Chef même pour qui il agit, avant que d'entrer dans le Conseil.

*Des Orateurs.*

Ce sont communément les Orateurs qui font ce personnage ; les Chefs sçavent se prévaloir avec avantage de leur esprit, & de la facilité qu'ils ont à parler, & à dire tout ce qu'ils veulent.

Mais c'est principalement dans les Conseils publics, & dans les actions solennelles, que les Orateurs paroissent avec éclat. Eux seuls y parlent : leur emploi consistant proprement à énoncer toutes les affaires qui ont été agitées dans les Conseils secrets, à déclarer le résultat de toutes les délibérations, & à porter la parole avec autorité au nom de tout le Village, ou de toute la Nation.

Ce caractère n'est pas aisé à soutenir. Il demande une grande capacité, la science des Conseils, une connoissance entière de tous les usages de leurs Ancêtres, de l'esprit, de l'expérience & de l'éloquence. On n'examine point dans le choix qu'on en fait, s'ils sont d'une Cabane considérable ; on ne fait attention qu'à leur mérite personnel, & à leurs talens. Il est rare de trouver des sujets qui remplissent ce poste dignement ; à peine s'en trouve-t'il un ou deux dans un Village qui l'occupent d'une manière passable ; souvent ils sont obligez de recourir à ceux des autres Villages, & ils ne négligent rien pour attirer ceux des Etrangers qui sont capables de bien exercer cet emploi, & qui s'y sont fait quelque réputation.

Les discours de ces Orateurs ne consistent point en de longues harangues composées sur

le modélé de celles de Demosthene, ou de Ciceron: les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un discours vif & concis; leur style est cependant figuré & tout métaphorique: il est varié selon le différent caractère des affaires: en certaines occasions, il s'éloigne du langage ordinaire, & ressemble à nôtre style du Palais: en d'autres, il est soutenu d'une action plus vive que celle de nos Acteurs sur le Thâatre: ils ont en cela quelque chose de fort mimique; ils parlent autant du geste que de la voix, & ils représentent les choses si naturellement, qu'elles semblent se passer sous les yeux des Auditeurs.

L'Orateur a autour de lui un ou deux personnes pour lui rappeler ce qu'il doit dire, pour lui rafraîchir la mémoire sur ce qui a été conclu, & pour veiller à ce qu'il dise les choses de suite & par ordre; ce qui se fait néanmoins avec décence, & sans qu'on l'interrompe.

Mais lui-même, durant son discours, il a soin de demander de temps en temps à l'Assemblée, s'il a bien énoncé les choses de la manière dont on doit les entendre, & qu'elles ont été arrêtées; & quelques-uns du Conseil lui répondent par un *eibo* d'approbation. Il profite aussi de quelques pauses pour consulter ses Assesseurs. Après son rapport suit le *nio-ben*, qui est le cri général de consentement. Il se pratique de cette sorte. Un des Anciens crie *nio-ben*? Tous les autres répondent *nio*. Cela se fait ainsi trois fois au nom de chaque Tribu. C'est-là un espèce de formule pour demander à tout le monde s'il est content: mais elle n'est proprement que pour la forme; car tout le monde répond qu'oui. Elle semble pourtant instituée, de manière

qu'elle puisse donner lieu à ceux qui jugeroient à propos de faire quelque acte de représentation ou de protestation.

Les femmes ont leurs Orateurs, qui parlent pour elles dans les Conseils publics. Quelquefois aussi elles choisissent un Orateur parmi les hommes, qui parle comme s'il étoit une femme, & qui soutient le personnage : mais cela ne se fait gueres que dans les Ambassades, ou dans les Assemblées des Nations.

Lorsque les Orateurs ont de l'esprit & du sçavoir faire, ils acquèrent beaucoup de crédit & d'autorité. Le célèbre Garakontié, qui a si bien servi la Religion, & la Colonie Françoisé, n'étoit qu'un Orateur à Onnontagué : & cet homme étoit si respecté des siens qu'il mantoit les cinq Nations Iroquoises à son gré. Nous lisons des Lyciens qu'ils avoient parmi eux de semblables Orateurs, lesquels étoient pareillement fort accrédités, lorsqu'ils avoient assez de mérite pour se faire valoir. Du temps de la guerre des Triumvirs, ce fut un de ces Orateurs, \* nommé Naucratus, qui empêcha les Lyciens d'entrer dans l'alliance de Brutus, & de Cassius, qui les obligea à défendre l'entrée de leur pais, par la force des armes, aux troupes de ces deux célèbres meurtriers de César ; & qui par-là fut cause de la ruine des Xanthiens, dont nous avons déjà parlé.

#### *Des Affaires.*

Les hommes étant par-tout les mêmes, & naissant avec les mêmes qualités bonnes ou mauvaises, les affaires qui se traitent dans le

\* *Plutarch. in M. Bruto.*

Conseil des Sauvages, sont aussi à peu près de même nature, que celles qui occupent en Europe notre Jurisprudence & notre politique. Il y en a de purement civiles & de police, de criminelles, & d'autres qui sont proprement des affaires d'Etat : comme faire la guerre, ou la paix, envoyer des Ambassadeurs, ou en recevoir, contracter de nouvelles alliances, ou affermir les anciennes.

*Affaires Civiles.*

Par bonheur pour eux, ils ne connoissent ni Code, ni Digeste, ni Avocats, ni Procureurs, ni Sergens : si, avec cela, ils n'avoient point leurs Jongleurs, qui sont de très-mauvais Médecins, ne seroient-ils pas les gens du monde les plus heureux ? S'ils ont des procès, ils n'en mangent pas le fonds en chicannes ; ayant peu à gagner ou à perdre, ils ont peu d'intérêt à plaider ; ils n'ont aussi personne, qui trouve son profit à immortaliser leurs querelles par des longueurs affectées ; leurs petits démêlés sont bien-tôt vidés par arbitrage. Mais il faut leur rendre cette justice ; leurs démêlés sont rares ; quand ils arrivent, ils finissent en peu de temps, ou par la raison, à laquelle ils se rendent dès qu'on la leur fait connoître, ou par déférence pour les personnes, qui s'entremêlent pour les raccommoder, ou même en cédant volontiers leurs droits, plutôt que de s'obstiner à contre-temps, sur-tout quand ils ont affaire à des esprits, qui veulent l'emporter de hauteur.

Le respect humain qui les fait beaucoup agir, ne sert pas peu à entretenir leur union. Un chacun regardant les autres comme maî-

tres de leurs actions, & d'eux-mêmes, les laisse se conduire à leur guise, & ne pense qu'à soy. Je les ai souvent admirés sur ce point, & il faut convenir qu'ils évitent par ce moyen une infinité de querelles. Ils ont outre cela un sang froid admirable, & ne savent ce que c'est qu'éclater en injures : je ne me souviens pas de les avoir vûs en colère, particulièrement les hommes, qui croiroient se dégrader s'ils laissoient paroître de l'émotion. Ils poussent la chose si loin, qu'un homme de sens rassis se laissera battre par un yvrogne, à toute outrance, sans se défendre le moins du monde, sur tout s'il est apperçû, & parce qu'il croit indigne de lui de se fâcher, & encore plus indigne d'imputer à un autre une action, dont il ne le croit pas le maître, parce qu'il n'est point à soy.

Ce n'est pas qu'il n'arrive parmi eux du desordre, que l'envie, la cupidité, la vengeance, & les autres passions ne les fassent mouvoir comme les autres hommes ; mais cela est peu frequent ; encore faut-il, quand ils ont quelque mauvais coup à faire, qu'ils s'enyvrent, ou fassent semblant de s'enyvrer pour executer leur dessein. Ils croient avoir alors une excuse légitime, en disant, qu'ils n'avoient point d'esprit, qu'on doit s'en prendre moins à eux qu'à la bouteille, qui le leur a ôté, & cette excuse est assez communément reçüe.

#### *Affaires Criminelles:*

La décision des Affaires Criminelles appartient immédiatement à ceux de la Cabane des coupables, par rapport aux coupables mêmes, quand quelqu'un d'une Cabane en a tué un

autre de la même Cabane. Comme on suppose qu'ils ont droit de vie & de mort les uns sur les autres, le Village semble ne prendre nul intérêt au desordre qui est arrivé. On présume que celui qui a été tué, l'a été légitimement : qu'il ne devoit être plus cher à personne qu'au meurtrier, & par conséquent que celui ci ne s'est porté à cet excès que par des raisons fortes, qu'il n'est pas permis d'examiner à ceux qui lui sont étrangers. On lui porte même compassion d'avoir été dans la triste nécessité d'user de cette vioence contre son propre sang ; & s'il y a en cela quelque faute punissable, c'est au reste de la famille à voir s'ils s'accroissent de ce qui s'est passé, ou s'ils aiment mieux le dissimuler.

Les Juifs avoient sans doute une pareille Jurisprudence dans des cas semblables. Cela paroît par la parabole de cette femme de Thécüé, \* dont Joab se servit pour obliger le Roi David à rappeler son fils Absalon, qui étoit en exil depuis le meurtre qu'il avoit commis dans la personne de son frere Amnon. Cette femme suppose qu'elle avoit deux enfans, qui ayant pris querelle, s'étoient battus, de sorte que l'un avoit été tué, & qu'il ne lui restoit plus dans sa viduité, que cet autre malheureux enfant, lequel étoit le meurtrier de son frere ; elle se plaint qu'on ne vouloit pas même lui laisser cette triste consolation ; & que les parens jettant des yeux de convoitise sur un héritage qui devoit leur revenir, la persécutoient afin qu'elle leur ôvrât ce fils criminel, qui lui restoit, pour le faire mourir, selon le droit qu'ils avoient d'en faire justice ; ce qui l'obligeoit de recou-

\* Lib. 2. Reg. cap. 14



zité à l'autorité supérieure du Pere commun, représenté dans le Prince, pour empêcher l'effet d'un Arrêt, lequel l'auroit plongé dans la dernière affliction, & dans une extrême pauvreté.

Dans leurs familles, quoiqu'ils s'entrentiment beaucoup, & qu'ils ne soutiennent que par le grand nombre, néanmoins, si quelqu'un d'entr'eux les deshonne, & les rend odieux dans le Village par des actions indignes, ils ne tardent pas à s'en défaire pour se mettre à couvert de la haine publique.

Ce droit de vie & de mort, que ceux d'une Cabane semblent avoir les uns sur les autres, est encore plus sensible dans la coutume qu'ils avoient, il n'y a pas long-temps, & qu'ils n'ont pas encore entièrement perdue, de tuer leurs vieillards, lorsque l'âge les rendoit tout-à-fait inutiles. \* C'étoit une Loi générale chez certains Peuples Barbares de l'antiquité, comme les Cyaniens, les Tybariens, & les Erules, les Massagètes, &c. de les faire mourir avant l'âge de soixante ou de soixante-dix, ans, soit qu'ils ne voulussent point parmi eux conserver des mortes-payes, qui consumassent le peu qui restoit aux autres pour vivre : soit qu'ils se persuadassent rendre service à ceux qu'ils faisoient ainsi périr, en leur épargnant par une mort prompte & courte, la tristesse & les ennuis d'un âge avancé, dont les infirmités peuvent être regardées comme une mort continuelle. Cela a été, dit-on, une Loi générale parmi quelques Peuples de l'Amérique, & une de nos dernières Relations porte, qu'il y a une

\* *Alian. de Cois, Lib. 3. Sext. Emp. de Tybaren. Procop. de Erulis, Lib. 2. de bello Gothico. Stebans de Massag. Serm. 122.*

Nation, où il n'est pas même permis de laisser passer aux femmes l'âge de trente ans ; ce qui paroîtra sans doute bien rigoureux à celles qui veulent encore être jeunes dans un âge bien plus avancé.

Quoique ce ne soit pas un usage si général & si universel parmi les Peuples Sauvages que nous connoissons, cela arrive néanmoins assez souvent dans l'Amérique Septentrionale.

Il déplaît dans les familles, que ces Vieillards, qui n'ont plus d'esprit que pour la vie animale, aillent de Cabane en Cabane, sous le prétexte de rendre visite, y chercher à manger, comme s'ils n'en avoient point chez eux, ce qui souvent est très-vrai ; car ils les laissent manquer de tout, & alors ils ne se font point un scrupule d'en délivrer le monde ; sous le spécieux prétexte que ces Vieillards ne font plus que souffrir, & être incommodés à eux-mêmes, & aux autres. On m'a assuré cependant que cela ne se pratiquoit que dans les Cabanes pauvres, & à l'égard des misérables qui n'ont point de protection.

Les Algonquins, & les autres Nations errantes, sont beaucoup plus sujettes à cette inhumanité, parce qu'étant presque toujours en voyage, & plus souvent réduites à la faim, l'incommodité de ces Vieillards qu'il faut porter & nourrir, sans qu'ils puissent s'aider en rien, devient alors plus sensible. Ces pauvres malheureux sont souvent les premiers à dire à celui qui les porte, mon petit fils, je te donne bien de la peine, je ne suis plus bon à rien, casse moi la tête. On ne les écoute pas toujours ; mais quelquefois aussi il arrive que le jeune homme épuisé de lassitude & de

faim , répond froidement : tu as raison , mon grand-pere. Il décharge en même temps son paquet , prend sa hache , & casse la tête au bon homme , qui sans doute est fâché intérieurement d'être pris au mot.

L'affaire change bien de nature , si le meurtre a été commis à l'égard d'une personne d'une Cabane différente , d'une autre Tribu , d'un autre Village , & encore plus d'une Nation étrangère ; car alors cette mort funeste intéresse tout le Public ; chacun prend fait & cause pour le défunt , & contribue en quelque chose pour *réfaire l'esprit* , ( c'est leur expression ) aux parens aigris par la perte qu'ils viennent de faire ; tous s'intéressent aussi pour sauver la vie au criminel , & pour mettre les parens de celui-ci à couvert de la vengeance des autres , qui ne manqueroit pas d'éclater tôt ou tard , si on avoit manqué à faire la satisfaction prescrite , dans des cas semblables , par leurs loix , & par leurs usages.

On fournit donc aussi-tôt jusqu'à soixante présens , qu'un des Chefs présente lui-même , faisant un discours à chaque présent qu'il offre. Une partie de la journée se passe à cette cérémonie. De ces soixante présens , les neuf premiers se mettent entre les mains des parens pour ôter de leur cœur toute aigreur , & tout désir de vengeance. Les autres sont suspendus à une perche au-dessus de la tête du mort. Les neuf premiers présens sont les plus considérables , & quelquefois de mille grains de porcelaine chacun. Le Capitaine haussant la voix , & parlant au nom du coupable , dit , tenant en main le premier présent : Voilà avec quoi je retire la hache de la playe , & je la fais tomber

## 190 MOEURS DES SAUVAGES

de la main de celui qui voudroit venger cette injure. Au second, il dit : Voilà avec quoi j'effuye le sang de la playe. Ces deux présens sont pour témoigner le regret qu'a le meurtrier de l'avoir tué, & qu'il seroit prêt de lui rendre la vie aux dépens de la sienne, si cela étoit en son pouvoir. Ensuite, comme si la Patrie elle-même, avoit reçu le coup mortel, qui a frappé le défunt, il ajoute au troisième présent : Voilà pour remettre le pais en état. Au quatrième : Voilà pour mettre une pierre au-dessus de l'ouverture, & de la division de la terre, qui s'étoit faite par ce meurtre : c'est-à-dire, qu'ils prétendent par ces deux présens réunir les cœurs, & les volontés qui avoient été divisées. Le cinquième présent se fait pour applanir les chemins, & pour en ôter les broffailles, afin qu'on puisse désormais aller & venir d'un lieu à un autre, en toute sûreté, & sans craindre aucune embûche.

Les quatre autres s'adressent immédiatement aux parens pour les consoler, & effuyer leurs larmes. Voilà, dit-il, au sixième, de quoi donner à fumer du Tabac, lequel a la vertu de tranquilliser ceux qui prennent le principal intérêt à cette mort. Au septième : Voilà pour leur remettre entièrement l'esprit. Le huitième est pour donner une médecine à la mère du défunt, & pour la guérir de la maladie que lui cause la mort de son fils. Le neuvième enfin, est pour lui étendre une natte, sur laquelle elle puisse reposer doucement, pendant le temps de son deuil.

Les présens qui sont étalés sur la perche, sont comme une surcroît de consolation, & représentent toutes les choses dont le mort

se servoit pendant sa vie. L'un s'appelle sa robe, l'autre son arc, ses flèches, son carquois, son sac à petun, son canot, son aviron, & ainsi du reste.

Des que les présens sont acceptés, les parens se regardent comme pleinement satisfaits. Mais s'il arrive, qu'avant le temps de la satisfaction, ils se vengent sur le meurtrier, ou sur quelqu'un de sa famille, toute la peine retombe de leur côté. Les premiers sont délivrés de leur obligation, & c'est à eux qu'on est en devoir de satisfaire par autant de présens, qu'ils en auroient faits eux-mêmes.

\* Le Père de Brébeuf, de qui j'ai recueilli tout ce que je viens de rapporter, qu'il avoit vû pratiquer lui-même pendant son séjour chez les Hurons, assure que les Loix étoient autrefois beaucoup plus rigoureuses; & qu'outre les soixante présens qu'on faisoit au nom du coupable, celui-ci étoit obligé de subir une peine personnelle, qui étoit presque aussi insupportable que la mort même. On étoit le corps du mort sur des perches en l'air, & le meurtrier étoit contraint de se tenir dessous, & de recevoir sur soi le pus qui découloit du cadavre. On lui mettoit un plat à côté de lui pour sa nourriture, lequel étoit bien-tôt rempli de l'ordure qui tomboit d'en-haut; & pour obtenir que ce plat fût un peu écarté, il lui en coûtoit un présent d'un collier de sept cens grains de porcelaine. Enfin il restoit lui-même dans cette violente situation, autant de temps qu'il plaisoit aux parens du défunt, à qui il falloit faire encore un présent nouveau, après avoir obtenu leur consentement pour en sortir.

Cette coutume ne s'observoit plus du tems

\* *Relation de la nouvelle France 1636. 2. Part. ch. 2.*

du Père de Brébeuf. Aujourd'hui même le nombre des présens est diminué. Le coupable est en sûreté dès que les présens sont acceptés; mais s'il est sage, il ne tarde point à s'absenter, sur-tout si la famille du défunt est puissante, afin d'éviter les occasions qui pourroient causer un nouvel incident. Il prend le prétexte d'aller en guerre pour remplacer le défunt par un esclave, & ne revient qu'après que le temps a diminué la sensibilité de la perte qu'il a causée.

Un homme, qui pense que le crime qu'il va commettre, doit intéresser tout son Village par le nombre des présens qu'on est obligé de fournir, & où tout le Public contribue, doit s'il est capable de réflexion, avoir bien de la peine à se déterminer à une action qui devient onéreuse à tout le monde; & cette espèce de satisfaction paroîtra sans doute l'effet d'une admirable politique, laquelle est capable de contenir les hommes les plus emportés.

Lorsque les parens ne veulent pas se contenter des présens destinés pour la satisfaction, une règle assez universellement suivie chez le plus grand nombre des Nations de l'Amérique Septentrionale, c'est en essuyant les larmes, & en faisant les présens accoutumés, de livrer encore aux parens du mort le meurtrier, pour tenir chez eux la place qu'y occupoit celui qu'il a tué: c'est-à-dire, qu'on le leur livre comme un véritable esclave, dont on leur met la vie entre les mains. Quoique ceux-ci semblent par-là être les maîtres de le faire mourir, ils n'en viennent pourtant jamais à cette extrémité, dont le Village pourroit leur sçavoir mauvais gré. Il s'en trouve aussi, qui se contentent de la pré-

sentation

sentation de l'esclave, & de la soumission qu'on leur en fait, en se dépouillant du droit qu'on avoit sur lui, & qui refusent de le recevoir, pour ne pas avoir toujours devant les yeux un objet aussi désagréable, que doit l'être, par exemple, pour une mère, l'assassin de son fils; mais le plus grand nombre des femmes adoptent véritablement ces sortes d'esclaves, & commencent à les regarder dès qu'ils leurs sont livrés avec les mêmes yeux qu'elles regardoient cet enfant qu'elles ont perdu, qui étoit tout ce qu'elles avoient de plus cher, & tout le soutien de leur Cabane; & elles ont pour eux dans la suite les mêmes égards que si c'étoit leur propre fils. Les Sauvages Méridionaux ont, dit-on, une Jurisprudence à peu près semblable. Le meurtrier d'un homme établi, étant obligé d'épouser sa veuve, & d'adopter les enfans de son premier mari. Je ne garantirai rien sur cet article par rapport aux Sauvages Caraïbes; les Auteurs étant peu entrés dans le détail de leur Gouvernement, & de leur Police.

Il est des occasions où le crime est si noir, qu'on n'a pas tant d'égard pour garantir le meurtrier, & où le Conseil usant de son autorité suprême, prend soin d'en ordonner la punition. Il me souvient de ce sujet d'une petite aventure qu'ils m'ont racontée eux-mêmes, & qui servira à mieux faire connoître, quelle est sur cela leur pratique.

Une jeune femme broüillée avec son mari, pour je ne sçai quel sujet, en fût abandonnée. Le temps de la chasse étant venu, n'ayant plus de mari qui pût l'y conduire, elle pria ses frères de vouloir bien la mener avec eux, ce qu'ils firent volontiers. Un jour que cette

femme alloit puiser de l'eau à une fontaine, qui étoit au pied d'un grand rocher escarpé à pic, & peu éloignée de son Cabanage, elle apperçût dans la clarté des eaux de cette fontaine la tête d'un homme, qui débordoit du haut du rocher où il étoit couché en sentinelle. Elle reconnut bien son mari, & se retira sans faire semblant de rien. Dès qu'elle fut de retour dans sa Cabane, elle raconta à ses frères ce qu'elle avoit vû. Ceux-ci soupçonnerent aisément, que le mari n'étoit-là que pour se venger de sa femme, & qu'ainsi ils recevraient bien-tôt quelque insulte de sa part. En effet ils furent attaqués la nuit suivante pendant leur sommeil. La femme plus attentive que les autres, ou avoit déjà pourvû à son salut, ou se sauva pendant le temps de l'attaque, avec le plus jeune de ses frères, qui étoit un enfant de 14. à 16. ans. Elle se retira dans le creux d'un arbre, qui joignoit sa Cabane, d'où elle entendit tout ce qui s'y passa. Ses frères, après une légère résistance, furent tous égorgés. Il déplaisoit fort au mari que sa femme lui eût échappée; mais il se flattoit, que quand le jour seroit venu, il la rejoindroit en suivant ses Pistes. Par bonheur pour elle, il la chercha au loin; & après avoir visité bien des arbres, & fait bien des pas inutiles, il partit delà avec sa troupe, sans espérance de la trouver.

Après leur départ, la femme se mit aussi en marche avec le seul frère qui lui restoit, en coupant par les bois tout droit au Village. Les meurtriers s'y rendoient aussi, parce que la chasse étoit sur sa fin, & qu'ils avoient profité de celle des malheureux qu'ils avoient assassinés. Ils étoient pleins de confiance,



s'assurant que quand bien même cette femme pourroit se rendre, elle ne les auroit pas reconnus, & qu'elle les auroit pris pour un parti de Guerriers ennemis.

Cette pauvre malheureuse n'étoit pas tranquille dans sa retraite, la peur lui faisoit prendre toutes sortes de précautions. Elles ne lui furent pas inutiles. Après quelques journées de marche, elle monta sur un pin fort touffu avec son frere pour y passer la nuit. Le mari & ses compagnons vinrent un moment après cabaner au pied du même arbre. Il survint un incident ridicule qui pensa devenir funeste, & qui lui fit croire, à n'en pouvoir pas douter, qu'elle étoit découverte, ou qu'elle le seroit infailliblement. Dans cette mortelle inquiétude, la nuit lui parut bien longue; cependant elle fut assez heureuse pour échapper à cette nouvelle aventure.

Les Chasseurs décamperent dès le matin, & la femme à qui la crainte donnoit des aïles, prit un autre chemin plus court, & arriva la première au Village, où elle donna secrettement avis à sa famille de tout ce qui s'étoit passé.

Sur ces nouvelles, on fit assembler le Conseil fort secrettement. La femme y donna des indices certains de la vérité du fait; & elle dit entr'autres choses, que l'un des meurtriers avoit été mordu considérablement à la main par un de ceux qui avoient été tuez. Le crime parut trop horrible, & d'une trop grande conséquence pour le laisser impuni, & la vengeance en fut sur le champ résolüe.

On sçavoit déjà au Village que les Chasseurs étoient sur le point d'arriver; ils avoient envoyé avertir ceux de leur famille de venir

au-devant d'eux selon la coutume, pour leur aider à porter leur chasse & leur bagage. En même-tems que ceux-ci partirent, on députa par un ordre secret du Conseil, sous le prétexte de se réjouir de leur retour, & pour les prier de faire diligence, parce que ce jour-là même, un des considérables du Village faisoit festin au nom d'un de ceux de leur troupe.

Les Chasseurs ne manquèrent pas de se rendre le soir. Ils entrèrent dans la Cabane du Conseil où le festin étoit préparé. On leur fit les civilités ordinaires: on leur demanda leurs aventures: quelqu'un appercevant en même-tems la main de celui qui avoit été mordu, enveloppée, lui demanda comme sans dessein, ce que c'étoit; il répondit froidement qu'il avoit été mordu par un Castor, Alors on produisit la femme & l'enfant, qui étoient cachez au fonds de la natte. La femme raconta publiquement toute ce qui s'étoit passé, sans en oublier la moindre circonstance. Dès qu'elle eut fini, de jeunes gens apostez, & assis entre les meurtriers étonnez, les poignarderent sans qu'ils se missent en devoir de faire aucune résistance.

Le Conseil ayant ainsi résolu la mort de quelqu'un, on le fait mourir de la manière dont je viens de le dire, en le poignardant sur la natte même, ou bien à l'entrée de la Cabane, qui est un endroit fort obscur; ou bien on l'attire, sous quelque prétexte, hors du Village, & on lui casse la tête à quelques pas de la palissade.

Pour ce qui est de ceux qui se sont rendus odieux au Village, pour des raisons qu'on ne veut pas expliquer, comme quand ils se

sont fait connoître par de fréquens larcins , qu'ils troublent les mariages , la paix des familles , qu'ils se mêlent de trop d'affaires , qu'ils entretiennent au dehors quelque correspondance suspecte , on les accuse de jeter des sorts & de donner des malélices.

Cette réputation étant bien établie , on n'attend plus que l'occasion favorable d'éclater. Afin de dissimuler davantage le dessein qu'on a formé , on ne s'adresse pas immédiatement à celui ou à celle dont la perte est déterminée ; mais le conseil envoie chercher en première instance quelques personnes qui aient la même réputation , dont il y a toujours un bon nombre au Village. On exhorte d'abord celles-ci avec douceur à déclarer leurs crimes & leurs complices. Pour peu qu'elles se fassent prier , on fait mine de leur appliquer les fers rouges , qui sont une violente question. La crainte des tourmens , ou l'espérance de s'en délivrer , leur fait nommer indifféremment innocens & coupables ; mais tout ce qu'elles disent est regardé comme autant de calomnies , jusqu'à ce que par hazard ou autrement , elles aient nommé la personne qu'on veut perdre. Alors on se fait de celle-ci , on la traite de la même manière , pour lui faire avouer qu'elle est coupable ; les Accusateurs ne lui manquent point ; elle seule a fait tous les maux du Village , elle a tué la mère de l'un , le frère de l'autre , on l'a vûë jeter du feu par la bouche , fouiller dans les sépultures , roder autour des Cabanes , &c. Il ne lui en faut pas tant pour avoir mérité la mort , qu'on lui fait souffrir en la brûlant comme une esclave , si par pitié on ne la poignarde , ou on ne l'assomme.

Les parens n'oseroient rien dire dans ces sortes d'occasions , & n'ont qu'à se reprocher de n'en avoir pas fait justice eux-mêmes. On a cependant quelquefois cette attention pour eux , qu'on les prévient pour leur demander s'ils abandonnent celui que le Village veut faire mourir ; & cela est en même-tems une civilité d'une part , & une politique de l'autre , pour se défaire aussi de ceux-là , s'ils avoient la moindre pensée de s'en ressentir. Les parens à qui l'on fait ces sortes de propositions , n'ont garde de n'y pas donner les mains ; & ceux qui ont le courage de tenir ferme , s'il s'en trouve , ou sont poignardez eux mêmes à l'entrée de la Cabane , ou pourvoient à leur sûreté par la fuite pour n'en pas courir le risque.

C'est ainsi que ces peuples , sans avoir de Loix écrites , ne laissent pas d'avoir une justice rigoureuse dans le fonds , & de se tenir en respect les uns les autres , par la crainte qui oblige les particuliers à veiller sur leur propre conduite , pour ne pas troubler l'ordre & la tranquillité publique ; ce qui est le but de tout bon Gouvernement.

*Des Affaires d'Etat.*

Les Affaires d'Etat sont celles qui emportent la principale attention. La défiance continuelle où ils sont de leurs Voisins , leur fait avoir toujours l'œil au guet pour profiter de toutes les conjonctures favorables , ou de mettre le desordre parmi eux sans y paroître , ou de se les attacher en se rendant nécessaires. Leur prudence a sur ce point des ressorts infinis , qui sont toujours dans le mouvement & dans l'action : & tandis qu'ils menagent

leurs Alliez par des visites fréquentes , & par tous les devoirs d'une civilité réciproque , ils font toujourn occupez au-dedans , à réfléchir sur tout ce qui se passe , à observer & à délibérer sans cesse sur les moindres événemens , à former leurs jeunes gens aux affaires , à leur apprendre le style de leurs Conseils , la Tradition orale qu'ils conservent de l'histoire de leur païs ; de la vertu de leurs Ancêtres , & à entretenir en eux cet esprit martial , qui fait leur tranquillité pendant la paix , & leur supériorité pendant la guerre.

*De la Porcelaine.*

Toutes les affaires se traitent par des branches , & par des colliers de porcelaine , qui leur tiennent lieu de paroles , d'écritures & de contrats.

La Porcelaine dont nous parlons ici , est bien différente de ces ouvrages de Porcelaine qu'on apporte de la Chine & du Japon ; où de ce qu'on apelle en France Porcelaine de Nevers , qui sont des ouvrages factices , & dont la matière est une terre beluttée & préparée. Celle-ci est tirée de certains coquillages de mer , connus en général sous le nom de Porcelaines , & distinguez par différens noms particuliers que leur donnent les curieux & qui sont déterminéz par la diversité de leurs espèces , de leurs figures , & par la variété de leurs couleurs , lesquelles font quelque chose de si agréable à l'œil , qu'elles peuvent être regardées comme une des plus grandes merveilles de la Nature , & comme une des plus charmantes productions de l'Océan. Celles dont nos Sauvages se servent , sont canelées , & semblables pour leur figure

200 MOEURS DES SAUVAGES  
aux coquilles de S. Jacques, excepté néanmoins qu'elles sont un peu plus allongées, qu'elles se terminent un peu plus en pointe, & qu'elles n'ont point ces oreillettes ou avances qui se trouvent à côté de la charnière, où les deux écailles s'emboitent, & se joignent ensemble. La chair en est moins délicate que celle de nos huîtres communes & ordinaires; mais en récompense leurs nacres sont si lissées en dedans & en dehors, & leurs couleurs sont si vives & si belles, qu'on ne voit rien de plus beau dans cette espèce.

On les trouve sur les côtes de la Virginie, & de la Nouvelle Angleterre, où les Sauvages qui habitoient sur ces bords, les mettoient en œuvre, & en faisoient un grand commerce. Aujourd'hui, soit que les Eaux-de-vie des Européens ayent presque détruit ces Nations, comme elles en ont anéanti plusieurs autres; soit que les guerres des Iroquois les ayent presque entièrement dissipées, la Porcelaine est devenuë plus rare, & ne se travaille plus aussi proprement qu'autrefois.

Ces coquillages de mer dont la Porcelaine est faite, sont la *Concha Venerea*, ou *Cytherea* des Anciens. Les Grecs les apelloient *χοιρίαι*, & des mots Latins, *Porca*, *Porcella*, on a formé celui de *Porcellana*, Porcelaine; non pas à cause de la figure de ces coquillages, comme le dit Vossius †: mais, à ce que je crois, à cause de l'usage qu'on en faisoit autrefois par modestie, pour cacher sa nudité, dans les tems où les hommes n'étoient presque pas mieux habillez que les statuës qui

† Vossius de Origin. & Prog. Idolot. Lib. 4. cap. 35.  
p. 71.

nous restent de la main des Grecs. ¶ Les Sauvages en font encore aujourd'hui le même usage en plusieurs endroits de l'Amérique ; & se servent pour cet effet ou des coquillages entiers , ou de Porcelaine travaillée ; mais ils en font encore un plus grand usage pour satisfaire à leur vanité , s'en servant pour faire divers ornemens , dont ils ont coutume de se parer.

\* Le Sieur de Léry , dans son Histoire du Brésil , nous fait connoître que de son tems la mode étoit encore en France parmi les femmes de porter quelques ornemens faits de ces coquillages de mer travaillez ; car après avoir décrit de quelle manière les Brésiliens mettent en œuvre une grosse coquille apellée *Vignol* , ou Escargot de mer , il ajoûte :  
 » C'est à mon avis , ce qu'aucuns apellent  
 » Porcelaines , de quoi nous voyons beau-  
 » coup de femmes porter des ceintures par-  
 » deçà , & en avoir plus de trois brasses ,  
 » d'aussi belles qu'il s'en puisse voir , quand  
 » j'arrivai en France.

Quoi-que le Commerce ne soit encore parmi ces peuples , comme il l'étoit dans son origine , qu'un pur troc de denrées contre denrées ; cette Porcelaine peut être regardée aussi comme une espèce de monnoye , ainsi que certains petits coquillages de mer le sont encore en quelques endroits de l'Inde Orientale , & chez les Nègres de l'Afrique. Les Sauvages n'ont rien de plus précieux que leur Porcelaine : ce sont leurs bijoux , leurs pierreries. Ils en comptent jusqu'aux grains ,

I 5

¶ Lopes de Gomara , *Hist. Gener. de Ind.* Lib. 2. cap. 18.

\* Léry , *Hist. du Brésil* , ch. 2. p. 106.

& cela leur tient lieu de toutes les richesses.

Il y a de la Porcelaine de deux sortes; l'une est blanche, & c'est la plus commune. On se sert de celle-là plus universellement pour faire quantité d'ouvrages, dont les hommes & les femmes ont coûtume de s'ornér. L'autre est d'un violet obscur, elle est beaucoup plus recherchée que la première; & plus elle tire sur le noir, plus elle est estimée.

La porcelaine qui sert pour les affaires d'Etat, est toute travaillée en petits cylindres de la longueur d'un quart de pouce, & gros à proportion. On les distribue en deux manières, en branches & en colliers. Les branches sont composées de cylindres, enfilez sans ordre, à la suite les uns des autres, comme des grains de chapelet; la porcelaine en est ordinairement toute blanche, & on ne s'en sert que pour des affaires d'une légère conséquence, ou que comme d'une préparation à d'autres présens plus considérables.

Les Colliers sont de larges ceintures, où les petits cylindres blancs & pourpres sont disposés par rang, & assujettis par de petites bandelettes de cuir, dont on fait un tissu assez propre. Leur longueur, leur largeur, & les grains de couleur se proportionnent à l'importance de l'affaire. Les Colliers communs & ordinaires sont de onze rangs de cent quatre-vingt grains chacun.

*DU Fisk, ou Trésor public.*

Le Fisk, ou le Trésor public, consiste principalement dans ces sortes de Colliers, qui leur tiennent lieu, ainsi que je l'ai dit, de contrats, d'actes publics, & en quelque sorte de fastes & d'annales, ou de registres. Car les



Sauvages n'ayant pas l'usage de l'écriture & des lettres, & se trouvant par-là exposez à oublier bien-tôt les choses qui se passent parmi eux, & pour ainsi parler d'un instant à l'autre, ils suppléent à ce défaut en se faisant une mémoire locale par des paroles qu'ils attachent à ces Colliers, dont chacun signifie une affaire particulière, ou une circonstance d'affaire qu'il représente tandis qu'il subsiste.

Ils sont tellement consacrez à cet usage, qu'outre le nom de *Gaïonni*, qui signifie ces sortes de Colliers, & qui est le plus usité, ils lui donnent encore celui de *Gariboua*, qui veut dire une affaire; celui de *Gaouenda*, voix ou parole, & celui de *Gaïanderensera*, qui répond à celui de grandeur ou de noblesse; parce que toutes les affaires désignées par ces Colliers, sont de l'appanage & de la compétence des Agoïanders, ou des Nobles; que ce sont eux qui les fournissent, & que c'est entr'eux qu'on les repartit, lorsqu'on fait des présens au Village, & qu'on répond aux Colliers de leurs Ambassadeurs.

Pour éviter la confusion que causeroit indubitablement la multitude des affaires, ces Colliers sont variez, & ces cylindres blancs & pourpres, sont tellement disposez & entremêlez, qu'ils représentent tous différemment. Les Agoïanders & les Anciens ont outre cela la coûtume de les voir souvent ensemble, & de partager entr'eux le soin d'en remarquer quelques-uns qu'on leur assigne en particulier, de sorte que de cette manière ils n'oublient rien.

Leur porcelaine seroit bien-tôt épuisée, si elle ne circuloit point; mais dans presque toutes les affaires, soit du dedans, soit du dehors, les Loix veulent qu'on réponde pa-

role pour parole, c'est-à dire, que pour un Collier on en donne un autre qui soit à peu près de la même valeur, observant néanmoins quelque différence d'un plus grand, ou d'un plus petit nombre de grains; ce qui doit se proportionner au rang des personnes, ou des Nations avec qui l'on traite.

Ils ne croient pas qu'aucune affaire puisse se déterminer sans ces sortes de colliers. Quelque proposition qu'on leur fasse, ou quelque réponse qu'on leur donne seulement de bouche, l'affaire tombe, disent-ils, & ils la laissent effectivement tomber, comme s'il n'en n'eût jamais été question. Les Européens peu instruits, ou se souciant peu de leurs usages, les ont un peu dérangerz sur celui-ci, en gardant leurs colliers sans y répondre par d'autres semblables. Pour éviter les inconveniens qui en peuvent naître, ils ont pris le style de n'en plus donner qu'un fort petit nombre, s'excusant sur ce que leur porcelaine est épuisée, & ils suppléent au reste par quelques paquets de peaux de Cerf, & de Chevreuil, auxquels on répond par des merceries de peu de valeur; de sorte que les négociations entre les Européens & eux, sont devenues un commerce.

Quoique toutes les Nations Sauvages de l'Amérique fassent diverses sortes d'ornemens de porcelaine, je crois qu'il n'y a que ceux de l'Amérique Septentrionale, qui s'en servent pour les affaires. Je ne puis pas même l'affurer de toutes celles-ci.

Le Trésor public se conserve dans la Cabane des Chefs, & passe alternativement de l'une à l'autre. Il n'y a point pour cela de temps déterminé, & il ne reste dans un endroit qu'autant que la jalousie peut l'y souf-

frir. On compte les années par nuit, pour le Trésor seulement; de sorte qu'on dit qu'il a passé deux ou trois nuits dans une telle Cabane, pour dire qu'il y est resté deux ou trois années.

Outre les Colliers de porcelaine, on porte encore dans le Fisk des Pelleteries, du bled d'Inde, des farines, des viandes fraîches, ou fumées, & généralement toutes les autres choses qui peuvent servir pour les frais communs, & pour toutes les dépenses qui se font au nom du public.

#### *Des Assemblées solennelles.*

Les affaires publiques & solennelles demandent presque toutes quelque dépense; parce qu'elles sont presque toujours accompagnées de festin, du chant, & de la danse. Ces actions qui devoient leur origine à la Religion & au culte des Dieux, ainsi que nous l'avons dit, étant indifférentes par elles-mêmes, ne furent pas toujours tellement annexées au culte religieux, qu'on ne les en séparât dans la suite, & qu'on ne pût les rendre prophanes, en les appliquant à des usages de la vie purement civile & commune. C'est ce qu'Athénée nous signifie lui-même au sujet de certains vers nommez Profodiaques, Apostoliques & Parthéniques, qui se chantoient sur des airs fort agréables, & qui s'allioient parfaitement bien avec la danse. « Car on s'en sert, dit-il\*, quelquefois pour honorer Venus, Bacchus & Apollon, & quelquefois aussi on en use sans faire cette attention aux Dieux. » Mais soit que ce fussent des actions de Religion, comme ils l'étoient cer-

\* *Athen, Lib. 14. p. 624.*

tainement dans les premiers temps; soit qu'ils fussent regardez comme de purs divertissemens, les Législateurs voulurent les établir dans leurs Républiques, comme propres à unir davantage les cœurs, à les faire concourir avec plus de plaisir au bien commun, & à serrer plus étroitement les liens de la société.

Lycurgue, qui est celui, comme je l'ai remarqué ci-devant, dont la République a retenu plus long-temps les pratiques des Anciens, les avoit ordonnées à son peuple sur le même modèle que celles des Crétois. L'Institution de ces festins & de ces danses, étoit tellement regardée à Sparte comme une chose dont ils étoient redevables à ceux de l'Isle de Crète, que le nom d'Αἰδπιᾶ, qu'ils donnoient à ces festins, étoit commun à l'un & à l'autre peuple; & que quand ils parloient de leurs chants & de leurs danses, ils ne les appelloient pas autrement que chants & danses Crétoises.

On appelloit les festins Αἰδπιᾶ, comme l'écrivit Strabon †, ou Αἰδπιᾶ, ainsi qu'il est marqué dans Plutarque ‡, parce qu'il n'y avoit que les hommes qui y assistassent. Le terme Αἰδπιᾶ signifie proprement ces grandes halles, où les hommes d'un âge mûr habitoient ensemble, de même que le terme Ἀγέλας marquoit celles où les jeunes gens qui avoient atteint l'âge de puberté, étoient élevez aussi en commun, mais séparément des hommes faits. Les femmes n'habitoient point, & ne mangeoient jamais dans ces Halles où étoient les hommes & les jeunes gens. On changea depuis ce nom à Lacédémone en celui de συσσίτια, & de φειδίτια, auxquelles on don-

† Strabo, Lib. 10.

‡ Plut arch. in Lycu 120.

ne différentes explications, selon les diverses étymologies où l'on rapportoit ces mots, & dont les plus communes sont qu'ils vouloient signifier un repas frugal, ou un repas propre à concilier la bienveillance.

Les particuliers contribuoient par tête à la dépense de ces festins. Aristote & Athenée\* marquent, quoiqu'un peu différemment, ce que chacun étoit obligé de fournir par mois pour son contingent. Ceux qui offroient des prémices aux Dieux, ou qui avoient fait une bonne chasse, avoient soin d'en destiner une bonne partie à l'usage de ces festins.

Une femme avoit la direction du repas avec trois ou quatre personnes qu'elle choissoit, lesquelles fournissoient aussi deux serveurs pour porter du bois, & qu'on appelloit *Kalophores*, ou *Xylophores*.

Anciennement on y mettoit à chacun son plat en particulier devant soi; mais ensuite on changea cet usage, & on choisit un nombre déterminé de personnes ensemble, disent les Auteurs, qui pourroient fort bien avoir changé les différentes Halles, ou lieux d'assemblée, en plats. Le principal mets étoit une espèce de boüillie, ou de boüillon noir, appelé *jus nigrum*, fort célèbre parmi les Anciens. Les Vieillards s'en contentoient, abandonnant les viandes solides aux jeunes gens, qui avoient de meilleures dents qu'eux. En Crète au contraire, on ne donnoit aux jeunes gens qu'une portion de viande moins grosse de la moitié que celle qu'on donnoit aux Vieillards. La Matrone qui présidoit au festin, faisoit la distribution des plats, & donnoit les meilleurs morceaux à ceux qui s'étoient le plus distinguez par leur prudence,

\* *Aristot. Politic. Lib. 2, cap. 10. Athen. Lib. 4. p. 142.*

208 MOEURS DES SAUVAGES  
dans le Conseil , ou par leur bravoure dans  
les combats , & dans les autres exercices de  
leurs Gymnases. A la fin du repas on distri-  
buoit des fruits , & des gâteaux faits de fa-  
rine d'orge. Lorsque le vin commença à être  
en usage dans la Grece, on en donnoit à boire  
aux jeunes gens une certaine mesure , qui ne  
pouvoit pas leur faire du mal , parce que  
l'eau y dominoit beaucoup. Le vin étoit pa-  
reillement bien trempé pour les Anciens ,  
mais il n'étoit pas limité à une certaine me-  
sure , comme pour la jeunesse.

Du temps de Lycurgue , la Ville de Sparte  
étoit fort peuplée , & peut-être qu'alors tous  
étoient obligez d'assister à ces festins , excep-  
té ceux qui avoient offert un sacrifice , ou qui  
étoient allez à la chasse , à moins que les Au-  
teurs n'ayent crû que ceux-là en étoient dis-  
pensez , sur ce que peut-être dans l'Antiqui-  
té , comme parmi les Sauvages de nos jours ,  
celui qui fait le sacrifice , ou qui a été à la  
chasse , c'est-à-dire , celui qui fait le festin ,  
& qui en fait toute la dépense , ne mange  
rien , & sacrifie tout à ceux qu'il invite. Je ne  
sçai si ce fut de ce temps-là , ou bien si ce fut  
après que la Ville se fut accrûe , que le peu-  
ple se partagea en associations , qu'on appel-  
loit *E'raipéai* , lesquelles reconnoissoient pour  
le Saint de leur Confairie Jupiter *E'raipéios* ,  
ou l'Associateur , dont la dévotion aboutis-  
soit , comme aujourd'hui , à des repas que se  
donnoient les confreres. † Pour recevoir quel-  
qu'un dans ces associations , on ballottoit ce-  
lui qui vouloit être reçu : pour cet effet on  
procédoit par voye de scrutin , & on mettoit  
en main à tous les Associez une espèce de  
fruit , que ceux qui étoient favorables au po-

stulant, jettoient entier dans un vase que leur presentoit un esclave ; ceux au contraire qui avoient des raisons de l'exclure, le comprimoient , & témoignoient par-là qu'ils ne vouloient point de lui. Il est probable que lorsque la Ville de Sparte se fut accrûë, il fallut aussi multiplier ces sortes d'habitations communes, qu'on appelloit *Ἀνδρεία*, & *Ἀγέλαι*, & que chacune formoit une société, qu'Athenée désigne par le mot *Ἐταιρεία* Ainsi ces associations regardoient principalement la cohabitation.

Outre ces festins appelez *φειδίτια*, il y en avoit encore d'autres, comme le *κοπίς*, où assistoient les Etrangers & les enfans. Celui qu'on appelloit *Αἰουλος*, & plusieurs autres, dont on peut voir le détail & les différences dans Athenée ¶, & qui étoient tous marquez, selon cet Auteur, par quelque motif de Religion.

La frugalité de ces repas n'étoit pas trop attrayante, & les Lacedémoniens ne s'en accommodèrent que pendant que les Loix furent observées dans toute leur sévérité. Areüs & Acrôtatus \* y introduisirent la délicatesse & la magnificence, après-quoi il ne fut plus possible de revenir à la première simplicité. Cleomene † tenta en vain de la rétablir, il y perdit sa peine, & fut la victime de son zèle.

Les Lacedémoniens prenoient occasion de ces repas publics pour animer leur jeunesse, & pour exciter leurs Guerriers à imiter la vertu de leurs Ancêtres, qui s'étoient le plus distingués dans les combats. Et ceux-ci s'antimoient les uns les autres dans leurs danses &

¶ Athen. loco cit. \* Athen. loco cit. † Plutarch, in Clees. *Wine.*

210 MOEURS DES SAUVAGES  
dans leurs chansons guerrières, par lesquelles  
ils s'accoutumoient à regarder la guerre com-  
me un jeu, & s'exerçoient à affronter la mort,  
sous l'image du plaisir, afin que leurs ennemis  
n'eussent pas la première idée, qu'ils pussent  
la craindre.

Athenée écrit ¶, sur le rapport de Philo-  
core, Auteur ancien, que Tyrtée se distingua  
beaucoup par ces sortes de chansons & de  
danſes; de sorte que quand les Lacédémou-  
niens eurent vaincu les Messeniens sous la  
conduite de ce Capitaine, ils ordonnèrent  
que dans toutes leurs Assemblées pour leurs  
festins publics, leurs jeunes gens chanteroient  
les uns & les autres séparément, les chansons  
de Tyrtée, en dansant la Pyrrhique; & que  
l'un des Rois, ou des Chefs seroit le Juge de  
ce combat d'émulation, après lequel il don-  
neroit les meilleurs morceaux du festin à ce-  
lui qui auroit le mieux chanté, pour prix de  
sa victoire.

Parmi les festins des Iroquois, & des autres  
Sauvages leurs Voisins, il s'en trouve aussi  
de différentes espèces, dont quelques-uns  
ont plus, & les autres ont moins de solenni-  
té; quelques uns, ou tout le Village à part, &  
d'autres, qui sont reſtraints à un plus petit  
nombre d'invités.

Outre ceux, dont j'ai déjà parlé, & qui  
sont marqués par le sacrifice, & par les haran-  
gues au Soleil, il y en a encore d'autres, où  
la Religion n'influe peut-être plus, mais dont  
la Religion semble presque évidemment  
avoir été le principe. Tel est celui qu'on fait  
de la première bête qu'a tuée un jeune Chaf-  
ſeur: festin, qui ressemble assez au sacrifice que



les hommes avoient l'obligation de faire dans la Loy écrite, & peut-être aussi dans la Loy de nature, en offrant les prémices de toutes choses à Dieu. Tel est encore le festin à tout manger, qui est une espèce d'holocauste, où il n'étoit pas permis de rien laisser de la victime. Dans celui-ci on doit garder le silence pendant qu'on mange, & on doit manger tout ce qu'on présente, on n'en peut rien emporter chez soy, il faut tout consumer sur le lieu; mais il est permis à chacun d'avoir avec soy un Parasite, c'est-à-dire, un second, qui puisse suppléer à son défaut. S'il n'en peut trouver, même à force de présens, & qu'il ne puisse achever, il en est puni sur le champ; on lui fait un petit retranchement dans un coin de la Cabane, qui lui tient lieu de prison, & on l'y laisse quelquefois les 24. heures entières. Il y a souvent de quoi manger du matin jusqu'au soir. Après que les viandes sont dévorées, le maître du festin fait encore servir de grandes pièces de graisse d'Ours; où bien on fait servir le bouillon, dans lequel on a fait cuire les viandes, & qui est extrêmement gras. Si malgré tous leurs efforts, ils ne peuvent venir à bout de tout, il faut jeter ce qui reste, os & viande, dans le feu, en sorte qu'il n'en demeure pas la moindre chose, ainsi que les Juifs en usoient pour l'Agneau Paschal. Tous ces Peuples Barbares font un Dieu de leur ventre, ils mangent jusqu'à crever, & il n'est pas concevable, où ils peuvent mettre tout ce qu'ils mangent.

L'employ de Parasite étoit anciennement sacré & respectable, selon le témoignage d'Athénée. Ces sortes d'hommes devoient leur établissement à la Religion, & ils étoient

## 212 MOEURS DES SAUVAGES

donnés comme des Adjoints aux Prêtres, pour leur aider à manger les victimes, qui étoient offertes en sacrifice. C'est pour cette raison qu'on leur donnoit aussi le nom de *Coëpulates*. Nous avons presque la preuve de ce qu'en dit Athénée, dans ce que je viens de rapporter de ces seconds, qui accompagnent les Sauvages invités au festin à tout manger : & ce que cet Auteur dit, sert en même temps à fortifier l'opinion que j'ai, que c'étoit originairement un véritable sacrifice de ceux qu'on nommoit *Holocaustes*, où il ne devoit rien rester de la victime. Sur la fin des temps, la qualité de Parasite devint extrêmement odieuse ; on ne la donna plus qu'à des gens vils & méprisables, qui se laissoient attirer par l'odeur de toutes les bonnes cuisines ; & faisoient métier de se trouver à tous les bons repas, à la suite de gens de condition, dont on les appella aussi les Ombres, parce qu'ils les suivoient par-tout, comme l'ombre suit le corps, souffrant de leur part toutes sortes d'indignités, plutôt que de s'en separer, crainte de perdre leur fortune, attachée aux festins, où les personnes de qualité étoient invitées.

Bien que l'on puisse danser & chanter à tous les festins, il y en a cependant où l'on ne chante point, comme il est aussi des occasions où l'on chante, & où l'on danse sans faire festin. Mais il y en a une espèce, où l'on ne peut absolument s'en dispenser ; & pour cette raison-là même, on les nomme *Festins à chanter*. Ceux-là sont les plus ordinaires, les plus solennels, & les plus magnifiques. \* Le Pere de Brébeuf rapporte, qu'il avoit vu chez les Hurons, trois de ces festins, dans

Pun desquels il y avoit dans les chaudières trente Cerfs, dans l'autre vingt Cerfs, & quatre Ours, & dans le troisieme cinquante poissons, qui valoient bien nos plus grands brochets, & 120. autres de la grandeur de nos saumons.

Voici à peu près l'ordre qui se garde dans ces solemnités. Le jour de la fête, on prépare de bonne heure le festin dans une Cabane de Conseil, & l'on y dispose toutes choses pour l'Assemblée. Pendant qu'on met les chaudières sur le feu, on suppute, à proportion des Viandes qu'on a, combien de personnes y doivent être appellées. La supputation se fait avec des grains de bled d'Inde, ou avec de petites buchettes, qui leur tiennent lieu de calculs. On envoie ensuite ces buchettes, ou ces grains, dans les différentes Cabanes, où on les jette sur la natte, en disant, *vous êtes invitez*. Ceux de ces Cabanes députent au festin un nombre de personnes, égal à celui des buchettes.

Cependant un Crieur public parcourt le Village à diverses fois, pour avertir que la chaudière est pendue dans une telle Cabane, & pour marquer l'heure à laquelle il faut s'y rendre. Au moment qu'on doit y entrer, on dépend les chaudières, & on les place entre les feux, qu'on a soin d'amortir un peu, afin qu'on n'en soit point incommodé. Les particuliers & les Chefs même, y entrent; portant chacun avec soy leur gamelle, ou leur petite chaudière. Il ne paroît pas qu'il y ait entr'eux aucune distinction de rang, si ce n'est que les Anciens occupent les Nattes les plus avancées; \* néanmoins le Père de Bré-

\* *Relat. de la Nouv. France, l'an 1636, 2 part. chap. 7e*  
Pag. 133.

## 214 MOEURS DES SAUVAGES

beuf assure, que chez les Hurons, il avoit vû s'élever une dispute pour préséance, dans une occasion assez délicate, mais qui fut bientôt assoupie par la prudence de l'un des Anciens, qui y parla avec beaucoup de sagesse & de fermeté. Les femmes Iroquoises n'assistent point, que je sçache, à ces sortes de festins, & n'y sont point invitées. Il n'y a que celles de la Cabane qui y ayent place, & qui s'y trouvent fort parées. Plusieurs néanmoins s'y présentent pour satisfaire leur curiosité, elles se placent ordinairement aux extrémités de la Cabane; les enfans & les jeunes gens, qui ne sont pas encore aggrégés au Corps des guerriers, montent sur les échafaux, qui regnent au-dessus des Nattes, ou bien au-dessus de la Cabane même, pour voir par le trou, par où la fumée s'exhale. Les autres qui ne peuvent entrer, ni prendre place, brisent les écorces, qui servent de mur à la Cabane, afin d'avoir leur part au spectacle. Le désordre qu'ils font en cela, est de plein droit, & personne n'y peut trouver à redire.

Pendant que l'Assemblée se forme, celui qui fait festin, ou bien celui au nom de qui on le fait, chante seul, comme celui, qui, chez les Anciens, chantoit la Théogonie. C'est comme pour entretenir la compagnie, de choses qui conviennent au sujet, qui les assemble. La plupart de ces chansons roulent sur les fables du vieux temps, sur les faits héroïques de la Nation, & elles sont en vieux style; mais si vieux, qu'ils y disent souvent bien des choses qu'ils n'entendent, & ne comprennent point. Ce Chantre a souvent un Assesseur, qui le relève lorsqu'il est fatigué; car ils chantent de toutes leurs forces.

Cette musique ne dure cependant qu'environ une demi-heure, & finit lorsque tout le monde est rendu.

Alors l'Orateur ouvre la séance, en demandant comme par forme, si tous les invités sont présents. Il nomme ensuite celui qui fait le festin, il déclare le sujet pour lequel il le fait, & entre dans le dernier détail de tout ce qui est dans la chaudière. A chaque chose qu'il nomme, tout le Chœur répond par des *ho! ho!* qui sont des cris d'approbation: coutume ancienne, d'où semble être émanée celle de la République de Lycurgue, où l'on faisoit une semblable proclamation, du nom de celui qui faisoit le festin, & de ce qui en étoit la matière, afin, dit Athénée, \* que ce fût pour lui un sujet de louange de son infatigable application à la chasse, & au travail; & afin que tout le monde lui sçût gré de son amour pour sa patrie, & de sa magnificence envers ses Concitoyens.

Après cette première déclaration l'Orateur rend raison de tout ce dont il faut que le Public soit instruit; car ces festins à chanter, se faisant pour toutes les actions importantes qui regardent le Village, ou la Nation, c'est-là proprement le temps des affaires publiques, de quelque nature qu'elles puissent être, comme de relever un nom, d'entendre les Ambassadeurs, de répondre à leurs Colliers, de chanter la Guerre, &c.

Dès qu'on a cessé de parler, quelquefois on se met à manger avant de chanter, pour avoir meilleur courage, quelquefois on chante avant de manger, & si le festin doit durer toute la journée, une partie de chaudière se vuide le matin, l'autre se réserve pour le soir;

& dans l'entre-deux, l'on chante, & l'on danſe.

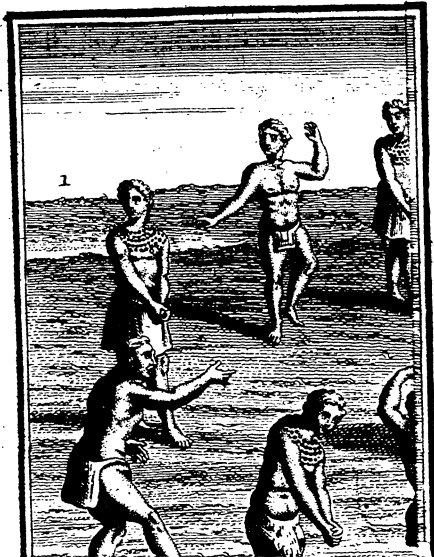
Le maître du feſtin n'y touche point. Il ſe donne ſeulement la peine de faire ſervir, ou ſervir lui même, nommant tout haut le morceau qu'il deſtine, & qu'il préſente à un chacun. Les meilleurs morceaux ſe donnent par préférence à ceux qu'on veut diſtinguer, de la même manière qu'Agamemnon fit ſervir à Ajax une pièce choiſie du rable d'un Bœuf pour lui faire honneur, \* & pour récompenser la valeur qu'il avoit fait paroître en combattant contre Hector. Tout étant ſervi, il n'en eſt point, qui ne mange tout de ſon mieux.

Après le repas, le maître du feſtin commence l'Athoront, ou la Pyrrhique, laquelle eſt particulière aux hommes. Ils ſe relèvent dans cet exercice, en commençant par les plus conſidérables, & continuent ainſi en descendant juſqu'aux plus jeunes. Ils ont certe civilité les uns pour les autres, & cette attention, que chacun attend qu'un autre plus digne que lui entre en lice, & prenne le pas. Ils ne ſe font point pour cela des révérences & des complimens à la Françoisiſe, mais ils demeurent dans l'inaction, ſans rien faire, de ſorte qu'on eſt obligé d'en nommer quelques-uns, & de les exhorter à ne point laiſſer d'interruption, quand un autre a fini.

Les Anciens & les conſidérables ne font aſſez ſouvent autre choſe, que de ſe lever à leur place, & ſe contentent en chantant, de faire quelques inflexions de la tête, des épaules, & des genoux, pour ſoutenir leur chant. Les autres, un peu moins graves, font quelques pas, & ſe promènent le long de la Ca-

\* Homer. Iliad. Lib. 7. v. 321.

t  
.  
a  
à  
f  
-  
-  
r  
-  
-  
e  
nt  
fi  
nt  
te  
te  
ne  
-  
f,  
en  
er  
nt  
i.  
nt  
à  
de  
u-  
nt.  
l-  
a-  
ne





bane autour des feux. Chacun a sa chanson particulière, c'est-à-dire, un air, auquel il ajuste fort peu de paroles, qu'il répète tant qu'il veut; j'ai remarqué même qu'ils retranchent quelques syllabes des mots, comme si c'étoient des vers, ou des paroles mesurées, mais sans rime. Celui qui veut danser commence en se levant de dessus sa Natte, & tout le monde lui répond par un cri général d'approbation. A mesure qu'il passe devant un feu, ceux qui sont assis sur les Nattes des deux côtés, répondent en suivant la cadence par un mouvement de la tête, & en tirant du fonds de leurs goziers & de leurs poitrines, des *hé, hé*, continuel, qu'ils redoublent en certains endroits, où la mesure le demande, avec une justesse si grande, qu'ils ne s'y trompent jamais, & une finesse d'oreille si particulière, que les François les plus stiles à leurs usages, n'ont jamais pû y atteindre. Quand il passe à un second feu, ceux du premier reprennent haleine; ceux des feux éloignés se reposent aussi, mais la cadence est toujours soutenue par ceux devant qui il s'arrête. La chanson finit par un *hé* ou un *choïe*, de tout le Chœur, qui est comme un second cri d'approbation.

Les jeunes gens ont leurs chansons plus vives, & les mouvemens plus forts; ce qui convient mieux à leur âge. Quand la danse est bien animée, ils se mettent à danser deux & trois ensemble, chacun à son feu, & ce mélange ne cause point de confusion.

Ces danses étant guerrières, ou de Religion, il seroit de l'ordre qu'ils eussent la Tortue & les armes à la main, ainsi que les Satyres, & les Corybantes avoient leurs Thirses & leurs Systres. Mais cela ne se pratique qu'en



certaines occasions. Cela n'est pas non plus nécessaire, & les Anciens dansoient leur Pyrrhique indifféremment, armés ou non armés. Je n'ai vû que les esclaves chanter l'Athônront, la Torruë à la main, quand ils arrivent dans le Village, & qu'on les fait danser pour s'en divertir, avant que leur sort soit décidé.

Parmi ces danses, quelques-unes ne sont qu'une manière simple & noble de marcher à l'ennemi, & d'affronter le danger avec fierté, & avec gayeté.

Une seconde espèce, mais toujours dans le même genre, est celle des Pantomimes, qui consiste à représenter une action, de la manière dont elle s'est passée, ou telle qu'ils l'imaginent. Plusieurs de ceux qui ont vécu parmi les Iroquois, m'ont assuré que souvent, après qu'un Chef de guerre a exposé, à son retour, tout ce qui s'est passé dans son expédition & dans les combats qu'il a livrés, ou soutenus contre les ennemis, sans en omettre aucune circonstance, alors tous ceux qui sont présens à ce récit, se levent tout d'un coup pour danser, & représentent ces actions avec beaucoup de vivacité comme s'ils y avoient assisté, sans néanmoins s'y être préparés, & sans avoir concerté ensemble. Les François ont été souvent témoins du talent admirable qu'ont ces Nations, pour représenter, par une vivacité extraordinaire, & une multitude de gestes qui ne se conçoit pas, tout ce qu'ils veulent exprimer; de manière qu'ils semblent les mettre sous les yeux, tant ils sont naturels, & expressifs dans leur action. Ils ont des Orateurs qui excellent dans cet art.

Les danses Crétoises étoient encore en honneur à Rome du temps des Césars. Cel-

les des Pantomimes étoient fort célèbres. Les gestes en étoient si marqués, & représentoient si vivement les mœurs, les affections, & les actions des hommes, que les Auteurs les comparent, pour cette raison, à la peinture, & à la Poësie. ¶ On peut juger avec quelle adresse ces Pantomimes représentoient, par le goût bizarre d'un Prince de Pont, qui prenant congé d'un Empereur Romain, lui demanda, par préférence à tous les présens qu'il lui offroit, un de ces Pantomimes, dont l'action lui avoit tellement plu, qu'il croyoit pouvoir, sans le secours d'aucun autre Interprète, se faire entendre aux Nations Barbares, qui relevoient de son Domaine, & dont il ne scavoit pas la Langue. Les Asiatiques, & sur-tout les Esclaves qu'on amenoit du Pont & de la Cappadoce, réussissoient mieux dans cet exercice, & l'emportoient sur les autres Peuples. Nos Ballets sont encore un reste de ces danses représentatives, qui ont donné naissance aux pièces de Theatre.

Dans leurs chansons, ils louënt non-seulement leurs Dieux & leurs Héros, mais ils se louient encore eux-mêmes, ne s'épargnant pas les loüanges, & les prodiguant à ceux des assistans, qu'ils croient les mériter. Celui qui est ainsi louié, répond par un cri de remerciement, dès qu'il s'entend nommer.

Ils se raillent encore plus volontiers, & ils y réussissent à merveilles. Celui qui danse, prend alors celui à qui il en veut, par la main, & le met hors de rang au milieu de l'Assemblée; à quoi celui-ci obéit sans résistance. Cependant le Danseur continuë à

K 2

chanter, & soit en chantant, soit en s'interrompant, il lâche de temps en temps quelque trait de Satyre contre le patient, qui l'écoute sans rien dire. C'est-là une vraie École à bons mots, une abondance surprenante d'ironies fines, de traits spirituels, de facéties plaisantes, de quolibets mordans, & de tours ingénieux, assaisonnés de tout le sel attique. A chaque bon mot s'élevent de grands éclats de rire de toute la gallerie, qui animent ce petit jeu, & qui obligent souvent le patient à faire le plongeon, en enveloppant sa tête dans sa couverture. Il n'en est pas quitte pour cela, & celui qui lui fait son chapitre, après l'avoir bien tourné en ridicule, met le comble à son ignominie, en lui couvrant la tête de cendres, dont il aumône toujours une partie aux femmes qui sont au bout de la Cabane.

Il est inouï qu'aucun se fâche des paroles piquantes & de tout ce qu'on peut lui dire, ou faire d'offensant; c'est au contraire un exercice d'un très-grand plaisir, où chacun a son tour, & où celui qui a été patient, s'indemnitise avec avantage aux dépens de celui qui l'a mis sur la scène. On m'a assuré que souvent par pur divertissement, les jeunes gens se trouvant ensemble, même hors des tems de ces Assemblées publiques & solennelles, chacun prend son Emule; & puis se rangeant en deux files, ils se disent leurs vérités à toute outrance, & à faire pâmer de rire, jusqu'à ce que l'un des deux adversaires baisse pavillon & ne sçache plus que dire, ce n'est qu'il a son compte, & qu'il s'avoue battu.

C'est sans doute de cette coutume qu'avoient autrefois les Satyres & les Coryban-

tes, & qu'ont aujourd'hui nos Sauvages, qu'on a donné le nom de Satyre à tous les discours mordans. C'est de là aussi qu'a tiré son origine la Danse Satyrique, apellée *Sicinnis*, du nom de l'un des anciens Curètes. \* Athénée semble encore nous dépeindre cette danse de nos Sauvages, où l'on jette des cendres, par une autre dont il parle où l'on jettoit des farines, & qu'il met au nombre des danses plaisantes & ridicules. Un Sauvage voulant noter un Officier François assez considérable, qui, selon lui, (car c'est un homme de cœur) s'étoit mal comporté dans quelque occasion, voulant d'ailleurs marquer du respect pour son rang, prit de la farine au lieu de cendre, & lui en couvrit la tête.

† Sycurgue bien instruit des Danses Crétoises, avoit fait une loi de cette Danse Satyrique parmi les siens, commandant expressément que la jeunesse s'y exercât, & que les enfans même y assistassent, afin d'apprendre à railler sans faire injure, & à soutenir la raillerie sans emportement, & sans violence.

Dans ce genre de danses de l'Athoront, on en peut compter de plusieurs sortes, qui sont distinguées les unes des autres, plutôt par le sujet & par le motif qui rend les unes plus graves, les autres plus vives ou plus badines, que par la mesure des pas reglez. Il est cependant difficile à un étranger de les distinguer, de la même manière qu'il leur seroit difficile à eux-mêmes de discerner nos

K 3

\* *Athen. Lib. 14. p. 630.*† *Idem, Lib. 14. p. 629.*† *Plutarc. in Lycurgo.*

222 MOEURS DES SAUVAGES  
différens menuets, ou de distinguer les menuets des autres espèces de danses, dans lesquelles ceux même des Européens qui n'ont pas appris à danser, ne peuvent rien connaître. Je ne veux cependant pas omettre une circonstance d'une de ces danses, parce qu'il en reste encore quelque chose parmi nous, qu'on peut regarder comme une suite de cet usage; c'est que celui qui danse va donner le bouquet, après avoir dansé, à celui qu'il invite de danser après lui; c'est-à-dire, qu'il va lui faire un présent pour l'engager à répondre à son invitation; ce qui se continue ainsi de l'un à l'autre, chacun faisant un présent selon son goût à celui qu'il invite.

Pendant les festins à chanter, on fait souvent des distributions de Tabac & d'autres choses à ceux qui sont invitez, & ils finissent aussi souvent par celle qui se fait de la sagamité, laquelle est le vrai *jus nigrum* des Anciens. Il est libre de la manger dans la Cabane du festin ou de l'emporter chez soi.

Ils ont une autre espèce de danse, que nos Iroquois nomment *Te-Iennansjakhona*. Elle est hyporchématique; le Chœur y danse, & elle est commune aux hommes & aux femmes. Comme elle est très-différente des précédentes, on n'en fait point usage dans les festins à chanter. Les Jongleurs l'ordonnent souvent comme un acte de Religion, pour la guérison des malades, & elle est du ressort de la Divination. Elle est aussi un pur exercice de divertissement, qui se pratique dans les fêtes & dans les solemnitez du Village. En voici à peu près l'ordre. On envoie avertir de bonne heure dans toutes les Cabanes pour cette cérémonie, & chaque Cabane députe quelques personnes, soit hommes,

soit femmes, qui se parent de tous leurs atours pour y aller joüer leur rolle. Tous se rendent à l'heure marquée, dont on est averti par un Crieur public, ou dans une Cabane de Conseil, ou bien dans une place préparée pour cet effet. Au milieu de la place ou de la Cabane, on dresse un petit échaffaut, où l'on met un petit banc pour les Chantres qui doivent animer la danse. L'un tient en main le Tympanum ou Tambour, & l'autre le Rhombe ou la Tortuë. Tandis que ceux-là chantent & accompagnent leur chant du son de ces instrumens, lequel est fortifié encore par les spectateurs, qui frappent avec de petits bâtons sur des chaudières ou des écorces qu'ils ont devant eux. Ceux qui dansent, tournent en espèce de danse ronde, mais sans se tenir par les mains les uns les autres, ainsi qu'il se pratique en Europe. Chacun d'eux fait diverses figures des pieds & des mains comme il lui plaît; & quoi-que tous les mouvemens soient absolument différens, selon la bizarrerie & le caprice de leur imagination, aucun cependant ne perd la cadence. Ceux qui savent le mieux varier leurs postures & se donner plus d'action, sont censez danser mieux que les autres. La danse est composée de plusieurs reprises; chaque reprise dure jusqu'à perte d'haleine; & après un instant de repos, ils en recommencent une autre. Rien n'est plus vif que tous ces mouvemens. Dans le moment ils sont tous en sueur; on diroit à les voir, que c'est une troupe de furieux & de frénétiques. Ce qui doit encore plus les fatiguer, c'est qu'ils suivent de la voix aussi bien que de l'action, la voix des Chantres & des instrumens par des hé, hé continuels, mais un peu



moins forts que ceux de l'Athorront jusqu'à la fin de chaque reprise, laquelle est toujours terminée par un *ouch* général plus élevé, & qui est comme un cri d'approbation, ce semble, de ce que la reprise a bien réüssi.

Quoique dans cet article du Gouvernement je n'aye parlé proprement que des Nations Iroquoises & Huronnes, que j'ai suivies dans un assez long détail, je puis dire néanmoins que j'ai dépeint en même tems toutes les autres nations barbares de l'Auérrique, quant à ce qui est d'essentiel & de principal. Car bien qu'il paroisse sy avoir une très-grande différence entre l'Etat Monarchique, & l'Olygarchique, c'est pourtant par-tout le même esprit de Gouvernement, le même génie pour les affaires, la même méthode pour les traiter, le même usage pour les Assemblées secretes & solemnelles, le même caractère dans leurs festins, dans leurs danses, & dans leurs divertissemens.

Les Chefs les plus absolus se regardent comme les Peres de leurs Peuples. Ce ne sont en effet que de nombreuses familles, distribuées en différens Hameaux qui se réunissent en un Corps de Nation. Quelque autorité qu'ayent ces Chefs, il y a pourtant un Conseil ou Sénat, composé des Anciens, qui délibere sans cesse sur toutes les affaires qui intéressent le bien public; & bien que ce Conseil n'influe peut-être pas par tout aussi efficacement dans la décision des affaires, que chez les Nations Iroquoises, il a néanmoins par-tout un grand crédit, étant toujours composé de tous les Vieillards, & des principales têtes, qu'on suppose avec raison avoir plus de lumières, plus d'expérience & un desir plus sincere & plus desintéressé pour procurer

le bien général. Chaque Nation étant peu nombreuse, l'union s'entretient par ces Assemblées de religion & de politique, où mangeant tous ensemble, & vivant, pour ainsi parler, en commun, animant d'ailleurs par leurs chants & par leurs danses la joye de ces repas, qui sont pour eux de véritables fêtes, tous concourent avec plaisir au but que se font proposer les Législateurs, qui est de lier les cœurs de leurs peuples, & de les engager eux-mêmes à serrer plus étroitement les nœuds qui les attachent les uns aux autres, & qui rendent la société plus douce & plus aimable.

Les Nations de l'Amérique Méridionale avec les mêmes principes de Gouvernement, partagées en différens Carbets, sous plusieurs Peres de famille, réunies sous un Chef général sont encore plus semblables aux Lacédémoniens & aux Crétois, dans leurs habitations, dans leurs festins solennels, & dans leurs danses.

Leurs Carbets sont de grandes Halles, qui nous représentent ce que les habitans de Sparte & de Crète nommoient *Ἀγῶναια* & *Ἀγῶναι*. Tous les hommes y habitent ensemble, séparément des femmes & des enfans, qui ont leurs Cases particulières. Le Pere de famille, semblable au *ΠΑΙΔΟΝΟΜΟΣ*, établi par Lycurgue, y harangue tous les matins la jeunesse, & veille sur elle, & sur tous les exercices de ces jeunes gens, dont la vie n'est pas moins dure que celle des Spartiates.

Les différens Carbets se réunissent pour les affaires de quelque conséquence, & les affaires ne se traitent jamais sans un festin général; festin qui a tout l'air, dans les motifs pour lesquels on le fait, d'avoir été originaiement un sacrifice. Car les motifs ordinai-

res de ces festins sont la naissance d'un enfant, les différentes Initiations, dont nous avons parlé, pour la pénitence que fait un mari après les couches de sa femme : pour un enfant à qui l'on coupe les cheveux, & à qui l'on donne un nom : pour les filles & pour les garçons qui entrent dans l'adolescence : pour mettre un jeune homme dans l'ordre des Guerriers : un Guerrier dans l'ordre des Capitaines : pour installer un Chef général : pour faire un Devin : pour mettre une pyrogue neuve à la Mer : pour commencer de nouveaux champs : pour les semences & les récoltes des fruits : pour déterminer le temps d'une pêche : pour délibérer sur une expédition de guerre : pour faire mourir solennellement un esclave : pour les mariages : pour la guérison d'une maladie : pour consulter leurs Devins, & évoquer les esprits : pour pleurer les morts, &c.

Ces festins seroient bien nommez *Ar'd'peia* ; car ce sont les femmes qui en ont la direction, sans que jamais elles y mangent dans le Carbet avec les hommes, n'ayant d'autre soin que celui de les servir, tandis que celui qui fait le festin, n'osant pas y toucher par respect, fait sentinelle à l'entrée du Carbet, un *Boutou*, ou massué à la main, comme si ce jour de fête étoit pour lui un jour de jeûne.

C'est toujours en dansant que se fait le festin, & leurs danses ont tout le goût des danses Crétoises : elles se font au son du *Maraca*, & sont animées par des *bé, bé*, semblables à l'*Evafme* des Bacchantes.

Ces Danses sont de différentes espèces, selon le sujet qui les assemble. le Sieur de Léri\* a noté quelques airs des danses Brésiliennes ;

elles ne paroissent pas différentes des danses Iroquoises. Il donne aussi le détail d'une, qui étoit une danse de Religion, & qui paroît être une imitation des Ménades, chantant leur *évobé*. Il y dépeint fort vivement ces Barbares, hurlant leur *bé, bé*, d'une manière horrible, écumant de la bouche, & faisant des mouvemens si violens, que quelques-unes tomboient par terre comme si elles eussent été surprises du mal caduc, si bien qu'il fut d'abord persuadé qu'elles étoient saisies du malin esprit, & possédées du Démon dans toutes les formes; les hommes dansoient de la même manière de leur côté, & les enfans de l'autre. C'étoit une musique affreuse; elle s'adoucit néanmoins peu de temps après, & la crainte que ce spectacle, qui lui étoit nouveau, lui avoit causé, s'étant évanouïe, il en ressentit ensuite un si grand plaisir, qu'il fut ravi hors de lui-même; & il ajoute que toutes les fois qu'il y pense, il lui semble encore entendre la douceur de cette harmonie, qui faisoit un effet si présent sur lui, qu'il en ressentoit toujours un nouveau plaisir.

Je n'ai point trouvé, comme le Sieur de Léry, un plaisir si sensible aux fêtes de nos Sauvages; & j'ai de la peine à croire que celles des Brésiliens produisissent sur tout le monde la même impression que sur lui. La Musique & la Danse des Américains ont quelque chose de fort barbare qui révolte d'abord, & dont on ne peut guères même se former une idée sans en avoir eu le spectacle. On s'y accoutume néanmoins peu à peu, & dans la suite on y assiste volontiers. Pour eux ils aiment ces sortes de fêtes à la fureur; ils les font durer des journées, ou des nuits entières.

228 MOEURS DES SAUVAGES  
res; & leurs *hé, hé* font tant de bruit, qu'ils  
font trembler tout le Village. Dans la violence  
de ces Danfes impétueuses, je n'ai jamais  
scû discerner ni finesse ni délicatesse; mais les  
Naturels du pays scavent les distinguer, &  
leur jeunesse s'y passionne, comme on se pas-  
sionne à nos spectacles de Théâtre.



## DES MARIAGES.

ET DE

## L'ÉDUCATION.

**P**AR une suite de l'erreur commune, où étoient les Anciens dans les derniers temps du Paganisme, qui s'imaginant que dans chaque païs les hommes indigènes y étoient nez comme des champignons; les Auteurs persuadéz que ces hommes féroces se sentant encore de la bassesse & de l'imperfection de leur origine; ne se distinguoient en rien des bêtes, ont crû en effet que ces hommes avoient été long-temps avant que leur esprit se développât, & qu'ils fussent capables de cette docilité que demandent les loix & la police. Athenée\* étant dans ce principe comme les autres, a écrit que les hommes des premiers temps n'avoient aucune solemnité pour le Mariage, se mêlant indifféremment comme les animaux, jusqu'au temps de Cécrops qui en régla les loix, obli-

\* Athen. Lib. 17. pag. 555.

geant ses Sujets à prendre une épouse & à se contenter d'une.

La contagion des Auteurs se communique, & les vérités de la Religion Chrétienne n'éclaircissent pas toujours un Sçavant, assez pour se défaire des idées qu'il a prises dans les Auteurs Payens. Alexandre Sardi a aussi commencé son Ouvrage des Mœurs des Nations, par supposer ce principe comme une vérité constante, disant qu'il étoit certain que les hommes n'avoient aucunes loix pour le Mariage, qu'ils n'en connoissoient point les devoirs & les obligations jusqu'au temps de Jupiter & de Junon, ou bien de Cécrops Roi d'Athènes, à qui il en attribue l'institution après Athénée, & qui furent, selon lui, les premiers qui retirèrent les hommes de cette barbarie où ils vivoient, ne suivant d'autre règle que l'instinct.

La prévention de ces Auteurs est un effet du peu de connoissance qu'ils ont eu des premiers temps, dont ils n'ont pû démêler l'obscurité. Il me paroît au contraire évident que le Mariage a toujours été regardé par tous les peuples comme une chose sacrée & solennelle, dont les plus barbares même ont respecté les droits. En effet, quoiqu'il y ait aujourd'hui une grande multitude de Nations lesquelles ont conservé toute leur férocité, & qui nous paroissent vivre sans Loix, sans Religion & sans Police, nous n'en connoissons cependant point qui n'observent quelques solennitez dans les alliances qu'elles contractent, & qui ne soient jalouses de la foi conjugale.

Nous avons vû dans l'Article de la Religion, la virginité respectée dans les temps les plus reculez, consacrée dans les personnes qui étoient plus spécialement dévouées

au culte des Dieux , & maintenu en honneur parmi les Barbares après une longue suite de siècles , jusqu'à l'arrivée des Européens en Amérique. Cette vertu ne pouvoit s'étendre à toutes les personnes pour tout le temps de la vie , à cause de la nécessité de la propagation du genre humain ; mais dans cette nécessité on respectoit la chasteté conjugale , & le mariage , honteux dans son usage , avoit des loix de bienséance , de modestie , de pudeur , & de retenue , que la nature inspire , que la raison soutient , & qu'elles ont conservées au milieu de la Barbarie.

Je conviens que , chez quelques Peuples , la dépravation & la grossièreté des mœurs , ont introduit sur ce point des abus , & même des coutumes honteuses en divers temps , & en divers lieux. Mais cela n'a pas été universel ; le gros des Nations s'est assez bien soutenu ; & chés quelques-unes , les Législateurs particuliers , pour frapper l'esprit des hommes , & réprimer leur licence , ont ajouté à la première simplicité , avec laquelle le Mariage se contractoit , de nouvelles loix & de nouvelles cérémonies , qui pour être arbitraires , ne laissoient pas d'être significatives , & qui rendant le Mariage plus solennel , le rendoient aussi plus respectable.

Si par Cécrops , on entend ce premier Roi des Athéniens , dont on a fixé l'Epoque , quelques siècles après le Déluge universel , mais avant celui de Deucalion , ce Législateur particulier pouvoit avoir fait de semblables Loix pour ses Sujets ; mais Alexandre Sardi pouvoit démontrer , que l'Institution du Mariage étoit antérieure à lui ; & en remontant , comme il fait , jusqu'aux Dieux , il pouvoit choisir un autre Auteur de la sainteté du Mariage

que Jupiter, ou bien nous en donner une idée différente, de celle que nous en ont donnée les Poëtes, qui en ont fait le plus adulateur, & le plus libertin de tous les Dieux, quoiqu'il fut obligé d'être plus réglé que tous les autres, à qui il devoit l'exemple, comme leur Roy & leur Pere.

Je crois néanmoins, qu'en effet c'est Jupiter & Cécrops, qu'on doit regarder comme les Auteurs de l'Institution du Mariage, & de sa sainteté, pourvu que l'on entende par Jupiter, ce que les Payens ont souvent entendu eux-mêmes; c'est-à-dire, Dieu, & le souverain Estre, Auteur de la Religion, non pas ces Rois impies, qui s'étant arrogé le nom de Dieu même, ont souillé leur vie par leur crimes, & ont donné lieu aux fables, lesquelles ont deshonoré la Divinité; & pourvu qu'on veuille entendre par Cécrops, Adam notre premier Pere, qui réglant la Religion selon les ordres de Dieu, a fait des Loix à ses Enfans par rapport au Mariage, comme par rapport à tout le reste de ce qui appartient au culte de Dieu. Ce que je dis, est fondé. Car si l'on a fixé l'Epoque de Cécrops après le Deluge universel, c'est l'effet de l'ignorance où l'on étoit sur les premiers temps; c'est que les Athéniens eux-mêmes ayant été des Barbares sans lettres, n'ont point eu d'Annales & de fastes, & que n'ayant conservé que très-peu de chose d'une Tradition ensevelie, pour ainsi parler, dans l'espace de plusieurs siècles d'ignorance, ils ont rapproché des temps bien éloignés de celui, où ils ont commencé à laisser quelque chose d'eux-mêmes à la postérité. La même chose arriveroit aujourd'hui à tous les Peuples barbares qui existent, s'ils vouloient,



ou si dans la suite ils pouvoient coucher par écrit quelque chose de leur histoire. Ils ont tous une tradition fabuleuse de leur origine, où l'on voit l'histoire des premiers temps déguisée, & ils la rapprocheroient indubitablement des temps où ils écriroient, faute de ne pouvoir rien dire des événemens arrivés dans un long enchainement de siècles, qui sont pour eux dans un éternel oubli.

J'ai déjà remarqué, dans l'Article de la Religion, que nos premiers Peres avoient été représentés sous le symbole du Serpent, & que quelques Peuples rapportoient leur origine à des hommes indigènes, & formés du limon de la Terre, composés de l'assemblage monstrueux de l'homme & du serpent. Les Athéniens disoient la même chose de Cécrops. \* Il est vrai que Diodore de Sicile dit, que les Athéniens ne sçavoient pas la raison de ce composé bizarre. Lui-même, & plusieurs autres, ont cherché à en donner des explications: mais je suis convaincu qu'il n'en faut point chercher ailleurs, que dans la Théologie Hiéroglyphique des Anciens, où ces symboles mystérieux transmettoient en même temps la connoissance de nos premiers Peres, & celle de leur faute. Ops étoit un des noms de la Mere des Dieux, ou d'Eve; celui de Cécrops s'y rapporte assez bien, pour dire que c'étoit celui de son mari. Ops ne seroit-il point aussi un mot formé par contradiction d'Ofis, qui veut dire un Serpent, symbole d'Osiris & d'Isis, que je crois avoir été Adam & Eve?

\* Il manque quelque chose dans l'endroit cité de Diodore de Sicile, *Liv. 1. pag. 17.* Le nom même de Cécrops n'y est point; mais on voit bien que c'est de lui dont il est parlé.

Quoiqu'il en soit, le Mariage a trop de connexion avec la Religion, pour que nos premiers Peres, qui en ont réglé le Culte, n'ayant rien statué sur cet Article, & que leurs enfans, imbus de leurs maximes, soient tombés dans un état de brutalité, à en oublier absolument toute idée. Si l'on veut se donner la peine de fouiller dans l'Histoire sacrée & dans la prophane, on y trouvera assez de preuves pour rapporter l'Institution du Mariage, & sa sainteté, à l'origine de la Religion même.

La Monogamie, ou l'obligation de n'avoir qu'une seule Epouse, paroît dériver de ces premiers commencemens, & avoir été observée inviolablement jusqu'au Deluge, par Adam & par ses Enfans, à l'exception de Lamech, ¶ qui étant un homme maudit, osa violer le premier l'intégrité du Mariage en prenant deux femmes, & qui a été regardé comme un adultère par les saints Peres, § \* pour avoir donné un exemple si pernicieux dans une chose, qui étoit tellement contre l'usage, qu'on ne trouve que lui seul, avant le Deluge, qui se soit licentié de la sorte. En effet, la fable des Dieux, qu'on peut faire remonter jusqu'à ces premiers temps, ne nous présente par-tout qu'une Epouse en titre. Jupiter n'avoit que Junon pour femme légitime.

¶ Gen. cap. 4. v. 18. 19.

§ Tertul. Lib. de Monogam. cap. 5. Item, Exhort. ad Castit. c. 5. Hieron. Lib. cont. Jovin. Innocent. 3. Castit. gaudemus. extra. de Divortiiis.

\* Tertullian. Lib. de Exhort. ad Capit. cap. 5. Numerus Matrimonii à maledicto viro cœpit, primus Lamech duabus maritatus, tres in unam carnem effecit.

Hieron. Lib. 1. contra Jovinian. Primus Lamech, sanguinarius & homicida, unam carnem in duas divisit uxores & fratricidium & digamiam eadem catasyfmi delevit pœna.

me. En Egypte même, où le Mariage reçût plus d'altération dans la suite des temps, Osiris n'avoit qu'Isis. La fable & l'histoire sont pleines des fureurs de ces épouses négligées, lorsque leurs maris s'abandonnoient à des amours illégitimes. Sous combien de déguisemens honteux, la Théologie payenne ne nous réprésente-t'elle point Jupiter, quand il veut dérober à Junon la connoissance de ses débauches ? Au temps du Déluge, & dans l'Arche, Noé & ses trois Enfans n'avoient chacun que leur Epouse unique ; aussi, lorsque Jesus-Christ a rétabli la Loy du Mariage dans son intégrité, il n'a rien ajouté à ce qui est marqué dans la Genèse.

On peut dire de plus, en faveur de la Monogamie, qu'on a dû remarquer dans l'Antiquité, ce qu'on observe encore dans la plupart des païs, où le libertinage a introduit la pluralité des femmes ; qu'il y en a toujours eu une principale, laquelle étoit proprement l'Epouse, & conservoit la prééminence, & certains autres droits sur celles qui ne l'étoient que de la seconde main, ou qui n'avoient rang que de Concubines.

On ne peut douter aussi qu'on n'ait eu de tout temps des égards aux liaisons du sang, qui ont toujours fait regarder certains mariages comme incestueux, & inspiré de l'horreur pour ceux, qui osoient se les permettre contre les règles ordinaires.

Ce fut le Zoroastre des Assyriens, ou le Saturne Egyptien de Bérose, qui, si l'on en croit cet Auteur, corrompit la \* sainteté du Mariage, comme il avoit altéré la Religion, en enseignant aux hommes les mystères abominables de la Magie, & à consulter

\* *Herod. fragm. Lib. 3.*

les Démon, autorisant par ses discours & par ses exemples le dérèglement des mœurs, qui avoit irrité la colère de Dieu, & attiré le Déluge. Il introduisit la pluralité des femmes, & disoit hautement, qu'on pouvoit contracter indifféremment avec toutes sortes de personnes, sans aucun égard à la proximité du sang, une mere pouvant épouser son fils, & un frère sa sœur; conduite détestable, qui lui fit donner le nom de *Chemesue-nus*, c'est-à-dire, ainsi qu'il l'interprète, d'infâme & d'impudique.

Mais sans nous attacher précisément au sentiment de cet Auteur, quelque autorité qu'on lui suppose, il est constant qu'une partie de ces maximes fut plus généralement reçue parmi les Peuples de la postérité de Cham, & même de celle de Sem. La Polygamie fut autorisée en Egypte & dans l'Assyrie, par l'exemple des Rois, qui avoient plusieurs femmes titrées & légitimes, sans parler d'un plus grand nombre encore de Concubines. Elle étoit permise, & tolérée chez les Hébreux, & rien n'est plus connu, que ce que la sainte Ecriture dit des femmes d'Abraham, de Jacob, de David, & surtout du prodigieux nombre de celles de Salomon, qui ne s'étant pas contenté des filles d'Israël & de Juda, admit encore les étrangères, défendues par la Loy, lesquelles pervertirent son cœur, & le firent tomber dans l'Idolatrie. Les Perses & les Médes se conformèrent peut-être en cela aux mœurs des Assyriens qu'ils avoient vaincus.

La postérité de Japhet se conserva plus pure dans l'Europe, & dans l'Asie Mineure. Les Romains, les Germains, les Peuples de Gaule & d'Ibérie, & ce qui me surprend en-

core davantage, les Cadmonéens qui étoient de la postérité de Cham, pouvoient introduire dans leur maison une seconde Epouse du vivant de la première. Que s'il se trouve dans l'Histoire quelques exemples du contraire, \* comme celui d'Anaxandride à Sparte, ces exemples sont rares; & bien loin de marquer un usage aussi étendu, qu'il l'a été chez les Egyptiens & chez les Assyriens; & tel qu'il se trouve encore aujourd'hui chez la plûpart des Monarques de l'Asie; ils sont des exceptions, qui servent à confirmer la règle générale, laquelle bornoit les hommes à une seule femme.

Pour ce qui est des liaisons du sang, il n'est pas moins certain qu'il y avoit des degrés prohibés, dans l'étendue desquels il n'étoit pas permis de contracter. Mais les Auteurs ne sçachant pas toujourns assez la force des termes, qui étoient en usage chez les différentes Nations, & ne discernant pas assez les degrés d'affinité, & ceux de consanguinité, nous ont laissé par écrit des choses, qui peuvent avoir été mal entendues, & qui peuvent souffrir aujourd'hui quelque explication, sans quoi elles nous font de la peine.

C'est ainsi que nous avons quelque horreur de lire, que les Mages épousoient leurs propres mères chez les Chaldéens; que sans cette condition les Rois Parthes ne pouvoient monter sur le Thrône; & que chez quelques autres Peuples, les frères épousoient leurs propres sœurs. Les Auteurs s'accordent tous à assurer que ç'a été une pratique constante des Egyptiens. † Ils disent que chez eux le Mariage d'Osiris & d'Isis, qui étoient frère &

\* Herod. Lib. 5. n. 39. & seq.

† Diodor. Sicil, Lib. 1. p. 1.

sœur, avoit si bien réüssi, & avoit été si heureux, qu'en conséquence des grands avantages qu'ils avoient reçûs de l'un & de l'autre, c'étoit une Loy parmi eux, que les freres & les sœurs d'un même licé se mariaffent ensemble. Abraham, & Isaac son fils Pères du peuple Juif, donnent le nom de Sœurs à leurs Epouses. \* Philon rapporte des Grecs, que Solon avoit permis aux Athéniens le Mariage avec des sœurs issusés d'un même Père, défendant celui des sœurs d'une même mère: que Lycrugue au contraire avoit fait une Loy, qui permettoit le Mariage avec des sœurs utérines, & avoit défendu celui des sœurs sorties d'un même pere.

Il semble néanmoins qu'on peut assurer universellement, que le Mariage dans la ligne directe du pere à la fille, & du fils à la mère, a toujours été regardé par-tout comme incestueux, & mis au rang des plus grands crimes. L'histoire d'Oedipe & de Jocaste, dont l'un se creva les yeux, & l'autre se tua de désespoir pour un mariage, qui ne pouvoit leur être imputé, puisqu'ils étoient tous les deux également dans l'erreur, † nous témoigne assez combien ces Mariages incestueux étoient abhorrés. Rien aussi n'en fait mieux sentir l'abomination, que les noires couleurs, & les expressions vives dont se servent les Poètes, pour nous peindre les horreurs de cette histoire tragique, aussi bien que la détestable passion de Myrrha, fille de Cynire Roy de Chypre, ‡ dont le crime fut à peu près semblable à celui des filles de Loth.

\* Philo. de Specialib. Legib.

† Sophocles in Oedipo, &c.

‡ Ovid. Metam. Lib. 2.

¶ Mais parmi les Orientaux même, la passion de Semiramis Reine de Babylone, & de Chaldée, pour son fils Ninyas, causa tant d'indignation à ce Prince, qu'il la fit mourir. Celle de Parisatis pour son fils Ariaxerxes, † produisit le même sentiment d'honneur dans le cœur de ce Monarque; mais il ne voulut pas, comme le premier, ôter la vie à celle de qui il l'avoit reçüe. L'un & l'autre eussent-ils voulu faire un éclat, qui devoit flétrir dans la postérité deux Princesses d'ailleurs si illustres, si les Mages Chaldéens, qui étoient leurs sujets & les arbitres de la Religion, eussent eu l'obligation, ou la liberté d'épouser leurs propres meres; Bien loin que cela fût ainsi, Agathias dit, que le motif d'horreur & d'indignation, qui obligea ce Prince à repousser cette mere effrénée, fut, » que c'étoit une chose également contraire à la piété, à la coutume » du païs, & au sentiment commun des » hommes. De manière, que si les Perses se donneroient ensuite une trop grande liberté sur ce point, ainsi que l'assure ce même Auteur, trompé sans doute sur l'équivoque des termes, c'est une suite de cette étrange corruption de cœur, qui les plonge dans toutes sortes de vices. On pourroit néanmoins revoquer en doute ce que dit Agathias, ou justifier qu'il a été trompé sur les termes; \* car Tavernier, parlant des Gaures, qui sont descendus des Perses, assure qu'ils ne peuvent se marier jusqu'au troisième degré de consanguinité, & que personne ne s'avise d'en demander dispense.

¶ *Justin. Lib. 1.*

† *Agathias, Lib. 2.*

• *Tavernier Voyage de Perse, Liv. 4. ch. 2.*

Il semble encore que la nature répugne aux Mariages dans la ligne collatérale, au premier degré, sur-tout entre les frères & les sœurs d'un même pere & d'une même mere; & il seroit avantageux de pouvoir montrer que cela n'a jamais été permis, hors les cas de la nécessité absoluë, où se trouverent les premiers enfans d'Adam & d'Eve, de manière que cela ait pû faire une Loy générale pour tout un Peuple, & une Loy de temps immémorial.

Les Auteurs qui nous ont fait le plus de peine, sont ceux qui nous parlent de la coùtume des Egyptiens, & qui nous citent les exemples d'Osiris & d'Isis, de Ptolomée & d'Artinoë, du dernier des Lagides avec Cléopâtre. Car s'il est vrai que cette coùtume ait fait loy chez eux depuis le temps d'Osiris & d'Isis, elle doit avoir été fondamentale, & aussi ancienne que la Monarchie. Un fait cependant des plus remarquables de la sainte Ecriture, m'oblige d'en douter: Le voici, peut-être ne trouvera-t-on pas la conjecture mal fondée.

¶ Abraham descendant en Egypte avec Sara son épouse, lui parle de la sorte. » Je sçai » que vous êtes belle, & que quand les Egyp- » tiens vous auront vüe, ils diront, c'est » son Epouse, & ils me tuëront pour vous » posséder; dites donc, je vous prie, que » vous êtes ma sœur, afin qu'ils en usent » bien envers moi en vôtre considération & » qu'ils me laissent la vie pour l'amour de » vous. Abraham cherche un expédient pour éviter la mort, qu'il a lieu d'appréhender de la part des Egyptiens, s'ils peuvent soupçonner qu'il soit le mari de cette femme, dont



240 **ŒURS DES SAUVAGES**  
la bende doit leur donner dans les yeux ;  
il n'en trouve point de plus efficace , que  
d'engager Sara à dire qu'elle est sa sœur ,  
mais si la coutume générale & fondamen-  
tale de l'Egypte eût été , que les frères épou-  
sassent leurs sœurs , Abraham eut pris le  
moyen le plus infailible de tomber dans  
l'inconvénient qu'il vouloit éviter ; car  
les Egyptiens eussent raisonné juste , en con-  
cluant, elle est sa sœur , doncques elle est  
son épouse. Il falloit aucontraire , pour  
les faire tomber dans la pensée d'Abraham ,  
les faire raisonner de la sorte. C'est une cho-  
se énorme & inouïe , qu'un frère épouse sa  
propre sœur , celle-ci est sa sœur , donc elle  
n'est pas sa femme.

On dira peut-être qu'Abraham & Sara  
étant étrangers , les Egyptiens ne devoient  
pas juger d'eux par une Loy , qui pouvoit  
être particulière à l'Egypte ; mais plutôt  
par celle du pays de ces Etrangers même ,  
qu'ils ne pouvoient pas ignorer , puisqu'ils  
étoient leurs voisins. Mais cela même favo-  
rise le sentiment que j'ai avancé , car , ou les  
Egyptiens étoient ignorans des Coutumes  
étrangeres , & par consequent ils devoient  
juger selon celles qui étoient propres de  
leur Monarchie , ou ils n'ignoroient pas cel-  
les des Chaldéens ; s'ils n'ignoroient pas celles  
des Caldéens , Abraham étoit également ,  
ou même plus exposé ; car s'ils ne les igno-  
roient pas , ils eussent scû que ceux-ci épou-  
soient leurs sœurs. Il y a lieu de croire , du  
tour que prit Abraham , que les Chaldéens  
avoient quelque chose de singulier que les  
Egyptiens n'avoient pas , & même qu'ils ne  
sçavoient pas , puisque le Roy se plaignit à  
lui de ce qu'il l'avoit induit en erreur , pour  
l'en-

l'engager dans un crime aussi énorme que l'est l'adultère, en lui disant qu'elle étoit sa sœur, d'où il ne pouvoit pas s'empêcher d'inférer qu'elle n'étoit pas sa femme. En effet, Abraham avoit pris ses mesures, pour que Pharaon ignorât que Sara fût son épouse. Il ne le trompa pourtant point par un mensonge, non plus qu'Abimélech, chez qui il lui arriva une pareille aventure \* car il dit nettement à celui-ci, que Sara étoit non-seulement sa femme, mais qu'elle étoit aussi sa sœur, fille de son père, mais non pas de sa mere.

Cela me paroît presque démontré par rapport aux Egyptiens, & il n'est personne qui n'en doive tirer une conséquence légitime, qu'au moins en ce temps-là les Mariages des freres & des sœurs, sur-tout d'un même lit, étoient défendus, & inouïs chez eux.

Mais les paroles d'Abraham à Abimelech, nous jettent dans un même embarras par rapport à la Thèse que j'ai avancée; car il se trouvera que dans la postérité de Sem, le Mariage étoit licite au premier degré, dans la ligne collatérale, au moins entre les freres & les sœurs de différens lits. Les paroles d'Abraham paroissent fort positives au sujet de Sara. » Au reste, dit-il, elle est vraiment ma sœur, » fille de mon pere, & non pas de ma mere. On doit naturellement inférer de cette manière de s'exprimer, que Tharé pere d'Abraham l'étoit aussi de Sara; mais que Tharé avoit eu ces deux enfans de diver ses femmes.

Néanmoins les Interprètes nient tous assez unanimement que Sara fût propre fille de Tharé. En effet, quand Tharé prit dans sa maison Loth son petit-fils †, dont le pere étoit mort,

\* Gen. cap. 20. v. 12.

† Gen. 11. v. 31.

242 MOEURS DES SAUVAGES.  
 il prit aussi Sara, laquelle est appelée sa bru,  
 & non pas sa fille; & il semble que delà on  
 doit conclure qu'elle étoit cousine ou sœur  
 de Loth, puisqu'habitant auparavant ensemble  
 dans la maison de Nachor, ils furent reçus  
 après la mort des deux freres Aran & Na-  
 chor, tous deux ensemble dans celle de Tha-  
 ré. Pour expliquer donc les termes de l'Ec-  
 riture Sainte, les Interprètes recourent à d'au-  
 tres exemples de la Sainte Ecriture, où ces  
 termes de fils & de fille, de frere & de sœur,  
 sont évidemment équivoques, & pris en di-  
 vers sens, selon l'usage de ce temps-là, dans  
 la postérité de Sem. Car sans nous écarter des  
 mêmes temps, Abraham \* appelle Loth son  
 frere, quoique manifestement il ne fût que  
 son neveu, fils de son frere Nachor. Isaac, †  
 chez Abimelech Roi de Gérare dans la Pale-  
 stine, où il lui arriva le même inconvénient,  
 qui y étoit arrivé auparavant à son pere, ap-  
 pelle Rebecca sa sœur, quoiqu'elle ne fût que  
 sa nièce à la mode de Bretagne, étant fille de  
 Bathuël, fils de Nachor, frere d'Abraham.  
 Jair est appelé fils de Manassé ‡, bien qu'il  
 ne fût qu'un de ses petits-fils. Les Juifs conser-  
 vèrent les mêmes usages jusqu'à la fin. Dans  
 la Génération du Fils de Dieu, il est dit que  
 Joram engendra Osias; cependant entre les  
 deux il manque trois générations, de manière  
 que Joram § n'étoit que le trisayeul d'Osias,  
 dont il paroît être appelé le pere. Les cousins  
 du Sauveur, dans un degré assez éloigné,  
 sont appelez ses freres ¶, ce qui a donné lieu  
 à des hérétiques de dire, que saint Joseph  
 avoit eu d'autres enfans, ou de quelque autre

\* Gen. 14. v. 14. † Gen. 26. v. 7.

‡ Numer. cap. 32. v. 41. § Math. 1. v. 8.

¶ Marc. cap. 3. v. 31.

Epouse \*, ou de la sainte Vierge même. La règle générale des Juifs étoit de s'appeller freres & sœurs, en quelque degré de parenté qu'ils fussent dans les lignes collatérales, lorsqu'ils pouvoient remonter des deux côtez jusqu'à la souche.

La conjecture donc des Interprètes est, que Sara étoit fille d'Aran, & la même qui est nommée Jescha, laquelle étant nièce d'Abraham, pouvoit l'épouser, de la même manière que Melcha, autre fille d'Aran, & sœur de Jescha, épousa Nachor frere d'Abraham; & Abraham pouvoit l'appeller sa sœur, de la même manière qu'il appelloit Loth son frere, quoiqu'il ne fût que son neveu. Sara pouvoit aussi fort bien être fille de Nachor, sœur de Loth, & épouse d'Abraham.

Dans les coûtumes des Iroquois, nous trouvons des manières de parenté un peu différentes à la vérité de celles des Hébreux & des Chaldéens, mais qui conviennent avec elles en ce point, qu'elles peuvent fonder des équivoques dans les termes, & servir par cet endroit-là même, pour corriger les idées que nous portent à l'esprit ces mêmes termes, quand nous les trouvons dans les Historiens, parce que nous ignorons, & que ces Auteurs ignoroient eux-mêmes comme nous, les sens différens qu'ils avoient chez les peuples, dont ils ont parlé.

Pour rendre ceci sensible par l'application, il faut sçavoir que parmi les Iroquois, & parmi les Hurons, tous les enfans d'une Cabane regardent comme leurs meres, toutes les

\* Helvidius & les Ant'dicomarianites ses Sectateurs, qui étant Arriens, niant la Divinité de Jesus-Christ, nioient aussi la Virginité de sa sainte Mere, & desquels saint Jérôme a dit, *Miraris si errant in fratribus, qui errant in Patre* &c.

244 MOEURS DES SAUVAGES  
sœurs de leurs meres, & comme leurs oncles, tous les freres de leurs meres : par la même raison, ils donnent le nom de Peres à tous les freres de leurs peres, & de tantes à toutes les sœurs de leurs peres. Tous les enfans du côté de la mere & de ses sœurs, du pere & de ses freres, se regardent entr'eux également comme freres & sœurs ; mais par rapport aux enfans de leurs oncles & de leurs tantes, c'est-à-dire, des freres de leurs meres, & des sœurs de leurs peres, ils ne les traitent que sur le pied de cousins, quoiqu'ils soient dans le même degré de parenté, que ceux qu'ils regardent comme leurs freres & leurs sœurs. Dans la troisième génération cela change ; les grands oncles & les grandes tantes deviennent grands-peres & grandes-meres des enfans de ceux qu'ils appelloient neveux & nièces. Cela se continue toujours ainsi en descendant, selon la même règle.

De cette façon il est facile de concevoir, comment les Chaldéens & les Rois Parthes pouvoient épouser leurs meres, c'est-à-dire, des tantes souvent moins âgées que leurs neveux, au lieu que si ç'eût été une nécessité, que les Rois Parthes devinssent les époux de leur propre mere, ç'eût été une nécessité que la même personne eût été la mere & l'épouse de tous les Rois Parthes, ce qui est contre le bon sens. Il est facile de concevoir comment les Egyptiens & quelques autres peuples pouvoient épouser leurs sœurs, c'est-à-dire, des cousines germaines, ou bien même des parentes dans un degré encore plus éloigné.

Je ne nie point qu'il n'y ait quelques exemples par lesquels on pourra prouver, que des Princes se sont licentiez jusqu'à épouser leurs propres sœurs, & que cet exemple n'ait pu

autoriser dans la suite un usage. Tels sont l'exemple de Cambyse fils de Cyrus, celui de ce Ptolomée qui épousa Arsinoë, & celui de ce Ptolomée, qui fut le dernier Roi d'Égypte. Mais la passion de ces Princes, & l'abus qui suivit la liberté qu'ils s'étoient donnée, portent manifestement le caractère de la corruption, & de la nouveauté. C'est ce qu'Herodote \* nous fait connoître évidemment, en rapportant le fait de Cambyse; car il dit en même temps qu'avant lui les Perses n'épousaient point leurs sœurs, & que l'amour de ce Prince avoit quelque chose de si nouveau, que ne pouvant l'autoriser par aucun usage, il voulut au moins être autorisé par une décision des Mages, qui étoient les arbitres de la Religion. Il les rassembla donc, & les consulta sur son dessein, les chargeant d'examiner la chose avec maturité. Les Mages qui sentoient bien que c'étoit un piège que leur tendoit ce Monarque, lequel à l'impiété joignoit encore toutes les cruautés d'un regne tyrannique, & voyant bien qu'ils étoient perdus, s'ils décidoient contre l'inclination de leur Souverain, répondirent qu'à la vérité ils ne trouvoient point de Loi, qui permit le mariage d'un frere avec sa sœur; mais qu'il y en avoit une autre, en vertu de laquelle le Roi étoit le maître de faire tout ce que bon lui sembloit. Le Prince à qui cela suffisoit, fut content de cette réponse, & les Mages furent tirez d'intrigue par leur lâcheté.

On trouve également dans toute l'Amérique la Polygamie & la Monogamie. La Polygamie paroît beaucoup plus étendue dans la Méridionale, que dans la Septentrionale, où elle n'est guères permise que parmi quelques Nations de

\* Herodot. Lib. 3. num. 32.

246 MOEURS DES SAUVAGES  
la Langue Algonquine. Les Nations Huronnes & Iroquoises sont adstraites à une seule Epouse ; & ce qui paroîtra plus singulier, c'est que par une suite de la Gynécocratie, la Polygamie, qui n'est pas permise aux hommes, l'est pourtant aux femmes chez les Iroquois Tsonnontouans où il en est, lesquelles ont deux maris, qu'on regarde comme légitimes.

La Polygamie chez les Nations qui se la permettent, est bornée à un petit nombre de femmes, comme de deux ou de trois, si l'on en excepte les Chefs, qui prétendent avoir plus de privilège que les autres. Mais où la pluralité est autorisée, parmi toutes ces femmes, il y a toujours une principale Epouse, dont le mariage est plus solennel. Les Algonquins distinguent fort celle qu'ils appellent de l'entrée de la Cabane, où est la place d'honneur, d'avec celles du milieu. Celles ci sont comme les servantes de la première, & leurs enfans sont censez comme bâtards & roturiers, en comparaison de ceux qui sont nez de cette première Epouse légitime. Parmi les Caraïbes il y en a aussi une qui a la prééminence, & c'est celle qui leur est acquise par un droit de naissance que je vas expliquer, ou bien celle qu'ils ont épousée avec toutes les solemnitez & les formalitez requises. Ils en ont aussi qu'on peut regarder comme des Concubines ; telles sont les esclaves qu'ils ont prises en guerre. Quelquefois ils épousent ces esclaves, mais elles conservent toujours les marques de leur esclavage, c'est-à-dire, qu'elles ne peuvent jamais porter les brodequins, ni les cheveux de la longueur de ceux des autres femmes, qui jouissent du droit de leur liberté.

Ces femmes habitent souvent ensemble

sous le même toit chez les Nations Algonquines, & elles font assez bon ménage. Mais chez les Caraïbes, ou bien elles habitent en différens Villages, ou si elles sont du même Village, les maris leur font des cases séparées, dans lesquelles elles vivent avec leurs enfans.

Il n'étoit permis nulle part dans toute l'Amérique, de contracter au premier degré dans la ligne directe, ou dans la collatérale, excepté aux Incas légitimes héritiers du Trône, le Souverain seul épousant sa propre sœur; la vanité de ces Princes qui se regardoient comme la Divinité même, les ayant obligez de porter cette Loi, dont ils avoient exclu tout le reste de leur propre famille, afin que la race du Soleil fût toujours plus pure dans le sang du Monarque, étant formé de celui du frere & de la sœur. L'Inca Garcilasso\* prétend que cette Loi étoit aussi ancienne que la Monarchie, & qu'elle avoit été portée par Manco Capac le Fondateur de cet Empire. Mais Acoſta † me paroît plus croyable, en l'attribuant à l'un de ses derniers Rois, lequel attira par-là la malédiction de Dieu sur sa famille & sur ses Etats, qui devinrent la victime & la proie de l'invasion des Espagnols.

Chez les Amériquains Méridionaux, selon ce qu'en a écrit Thévet ‡, l'oncle maternel a un droit légitime sur la fille de sa sœur; il la leve de terre au moment de sa naissance, & la regarde dès-lors comme son Epouse future. Le pere de cet enfant est délivré dès ce moment d'une partie de la servitude qu'il

L 4

\* Garcilasso, *Comment. Reales*, Lib. 4. cap. 9.

† Acoſta, *Hist. Moral.* Lib. 6. cap. 18.

‡ Thévet, *Cosmog. Univ.* Liv. XXI. c. 10. p. 932.



devoit aux parens de sa femme, & à sa femme même, & c'est le futur Epoux de sa fille qui en est chargé. \* Les autres Auteurs disent néanmoins que ce droit des Caraïbes regarde les cousins par rapport à leurs cousines germanes du côté de la mère, lesquelles sont leurs Epouses nées. Je ne sçais s'ils ne leur donnent point le nom de sœurs, ainsi que plusieurs autres peuples, chez qui les termes de Germain & de Germaine paroissent avoir la même signification qu'ils ont dans le Latin. En ce cas, on pourroit dire que les Caraïbes épousent leurs propres sœurs, quoique ces sœurs prétendues ne soient qu'au second degré de la ligne collatérale.

Quel que soit ce droit des Caraïbes sur leurs cousines, ils ne les prennent dans la suite pour Epouses qu'avec l'agrément des parens, & avec les formalitez requises; & l'obligation de s'épouser n'est point telle que ces filles ne puissent s'en dispenser. Mais ordinairement les filles qui portent des obstacles à l'accomplissement de ces Mariages, en perdent toute leur réputation, & tous les agrémens qu'elles pouvoient attendre dans leur famille.

Les Iroquois n'ayant pas l'obligation de se marier dans leur parenté, comme les Caraïbes ou comme les Hébreux, sont encore plus scrupuleux sur les degrés prohibés de consanguinité que ne l'étoient ceux-ci, au moins avant le tems que Moïse les eût restrains davantage par les Loix qu'il leur impose dans le Lévitique.

Les liaisons du sang sont si fortes dans la Cabane de la mère, à qui les enfans sont censés appartenir de plus près, qu'ils ne

peuvent guère s'établir dans cette Cabane à moins qu'ils ne soient dans un degré si éloigné qu'il n'y ait plus d'autre parenté, que celle d'être de la même Tribu. La bienfaisance n'y permet pas même le mariage avec les esclaves entés dans cette Cabane ; car, comme en leur donnant la vie, on leur fait relever le nom de quelqu'un de cette famille, ils entrent dans tous les droits de l'adoption, & représentent ceux ou celles qu'ils ressuscitent, comme si c'étoient eux-mêmes en personne. Je me souviens qu'un de nos Missionnaires ayant proposé le mariage d'une esclave avec quelqu'un de la Cabane où elle avoit été donnée, les Sauvages en rejetterent la proposition avec horreur ; il fallut que le Missionnaire leur fit entendre raison pour lever le scandale, & s'excusât sur ce qu'il n'avoit pas fait attention aux Loix de l'Adoption.

L'Athonni, ou la Cabane du pere étant comme étrangère à ses enfans, les liaisons du sang n'y sont pas si étroites. Si le pere avoit des enfans d'un autre lit, ceux de ce lit seroient encore plus éloignés des enfans du premier, la Cabane de ceux-ci étant encore plus étrangère à ceux du second que celle du pere dont ils sont nez les uns & les autres, à moins que les enfans de ces deux lits différens ne fussent de la même famille. Je ne suis pas assez exactement informé jusques où ils étendent les degrés de consanguinité, prohibez dans ces cabanes, auxquelles ils ne tiennent que par des alliances ; mais je suis assuré qu'ils respectent les liens du sang, quelque part où ils se trouvent, au premier degré de la ligne directe ou collatérale. Je crois même qu'ils ne contractent

250 MOEURS DES SAUVAGES  
point avec ceux du second ; & s'ils se permettent quelque chose de plus de ce côté-là, c'est sur le principe que j'ai déjà dit, qu'ils n'y croient point voir une parenté aussi étroite, que dans la Cabane de leur mere.

Ils ne font point tant d'attention aux degrez d'affinité. Les Algonquins, dont quelques-uns ne se font pas une difficulté de la Polygamie, épousent sans façon plusieurs sœurs, & quand l'une est enceinte, ils habitent successivement avec les autres, la règle générale de tous les Sauvages étant de ne point habiter avec leurs femmes dès qu'elles se sont déclarées enceintes. Pour les Iroquois, les Hurons & les autres, chez qui la Polygamie n'est pas usitée, après la mort de leur premiere femme, ils en épousent volontiers la sœur, & ceux de la Cabane de la défunte ne manquent pas de proposer cette nouvelle alliance au mari, s'ils ont été contents de lui dans le premier mariage. On peut dire la même chose d'une veuve par rapport aux deux freres, mais sans l'obligation qu'avoient les Hébreux d'épouser la veuve de leur aîné décédé sans enfans. Le passage que j'ai cité de Philon Juif, pourroit peut-être s'entendre des degrez d'affinité, & non pas de consanguinité. Ainsi il aura été permis chez les Lacédémoniens, par les Loix de Lycurgue, non point au frere d'épouser ses sœurs utérines, mais à un étranger d'épouser successivement les deux sœurs, quoi-que nées d'une même mere ; ce que Solon plus rigide, avoit défendu, ne permettant que le Mariage avec les sœurs issues d'un même pere. On peut expliquer, selon ces différentes manières de prendre les termes de frere & de sœur, ce que les Auteurs disent des usages des Cré-

tois, des Cariens, des Parthes, &c.

Outre les Caraïbes qui naissent mariez, pour ainsi parler, en vertu de la destination établie par la Loi, & par le droit que les cousins ont sur leurs cousines germaines, il y a encore plusieurs autres Nations, où les parens des Epoux futurs prennent des engagements pour leurs enfans dès leur plus tendre enfance, & dès-lors ces Epoux contractent une servitude réelle, à l'égard de la Cabane de leurs Epouses, comme s'ils étoient effectivement mariez : servitude par laquelle ils semblent acheter le droit ou l'honneur de leur alliance, comme ¶ Jacob acheta la sienne en servant Laban son beau-pere, sept ans pour Lia, & sept ans pour Rachel. Cela n'avance pourtant point le tems où le Mariage doit se contracter en effet, le tems où l'on doit faire les propositions dans les formes & manifester par des presens, qu'on ratifie ce que les Loix ont prescrit, ou ce que les parens ont déterminé par les engagements qu'ils ont pris. On ne pense point au reste à faire ces propositions que les Contractans ne soient d'un âge formé; qu'ils n'ayent passé le cours de ces Initiations dont j'ai parlé, pour les filles & pour les garçons adultes; & il est rare parmi les Américains Méridionaux, qu'un jeune homme ose parler d'établissement, ou qu'on ose en parler pour lui, s'il ne s'est fait déjà quelque réputation, s'il n'a fait un ou deux prisonniers, ou tué quelque ennemi de la patrie.

Indépendamment de ce droit, ou de ces engagements pris de si bonne heure, lesquels ne font pas une Loi universelle & sans exception, on peut assurer néanmoins généra-

L 6

¶ Gen. cap. 29. v. 18. & 30.

lément parlant, que les Mariages se réglent plutôt par l'intérêt & par le respect humain, que par l'inclination des Contractans. Suivant la règle commune, on devoit être toujours pressé de marier une fille d'assez bonne heure; parce que outre que les femmes soutiennent les familles, lesquelles ne se fortifient que par le nombre des enfans, la Cabane de la femme y profite encore par le droit que l'Épouse acquiert sur la chasse de son mari; on ne doit point se hâter au contraire de marier les jeunes gens, parce qu'avant qu'ils soient établis, toute leur chasse, tout le fruit de leur industrie & de leurs travaux, appartenant de droit à leur Cabane, ceux de cette Cabane ne peuvent que perdre à leur établissement, par les nouvelles obligations qu'ils contractent envers une Épouse & des enfans, qu'il est de leur honneur de bien entretenir. Et quoi que la Cabane de l'Épouse contracte aussi quelques obligations à l'égard de celle du mari, les avantages n'en peuvent pas entrer en compensation de ceux que le jeune homme y apportoit avant que d'être marié. C'est-là du moins ce que je crois avoir remarqué parmi les Iroquois.

Cependant comme il seroit contre la bienséance d'agir par cet esprit d'intérêt, & de le laisser paroître; ils savent si bien se conduire par un respect humain admirable, que les jeunes gens ne peuvent se plaindre de ceux de leur Cabane, qui ne manquent pas de les solliciter de s'établir, & de jeter des propositions qui puissent leur être agréables. Ceux de la Cabane ont aussi à se louer des jeunes gens, qui n'étant point pressés de se marier, ou par complaisance, ou par d'autres motifs qu'ils ne disent pas toujours, ne consentent

aux propositions qu'on leur fait qu'après avoir long-tems montré leur indifférence.

Les enfans appartenant à la mere, & les Sauvages paroissant tous égaux, il devroit, ce semble, être également indifférent de s'établir par tout, sans autre règle que l'inclination.

Il y a cependant parmi eux trois Ordres distingués, à quoi ils ne laissent pas de faire quelque attention. Le premier est celui des *Iesendouans*, c'est-à-dire, des familles nobles; le second est des *Agongoueba*, ou des gens du commun; & le troisième est celui des *Ennas-koua*, c'est-à-dire, des esclaves à qui l'on a donné la vie, ou qui sont nez de ces esclaves; ils tâchent autant qu'ils peuvent, de s'allier bien; les Sauvages Méridionaux & les Algonquins sont très-scrupuleux sur cet article; mais les Iroquois passent aisément sur cette délicatesse pour chercher des avantages plus réels, soit dans la Cabane où ils prennent alliance, soit dans la personne de l'Epoux & de l'Epouse. Il y a des Cabanes qu'on redoute, parce qu'elles sont peu nombreuses, & par conséquent pauvres & peu considérées; & d'autres où il se trouve des esprits difficiles à vivre, dont on évite avec soin le commerce. Pour ce qui est des qualités personnelles des Epoux, on cherche dans un jeune homme qu'il soit brave, bon guerrier & bon chasseur; dans une fille, qu'elle soit d'une bonne réputation, laborieuse, & d'un caractère d'esprit docile. On se trompe dans ce choix comme dans tout le reste. Il est peu de maris sans défauts; une bonne femme est un meuble presque aussi rare en Amérique qu'en Europe; mais on fait ce qu'on peut, & on tâche de ne point s'y méprendre.

Ce sont les Matrones d'une Cabane qui sont chargées, ainsi que je l'ai dit ailleurs, du soin de marier les garçons & les filles qui y sont. Il leur seroit honteux de faire aucune avance pour marier une fille, & elles doivent attendre pour leur honneur, & pour celui de la fille même, qu'on la recherche, & qu'on la desire; mais quand il se trouve des filles qui attendent un peu plus que de raison, les Matrones ne manquent pas de s'intriguer pour tenter sous main tous les partis qui leur conviennent. Par rapport aux garçons, comme il est de la bienséance qu'ils fassent les premières démarches auprès des parens de la fille qu'on leur destine, on fait ouvertement les premiers pas en leur nom, sans qu'ils y paroissent, & qu'ils fassent de leur côté la moindre démonstration.

La modestie des jeunes filles, à qui il seroit honteux de faire paroître de l'empressement pour le Mariage, ou de témoigner de l'inclination pour un jeune homme, plutôt que pour un autre, & d'autre part l'indifférence réelle ou affectée des jeunes gens, jointe à une extrême complaisance pour les volontez de leurs parens, autorise beaucoup ceux-ci à ne consulter que leur inclination propre, ou pour le moins à la suivre. Mais ceux & celles qui ont de l'esprit, sans manquer à la déférence qu'ils doivent à leur parenté, ne manquent pas d'industrie pour suggérer les personnes qui leur plairoient, sans paroître y toucher, ni de prétextes honnêtes pour éluder celles qui ne sont pas à leur gré. Cela est rare néanmoins, & la plupart sont les victimes de leur complaisance aveugle pour leurs parens.

Les Matrones ayant déterminé le choix

d'une Epouse, & l'ayant fait agréer au jeune homme intéressé: elles vont en faire la proposition aux parentes de sa fille. Celles-ci tiennent leur conseil à part de la même manière: & si la proposition plaît après avoir obtenu le consentement de la future Epouse, elles rendent bien-tôt une réponse positive, & telle qu'on peut la désirer.

*Cérémonies du Mariage.*

Le Mariage n'est pas plutôt résolu, que les parentes de l'Epoux envoient un présent dans la Cabane de l'Epouse. Ce présent consiste en des colliers de porcelaine, des pelletteries, quelques couvertures de fourrure, & d'autres meubles d'usage, qui vont aux parens de la fille, à laquelle on ne demande point de dot; mais seulement qu'elle veuille accepter l'Epoux qu'on lui offre. Ces sortes de présens ne se font pas seulement une fois, il s'en fait une espèce d'alternative entre les deux Cabanes des futurs Epoux, laquelle a ses Loix prescrites par la coutume; mais, dès que les présens sont acceptés, le Mariage est censé conclu, & le Contrat passé.

Chez quelques Nations, dit-on, les parens de l'Epouse la conduisent tous ensemble chez son Epoux. Mais chez les Iroquois, l'Epouse ne devant point quitter sa Cabane, elle y attend son Epoux, lequel, s'y rend à l'entrée de la nuit, accompagné aussi de toute sa parenté. A peine y est-il entré, qu'on le fait asseoir sur la narte, vis-à-vis le feu, alors la nouvelle Epouse apporte devant lui un plat de *sagamité*, ou de bouillie de bled d'inde, & s'affied à ses côtés, non-seulement sans lui rien dire, mais même lui tournant un peu



le dos, enveloppée dans sa couverture, par pudeur & par modestie. Le mari mange de ce qui lui est présenté, ce qu'il juge à propos, & pour l'ordinaire, peu de temps après, il se retire. C'est en cela que consiste toute la cérémonie.

Il ne paroît rien, ce semble, de plus simple; mais je puis dire que tout ceci est comme sacramental, si j'ose ainsi m'exprimer, & qu'il n'y avoit rien de plus sacré parmi les Anciens. Nous pouvons en juger par tout ce qu'ont écrit les Auteurs de l'usage des Grecs & des Romains. Ceux-ci jaloux des coutumes de leurs Ancêtres, quoiqu'ils eussent ajouté plusieurs cérémonies à la solemnité des Noces, avoient cependant retenu celles qu'ils avoient reçues de la première antiquité; & celles-là étoient regardées comme les plus saintes, & les plus essentielles.

† Les Auteurs, \* qui ont traité des Coutumes des Romains, ont distingué trois sortes de manières de contracter le Mariage: la *Coëmpcion*, la *Confarrétation*, & l'*usage*, ou la *Cohabitation*. De ces trois manières, les deux

† *Arnob. Lib. 4. adv. Gen. Boët. in 2. Topic. Cicér. Servius in 1. Georg.*

\* *Arnobus, Lib. 4. advers. Gentes de Nuptiis Deorum. Uxores, inquit Dei habent, atque in conjugalia fœdera veniunt conditionibus ante quaesitis. Usu, farre, & coëmpcione genialis lectui Sacramenta conducunt.*

*Servius ad illud Virgili: Georg. 1. Teque sibi generum Thetis eras omnibus undis. Quod ait eras, ad antiquum Nuptiarum pertinet ritum, quo se maritus & uxor invicem emebant, sicut habent in jure. Tribus enim modis apud Veteres nuptiæ fiebant. Usu; si verbi gratia, mulier anno uno cum viro, licet sine legibus, fuisset: farre; cum per Pontificem maximum & Dilem flammem, per fruges & molam farsam conjungebantur, unde confarratio appellabatur, ex quibus Nuptiæ patrimi & matrimi nascebantur: coëmpcione verò, atque in manum conventionem, cum illa in filiam locum veniebat, &c.*

premières, qui étoient, & les plus solennelles, & les plus autorisées, se trouvent dans ce que je viens de dire de nos Sauvages. L'usage, & la Cohabitation étoit plutôt une espèce de concubinage, semblable à celui des Sauvages, quand ils prennent une femme de campagne, qu'un mariage légitime. En effet, ces sortes de mariages n'étoient autorisés qu'après un certain temps marqué par les Loix, car deux ou trois heures même avant l'an révolu, s'il en prenoit fantaisie aux maris, ils pouvoient chasser ces épouses prétendues, comme des concubines, sans qu'elles pussent avoir action en justice contre eux.

Le présent que fait l'Epoux dans la Cabane de son Epouse, est une vraie Coëmpcion, par laquelle il achette en quelque sorte l'Alliance de cette Cabane. Il y a cette différence, que c'est ici le mari qui fait le présent, au lieu que chez les Romains, †\* c'étoit l'Epouse qui le faisoit, & qui donnoit trois sols marqués, comme un symbole de cette Coëmpcion. La cause de cette différence, c'est que chez nos Sauvages les femmes sont maîtresses, & ne sortent point de chez elles; au lieu que chez les Romains elles passaient dans la maison, & dans la juridiction de leurs Epoux, de sorte qu'elles étoient obligées d'acheter d'eux le droit d'être meres de famille. Ce n'est pas que chez les Sauvages, les maris n'acquiescent aussi un droit légitime

† Varro, de vitâ pop. Rom. Lib. 2.

\* Varro, de vitâ populi Rom. Lib. 2. apud Nonium, Lib. de Doct. Indagine. Nubentes veteri lege Romanâ asses tres ad maritum venientes ferre solitas ait. Atque unum quem in manu tenerent tanquam emendâ causâ marito dare, alium quem in pede traherent in fœco Larium familiarium ponere, tertium in faccipere cum considissent compito vicialis stolare resonare.

sur leurs Epouses , mais un droit , qui a ses bornes plus ou moins étenduës , selon les différens usages des Nations.

Dans l'offre que fait l'Epouse du plat de *Sagamité* qu'elle présente à son mari , se trouve la manière de contracter par la Confarréation. ¶ Pline nous dit , qu'il n'y avoit rien de plus sacré dans les choses qui étoient du ressort de la Religion ; que les liens qu'on formoit par la Confarréation ; & que c'étoit pour cette raison , que les nouvelles mariées faisoient porter le *Farreum* devant elles , en allant chez leurs Epoux : *Quin & in sacris nihil religiosius Confarréationis vinculo erat , novaque nupta farreum præferrebat.* Les Auteurs qui ont écrit sur les Mœurs des Américains , n'ont point fait d'attention à la Gynécocratie établie parmi ces Peuples ; il est certain aussi qu'elle n'a pas des droits également forts par tout ; mais , comme la variété qu'il peut y avoir sur ce point , est difficile à démêler , cela a causé un peu de confusion dans les Auteurs des Relations , qui ont conçu les choses , selon les idées & les usages de l'Europe , par rapport au Mariage comme à tout le reste ; mais soit que les épouses passent dans la Cabane de leurs maris , ce qui n'est pas commun : soit que les époux passent dans celles de leurs femmes , ce sont toujours les nouvelles épouses , qui présentent , ou font porter le plat de *sagamité* nuptiale , comme une marque de l'obligation qu'elles ont , de faire les provisions de leurs maris , & de leur préparer à manger.

La Coëmpcion & la Confarréation n'étoient d'abord que deux cérémonies différentes , mais nécessaires , d'une même alliance.

Ce ne fut que dans la suite des temps, qu'on se contenta de contracter par l'une, ou par l'autre. † Tacite nous dit, que de son temps la Confarréation, ou n'étoit plus en usage, ou n'étoit pratiquée que par peu de personnes. ¶ Boëce \* assure, qu'elle n'étoit que pour les seuls Pontifes; mais, ou cet Auteur se seroit trompé, ou ses paroles souffrent quelque autre explication.

Les Anciens ne nous donnent pas assez de lumières pour discerner entre les plantes frumentacées, qu'elle est celle à qui ils donnoient le nom de *Far*; § (j'aurai lieu d'en parler en traitant de la nourriture des Sauvages.) Mais les Romains se servoient du *Far* dans les sacrifices; & dans les actions de Religion, parce que leurs Ancêtres n'avoient point eu d'autre nourriture, pendant les trois cens premières années après la fondation de Rome, & que chez les Nations on s'étoit toujours servi, de temps immémorial, de ce qui étoit le fondement de la nourriture commune, pour serrer les liens de l'hospitalité, de l'amitié, & du mariage. Les Grecs, au lieu de *Far*, se servoient de l'orge, par cette même raison, que l'orge avoit toujours été leur nourriture ordinaire, \*\* selon le témoignage qu'en rend Denys d'Halycarnasse, en parlant de la solemnité des Noces.

Les Hébreux & les Brachmanes des Indes contractoient aussi par la Confarréation.

† Tacit. Annal. 4.

§ Boëti in 2. Topic. Ciceron.

\* Rævardus ad lég. xxi. Tabul. cap. 11. Boëtium dicentem quod confarratio solis Pontificibus conveniebat, sic explicat, per solos Pontifices peragebatur.

§ Plin. Lib. 18. cap. 7.

\*\* Dyonis. Halyc. Lib. 2. p. 95.

260 MOEURS DES SAUVAGES.

Les premiers répandoient à trois diverses reprises de l'orge sur la tête des nouveaux mariés, en disant, *croissez & multipliez*; Et c'est-là encore l'usage de leur Synagogue, dit Seldénus. \* Les Brachmanes font cette cérémonie par asperision avec du ris. ¶ Le *Farreum* des Romains, étoit un tourteau composé de far, d'huile & de miel, ainsi que le rapporte Festus. § Athénée dit, † qu'à Argos on portoit de chez l'Epouse dans la maison de l'Epoux, un tourteau cuit sur les charbons, qu'il appelle *Καΐνον*. \*\* A Lacédémone, selon le même Auteur tandis qu'on se préparoit dans la maison de l'Epoux à faire le festin, & à chanter les éloges de la nouvelle mariée, on portoit de chez elle, tandis qu'elle en sortoit, une autre espece de gâteau, qu'il appelle *Κοπιλάρας*. ¶¶ Seldénus dit, qu'il y a encore beaucoup d'endroits en France & en Angleterre, où l'on a conservé quelques restes de l'ancien usage de la Confarréation, & où l'on fait servir de grands gâteaux nuptiaux.

†† Le Sieur de la Potherie, qui vient de donner au Public une Histoire de l'Amérique Septentrionale, dit que l'Epouse, après avoir apporté dans la Cabane de son Epoux le *Buis de Mariage*, dont nous parlerons ci-après, y fait porter aussi le pain, qu'il nomme de la même manière, *Pain de Mariage*, & qui en est, dit-il, comme le Contract. » Elle le fait cuire chez elle dans de l'eau

\* Selden. *Uxor. Hebraï. Lib. 2. cap. 15.*

¶ Huet. *Demonst. Evan. Prop. 4. cap. 6.*

§ Fest. *Lib. 6.*

† Arhen. *Lib. 14. p. 645.*

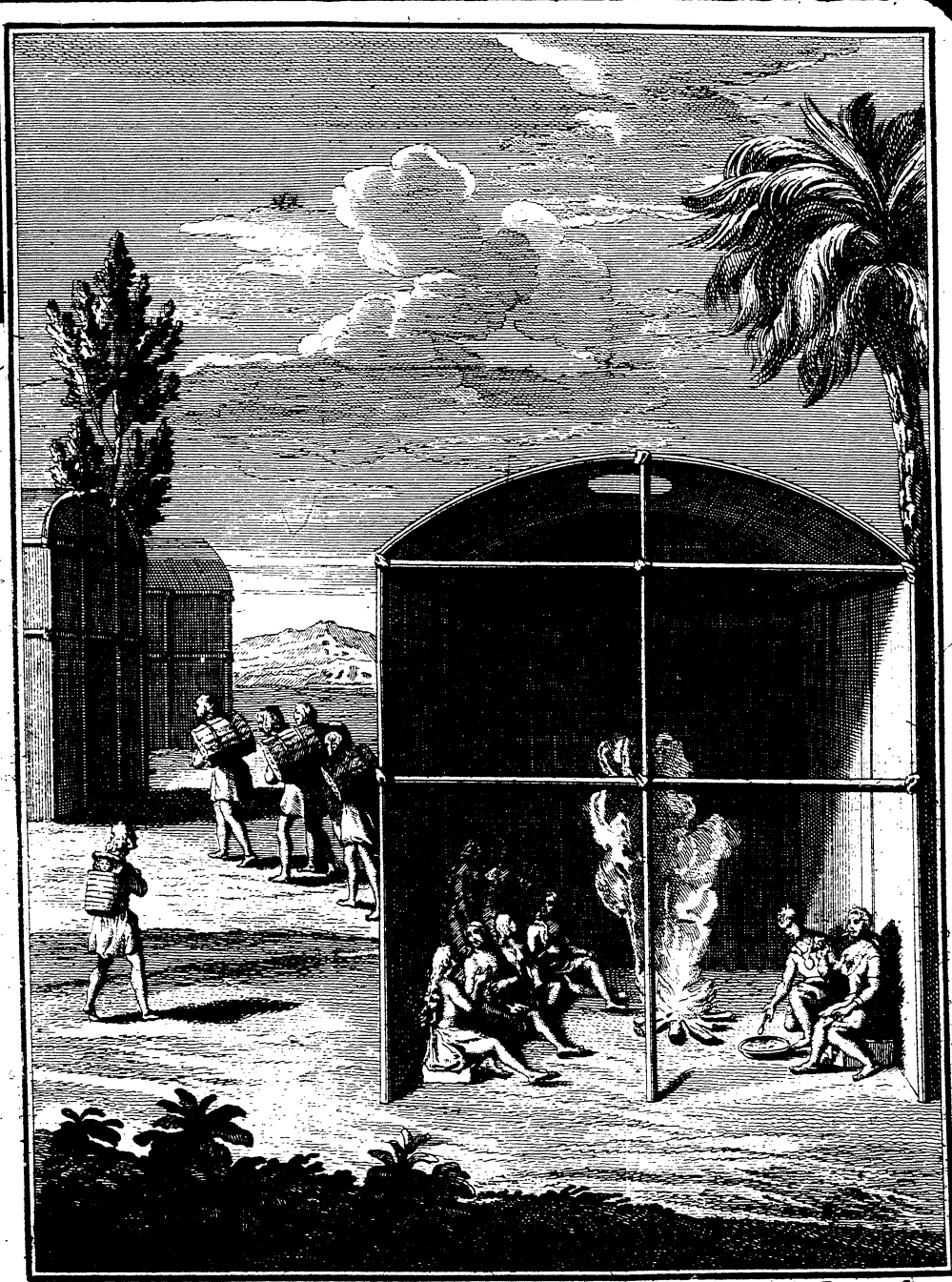
\*\* Idem, *Lib. 14. p. 646.*

¶¶ Selden. *Uxor. Heb. Lib. 2. cap. 25.*

†† *Hist. de l'Amériq. Sept. Tom. 3. p. 14.*



*Tom. II. Pag. 260.*



[The main body of the page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

[A vertical strip of text is visible along the right edge of the page, appearing to be a list or index. The text is partially cut off and mostly illegible.]



„ bouillante, enveloppé de feuilles de bled  
 „ d'inde, noüé par le milieu d'un filet, qui  
 „ donne la forme d'unealebasse. Etant dans  
 le pais, je n'ai appris cette circonstance par-  
 ticulière, & n'y ai point fait d'attention.  
 Je n'ai cependant point de peine à croire ce  
 qu'il en dit, d'autant mieux, que rien ne se  
 trouve plus conforme, à ce que je viens de  
 rapporter de l'usage des Anciens. Les Sau-  
 vages s'envoyent souvent de ces sortes de  
 présens de pain bouilli, ou cuit sous les cen-  
 dres; mais la circonstance du Mariage peut  
 fort bien avoir quelque chose de sacré, qui  
 ne se trouve point dans les autres occasions,  
 où il n'y a qu'un devoir de bienfiance, & de  
 pure civilité.

Comme les Anciens, dans les premiers  
 temps, ignoroient presque l'usage du pain  
 & des gâteaux, ou que du moins ils n'en fai-  
 soient pas un usage ordinaire, ainsi que Plin  
 l'affure en particulier des Romains, & qu'a-  
 lors ils faisoient de leurs grains rôtis, & ré-  
 duits en farine une espede de bouillie, qui  
 leur fit donner le nom de *Pultophages*, & qui  
 qui revient assez à la *sagamité* des Sauvages; j'ai  
 quelque lieu de douter, si dans la cérémonie  
 du Mariage des Romains, des Grecs, & de la  
 plupart des autres Nations, ce n'étoit pas  
 aussi un plat de bouillie, ou de *sagamité*, que  
 l'Epouse présentoit à son Epoux. \* On doit  
 comprendre que chez les Peuples, qui ne se-  
 moient point, & qui ne vivoient que de  
 chasse & de pêche, l'Epouse présentoit un  
 plat de ce qui étoit la matière de leur nourri-  
 ture commune.

Par cette nourriture commune, qui leur si-  
 gnifioit qu'ils devoient vivre d'une même vie,

\* Vid. *Fortun. Licet*, Tom. 1, Resp. 2. p. 56.

ils formoient entr'eux une alliance , dont cette nourriture étoit tellement le symbole , que comme chez les Romains , c'étoit le *far* qui en étoit la matière , par le seul mot de Confarréation , on entendoit le Mariage , comme le seul terme de Diffarréation exprimoit le divorce , ainsi que l'assure Festus. ¶

\* Chez les Anciens , on faisoit asseoir les Epoux sur une peau , *in lanata pelle* , pour leur représenter le lit nuptial des hommes des premiers siècles , lesquels n'avoient point d'autre lit que les dépoüilles des bêtes qu'ils avoient prises à la chasse , ou des victimes qu'ils avoient immolées , & qu'ils croyoient propres à leur faire voir des songes , & des présages heureux. † Apollonius de Rhodes fait consister toute la magnificence du lit nuptial de Médée , dans la Toison d'or , que Jason avoit enlevé à Colchos par son moyen.

C'est ainsi que , par la comparaison de ce que font aujourd'hui nos Iroquois , & le plus grand nombre des Sauvages , avec ce que faisoient autrefois les Anciens , nous trouvons , dans ce qui se montre à nous vuz sans mystère , un culte véritablement religieux dans une alliance contractée par ce qui servoit à ferrer les liens les plus étroits , & formée sur le lit nuptial en présence des Dieux Domestiques , qui n'étoient autre chose que le feu de leurs foyers , avant que les Payens eussent élevé ces petites Idoles à qui ils donnoient le nom de *Lares* , & qu'ils plaçoient dans leurs cheminées.

On n'oublie pas de rendre les nœces cé-

¶ Fest. Lib. 4.

\* P'utarchus Prob. cap. 30. Alex. ab Alex. Lib. 2. cap. 79

† Apoll. Rhod. Lib. 4. v. 1142.

lèbres par des fêtes & des réjouïssances ; c'est-à-dire, par des chants, des danses, & des festins. C'est dans la Cabane de l'Epoux que se fait le festin ; mais c'est l'Epouse qui en fait les frais, & qui porte elle même chez son mari, les viandes & les farines, qui doivent être mis dans la chaudière. Pendant que tout le monde se réjouit, & se divertit à la nôce, comme on a coûtume de le faire dans les autres solemnités publiques, les nouveaux mariés semblent n'y prendre point de part, sur-tout l'Epouse, qui ne doit se parer que de sa pudeur ; preuve encore authentique de l'estime que les Payens faisoient de la Virginité : estime si marquée dans cette occasion des nôces, que les Romains & les Grecs vouloient, que les filles fissent paroître un tel amour pour elles, qu'il semblât qu'elles ne se mariaient qu'à regret ; & qu'il étoit même ordonné, comme une des Loix, ou des cérémonies du Mariage, que l'Epouse, pour témoigner davantage ce regret, fut enlevée du sein de la mere, & de la maison paternelle avec violence, pour être conduit dans celle de son Epoux comme par force, & malgré elle.

Il est de l'ancien usage, parmi la plupart des Nations Sauvages, de passer la première année, après le mariage contracté, sans le consommer. La proposition avant ce temps-là, seroit une insulte fait à l'Epouse, qui lui feroit comprendre, qu'on auroit recherché son alliance, moins par estime pour elle, que par-brutalité. Et quoique les Epoux passent la nuit ensemble, c'est sans préjudice de cet ancien usage ; les parens de l'epouse y veillent attentivement de leur part & ils ont soin d'entretenir un grand feu de-

vant leur natte, qui éclaire continuellement leur conduite, & qui puisse servir de garant, qu'il ne se passe rien contre l'ordre prescrit. Dans les commencemens de l'établissement de la Foy, la coûtume des Missionnaires ayant toujours été de ne point administrer le Baptême à ces Infidelles, sans les avoir long-temps instruits, & éprouvez, pour ne pas exposer nos Sacremens aux prophana-tions, & aux inconvéniens de leur incons-tance, & de leur légéreté, il arriva, que deux jeunes personnes, de celles qu'on instrui-soit, furent ainsi mariées par les parens à la façon du país. Le mari n'ayant pas l'égard qu'il devoit avoir pour l'ancienne coûtume, voulut se prévaloir de l'exemple des Eu-ropeens. L'Epouse en fut si outrée & si piquée, que quoique ceux qui avoient fait le mariage, eussent assez consulté son inclination, ils ne purent jamais l'obliger à revoir cet Epoux indiscret. Quelque représen-tation qu'on pût lui faire, elle ne se rendit point, & l'on fut obligé de les séparer. Un Missionnaire m'a aussi assuré, que quoi-que aujourd'hui l'ancien usage soit aboli dans le voisinage de la Colonie, une fem-me, parmi les Abénaquis, qui se trouve en-ceinte avant la première année révolué, y devient un sujet d'étonnement, & y perd un peu de sa réputation.

La coûtume des Amériquains Méridionaux est, que les hommes & les jeunes gens cou-chent tous ensemble dans les Carbets, où ils vivent en commun. Les jeunes gens n'en peuvent jamais découcher. Cette règle est aussi générale pour ceux qui sont établis, sur tout pour les nouveaux mariés; de telle sorte qu'ils n'osent aller dans les Cabanes par-ticu-

ticulières où habitent leurs Epouses, que durant l'obscurité de la nuit, aux mêmes conditions, que le Législateur de Sparte avoit prescrit aux siens. C'est à peu près la même règle pour les nouveaux mariés chez les autres Nations, où les hommes n'habitent point ainsi en commun. Ils n'oseroient aller dans les Cabanes de leurs Epouses qu'à la dérobée, ce seroit un action extraordinaire de s'y présenter de jour. L'ancienne coutume veut encore qu'ils ne parlent point aux parens de leurs Epouses. Aucun n'a la hardiesse de se présenter devant eux. † S'ils les aperçoivent, ils doivent les éviter, & prendre de longs circuits pour ne pas s'exposer à leur rencontre, comme si l'alliance qu'ils ont contractée, leur eut fait injure, & qu'ils eussent quelque chose à appréhender de leur ressentiment. ¶ Il y en a beaucoup, qui ne leur ont pas parlé avant d'avoir eu un ou deux enfans de leur mariage. Je crois que cette loy ne regarde les parens de l'Epouse que du côté maternel. Mais, comme les Auteurs n'ont pas fait cette distinction, c'est aussi ce que je ne puis assez démêler par rapport à toutes les Nations, où les Loix de la Gynécocratie peuvent être différentes.

Quoique l'Epoux & l'Epouse appartiennent toujours à la Cabane de leurs meres, & ne soient point censés la quitter, soit qu'ils passent dans la Cabane l'un de l'autre, soit qu'ils en forment une troisième, & vivent séparément de leur parenté, ce qui arrive

\* Vid. Craggius de Repub. Lacedem. Lib. 3. Tab. 5. Instit. 4. item Lib. 3. Tab. 4. Inst. 7.

† Thever, Cosmograph. Univ. Tom. 2. Liv. 21. pag. 324

‡ Du Terre Traité, 7. 6. 3. §. 4.

## 266 MOEURS DES SAUVAGES

quelquefois , ces Cabanes alliées contractent de nouvelles obligations l'une envers l'autre, à cause de l'alliance. Nonseulement l'Epoux est obligé de donner la nourriture à son Epoux , de faire ses provisions , lorsqu'il va quelque part en voyage , ou en guerre , ou à la chasse ; ou en *traite* , mais elle est encore obligée de secourir ceux de la Cabane de son Epoux , quand on travaille à leurs champs , d'entretenir leur feu , & pour cela il y a des temps marqués , où elle est obligée d'y faire porter une certaine quantité de bois. Elle commence dès que le Mariage a été arrêté , & le présent accepté. Alors toutes les femmes de la Cabane de l'Epouse , aidées d'une grande partie de celles du Village , portent dans la Cabane du mari plusieurs faisceaux de petites buches d'un bois choisi , & coupé par éclats de deux pieds & demi de long , qui servent à entrelarder le gros bois , qu'elle n'est pas obligée de fournir , & qui sont comme l'ame du feu , parce qu'ils font une flamme vive & claire. L'Epouse , pour récompenser celles qui l'ont aidée dans cette corvée , fait chaudière , & donne à chacune autant de cueillères de sagamité , avec une grande cueillère à pot , qu'elle a porté de charges. Cela ne se pratique , que je sçache , que chez les Nations sédentaires de l'Amérique Septentrionale.

\* On donne un nom particulier à ce bois dans la Langue des Sauvages , & c'est ce bois que le Sieur de la Potherie appelle *Bois de Mariage*. Comme il s'en faut de beaucoup , que cette petite quantité de bois que doit fournir l'Epouse , suffise pour l'entretien annuel du feu dans la Cabane de son mari , je ne puis

douter que cette institution ne renferme quel- que symbole, dont la signification ne sera pas inconnue à ceux qui savent ce qu'é- toient dans l'Antiquité les *Torches nuptiales*. Personne n'ignore † que pendant plusieurs siècles, avant qu'on eut mis en usage la cire & le suif, pour éclairer, les flambeaux ordinaires n'étoient que des morceaux d'un bois fort combustible, lequel étoit ou de pin, ou d'un autre espèce d'arbre, qui pou- voit en aprocher, tels que sont dans les gran- des Indes le Bambou, dans l'Amérique Mé- ridionale, ce qu'on appelle *Bois de Chandelle*; & dans la Sepentrionale, celui dont je viens de parler. En memoire de l'ancien usage émané de la première Antiquité, qui obli- geoit les Epouses à faire porter ce Bois dans la Cabane de leurs Epoux, les Grecs & les Romains avoient établi, que les meres des nouvelles mariées, accompagnées de leurs plus proches parentes, portassent des tor- ches de cire à la solemnité des Nôces de leurs filles. §

¶ Joseph rapporte, qu'en consequence de l'obligation qu'avoient les Hebreux d'entre- tenir le feu sacré, il y avoit une fête insti- tuée parmi eux, qu'il appelle *Συλ:Φέριος*, au temps de laquelle, tout le monde étoit obligé de porter une certaine quantité de bois dans le Temple, où l'on en faisoit un grand amas, afin que le feu saint ne manquât ja- mais de matière propre à son entretien. Je me persuade, que le Mariage étant un acte de Religion, & le feu des Cabanes sauvages

† Vid. Tiraquell. in not. in cap. v. Lib. 2. *Genia diæ, Alexæ ab Alex.*

§ Plutarch. *Prob.* 2.

¶ Joseph. de bello *Judaico*, Lib. 2. c. 52.

## 268 MOEURS DES SAUVAGES

ayant quelque chose de sacré, l'obligation qu'avoient, & qu'ont encore les Epouses de porter ce bois, ou ces torches dans les Cabanes de leurs maris, est une obligation, dont on doit aussi rapporter l'origine à la Religion.

De la même manière que l'Epouse contracte quelques obligations envers la Cabane de son Epoux, l'Epoux contracte aussi quelques obligations envers celle de sa femme. Il est obligé de lui faire une natte, de réparer sa Cabane, ou de lui en faire une nouvelle, lorsque la première tombe en ruine. Toute sa chasse appartient de droit à la Cabane de son Epouse, la première année de son Mariage. Les années suivantes, il est obligé de la partager avec elle, soit que sa femme ait resté au Village, soit qu'elle l'ait accompagné. Il est de l'honneur de l'Epoux, que son Epouse & ses enfans soient bien couverts, bien entretenus, & c'est à lui à y pourvoir. En un mot, quand ils vivent bien unis, ils ont soin de rendre à la Cabane l'un de l'autre, non-seulement les services prescrits par l'usage, mais encore tous ceux qui peuvent servir à fonder leur union, & entretenir une bonne correspondance.

### *Du Divorce.*

Cette correspondance est souvent troublée par les dégouts que le mari & la femme se procurent mutuellement, & ce trouble va quelquefois jusqu'à causer le Divorce. Leur mauvaise humeur, leur peu de complaisance, leur entêtement pour ceux, ou pour celles de leur famille, par qui ils se laissent gouver-



ner ; leurs ombrages , leurs jalousies , & leurs infidélités mutuelles , leurs fournissent diverses occasions de rupture.

Le Mariage est tel dans son institution , & dans les liens qu'il forme , que chez les Nations Barbares même , il paroît établi , de manière qu'il semble , que quand il a été contracté avec toutes les solemnités , rien ne peut le dissoudre. C'étoit peut-être pour cette raison , que dans les cérémonies du Mariage , les Prêtres du Mexique qui en étoient les Ministres , noïoient les habits de l'Époux & de l'Épouse , pour leur signifier qu'ils devoient rester ainsi toute leur vie inséparablement unis. Et c'est sans doute en conséquence de cette idée , que chez toutes ces Nations , le grand nombre de ceux qui ont pris cet engagement , ne sçait ce que c'est que de le rompre , & que fomentant mutuellement leur union , ils attendent que la mort les divise , & les sépare.

Mais , comme il se trouve des esprits incompatibles & insociables , & que dans les cœurs qui paroissent les mieux unis , il naît souvent des antipathies & des aversions , qui les divisent encore davantage ; cette même dureté de cœur , qui avoit autorisé Moïse à permettre le Divorce parmi les Hébreux , avoit aussi autorisé les autres Nations à le permettre pour des causes graves , sur-tout pour les causes d'infidélité avérée. Il n'est pas surprenant que les Nations Idolâtres se soient licentiées en ce point , & aient porté les choses jusqu'aux plus grands abus.

Les Iroquois se font peu de peine du Divorcé. Ils n'étoient pas autrefois aussi vitieux qu'ils le sont aujourd'hui ; & je croirois bien par cette raison que les Divorces , quoique

270 MŒURS DES SAUVAGES  
permis, y étoient aussi moins fréquens. Ils  
m'ont assuré eux-mêmes; qu'ils avoient  
toujours vécu avec beaucoup de simplicité &  
de modestie. J'ai souvent entendu des An-  
ciens & des Anciennes, se plaindre qu'il s'é-  
toit introduit chez eux un dérèglement de  
mœurs, qui leur étoit inconnu, & qui leur  
faisoit méconnoître leur Nation. Les Hu-  
rons, dont les coûtumes sont plus confor-  
mes aux leurs, étoient beaucoup plus déran-  
gés; & j'ai oüi-dire à un ancien Missionnai-  
re, qu'après leur entière défaite, ceux qui  
avoient été incorporés parmi leurs Vain-  
queurs, n'osèrent jamais proposer à Anie  
& à Tsomontouan, un festin de débauche,  
qu'ils pratiquoient dans leurs païs, avant  
que d'être faits esclaves, & qui est le même,  
dont parle Hérodote \*, dans la description  
qu'il fait des mœurs des Persans, ils n'osèrent,  
dis-je, jamais le proposer, dans la crainte de  
révolter les Iroquois, dont les mœurs n'é-  
toient pas assez impures pour tolérer un tel  
désordre.

Quoiqu'il s'y soit glissé depuis, & qu'ils  
se soient fort dérèglés, ils ont encore néan-  
moins tous les dehors de la vertu. Leur langue  
est chaste, & a des termes honnêtes pour  
s'exprimer avec décence devant les personnes  
qu'on respecte. Dans leur manière de s'habil-  
ler, ils gardent inviolablement certaines  
bien-séances: leurs jeunes filles évitent avec  
soin de s'arrêter en public avec des personnes  
d'un sexe différent, dont la conversation  
ne manqueroit pas de devenir suspecte:  
elles marchent avec beaucoup de modestie;  
& à moins qu'elles ne manquent tout-à-fait  
de prudence, ou ne soient entièrement dé-

\* Herod. Lib. V, n. 13.

règlées, elles veillent avec soin aux moyens de conserver leur réputation, dans la crainte de ne point trouver à s'établir, chacun voulant avoir une Epouse, qui passe pour sage, & qui le soit.

Un Missionnaire du Bresil que j'ai vû à Rome, m'a assuré, que les Brésiliens étoient si délicats sur la réputation, que si une fille avoit manqué à son honneur, non-seulement elle ne trouveroit plus à se marier, mais elle ne vivroit pas même en sûreté au milieu de sa parenté; ce qui paroît d'autant plus admirable, qu'on devroit juger, ce semble, à leur nudité, qui est entière, qu'ils ne font nul cas de la pudeur. Les Auteurs néanmoins qui ont parlé des mœurs de ces peuples, en parlant d'une manière bien différente, & semblent supposer, que les filles avant d'être établies, y sont tellement maîtresses d'elles-mêmes, qu'on ne trouve point à redire à leur conduite, de quelque manière qu'elles se comportent.

Les jeunes gens gardent aussi des mesures en public. Ils se passionnent peu, & ne paroissent pas capables des excès, où l'on est souvent porté par la violence de la passion. Voilà ce que j'ai cru devoir dire pour la justification des Sauvages en general, sur une matière dont il seroit bon de n'entendre pas même parler, selon le conseil de l'Apôtre; mais j'ai vû avec tant de peine une espèce d'affectation à les décrier, & à leur supposer un débordement général, sans exception, dont on pourroit peut-être tirer avantage pour justifier ses propres désordres, que je me suis cru obligé de leur rendre cette justice. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il n'y ait point de libertinage, il y en a sans doute, & doit-on en être sur-

272 MOEURS DES SAUVAGES  
pris? Est-il étonnant que des peuples Barbares soient corrompus, tandis qu'en Europe, où les motifs de la Religion & de l'honneur, sont bien plus forts, on ne voit presque plus par-tout qu'une licence effrénée, & un scandale sans bornes, qui feroit horreur aux Sauvages mêmes?

\* Le Baron de la Hontan, qui met par-tout beaucoup du sien dans son Ouvrage, donne une liberté sans regle à toutes les filles qui ne sont pas engagées dans le Mariage; liberté qu'il dit être autorisée par l'usage, & comme de plein droit, & il fait en même temps de toutes les femmes mariées des modèles de vertu. L'un & l'autre est également contre la vérité, & contre la vraisemblance. De tous côtés il s'en trouve de sages, & d'autres qui ne le sont pas. Un mari libertin qui voit sa femme enceinte, nourrice, ou bien, dès qu'il est mécontent, prend sans façon une femme de campagne, ou enleve celle de son voisin, sans consulter si sa femme ou le mari, en ont de la peine, ou non. Une femme qui a quelque inclination, ou qui veut se venger de son mari, sçait bien donner rendés-vous à un galant, sans faire attention s'il est libre, ou s'il est marié. Ces sortes de commerces ne sont pas si secrets, qu'il n'en transpire toujours quelque chose; médisans & railleurs naturellement, ils n'ont que trop de mauvaises langues, dont le talent est de ne laisser rien ignorer, d'empoisonner tout, & de grossir les objets. Ce n'est pas néanmoins ce qui les arrête, la publicité de leur faute ne sert qu'à les enhardir, & à leur faire franchir les bornes, que leur prescrivoient la honte & la bienséance. Il faut pourtant avoüer que les

• La Hontan, *Mémoires de l'Amér.* pag. 138.

femmes gardent beaucoup plus de mesures , qu'elles n'auroient peut-être fait avant leur établissement , & de la même manière , que dans l'Antiquité elles commençoient à se voiler dès le moment qu'elles se marioient , ou à prendre quelque autre marque distinctive pour marquer leur état ; il y a quelque chose de cela chez plusieurs Nations de l'Amérique. Il faut aussi avouer que parmi les Iroquois , les femmes étant plus maîtresses , craignent aussi moins un éclat.

Une femme chagrine va au-devant de la concubine de son mari au retour d'une chasse , elle lui enleve sans obstacle la part qu'il lui en a faite. Le mari le sçait , il le voit , & il n'en dit mot ; la femme a usé de son droit , il n'y prend plus d'intérêt. Mais si cette femme en prend occasion de tourmenter son mari par sa mauvaise humeur & par ses reproches , le mari baisse la tête sans rien dire , il n'oseroit quereller sa femme , encore moins la battre ; mais à la fin ennuyé de ses mauvaises manières , il la quitte & s'en sépare.

Si c'est la femme qui est dans son tort , le mari dissimule sa jalousie tant qu'il peut , & se fait un point d'honneur de n'en paroître point touché , mais il ne tarde pas de rendre à son épouse avec usure les infidélitez qu'elle lui a faites , & il la met ainsi dans la nécessité de souffrir avec moins de peine qu'il la quitte & qu'il l'abandonne.

Bien que les Iroquois affectent de n'avoir point de jalousie , ils ne laissent pas d'y être extrêmement sensibles , & d'en porter quelquefois la vengeance bien loin. Je rapporterai à cette occasion un fait que j'ai appris d'eux-mêmes. Un mari mécontent de sa femme , mais dissimulant parfaitement son

ressentiment , la mena à la chasse au tems ordinaire. L'année étoit bonne , les bêtes fauves en abondance , le mari bon chasseur. Cependant il affectoit de ne rien trouver , & alléguoit pour raison , qu'il falloit qu'on eût jetté quelque sort sur lui pour l'empêcher de rien prendre. La saison s'avançoit , les provisions étoient finies , & la femme souffroit beaucoup de la faim ; le mari l'ayant ainsi fatiguée long-tems , feignit d'avoir fait un songe , qui devoit avoir plus d'efficace que le charme qui causoit son malheur , & les exposoit aux dernières extrémitez. C'étoit , disoit-il , d'attaquer pendant la nuit la Cabane de sa femme , de lui donner l'affaut en ennemi de guerre , de la prendre prisonnière & de la traiter en esclave. La femme qui croyoit qu'on pouvoit éluder ce songe , comme ils ont souvent coûtume de le faire , exhorta son mari de l'accomplir. Il n'y manqua pas. Dès la nuit suivante il surprend la Cabane , fait sa femme esclave , la condamne au feu , la lie à un poteau , allume un grand brasier , & fait rougir les fers. La pauvre malheureuse pensoit que le jeu devoit finir-là ; mais ce n'étoit pas un jeu , elle se trompoit. Quand tout fut prêt à la tourmenter , le mari prenant la chose dans le sérieux , lui reproché ses infidélités , vrayes ou prétendues , & la brûla à petit feu , avec une lenteur & une cruauté impitoyable.

Le frere de cette femme , qui étoit resté au Village , & qui l'aimoit tendrement , ne pouvant résister à une certaine inquiétude secrète , qui lui faisoit apprehender qu'elle ne souffrit de la faim , s'étoit mis en chemin pour lui apporter des provisions. Il arriva dans le tems de cette cruelle exécution , & il

fut de loin le spectateur de toute cette scène. La Cabane étoit toute ouverte , & la femme pouffoit des cris effroyables , n'étant retenue par aucun respect humain. Enfin le jeune homme ayant reconnu le mari & sa sœur , sans être appercû , prit d'abord son parti , il couche le mari en jouë , tire & le tuë. S'étant ensuite approché de sa sœur avec les mêmes précautions de modestie , que prirent les deux enfans de Noé , lorsque leur pere surpris de l'effet inconnu du vin , étoit étendu dans sa tente , il la délie , & apprend d'elle les soupçons de ce mari jaloux , & la cause de ses violences. Cette pauvre femme étoit dans un état à ne pouvoir espérer d'en réchapper par aucun remède. Le frere compâtissant crut bien faire de l'achever , il la poignarda par pitié , de son consentement ; & après lui avoir rendu les derniers devoirs , comme il pût , selon l'usage établi dans ces occasions , il revint au Village , où il fit le recit de cette triste aventure.

Ces exemples de jalousie violente & de vengeance sont beaucoup plus rares chez les Iroquois , que chez les Nations qui sont du côté de la Louisiane , où les maris ne se font pas une peine , après leur avoir fait plusieurs insultes , d'arracher à belles dents le nez & les oreilles à leurs épouses infidelles , ou même de leur enlever la chevelure , comme on feroit à un esclave , sans que personne s'en formalise , & ose s'en ressentir. Les Bresiliens les tuent sans façon , & vont dire à leur pere : j'ai tué ta fille , parce qu'elle m'étoit infidèle. Le pere ne répond autre chose à ce compliment , si ce n'est : tu as bien fait , elle le méritoit bien.

## 276 MOEURS DES SAUVAGES

† Les Caraïbes & les Galibis punissent l'adultère avec beaucoup de rigueur, soit que ce soit l'homme qui l'ait commis, soit que ce soit la femme. Si c'est l'homme qui est surpris en faute, il est appelé en jugement en présence de toute la Nation; & après avoir essuyé une verte réprimande, il essuye encore plusieurs vaisseaux d'eau bouillante, que chacun a droit de lui jeter sur le corps, après-quoi on le livre à son épouse, ou aux parens de son épouse, qui peuvent le tenir quitte pour ce châtement ou le faire mourir, s'ils ne sont pas satisfaits. La punition est plus dure pour les femmes coupables; car, après leur avoir fait dévorer les mêmes affronts qu'on fait souffrir à l'homme adultère, on la remet entre les mains de ses parens, qui rendent tous les presens au mari, & la font ordinairement mourir du supplice des Vestales, en l'enterrant toute vive. Là, où le supplice est si rude pour l'adultère, on peut croire que le Divorce n'est point permis, ou du moins qu'il est fort rare.

Dans l'Amérique Septentrionale, une femme a droit dans le Divorce de dépouiller le mari qui la quitte, & elle le fait sans qu'il s'y oppose. Pour agir dans les formes, il faudroit rendre aussi le présent ou un équivalent de celui qui a été donné pour le Mariage, à moins qu'il ne soit rompu simplement par la Diffarréation. De cette manière, le Divorce ne seroit qu'un simple abandon, qui ne leur ôte pas entièrement l'espérance de pouvoir se réunir dans la suite; comme il arrive assez souvent, soit que des amis s'entemêlent pour les raccommoder, soit que leur ancienne ami-

† Lettre du P. de la Nouville, Mémoires de Trevoux 2 Mars 1723.



tié & leur amour pour leurs enfans , qui font le nœud de leur union , & le plus fort motif de leur retour , se réveillent , soit enfin que le tems ait ôté le sujet de leurs plaintes , ou adouci leur mécontentement. Plusieurs prétendent qu'il n'y a point en effet de véritable Divorce légitime , que ce n'est qu'un simple abandon , qui n'est autorisé par aucune formalité , & que dans leur séparation , quelque engagement qu'ils prennent , on les regarde encore comme les seuls légitimes & véritables époux.

S'ils ont eu des enfans , les maris après leur séparation prétendent avoir droit de reprendre les garçons. J'en ai vû venir exprés de fort loin pour les enlever ; mais les meres se regardant toujours comme maîtresses de les laisser aller ou de les retenir , ne manquent point de s'arrêter à ce dernier parti , & de prendre de justes mesures pour tromper leur attente. Les enfans eux-mêmes toujours élevez sous l'aîle de la mere , ne paroissent sensibles qu'à l'affront que le père leur a fait en l'abandonnant , & les abandonnant avec elle. Ce droit réel ou prétendu des maris , pourroit venir de l'usage qu'avoient les Amazones , lesquelles ne retenoient pour elles que les filles , & renvoyoient les garçons chez les peuples voisins , où elles avoient leurs époux.

#### *Des Enfans.*

Les Nations Sauvages de l'Amérique ne sont pas nombreuses , & ne multiplient pas beaucoup. Les femmes quoi-que d'un tempéramment fort & robuste , n'y ont pas cette fécondité qu'on voit ailleurs , & sur-tout dans le Nord de l'Europe , d'où sont venues

ces inondations des Barbares, qui l'ont ravagée en divers tems, & qui ont ruiné l'Empire Romain. Je n'en vois point de cause qu'on puisse apporter, laquelle soit aussi générale que l'est cette espèce de stérilité, qui les borne à un assez petit nombre d'enfans.

Les femmes enceintes se ménagent peu pendant leur grossesse, elles travaillent à l'ordinaire; & plus elles approchent de leur terme, plus elles fatiguent. Elles vont aux champs, portent de grôs fardeaux sans difficulté, & elles prétendent que ces exercices violens facilitent leurs couches, & rendent leurs enfans plus robustes. On ne peut nier qu'il n'y ait quelque chose de surprenant dans la facilité qu'elles ont à les mettre au monde. Elles se font aider par quelque autre de leur Cabane, sans qu'il y ait pour cela personne en titre d'office. Si elles sont surprises seules en revenant des champs, elles se rendent ce devoir à elles-mêmes, lavent leurs enfans dans la première eau froide qu'elles trouvent, retournent à leur Cabane comme si de rien n'étoit, & dès le même jour elles paroissent capables de leurs exercices ordinaires.

C'étoit une chose autrefois commune aux femmes des Celtes, des Ibériens, des Scythes & des Peuples de Thrace, \* dit Strabon, qui ajoûte que Possidonius avoit écrit qu'un certain Charmolais de Marseille lui avoit raconté dans la Ligurie, qu'ayant gagé pour remaier des terres une quantité d'ouvriers, hommes & femmes, il s'en trouva une qui étant surprise des douleurs de l'enfantement, ne fit que s'écarter tant soit peu;

\* Strabo, Lib. 3. p. 119.

& après s'être délivrée , elle revint sur le champ à son travail , pour ne pas perdre sa journée. Mais qu'ayant apperçû qu'elle s'y comportoit foiblement , & en ayant appris le sujet , il la paya & la renvoya. Qu'alors cette femme alla laver son enfant , l'enveloppa dans quelques hardes qu'elle avoit sur soi & l'emporta chez elle , sans que cet enfant en fût incommodé le moins du monde.

Il ne paroît presque pas qu'elles ayent souffert ou qu'elles soient malades , ce n'est pas néanmoins qu'elles ne souffrent ; & que quelques-unes même n'en meurent. Mais elles surmontent leurs douleurs par une force d'esprit admirable , & s'abstiennent autant qu'il dépend d'elles , de donner la moindre marque de foiblesse. Dans nôtre Mission , quelqu'une ayant un peu trop marqué sa sensibilité , il y a quelques années , une personne entendit les anciennes raisonner sur ce phénomène , & conclure avec beaucoup de gravité , qu'il ne falloit plus qu'elle eût d'enfans , parce qu'elle ne pouvoit mettre au monde que des lâches.

† C'est encore pis chez quelques Nations de l'Amérique Méridionale ; car si les femmes y ont trop de peine à se délivrer de leur fruit , si elles ne soustiennent pas les douleurs de l'enfantement avec toute la fermeté ordinaire au sexe dans ces pais-là , la crainte que l'on a que ces enfans n'héritent de la foiblesse de leurs mères , oblige les parens à les faire mourir , afin de n'avoir pas le chagrin de les voir dégénérer de la vertu de leurs Ancêtres. Ils usent de la même rigueur à l'égard de ceux qui naissent contrefaits , & souvent ils font périr la mère avec l'enfant. Ils sacrifient

aussi l'un des gémeaux , dans la supposition qu'une mere ne sçauroit suffire à deux , de sorte qu'on voit encore parmi eux en vigueur le cruel ordre de Lycurgue ¶, qui ne voulant élever que des hommes propres à rendre service à la République , avoit établi une Loi judiciaire pour les enfans qui venoient au monde , afin de délivrer l'Etat de bonne heure de ceux qui n'auroient pas les qualités corporelles, d'où on pût tirer d'heureux présages , qu'ils pourroient être utiles à leur patrie.

Les Sauvageffes n'ont garde de donner leurs enfans à d'autres pour les nourrir. Elles croiroient se dépouiller de l'affection de mere & elles font dans une surprise extrême de voir qu'il y ait des Nations au monde, où cet usage soit reçu & établi. Que s'il arrivoit que les meres meurent en couche , ou pendant que les enfans sont encore au berceau , on trouve dans ces cas de nécessité des nourrices dans leur famille ; & ce qui paroitra plus étonnant , de vieilles grandes-meres , lesquelles ayant passé l'âge d'avoir des enfans , se font encore revenir le lait , & prennent la place des meres. Les Sauvageffes aiment leurs enfans avec une extrême passion , & quoiqu'elles ne leur donnent pas des marques de leur affection par des caresses aussi vives que le font les Européennes , leur tendresse n'en est cependant pas moins réelle , moins solide , & moins constante. Elles allaitent leurs enfans aussi long-temps qu'elles peuvent , & ne les sevrant que par nécessité. J'ai vû des enfans de trois & quatre ans , reprendre encore le lait avec leurs puînez.

¶ *Plutarc. in Lycurgo.*

## Le Berceau.

Le Berceau pour les enfans des Sauvages dans la nouvelle France, est tout-à-fait joli & commode. Il consiste en une ou deux planches fort minces, d'un bois fort léger, de deux pieds & demi de long, enjolivées par les bords, retrécies par en bas, & arrondies par le pied, pour donner la commodité de bercer. L'enfant enveloppé de bonnes fourrures, y est comme collé sur ces planches unies, & placé debout, de manière qu'il appuie sur une petite avance de bois, où ses pieds portent la pointe tournée en dedans, de peur qu'ils ne se blessent, & afin qu'ils prennent le ply qu'il faut pour bien porter la raquette. Les langes, ou fourrures, sont gênés sur le devant par de larges bandes, d'une peau peinte, qui prête peu, & qui sont passées & repassées dans des cordelettes d'un cuir fort, lequel regne des deux côtez du berceau, où elles sont fortement arrêtées. On fait déborder ces langes considérablement au-dessus du berceau, & on les rejette par derrière quand on veut faire prendre l'air à l'enfant, ou bien on les fait retomber sur un demi-cercle, qui prend aux deux extrémités des planches, lesquelles répondent à la tête de l'enfant, & qui en fait le tour par-devant, afin qu'il puisse respiter plus librement, sans être exposé au froid en Hyver, & aux piqueures des Maringoins ou cousins en Eté; & afin qu'il ne reçoive point de mal, au cas que le berceau vint à tomber. On met sur ce demi-cercle de petits bracelets de porcelaine, & d'autres petites bagatelles que les Latins nommoient *Cerpundia*, lesquelles servent d'ornement &

382 MOEURS DES SAUVAGES  
de jôiet pour divertir l'enfant. Deux grandes  
longes d'un cuir fort , qui sortent du berceau  
par le haut , donnent la facilité aux meres de  
le porter par-tout avec elles , de le charger  
au-dessus de tous leurs autres fardeaux quand  
elles vont aux champs , ou qu'elles en revien-  
nent , & de le suspendre à quelque branche  
d'arbre , où l'enfant est comme bercé & en-  
dormi par le vent , tandis qu'elles travaillent.

Les enfans sont dans ces Berceaux fort  
chaudemment , & fort mollement ; car outre  
les fourrures qui sont fort douces , on y met  
encore quantité de duvet , tiré de l'épy du  
roseau , lequel leur sert d'ouïatte , ou bien de  
poudre d'écorce de Peruche , dont les femmes  
se servent pour dégraisser leurs cheveux , &  
pour les entretenir. Ils y sont aussi fort pro-  
prement , de manière qu'ils ne peuvent gâter  
leurs fourrures ; & par le moyen d'une petite  
peau ou d'un linge qu'on fait passer entre les  
cuisses , & qui pend en dehors sur le devant ,  
ils peuvent pourvoir à leurs besoins naturels ,  
sans que le dedans en soit sali & gâté , excep-  
té le duvet , auquel il est facile d'en substi-  
tuer de nouveau.

Quelques Nations vers la Louisiane , à qui  
les François ont donné le nom de Têtes plat-  
tes , parce qu'elles font consister leur beauté  
à avoir le front applati , & le sommet de la  
tête terminé en pointe , en façon de mître , ont  
des berceaux à peu près semblables à ceux  
que je viens de décrire , mais qui ont , outre  
ceia quelque chose de particulier pour con-  
tribuer à leur faire prendre cette forme , dans  
laquelle elles trouvent un si grand agrément.  
C'est un trou pratiqué dans le berceau , où la  
mere fait entrer la tête de l'enfant , lui appli-  
quant sur le front & au-dessus de la tête une

mâsse d'argile, qu'elle serre & lie de toutes ses forces. Elle couche ainsi l'enfant toutes les nuits, jusqu'à ce que la tête ait pris son ply, & que les ossemens du crâne ayent acquis assez de consistance. Les enfans souffrent extrêmement dans les premiers essais de cette violente opération, laquelle les fait devenir noirs, & leur fait jetter par le nez, par les yeux & par les oreilles, une liqueur blancheâtre & visqueuse; ils doivent encore beaucoup souffrir dans la suite de la situation gênante où ils sont forcez de passer toutes les nuits les premiers mois de leur enfance; mais il doit en coûter à ceux qui veulent être beaux par artifice, & qui souhaitent avoir des agrémens que la nature leur a refusé.

Les Caraïbes & la plûpart des Sauvages Méridionaux ont aussi le front applati, & la tête pointuë. Leurs meres ont soin de la leur enfoncer avec de petites planches, & de petits coussinets de coton, liez fortement derrière la tête. Mais les enfans n'ont point d'autre berceau que des Hamacs proportionnez à leur petite taille, que les meres peuvent suspendre & transporter fort commodément, & où les enfans sont couchez tout nuds sans aucune gêne. Les Sauvages qu'on nomme en Canada les gens des Terres, *Gargonronnon*, ont un goût tout différent des Têtes plates, car ils font consister leur beauté à l'avoir fort ronde; c'est pour cela qu'on les nomme aussi les *Têtes de Boule*.

#### *De l'Education.*

Au sortir du Berceau, les enfans commencent plûtôt à se rouler qu'à marcher. Les pa-

rens les laissent assez ordinairement nus dans la Cabane pendant les premières années, dans la persuasion que le corps se forme mieux, ou pour les endurcir de bonne heure aux injures de l'air. Dès qu'ils sont un peu grands, ils suivent leurs meres, & travaillent pour la famille. Elles les accoutument pour cet effet à aller puiser l'eau à la rivière, à porter de petites provisions de bois proportionnées à leur taille, & qu'on peut regarder plutôt comme un joier, que comme une charge. Peu à peu elles les stylent ainsi à rendre les services qui sont de leur compétence. Du reste, ils sont négligés pour leurs personnes, mal vêtus, jusqu'à ce qu'ils entrent dans l'adolescence, & qu'ils soient incorporez dans le corps de la jeunesse, qu'il leur est permis alors de s'orner.

Rien n'étoit plus dur que l'Education des jeunes gens dans l'Isle de Crète, & à Sparte. Dès qu'ils avoient atteint un certain âge, on les élevoit dans ces Ecoles publiques, qu'on nommoit *Αγέλαι* & *συσσίτια*, lesquelles étoient comme de grandes salles, ou des espèces de halles; là ils étoient formez tous ensemble, distribuez par bandes, dont chacune étoit sous la discipline d'un Maître, qui les exerçoit à une vie extrêmement laborieuse & pénible. Les Législateurs qui n'avoient en vûë que l'Art Militaire, seul capable d'agrandir ou de maintenir leur Etat, avoient banni de leur République toutes les Sciences & tous les Arts Libéraux, soit qu'ils ne les crussent pas nécessaires, soit qu'ils les regardassent comme des exercices de gens oisifs, qui cherchent à tromper le temps, ou qu'ils pensassent que ces Arts & ces Sciences n'étoient propres qu'à amollir le cœur, & à introduire



le luxe & la fainéantise. La Guerre étant donc l'unique but où se rapportoit toute leur politique, ils avoient en même temps dirigé à cet objet tous les exercices de la Religion, & de la vie civile.

C'étoit donc pour cette unique fin, qu'au sortir de l'enfance ils apprennoient à leur jeunesse à chanter les loüanges des Dieux & des Héros, à danser la Pyrrhique; qu'ils endurcissoient leurs corps en les faisant coucher sur la dure, marcher nus pieds & tête nuë, se couvrir de poussière, & se baigner dans l'Eurotas en toute saison, qu'ils les accoutumoient à souffrir la faim, la soif, le poids du jour & de la chaleur; qu'ils les faisoient courir sans cesse à travers les rochers & les montagnes, à la poursuite des bêtes féroces; qu'ils les tenoient toujours en haleine par les exercices continuels de leurs Gymnases publics, où ils s'exerçoient de toutes les manières, à tirer de l'arc, à lancer le javelot, à la lutte, à la course, & à divers combats à coups de pied & de poing, & même à fer émoulu: mais c'étoit sur-tout à ce dessein qu'ils les formoient à cette invincible patience d'un courage à toute épreuve, dont ils donnoient de si beaux témoignages dans ces cruelles flagellations: dont nous avons parlé au sujet des Initiations, patience si étonnante & si merveilleuse, qu'elle fit dire agréablement à un Etranger qui en voyoit de ses yeux des exemples à Lacédémone, ce qu'un autre avoit déjà dit au sujet de leur nourriture; » Qu'il n'étoit pas surprenant après cela \*, que les Lacédémoniens » fissent des prodiges de valeur dans les combats, qu'ils y cherchoient apparemment la » mort en s'exposant aux plus grands dangers

\* Vide Craggium de Repub. Laced. Lib. 3. Dist. 8.

» pour y finir la vie malheureuse qu'ils me-  
 » noient dans leur patrie, laquelle étoit pire  
 » cent fois que la mort même.

Que les Sauvages ayent eu autrefois une éducation aussi rigoureuse, cela est encore sensible par les restes qu'ils en avoient conservez jusqu'à nos jours, & dont j'ai fait voir la ressemblance avec les Initiations aux mystères des Payens, lesquelles n'étoient dans leur institution, ainsi que je l'ai dit, qu'une Ecole pratique, où l'on puisoit les principes d'une vie nouvelle, conforme aux maximes de la Religion, de la Morale & de la société civile.

Ce qui fait un nouveau motif de probabilité, c'est que cette Education des Crétois & des Lacédémoniens avoit été prise des Barbares, qui avoient en premier lieu habité la Grèce, & qu'elle se trouvoit parfaitement conforme aux mœurs des peuples de Thrace & de Scythie. Si même nous en croyons Pausanias †, ces cruelles flagellations des Lacédémoniens ne se faisoient que devant la statue de la Diane Orthie, qu'il assure être la même que la Diane de Tauride, laquelle avoit été enlevée par Oreste, & par Iphigénie sa sœur, qui la portèrent de Scythie en Grèce, comme je l'ai déjà dit.

Les Perses recevoient une éducation semblable, avant qu'ils se fussent rendus les Maîtres des Empires des Assyriens, des Médes & des Lydiens; & avant que le luxe & les richesses de ces Monarchies en eussent fait des Sybarites. Xenophon § nous en fait à peu près la même peinture dans les premières pages de sa Cyropédie, que les autres Auteurs

† Pausanias in Laconicis p. 98.

§ Xenophon. Lib. 1. Cyrop. pag. 2.

font des Républiques des Crétois & des Spartiates. Il distribuë cette Nation en quatre ordres différens, selon la diversité des âges. Chaque Ordre habitoit en commun dans de grandes halles qui répondent à ce que les Grecs appelloient *Αγέλαι*, & *Αγδραία*, & l'on y pratiquoit à peu près les mêmes exercices.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit des Carbers des Sauvages Méridionaux, & de leurs exercices peu différens de ceux de la République de Lycurgue. Pour ce qui est des autres qui n'habitoient pas ainsi en commun, il est certain qu'ils avoient aussi des épreuves très-difficiles, & une méthode très-rigoureuse pour former leur jeunesse. Quoiqu'aujourd'hui ils n'ayent plus cette éducation suivie & réglée, sur-tout au voisinage des Européens, & dans les Missions, où l'on a aboli tous leurs anciens usages autant que l'on a pû, on voit cependant encore le même esprit, & le même génie d'une éducation austère. Toutes les instructions que leur donnent leurs parens, consistent dans des choses propres à échauffer leur courage, par les exemples de leurs Ancêtres, à les animer à suivre leurs traces, à les bien instruire de leurs coûtumes & de leurs usages, & à leur bien inculquer la gloire qu'ils peuvent acquérir par leur adresse & par leur bravoure. On leur met en main pour cet effet l'arc & la flèche, désqu'ils peuvent les tenir; ils les gardent long-temps comme un jouiet; mais leurs forces croissant avec l'âge, d'un amusement de leur oisiveté, ils en font un exercice nécessaire, & s'y rendent en peu de temps très-habiles.

Leur vie étant d'ailleurs dure par elle-même, & manquant de plusieurs choses nécessaires pour la nourriture, le vêtement, & le

reste, elle ne contribué pas peu à les endurcir, & à les rendre capables de soutenir la faim, la soif, les rigueurs des saisons, & d'autres travaux, sous lesquels on nous verroit succomber, pour avoir reçu une éducation trop molle & trop sensuelle.

Les petits Sauvages s'exercent continuellement ensemble, aussi-bien que les jeunes gens; on les voit se jouer a coups de pied & à coups de poing; exercice que Lycurgue avoit ordonné pour les siens. Si deux Antagonistes se battent, de manière qui passe le jeu, la tranquillité des autres est admirable dans ces occasions, & m'a frappé. Ils forment un cercle autour des deux intéressez qu'ils laissent se battre & jouer, comme ils disent, tout à leur aise, comme simples spectateurs; personne ne prend parti pour eux, non pas même leurs frères; personne ne les sépare, à moins que le jeu ne fût poussé trop loin, ou que la partie fût trop inégale; ils se contentent ensuite de rire aux dépens de celui qui a eu du desavantage.

Mais comme ils n'ont plus ces exercices publics & continus, qui peuvent contribuer beaucoup à la régularité des mœurs, ils se sont beaucoup relâchez de cette discipline exacte, qui les rendoit vertueux en quelque sorte comme malgré eux. Les parens font ce qu'ils peuvent pour leur donner de bons principes, mais ne les prêchant pas toujours par leurs exemples, leurs discours ne sont pas toujours efficaces pour les détourner du vice. Les meres qui en sont maîtresses, n'ont pas la force de les punir & de les corriger, quand ils manquent à leurs devoirs; elles leur laissent faire tout ce qu'ils veulent dans le bas âge, sous le prétexte qu'ils n'ont pas encore de raison,

raison, & que lorsque les années leur en auront donné, ils suivront ses lumières & se corrigeront; mauvais principe qui favorise des habitudes vicieuses, dont ils ne peuvent plus se défaire. Le plus grand châtimement qu'elles leur font quand ils sont encore petits, c'est de leur jeter de l'eau au visage, ou de les en menacer: elles se contentent quand ils sont plus avancez, de leur représenter leurs devoirs, à quoi ils ne sont pas toujours résolus d'obéir. Personne d'ailleurs n'oseroit s'ingérer de les frapper & de les-corriger. Malgré cela les enfans sont assez dociles, ils ont assez de déférence pour ceux de leur Cabane, & de respect pour les Anciens, à l'égard de qui on ne les voit guères s'émanciper; ce qui marque que dans la manière d'élever les enfans, la douceur est souvent plus efficace que les châtimens, & sur-tout des châtimens outre. Les Sauvages en général sont d'ailleurs si sensibles, que pour un reproche un peu trop amer, il n'est pas extraordinaire de les voir s'empoisonner avec la ciguë, & de se défaire eux-mêmes.

*Des Amitiés particulières.*

L'*Athenrosera*, où les Amitiés particulières entre les jeunes gens, qui se trouvent établies à peu près de la même manière d'un bout de l'Amérique à l'autre, sont un des points des plus intéressans de leurs mœurs, parce qu'elles renferment un article des plus curieux de l'Antiquité, & qu'elles servent à nous expliquer ce qui étoit sur cela en usage, particulièrement dans la République des Crétois & dans celle des Spartiates.

On a calomnié les Législateurs de ces Ro-

publiques, comme s'ils avoient autorisé par leurs Loix, ce que quelques Auteurs en ont raconté depuis, & qu'ils ont voulu nous faire entendre par les noms odieux d'*Amator* & d'*Amasius*, qui ont été substituez à ceux de *φιλήτωρ* & de *ελεῖνος*, qu'on donnoit dans la Grèce à ces illustres Amans. \* Plutarque, † Xénophon, † Maxime de Tyr, § Elien & plusieurs autres, les ont justifiez; & il n'est pas vrai semblable que des Législateurs aussi sages, eussent rien statué qui eût pu rendre leurs Républiques éternellement infâmes. Car, quoi-que les Grecs ayent été sujets à des vices monstrueux, qui ne sont devenus par-tout que trop communs, le vice néanmoins, quel qu'il soit, porte toujours avec soi un caractère flétrissant de honte qui lui fait chercher les ténèbres parmi les plus barbares mêmes.

Cette raison est plus que suffisante pour nous convaincre, que si celui des vices qui est le plus abominable, & qui révolte le plus la raison, eût été attaché à ces sortes de liaisons d'amitié, ces Législateurs n'eussent eu garde de le mettre en honneur, à ce point que ceux qui étoient le plus recherchez s'en fissent un mérite & un sujet de gloire, \*\* & que ce fut au contraire une tache infâmante à l'égard de ceux pour l'amitié desquels on ne faisoit paroître aucun empressement.

L'intention donc de ces Législateurs, étoit de fonder des amitiés, qui eussent la vertu pour principe, qui fussent une liaison pudique, & un amour innocent, un commerce d'esprit, d'où l'on bannit jusqu'à l'ombre du

\* *Plutarch. in Lycurgo & Agesilao.* † *Xenoph. de Repub. Lac.* † *Maxim. Tyr. Serm. x.* § *Alian. Lib. 2, cap. 21.*  
 \*\* *Éic. de Rep. Strab. Lib. 2. p. 333.*

crime, & une émulation réciproque entre l'amant & la personne aimée, telle que Platon l'a définie en plusieurs endroits. \* Xénophon compare l'ardeur & la modestie de cet amour mutuel des Lacédémoniens, aux enchaînemens du cœur, qui sont entre le père & les enfans; & Maxime de Tyr dit qu'il étoit semblable à l'amour qu'on pourroit avoir pour une belle statuë.

L'amant avoit un soin continuel d'inspirer des sentimens de gloire à l'objet de ses affections, il étoit chargé de lui donner bon exemple, de corriger, ou de prévenir les fautes qu'il eût pû faire; de sorte que la République suivant l'esprit du Législateur, rendoit l'amant responsable de la conduite de l'aimé, lequel étoit comme son disciple; en sorte que celui-ci ne pouvoit faire de fautes, qu'il n'exposât l'autre à en être puni, & à recevoir le châtiment qu'il auroit lui-même mérité; car comme l'aimé étoit toujours un peu plus jeune, s'il venoit à faillir, on pardonnoit à l'imprudencè, & à la foiblesse de son âge moins avancé; mais la punition tomboit sur l'amant, qui étoit obligé d'être le surveillant, & le garant de la conduite de celui qu'il chérissoit. † Plutarque rapporte un exemple de cette sévérité; car un jour dans les combats à outrance que les jeunes gens faisoient dans leurs gymnases, l'un d'eux ayant, dit-il, laissé échapper une plainte lâche, & indigne d'un Lacédémonien, on s'en prit à son amant, qui fut condamné à une peine.

Malheur à l'amant qui eût tombé dans des

N 2

\* Xénophon & Maxim. Tyr, loco citâ

† Plutarq. in Lycurgo.

292 MOEURS DES SAUVAGES  
fautes plus considérables , & qui au lieu de former son disciple à la vertu , lui eût donné l'exemple du vice , en le portant au mal. Car , dit Elien , s'il lui arrivoit de concevoir des desirs criminels pour l'objet de ses affections , il n'y avoit point de sûreté pour lui à Sparte , & il ne pouvoit se sauver d'une mort infâme que par une fuite honteuse.

La manière dont les Auteurs racontent que se faisoient les enlèvements de ces sortes d'amis , & les abus qui purent s'y glisser dans la suite , furent sans doute ce qui fonda des soupçons sinistres contre les Législateurs , comme s'ils eussent autorisé par leurs Loix , les vices qui s'en étoient suivis. Mais le vice se glisse par-tout , & il n'est rien dont on n'abuse.

Si l'on veut comparer ce qui se pratiquoit à Sparte , & en Crète au sujet de ces enlèvements , avec ce que j'ai rapporté dans l'Article de la Religion , & que j'ai tiré de l'Auteur de la nouvelle Histoire de Virginie , il se trouvera que la retraite de ces jeunes gens enlevés , & qui alloient passer quelques mois à la campagne sous la conduite de leur ami , étoit peut-être une espèce d'initiation , & une pratique qui appartenoit à la Religion , comme en Amérique.

Cela paroît d'autant mieux fondé , qu'au retour de ces jeunes gens , ceux qui les avoient enlevés , étoient obligés de faire présent à chacun d'un Taureau , pour en faire un sacrifice à Jupiter , ainsi que le témoigne \* Strabon. Dans la Béotie , où ces liaisons d'amitié étoient établies , comme dans l'Isle de Crète , & chez les Lacédémoniens , on apelloit *Ἰερός λόχος* , ou la sacrée Cohorte , le Corps des

\* Strabo , Lib. x. p. 333.



Guerriers composé d'Amans & d'Aimés, lequel étoit invincible par leur union. Ces Loix d'amitié paroissent avoir été communes dans toute la Grèce, & si nous faisons attention à l'Histoire des premiers tems, nous verrons, que presque tous les Héros se trouvent ainsi unis à quelque ami, lequel étoit le compagnon de leurs travaux & de leur fortune. Tels étoient Hercule & Iolas; Thésée & Pyrihoüs; Achille & Patrocle; Énée & Achate; Oreste & Pylade, &c. Plutarque dans la vie de Pélops, assure qu'en mémoire de l'amitié d'Hercule & d'Iolas, les Amans & les Aimés envoyoit des offrandes au Tombeau de ce dernier, & seroient les nœuds de leur alliance, par les sermens qu'ils faisoient en son nom, & en l'invoquant.

Les Bresiliens appellent ces sortes d'amis *Atour ass-p*, c'est-à-dire, *le parfait Allié*. Le Sieur de \* Léri assure que l'alliance qui se forme entr'eux par cette sorte d'union, est si forte, que tous les biens leur deviennent absolument communs, comme s'ils ne faisoient qu'une même personne, & qu'ils ne peuvent pas plus se marier dans la famille l'un de l'autre aux degrez prohibés, que s'il y avoit entr'eux une liaison du sang au premier degré.

Ces liaisons d'amitié parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale, ne laissent aucun soupçon de vice apparent, quoiqu'il y ait, ou qu'il puisse y avoir, beaucoup de vice réel. Elles sont très-anciennes dans leur origine; très-marquées dans leur usage constant, sacrées, si je l'ose ainsi dire, dans l'union qu'elles forment, dont les nœuds sont

\* Léri, *Hist. du Brésil*, ch. xx.

aussi étroitement serrez que ceux du sang & de la nature, & ne peuvent être dissous qu'à moins que l'un d'eux s'en rendant indigne par des lâchetés qui deshonoreroient son ami, l'obligeât à renoncer à son alliance, ainsi que quelques Missionnaires m'ont dit en avoir vû des exemples. Les parens sont les premiers à les fomenter, & à en respecter les droits; elles sont honorables dans leur choix, étant fondées sur un mérite mutuel à leur façon, sur la conformité des mœurs, & sur des qualités propres à exciter l'émulation, laquelle fait souhaiter à un chacun d'être ami de ceux qui sont les plus considérés, & qui méritent mieux de l'être.

Ces amitiés s'achètent par des présens, que l'ami fait à celui qu'il veut avoir pour ami; elles s'entretiennent par des marques mutuelles de bienveillance; ils deviennent Compagnons de chasse, de guerre, & de fortune; ils ont droit de nourriture & d'entretien dans la Cabane l'un de l'autre. Le compliment le plus affectueux que puisse faire l'ami à son ami, c'est de lui donner ce nom d'Ami: enfin ces amitiés vieillissent avec eux, & elles sont si bien cimentées qu'il s'y rencontre souvent de l'héroïsme, comme entre les Orestes & les Pylades.

Le Pere Garnier m'a dit avoir appris d'un Sauvage, au sujet de ces amitiés, qu'ils avoient fait souvent entr'eux cette remarque, que lorsqu'on brûloit un Esclave, on pouvoit regarder comme un présage assuré, que celui que l'Esclave nommoit dans sa chanson de mort, seroit bien-tôt pris lui-même, & auroit le même sort. Ce Pere faisoit ensuite cette réflexion. Quand bien même le présage seroit suivi de l'événement, il n'y aurois

à cela rien d'extraordinaire ; car cet Esclave, disoit-il, menaçant, selon la coutume, ceux qui le brûlent, apelle à son secours pour le venger, celui avec qui il est lié d'une amitié plus étroite ; & celui-ci touché de la perte de son ami, du sort duquel il est bien-tôt instruit, ne tarde pas, dans l'espérance d'en tirer vengeance, à se précipiter aussi dans les mêmes périls, où il est presque toujours la victime de la témérité, que lui ont inspiré le regret de la mort de son ami, & la douleur qu'il a de l'avoir perdu.

J'ai lû aussi dans une de nos \* Relations, qu'entre quelques prisonniers que l'on avoit amenez à Onnontagué, il s'en trouva deux si fortement unis d'amitié, que comme on eut condamné l'un au feu, & donné la vie à l'autre, celui à qui on avoit donné la vie, fut si affligé qu'on n'eut pas fait la même grace à son compagnon, qu'il ne put dissimuler sa douleur, & fit tant par ses plaintes & par ses menaces, qu'il obligea ceux qui l'avoient adopté de l'abandonner au supplice : on les fit donc mourir l'un & l'autre, & le Missionnaire qui en parle, marque qu'il fut assez heureux pour leur administrer le Bap-tême, & pour les voir mourir dans de grands sentimens de piété, dont les Iroquois ne furent pas moins charmez, qu'ils l'avoient été du zèle du Missionnaire même.

Dans quelqu'une de nos Missions, les Missionnaires ayant supprimé ces sortes de liaisons, à cause des abus qu'ils en pouvoient craindre, sans dire néanmoins qu'ils

\* Relat. de la Nouv. France pour les années 1669  
 & 1670, chap. 7. p. 246.

196. MOEURS DES SAUVAGES  
agissoient par ce motif ; les Sauvages n'en  
furent pas fâchez à cause que ces amitiés  
étoient d'une trop grande dépense, & que  
par-là même elles devenoient trop onéreu-  
ses.

*Fin du second Tome.*

